SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DES LUNDI 25 JUIN

ET MARDI 26 JUIN 2018

PROCÈS VERBAL

in extenso

Approuvé en séance plénière du 22 octobre 2018

ISSN 2552-8238

CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 22 OCTOBRE 2018

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 25/26 juin 2018

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Mathieu HAZOUARD

Le Président du Conseil Régional

Alain ROUSSET

S O M M A I R E

Séance Plénière des lundi 25 et mardi 26 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Mathieu HAZOUARD

- Discours introductif du Président P. 13

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente. P. 30

- N° 51 – Communication sur les dégâts occasionnés par les intempéries de mai et juin 2018 (grêle et inondations). P. 31

- N° 1 – Fonctionnement du Conseil Régional : délégations de l'Assemblée plénière à la Commission Permanente P. 33

Vote P. 33

- N° 2 – Comptes administratifs et comptes de gestion 2017 : budget principal et budgets annexes « Agence Régionale de l'Innovation », « Fonds Européens », « Régie cinéma », « Service Public Local-production d'Energie Photovoltaïque » P. 34

Vote P. 57

- N° 3 – Affectation du résultat P. 58

Vote P. 58

- N° 4 – Actualisation des durées d'amortissement des amortissements des immobilisations suite aux transferts de compétences P. 59

Vote P. 59

- N° 5 – Rapport d'activité 2017 Nouvelle-Aquitaine P. 60

- N° 6 – Budget supplémentaire 2018 P. 61

Vote P. 71

- N° 50 – Contrat financier avec l'Etat pour les années 2018 à 2020 : autorisation de signature donnée au Président P. 72

Vote P. 83

- N° 7 – Adoption de neuf contrats de territoire : Sud Vienne – Vals de Saintonge – Territoire de Guéret – Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre – Grand Pau/Pays de Nay – Vézère Auvézère – Monts et Barrages – Grand Poitiers/Vallée du Clain/Haut-Poitou, ELAN/Limoges Métropole P. 86

Vote P. 110

- N° 8 – Avis du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine sur les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) – SDAASP pour le Département de la Charente-Maritime, SDAASP pour le Département de la Dordogne P. 111

Vote P.113

- N° 9 – Rapport d'orientation pour une stratégie foncière en Nouvelle Aquitaine P. 114

Vote P. 115

- N° 10 – Règlement d'intervention Habitat et Logement P. 126

Vote P. 130

- N° 11 – Communication sur le cluster ruralité : un dispositif innovant au service des politiques de la ruralité P. 131

- N° 12 – Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de la Nouvelle Aquitaine P. 138

Vote P. 151

- N° 13 – Feuille de route de soutien à l'économie numérique en Nouvelle Aquitaine P. 152

Vote P. 163

- N° 14 – Feuille de route Silver Economie de la Région Nouvelle Aquitaine P. 164

Vote P. 173

- N° 15 – Stratégie « Innovation Hubs » de la Région Nouvelle Aquitaine et contrat de partenariat entre la Région Nouvelle Aquitaine et le pôle Aerospace Valley pour l'animation du premier Innovation Hub, DIHNAMIC P. 174

Vote P. 176

- N° 16 – Contrat de partenariat entre la Région Nouvelle Aquitaine et l'entreprise ArianeGroup dans le domaine du spatial et des activités associées P. 177

Vote P. 181

- N° 17 – Partenariat Etat, Caisse des Dépôts et Région pour la mise en place du prêt à taux zéro dans le cadre du dispositif d'accompagnement régional à la création/reprise d'entreprise à compter du 1er janvier 2018 P. 182

Vote P. 184

- N° 18 – Convention de partenariat en faveur du soutien de l'économie sociale et solidaire entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Gironde P. 185

Vote P. 189

- N° 19 – Transports routiers de voyageurs : relations avec les Autorités organisatrices de la mobilité – Adoption de la convention de transfert de compétence du transport scolaire avec le syndicat des mobilités Pays Basque Adour P. 190

Vote P. 191

- N° 20 – Coopération internationale : feuille de route entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Délégation générale du Québec à Paris 2018/2021 P. 192

Vote P. 194

- N° 21 – Convention territoriale d'exercice concerté de la compétence « enseignement supérieur et recherche » (CTEC-ESR) P. 195

Vote P. 200

- N° 22 – Commission d'évaluation des politiques publiques de la Région Nouvelle Aquitaine (CEPP) : modification de sa composition P. 201

Vote P. 201

- N° 24 – Règlement d'intervention des centres de sauvegarde de la faune sauvage P. 202

Vote P. 207

- N° 23 – Transition énergétique – Contrat de partenariat compétitivité énergétique – Smurfit Kappa Cellulose du Pin P. 208

Vote P. 209

- N° 25 – Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 entre les acteurs ENEDS (Education Nature pour un Développement Soutenable) et la Région Nouvelle Aquitaine P. 210

Vote P. 215

- N° 26 – Prorogation de 3 ans du classement des Parcs naturels régionaux et intégration de quatre communes aux Parcs naturels régionaux des Landes de Gascogne et Périgord-Limousin P. 217

Vote P. 219

- N° 27 – Stratégie régionale de l'eau en Nouvelle Aquitaine et sa déclinaison en politique régionale de l'eau P. 220

Vote P. 239

- N° 28 – Politique de préservation et reconquête de la qualité des eaux souterraines et superficielles – Programme Re-Sources sur les aires d'alimentation de captages – Convention d'engagement dans le Contrat territorial cadre eaux de Vienne P. 240

Vote P. 243

- N° 29 – Communication : soutien à la modernisation des exploitations et ateliers technologiques des établissements agricoles publics P. 244

- N° 30 – Guide de maintenance et entretien des établissements publics locaux d'enseignement de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 246

Vote P. 248

- N° 31 – Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) Nouvelle Aquitaine 2018-2022 P. 249

Vote P. 258

- N° 32 – Développement des chantiers formation qualification Nouvelle Chance en partenariat avec la ligue de football de Nouvelle Aquitaine P. 259

Vote P. 260

- N° 33 – Adaptation des dispositifs relevant des politiques jeunesse, formation, emploi P. 261

Vote P. 262

- N° 34 – Règlement d'intervention relatif aux indemnités de stages et frais de transport des étudiants infirmiers P. 263

Vote P. 265

- N° 35 – Tableau des emplois : créations – transformations d'emplois P. 266

Vote P. 266

- N° 36 – Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle Aquitaine et accepter les indemnités d'assurance P. 267

- N° 38 – Convention cadre de partenariat Région Nouvelle Aquitaine et URHAJ Nouvelle Aquitaine P. 268

Vote P. 268

- N° 39 – Mobilité internationale : modification du règlement d'intervention P. 269

Vote P.269

- N° 40 – Apposition d'une plaque commémorative dans l'enceinte du lycée Hélène Duc de Bergerac (24) P. 270

Vote P. 270

- N° 41 – Communication : rapport spécial sur les conditions d'exercice de mandat confié par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine aux Sociétés d'économie mixte pour la réalisation des travaux – exercice 2017 P. 271

- N° 42 – Actualisation du programme pluriannuel des investissements pour les deux centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Nouvelle Aquitaine

P. 272

Vote P. 272

- N° 42b – Convention quadripartite d'objectifs et de moyens CREPS de la Nouvelle Aquitaine P. 272

Vote P. 273

- N° 43 – Règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant : principes, modalités et dispositifs P. 274

Vote P. 280

- N° 44 – Spectacle vivant – conventions pluriannuelles d'objectifs de 3 scènes nationales, 4 scènes conventionnées et 2 lieux de création P. 274

Vote P. 280

- N° 45 – Contrat de filière Arts plastiques et visuels 2018-2020 P. 282

Vote P. 288

N° 46 – Arts plastiques et visuels : conventions pluriannuelles d'objectifs avec des structures d'intérêt régional P. 282

Vote P. 288

- N° 47 – Convention pluriannuelle d'objectif : Association de prêt de matériel pour les actions culturelles - APMAC P. 282

Vote P. 289

- N° 48 – Patrimoine – Pôle international de la Préhistoire – Modification des statuts P. 290

Vote P. 290

- N° 49 – Modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély P. 290

Vote P. 291

- Motion « Rectorats : pour un maintien des services publics sur les territoires »

Motion adoptée P. 294

- Motion « la Région Nouvelle-Aquitaine déclare ses ports ouverts aux ONG humanitaires »

Motion adoptée P. 297

- Vœu « pour le versement des aides agro-environnementales aux agriculteurs par l'Agence des Services et de Paiements » Vœu adopté P. 299

- Vœu « pour la préservation des capacités d'intervention des agences de l'eau »

Vœu adopté P. 300

- Vœu « soutien aux salariés de Ford Blanquefort » Vœu adopté P. 302

- Motion « relative à la baisse des aides européennes agricoles PAC »

Motion adoptée P. 307

- Motion à la suite de la liquidation de l'usine Métal-Aquitaine de Fumel le 4 Juin 2018, motion de soutien aux employés de l'usine pour un accompagnement fort de la Région aux projets de reconversion du site Motion adoptée P. 310

Motion « promouvoir la bien traitance animale » Motion adoptée P. 335

- Motion « contre le projet éolien dans l'estuaire de la Gironde » Motion adoptée P. 325

- Motions retirées P. 311 312

« En faveur de la création d'un Fonds Régional d'Urgence Inondations (FRUI) »

« Calendrier budgétaire – pilotage financier »

- Motions rejetées

« Privatisation des centrales hydroélectriques : faisons barrage à Bruxelles ! » P. 313

« Pour une véritable liberté d'expression en Nouvelle-Aquitaine »

« L'immigration à toutes les sauces » P. 320

« Deficiente vine, deficit omne » P. 321

« La Région Nouvelle-Aquitaine : zone hors CETA » P. 322

- Motion reportée lors de la prochaine commission permanente – par accord de l'assemblée

- Motion « relative à la réforme de l'apprentissage » P. 331

- Annexes P. 337

- Liste des Conseillers Régionaux P. 345

Etat des présences et des absences

Etaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (pouvoir en cours de séance à Mme BROUILLE, PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Madame Andréa BROUILLE (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (pouvoir en cours de séance à M. VANDENBROUCKE, PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (pouvoir en cours de séance à Mme ROUEDE, PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (pouvoir en cours de séance à M. BLANCHARD, PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV).

Madame ABELIN Véronique (UDI), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (pouvoir en cours de séance à M. BAUDE, EC-EELV), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (pouvoir en cours de séance à Mme MARCHAND, LRG), Monsieur ARGENTON Xavier (pouvoir en cours de séance à M. DIONIS DU SEJOUR, UDI), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Madame AVERLAN Joëlle (pouvoir en cours de séance à Mme LANZI, PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (pouvoir en cours de séance à Mme LAINEZ, UDI), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas, Monsieur BERGÉ Mathieu (pouvoir en cours de séance à M. DELPEYRAT-VINCENT, G), Monsieur BERROYER Jean-Paul (FN/RBM), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (LRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (pouvoir en cours de séance à Mme BEZIAT, LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir en cours de séance à M. PAGES, EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (pouvoir en cours de séance à M. LAGRAVE, PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (pouvoir en cours de séance à M. SAUVAITRE, LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (pouvoir en cours de séance à M. ROUSSET, PS), Madame BOURDIN Katia (pouvoir en cours de séance à Mme COMBRES, EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (FN/RBM), Madame CALMELS Virginie (LR-CPNT), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (pouvoir en cours de séance à Mme GENDREAU, PS), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADJAA Sally (LR-CPNT), Madame CHADOURNE Sandrine (FN/RBM), Madame CHARAÏ Naïma (pouvoir en cours de séance à M. JACQUILLARD, G), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN/RBM), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (UDI), Madame CHAUMERON Lucie (FN/RBM), Monsieur CHERET Pierre (pouvoir en cours de séance à Mme DERVILLE, PS), Monsieur CIBERT Cyril (pouvoir en cours de séance à M. TIRANT, PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (pouvoir en cours de séance à Mme DUTOYA, PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Monsieur CORREIA Éric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DAURÉ Jean-François (pouvoir en cours de séance à Mme SABOURIN-BENELHADJ, PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (FN/RBM), Monsieur DEGUILHEM Pascal (pouvoir en cours de séance à Mme VOLPATO, PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (G), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (FN/RBM), Monsieur José DINUCCI (pouvoir en cours de séance à Mme DIAZ, FN/RBM), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI), Monsieur DORTHE Philippe (pourvoir en cours de séance à M. CORSAN, PS), Monsieur DRAPRON Bruno (pouvoir en cours de séance à Mme MARENDAT, UDI), Monsieur DUBOIS Robert (FN/RBM), Monsieur DUFORESTEL Pascal (pouvoir en cours de séance à M. CORREIA, PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (pouvoir en cours de séance à Mme MESNARD, PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (pouvoir en cours de séance à M. LAURENT, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (pouvoir en cours de séance à Mme BOUDINEAU, PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCQ Natalie (PS), Monsieur FROUSTEY Pierre (pouvoir en cours de séance à Mme NAYACH, PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (pouvoir en cours de séance à M. THIERRY, EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS),

Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GERARD Vincent (FN/RBM), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (pouvoir en cours de séance à Mme BEDU, PS), Madame HARRIBEY Laurence (pouvoir en cours de séance à Mme LAMARQUE, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (pouvoir en cours de séance à M. DUBOIS, FN/RBM), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (pouvoir en cours de séance à M. COLOMBIER, FN/RBM), Monsieur HUSTAIX Gilles (FN/RBM), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (en cours de séance pouvoir à Mme CHAUMERON, FN/RBM), Monsieur JACQUILLARD William (G), Madame JEANSON Françoise (pouvoir en cours de séance à M. BLANCHARD, PS), Madame JOUBERT Florence (FN/RBM), Madame JUTEL Elisabeth (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UDI), Monsieur LAMARA Laurent (FN/RBM), Madame LAMARQUE Gisèle (PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPORTE Hélène (pouvoir en cours de séance à M. LAMARA, FN/RBM), Madame LAPRÉE Véronique (pouvoir en cours de séance à Mme COSTES, LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (pouvoir en cours de séance à M. LUMMEAUX, LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (N.I.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (pouvoir en cours de séance à M. HAZOUARD, PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MACAIRE Jean-François (pouvoir en cours de séance à M. MOREAU, PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (pouvoir en cours de séance à M. PALUTEAU, FN/RBM), Madame MARCHAND Régine (LRG), Madame MARENDAT Véronique (UDI), Madame MARTY Christine (FN/RBM), Madame MESNARD Françoise (pouvoir en cours de séance à M. EMON, PS), Madame Sophie METTE (pouvoir en cours de séance à Mme MOGA, MODEM), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (pouvoir en cours de séance à Mme LEICIAGUEÇAHAR, EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (FN/RBM), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (pouvoir en cours de séance à M. DESHAYES, PS), Madame PINVILLE Martine (pouvoir en cours de séance à M. FEKL, PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (pouvoir en cours de séance à M. AGUERRE, MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (pouvoir en cours de séance à M. CHARBONNEAU, FN/RBM), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI), Madame SIARRI Alexandra (pouvoir en cours de séance à M. FLORIAN, LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (pouvoir en cours de séance à M. BLANCHARD, PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (pouvoir en cours de séance à Mme ALMOSTER-RODRIGUES, PS), Madame TRAPY Nathalie (pouvoir en cours de séance à Mme TYTGAT, PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOULET Thierry (PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Monsieur VERDIN Alain (pouvoir en cours de séance à M. GERARD, FN/RBM), Monsieur VEUNAC Michel (pouvoir en cours de séance à Mme REQUENNA, MODEM), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (pouvoir en cours de séance à Mme JUTEL, PS), Madame WERBROUCK Séverine (FN/RBM), Monsieur WILSIUS Francis (LRG).

Etaient représentés :

Monsieur AUDI Antoine (pouvoir à Mme FONTALIRAN, LR-CPNT), Madame BOULTAM Yasmina (pouvoir à M. ASTIER et pouvoir à M. HAZOUARD, PS), Madame BRUN Yveline (pouvoir à Mme MARTY, FN/RBM), Madame CHEYROUX Claudie (pouvoir à Mme JOUBERT, FN/RBM), Monsieur COLOMBIER Jacques (pouvoir à Mme DE AZEVEDO, FN/RBM), Monsieur DARBON Alain (pouvoir à Mme TORTOSA, et pouvoir à M. LENOIR, PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (pouvoir à M. ROGISTER, FN/RBM), Monsieur FREL Lionel (pouvoir à Mme MONCOND'HUY, EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (pouvoir à Mme LE GUEN, N.I.), Monsieur MUÑOZ Jonathan (pouvoir à Mme PINVILLE, PS), Monsieur NAUCHE Philippe (pouvoir à M. CAVITTE, PS), Monsieur OXIBAR Marc (pouvoir à M. GUERIN, LR-CPNT), Monsieur TAUZIN Arnaud (pouvoir à Mme NADAU, LR-CPNT).

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - Vous avez sur vos tables, ou l'on vous a remis à l'entrée, un certain nombre de documents sur les opérations d'ailleurs que nous avons décidées. Vous avez les tarifs TER, vous avez la préparation du festival de l'innovation que nous aurons pendant trois jours à la mi-septembre (du 13 au 15), l'opération Booster dont on a parlé avec Bernard UTHURRY, les tiers-lieux, les festivals de l'été, le sport au féminin, le résumé du texte de la très belle et volumineuse, et unique, analyse de l'équipe d'Hervé LE TREUT sur l'anticipation des changements climatiques, et puis le beau-livre dont nous avons passé commande après un appel d'offres, à Atlantica, *Inventaire sentimental et patrimonial,* que j'ai eu l'occasion de présenter à Paris à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine, et de présenter avec Christelle PIEUCHOT devant la presse ici. Je le mets dans un petit mot, il y a peut-être des oublis, il y a peut-être des manques, à vous de me le dire. C'est le choix de l'éditeur et vous verrez qu'il va de l'Histoire à la Géographie, du patrimoine à la musique et je trouve qu'il est très bien fait. J'ai juste une petite remarque parce que sur les photos de Lescun, ils ont confondu, Bernard, Le Billare et les Aiguilles d'Ansabère. Crime de lèse-majesté.

Et vous avez je crois, un certain nombre d'images du film *En guerre,* de Stéphane BRIZE, avec Vincent LINDON, qui a été tourné en Lot-et-Garonne, avec des acteurs d'ailleurs lot-et-garonnais, en utilisant notamment la fonderie de Fumel. Et vous avez une exposition qui s'appelle *De l'ombre à la lumière*, qui est conçue par le bureau d'accueil de tournage, qui est présidée par Pierre-Henri ARNSTAM.

Et ce soir, - mais je ne vous conseille pas d'y aller, on a besoin de vous ici – il y a une séance spéciale du film *En guerre*, en présence de Stéphane BRIZE.

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

Je voudrais, au début de cette séance aussi, manifester en votre nom à toutes et à tous, notre solidarité après les accidents climatiques qui sont intervenus à la fois sur la grêle, plus de 7000 hectares, je crois, ont été touchés en Cognac, dans le blayais, et puis les inondations dans les Pyrénées-Atlantiques. Frédérique ESPAGNAC est dans les Landes, elle me disait tout à l'heure que 250 communes étaient touchées, donc on va bien entendu laisser passer les assurances privées et l'assurance calamités agricoles qui a été reconnue, mettre en place un petit groupe de travail de volontaires pour travailler la façon avec laquelle la Région interviendra. Nous avions voté en Budget Primitif un fonds de 2 M€, donc nous le déclinerons et je demande au Directeur Général des Services de réfléchir à ce qu'il y ait dans l'Administration et dans les services, un interlocuteur qui puisse, pour l'ensemble des services, parce que nous aurons des interventions à faire pour les communes, pour les agriculteurs, peut-être pour les activités économiques aussi, nous aurons à mettre en place cela.

J'ai une autre mauvaise nouvelle que je viens d'apprendre, il y a un jeune lycéen de Première, de Brive, qui s'est tué hier ou ce matin en moto. Je vous donne le nom… donc j'adresserai en votre nom à ses parents nos condoléances, il s'appelle Thomas FAURE, il était au lycée Danton de Brive.

Meilleure nouvelle, les chiffres d'attractivité de la Région, il y avait ce matin d'ailleurs une interview dans le journal *Sud-ouest,* la Région Nouvelle-Aquitaine, tout juste après la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est la Région la plus attractive de France et nous sommes, après Paris, la première en termes de création d'emplois, de baisse de chômage et surtout, vous l'avez vu, de création d'emplois industriels. Nous pouvons être assez fiers de cela, même s'il y a Ford, même s'il y a un certain nombre de dossiers, nous faisons quatre fois mieux que la moyenne nationale, vous savez que c'est une stratégie que nous conduisons depuis longtemps maintenant. L'industrie est le squelette de notre économie, il ne s'oppose pas à d'autres secteurs, au contraire, il tire vers le haut d'autres secteurs et il en est de même sur la création d'entreprises, je crois que dans le premier trimestre 2018, plus de 14 000 entreprises ont été créées dans la grande Région. Et ce que nous observons et qui est important, ce n'est pas simplement à Bordeaux ou dans les grandes villes que se font ces créations d'entreprises, mais sur l'ensemble du territoire. Je crois que nous pouvons être assez fiers de ces résultats.

Ce qui montre d'ailleurs que nous devons poursuivre et amplifier nos actions d'accompagnement et de développement économique, à travers la recherche, à travers les

Centres de transfert, à travers les clusters pour co-construire nos politiques économiques. Sans oublier bien entendu tout ce qui concerne la transition énergétique, environnementale et écologique, ce qui est intervenu notamment en Dordogne pour les apiculteurs est une preuve nouvelle que nous devons arriver à la sortie des pesticides, le plus rapidement possible, et que nous devons accompagner les agriculteurs sur cette sortie des pesticides. Je rappelle que le pesticide est là pour tuer et qu'aujourd'hui, on ne peut pas laisser les agriculteurs sans accompagnement de nouvelles pratiques agricoles, de nouveaux systèmes de traitement. Il faut que nous travaillions avec la coopération, avec les coopératives, parce qu'elles ont un rôle important dans l'accompagnement de ces nouvelles pratiques, mais j'avoue que pour être allé sur place avec Nicolas, la vision de ces ruchers morts est assez inquiétante. Je rappelle que tout ce qui concerne les abeilles et plus largement les insectes polinisateurs, concerne, adresse 30 % de la productivité agricole. Et je souhaite vraiment que nous veillions, dans ce domaine-là, que nous mettions toute notre imagination pour avancer.

Je reviendrai en cours de séance sur le projet de contractualisation financière. Nous aurons aussi, Gérard, la présentation des neuf premiers contrats, ce qui montre que nous avons entamé une autre marche de la politique d'aménagement du territoire.

Et nous avons un certain nombre de dossiers importants. Un dossier m'inquiète, j'ai signé avec l'État, avec la Commissaire aux investissements de compétences, le Plan d'Investissement des Compétences, les services me font remonter leur inquiétude tant la complexité qu'entraîne la recentralisation du dispositif est importante. Cette recentralisation va mobiliser nos services sur le PIC (Plan d'Investissement Compétences) et il risque de se faire au détriment de la politique de la Région en matière de formation des demandeurs d'emploi. C'est un problème que je déplore.

Enfin, sur ce point-là, nous avons mis en place un groupe de travail dirigé par un chef d'entreprise, avec Pôle Emploi, avec des représentants syndicaux, avec les représentants de la Région bien sûr, sur cette difficulté à régler le problème du recrutement aujourd'hui, pas que dans les entreprises, nous-mêmes avons d'ailleurs, au niveau du service informatique, des difficultés à recruter. Et la plupart des Collectivités, des services publics, ont aussi des difficultés à recruter. Donc l'idée est de mettre en place une zone d'expérimentation, qui n'est pas encore fixée, avec un groupe de travail dédié, des équipes de la Région, de Pôle Emploi, de la DIRECCTE, de l'AFPA vraisemblablement, des Organisations Syndicales, auxquelles nous associerons des représentants des demandeurs d'emploi, des chômeurs eux-mêmes, de telle sorte que l'on puisse répondre à ce défi majeur qui, on le voit bien, retarde notre croissance.

Voilà ce que je voulais très vite aborder en début de séance.

Enfin, Bernard UTHURRY nous en dira peut-être un mot, nous avons réussi à obtenir, pour la Région et Bordeaux, la fameuse Robocup, qui est la Coupe du monde des robots. Je veux remercier Bernard UTHURRY et Mathieu HAZOUARD d'avoir porté notre candidature. Cette manifestation aura lieu en 2020, à Bordeaux.

Un mot sur le festival Novaq, que je vous demande vraiment d'inscrire sur vos agendas, les 13-14-15 septembre. Nous avons plus d'une centaine d'entreprises et de laboratoires qui feront leur show, qui viendront se présenter, une série de débats co-organisés avec *Le Monde,* et une ouverture au grand public le samedi, je pense.

Voilà mes chers collègues, nous pouvons passer à l'ordre du jour si vous le voulez bien.

Mme REQUENNA. - Jusqu'à la fin de la semaine dernière, je ne pensais pas prendre la parole en ce début de séance pour un propos liminaire, je souhaitais simplement signaler notre gratitude à Andréa BROUILLE ainsi qu'à Sandrine DERVILLE, pour le travail qui a été accompli en préparation de cette séance pour les travaux budgétaires et également pour les Schémas touristiques. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord – nous y reviendrons – il faut reconnaître le plaisir que nous avons à étudier des dossiers fournis, qui font suite à une expertise sérieuse et intéressante. Pour cela donc, nous vous remercions très sincèrement.

Je voulais m'en tenir à cela mais des dossiers arrivés tardivement, en fin de semaine dernière, m'amènent quand même à faire quelques remarques. Nous nous interrogeons sur la délibération n° 50 ou 51, vous l'avez abordé tout à l'heure Monsieur le Président, qui concerne les inondations qui ont touché, les 12 et 13 juin derniers, plusieurs Départements d la Nouvelle-Aquitaine. Vous ajoutez dans cette délibération le sujet des chutes de grêle, abordé dans une autre motion déposée par un autre groupe politique. Il est difficile là de ne pas soupçonner une récupération politique, je voulais quand même le souligner, nous avons déposé une motion bien avant que le sujet vous vienne à l'esprit. Je ne serai pas mauvaise joueuse pour autant et je retiendrai toutefois le seul fait que le bien des administrés étant notre priorité à nous aussi, nous enlever la paternité de cette initiative ne nous empêchera pas de nous réjouir à partir du moment où une action sera bel et bien conduite pour les sinistrés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Imaginez ce qui se serait passé si l'on n'avait pas présenté ce dossier. Cela aurait été une broncha totale. Je rappelle simplement que nous avions anticipé cela puisqu'il y a ce fonds de 2 M€ qui a été voté dans le BP.

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, en complément de ce que ma collègue Pascale REQUENNA vient de dire, je voudrais simplement faire un petit propos liminaire pour notre séance, qui est particulièrement chargée, et qui va nous permettre de faire un bilan de votre gestion pour l'année 2017, une année qui, rappelons-nous, aura été très marquée par des bouleversements politiques majeurs.

Les réformes en cours, tant sur l'apprentissage, la formation professionnelle, le modèle ferroviaire, nous concernent directement ici, dans la Région Nouvelle-Aquitaine, et elles auront des conséquences directes sur les politiques à mettre en place et les moyens que nous devrons leur consacrer si nous souhaitons maintenir – et c'est notre souhait à tous, je crois – les services à la hauteur des attentes de nos concitoyens, et pallier le désengagement de l'État. De même au niveau européen, nous avons le sujet – j'y reviendrai – des baisses de la PAC et des coupes budgétaires importantes qui sont envisagées et qui vont avoir des répercussions majeures pour nos agriculteurs. Notre groupe LR-CPNT vous proposera deux motions sur ces deux problèmes : la première sur la réforme en cours de l'apprentissage et la seconde, sur le projet de Budget européen et la diminution des aides de la PAC. Nous souhaiterions que notre Assemblée puisse se positionner d'une voix unanime sur des sujets aussi essentiels.

Nous sommes également attentifs aux réponses que la Région pourra apporter en complément des interventions de l'État au monde agricole, suite aux intempéries et aux orages de grêle, comme vient de le rappeler Pascale REQUENNA. Nous avons bien noté vos annonces sur la trésorerie des exploitations et nous espérons que les aides régionales pourront être proposées rapidement et ce dès la prochaine CP.

Cette séance plénière est largement consacrée au sujet budgétaire, avec l'examen du Compte Administratif et celui du Budget Supplémentaire. Je laisserai bien sûr Olivier CHARTIER, Président de la Commission des finances, s'exprimer au nom de notre groupe. Simplement un petit point, lors de la Commission des finances du 8 février dernier, vous nous aviez présenté un document de prospective financière pour les années 2018-2022, avec plusieurs hypothèses de construction budgétaire à partir de différents scénarios d'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Visiblement, c'est le scénario 3 qui semble avoir été privilégié, avec une baisse de 0.5 % du fonctionnement à chaque BP de 2019 à 2022. Nous pensons que cela reste insuffisant et j'y reviendrai rapidement. Lors de la Commission des finances du 3 mai dernier, dans ce même exercice

de prospective financière et suite à notre demande de diminution des dépenses de fonctionnement, vous nous avez présenté un nouveau document retraçant les grands postes de dépenses de fonctionnement, dans l'objectif de fixer une trajectoire et d'émettre des avis sur les choix à opérer.

Un point rapidement puisque cela nous est arrivé vendredi soir, sur la contractualisation avec l'État et cette nouvelle délibération, il s'agit pour nous, comme pour les 322 Collectivités concernées, de tenir les contraintes d'une limitation de hausse des dépenses de fonctionnement à + 1.2 %, faute de quoi, un malus sera appliqué. Nous ne pouvons que regretter que ce qui avait été initialement prévu, c'est-à-dire un bonus-malus, ait finalement été abandonné par l'État. Il n'y a plus de bonus mais il est toujours question du malus. Nous sommes plutôt favorables, sur le principe, à ce système parce qu'il se veut vertueux et il se veut responsabilisant, même si nous ne sommes pas dupes de la stratégie du Gouvernement qui souhaite faire porter la prise en charge de la baisse d'une partie du déficit de l'État par les Collectivités locales et sans véritable contrepartie. Et la Région Nouvelle-Aquitaine va en prendre une large part.

Je ne vais pas entrer dans le débat puisque nous y reviendrons vu que nous avons la délibération, je voudrais simplement noter que vous aviez dénoncé le plan « diabolique et humiliant » de l'État et estimé que les pères fondateurs de la décentralisation « devaient se retourner dans leur tombe ». Je suis moi-même une décentralisatrice convaincue mais j'ai l'impression que vous avez un peu évolué sur votre position.

M. LE PRESIDENT. - Merci…

Mme CALMELS. - J'ajouterai simplement- si vous le permettez - un point sur les économies, cela nous semble majeur, nous sommes prêts, Olivier CHARTIER et moi-même, à travailler avec vous pour essayer de mettre en œuvre les économies nécessaires, et nous serons vigilants sur l'évolution des politiques régionales sur les trois points particuliers : l'évolution de l'endettement, qui est importante et préoccupante, l'évolution du niveau de dépenses de fonctionnement à maîtriser absolument, et bien sûr notre opposition à toute hausse de la fiscalité, étant rappelé que vous aviez augmenté la fiscalité en 2016.

M. LE PRESIDENT. - Madame CALMELS, c'est quatre minutes.

Mme CALMELS. - C'est terminé, je vais vous laisser la parole.

Je voudrais simplement – si vous le permettez – vu l'ordre du jour mes chers collègues, je pense quand même que l'on peut laisser quelqu'un finir un propos de quelques minutes…

M. LE PRESIDENT. - Il faut essayer de rédiger son propos pour qu'il tienne en quatre minutes.

Mme CALMELS. - Je voudrais simplement vous rappeler que nous souhaiterions recentrer nos compétences prioritaires sur les secteurs en difficulté de développement : l'aménagement du territoire, qui nous semble clef, les infrastructures, tant ferroviaires que routières, et les aides au monde agricole et au développement rural vers la formation et l'emploi.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mes chers collègues, essayons de rester dans ces quatre minutes parce que l'on ne va pas s'en sortir. Il faut que les responsables de groupes montrent l'exemple.

Mme DIAZ. - C'est important aujourd'hui parce que nous sommes au lendemain d'un Sommet sur la crise des migrants…Où Emmanuel MACRON a ajouté le ridicule à l'échec, l'irresponsabilité politique au mépris de la volonté des peuples. La question de l'immigration est un sujet qui restera sans fin tant que les bonnes décisions ne seront pas prises et tant que les « Euro-gagas » pro-immigrationnistes convaincus, dont beaucoup siègent dans cet hémicycle… resteront enfermés dans leur dogmatisme et sourds au verdict des urnes - et oui, cela vous fait mal mais c'est la vérité – nous ne verrons pas le bout du tunnel. Monsieur le Président, je pense que vous allez vous sentir bien seul et même de plus en plus seul, à l'instar d'Emmanuel MACRON et d'Angela MERKEL, et il faudra rendre des comptes. Il faudra expliquer aux néo-aquitains pourquoi vous avez décidé, contre le message clair que les français vous envoient élection après élection, en votant massivement pour le Rassemblement National, de n'en faire qu'à votre tête. Et pire, de sortir de vos champs de compétences et d'aller sur les domaines du social et de la gestion de l'immigration.

Alors que les dépenses des Départements pour l'accueil des mineurs non accompagnés – et on ne sait même pas si ce sont des mineurs non accompagnés – atteignent des montants stratosphériques (environ 60 000 € par an et par mineur), vous décidez de renforcer les dispositifs qui contribuent à faire de la France une véritable pompe aspirante. Par exemple, à chaque CP, nous assistons au dévoiement de quelques lignes budgétaires dédiées à la formation professionnelle. Ce que vous nommez d'un doux euphémisme « alphabétisation », est en réalité l'enseignement de la langue française à des étrangers, légaux ou non. Vous répandez votre idéologie immigrationniste à tous les étages et à tous les âges. Je pense par exemple au dispositif que vous avez mis en place dans les collèges et les lycées des Deux-Sèvres et qui consiste en une coopération avec Amnesty International pour faire l'apologie des migrants et c'est ce qui est révoltant, c'est que cela se

passe pendant les heures de cours. Pas plus tard que jeudi, dans notre cantine du Conseil Régional, trois charmantes hôtesses venaient nous expliquer la démarche solidaire dont vous étiez partenaire à l'occasion du Food Refugee Festival.

On aura vraiment essayé de nous faire avaler le projet immigrationniste à toutes les sauces. Et pire que tout, à l'occasion du Printemps de la diversité, vous avez invité Rokhaya DIALLO, qui n'est ni plus ni moins que l'organisatrice des camps réservés aux blancs et qui ose tout, jusqu'à dire que les compresses blanches des hôpitaux sont racistes. Et je ne reviens pas sur les dizaines de milliers d'euros qui sont dilapidés dans les volets culture.

Cette crise migratoire n'en est qu'à ses débuts : pauvreté, nivellement du niveau de vie par le bas, conflits, déstabilisation, etc. Il y a quelques jours, je lisais *Sud-ouest* qui titrait : « On ne tient plus le terrain ». On y parlait de caillassages des voitures de gendarmerie et de rassemblements pendant le Ramadan. Et je me suis dit : « oh dis donc, *Sud-ouest* est en train de faire un focus sur le 93 ! ». Et bien non, on parlait d'un village girondin de 3000 habitants, Castillon-la-Bataille. Et si l'on ajoute tous les faits divers qui relatent les fraudes d'avantages sociaux organisées par les filières d'immigration, les faits de délinquance perpétrés par des étrangers en situation illégale, ou encore tous ces bateaux qui veulent accoster sur nos côtes, je me dis que quand on voit ce que l'on voit, que l'on entend ce que l'on entend, au Rassemblement National, on a raison de penser ce que l'on pense.

Malheureusement, Jean RASPAIL dans son livre *Le camp des saints* avait une vision prophétique. Il n'y a qu'un seul moyen pour arrêter cette situation catastrophique, c'est d'élire des Gouvernements qui agissent au nom de l'intérêt général et qui sont guidés par des mesures de bon sens. C'est ce qu'ont bien compris les pays du Visegrad et plus récemment les italiens avec Matteo SALVINI.

Mme LANZI. - Honte à SALVINI !

M. LE PRESIDENT. - Je m'interrogeais hier pour savoir, en attendant ce genre de saillie, comment je peux répondre. C'est très compliqué.

Mme LANZI. - On ne répond pas. Il n'y a pas de réponse.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président. Je ne vais même pas chercher à rebondir, je partage l'idée que c'est compliqué de réagir à de tels propos.

En revanche, je souhaite parler d'Europe. Nous venons de vivre, en mai dernier, le Joli mois de l'Europe. Or, Monsieur le Président, cette manifestation destinée à célébrer la construction européenne doit nous amener à nous interroger sur l'Europe telle qu'elle est et telle qu'elle vient. Quelle Europe voulons-nous pour nos agriculteurs ? Pour nos acteurs économiques ? Pour notre santé ? Pour nos jeunes ? Toutes les difficultés de la construction

européenne se sont exprimées par le traitement rocambolesque justement de l'accueil du navire Aquarius. Ce navire, affrété par une ONG afin de sauver des migrants, a été en même temps rejeté par l'Italie, par Malte, et accueilli par l'Espagne. Je ne souhaite pas polémiquer sur cette affaire mais simplement souligner l'absence d'une véritable politique européenne. Et à ce titre, sans vouloir faire de la sémantique, disons également un mot d'une erreur collective, celle de parler de « migrants » alors qu'il s'agit de « réfugiés ». Il est temps de poser la question de la construction européenne, mais il est également le moment d'y répondre face à la montée des populismes, qui est la réponse erronée à une question pertinente. Quid du couple Europe-Région et d'une action de proximité en faveur de nos concitoyens. Cette décentralisation est encore, dans les faits, à construire de façon plus complète, à un moment où le scrutin européen se renationalise. L'Europe se doit d'être novatrice et de répondre aux défis de notre temps.

Sur un autre sujet, elle doit par exemple permettre de sauver les abeilles, que vous avez évoqué Monsieur le Président, mais également de réfléchir à des politiques novatrices. L'exemple des abeilles est parlant et connu, la biodiversité est une richesse et une force dans le grand tout de la vie. Et il en est de même de la biodiversité domestique au sein de notre Assemblée, garante de la richesse des débats et de la confrontation d'idées différentes qui enrichissent notre réflexion globale.

Prenons un autre exemple, celui du cannabis thérapeutique - cher à notre collègue Éric CORREIA – une proposition formulée en son temps par les Radicaux de Gauche. Rien n'est uniformisé au niveau européen, qui a pour effet de mettre en place une politique de santé à plusieurs vitesses suivant les États, alors que le cannabis thérapeutique est reconnu pour son action par exemple dans la Sclérose en plaques. Ainsi, c'est d'actions concrètes qu'a besoin l'Europe, l'important n'est pas de savoir s'il faut plus d'Europe ou moins d'Europe, la réalité est qu'il faut une meilleure Europe.

Enfin, je veux conclure mon propos – et vous allez voir que cela va largement entrer dans les quatre minutes – en rendant hommage à un avocat humaniste resté célèbre pour son engagement à côté des victimes de Maurice PAPON. Un orateur de talent, passionné par notre Histoire et auteur de nombreux livres. En effet, à la manière des chroniqueurs du Moyen-Age, il a su relater les faits non comme un historien, mais comme un témoin. Cet homme, Gérard BOULANGER, avait également prolongé son engagement en siégeant dans cette même Assemblée en tant que Conseiller Régional. Et à ce titre, je vous demande, dans mon temps de parole, Monsieur le Président, de bien vouloir observer une minute de silence pour sa mémoire.

M. LE PRESIDENT. - Merci de l'évoquer, j'avais oublié de faire référence à Gérard BOULANGER, qui a accompagné les travaux de cette Assemblée pendant de longues années, et qui avait été, au procès PAPON, un des premiers avocats qui a accompagné cette démarche et qui s'est battu beaucoup, longtemps, pour amener PAPON au tribunal.

Je voudrais ne pas oublier aussi Dominique DUCASSOU, qui a accompagné cette Assemblée, qui était un ami, qui a été Président d'université et qui avait, à l'égard bien entendu de son secteur des universités et de la recherche, une présence et des conseils très judicieux.

Si vous le voulez, faisons une minute de silence à la pensée de ces deux personnes.

(Il est observé une minute de silence- pour deux anciens conseillers régionaux de l'ex aquitaine).

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président d'avoir accédé à ma demande pour cette minute de silence.

Mme MONCOND'HUY. - Monsieur le Président, depuis notre dernière séance plénière, deux événements importants ont eu lieu, des événements qui feront date, il y aura un avant et un après. Des événements qui nous obligent à agir et à reconsidérer nos priorités politiques. Je parle premièrement de la remise du nouveau rapport AcclimaTerra, le 1er juin dernier, à laquelle vous avez présidé aux côtés de Françoise COUTANT. C'est un rapport que vous avez sur table, mes chers collègues, qui nous permet désormais de bénéficier d'indicateurs étayés, précis, sur les effets que nous devons attendre des dérèglements climatiques sur nos territoires. Je parle ensuite du premier rapport provisoire Ecobiose, le pendant d'AcclimaTerra mais sur la biodiversité, qui vous a récemment été remis aux côtés de Nicolas THIERRY.

A partir de maintenant, nous ne pourrons pas dire, chers collègues, que nous ne savions pas et de manière précise, ce qui nous attendait. Nous, Écologistes, sommes depuis longtemps des lanceurs d'alerte sur les enjeux climatiques désormais reconnus sur des responsabilités désormais connues, mais ce que nous disons aussi depuis toujours est que des solutions existent. C'est pourquoi ces rapports feront date. Nous avons la connaissance des phénomènes. Nous avons une partie des solutions. Notre responsabilité vis-à-vis des jeunes générations est donc engagée.

AcclimaTerra et Ecobiose portent des constats inéluctables pour la plupart, d'ailleurs, on ne parle plus de « lutter contre » le dérèglement climatique, mais de « s'adapter », « d'atténuer », surtout à l'échelle d'une Région. Les bouleversements climatiques qui nous attendent sur le territoire appellent une réponse non pas idéologique, non pas partisane, mais bien pragmatique et responsable. C'est pourquoi Monsieur le Président, nous saluons nombre de votes auxquels nous procéderons aujourd'hui et demain, des décisions

importantes qui vont dans le bon sens au regard de nos responsabilités climatiques et environnementales. La stratégie sur l'eau bien sûr, en premier lieu, le rapport AcclimaTerra dresse un portrait de ce que seront les enjeux de la gestion de l'eau dans 5, 10, 20, 30 ans. Nous aurons des étiages plus sévères et plus longs. Nous subirons une diminution des précipitations annuelles et une modification des régimes de précipitations sur l'année, avec un fort impact des diminutions sur l'hiver. Face à la raréfaction de la ressource, nous connaîtrons une pression croissante sur les usages de l'eau, et notamment sur l'eau potable, dont la consommation augmentera avec les températures moyennes. Face à cela, le rapport préconise une gouvernance de l'eau réellement solidaire, solidaire entre les différents usages, solidaires entre les différents territoires amont et aval.

Le texte que nous voterons aujourd'hui est un premier pas vers cette solidarité. Nous nous réjouissons que la stratégie de l'eau de la Nouvelle-Aquitaine ne permette pas d'octroyer les financements régionaux aux grands projets inutiles que sont les bassines, les projets de stockage dédiés à l'irrigation en Deux-Sèvres, Vienne et Charente-Maritime. Ces projets, en effet, ne permettent pas un partage de l'eau équilibré entre les usages et ne contribuent pas à la transition vers une agriculture plus responsable et adaptée aux enjeux climatiques. Nous applaudissons donc le vote de cette stratégie régionale de l'eau.

Nous applaudissons aussi la délibération sur la stratégie foncière. Osons le dire, c'est une avancée remarquable car là encore, AcclimaTerra est terriblement éclairant. Sur la métropole bordelaise, la densité d'habitants a été diminuée par deux et la surface urbanisée multipliée par quatre depuis les années 1970. En Limousin, depuis les années 1960, la consommation de terres par l'urbanisation y a été deux fois plus importante que la moyenne nationale et la zone urbaine de Limoges a augmenté quatre fois plus vite que le nombre d'habitants. Et lorsque la ville s'étale, les terres agricoles disparaissent, la dépendance à l'automobile augmente et l'artificialisation des sols a des conséquences catastrophiques sur la résilience de nos territoires face à des événements climatiques sévères, comme les orages de ces dernières semaines. Protéger résolument nos territoires de l'étalement urbain sauvage et rationnaliser notre utilisation de l'espace est urgent et impératif. Cette délibération, pionnière en France, est un grand pas pour notre Région.

Dernière délibération à saluer, en ce qui concerne les associations d'éducation-nature pour un développement soutenable. Nous pouvons nous féliciter, Monsieur le Président, que vous ne soyez pas Laurent WAUQUIEZ lorsque lui, supprime le soutien à ces associations. Nous saluons votre engagement renouvelé en faveur de ces associations qui œuvrent à éduquer à la protection de la biodiversité par des conventions pluriannuelles, qui assurent pérennité, confiance et objectif partagé entre la Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires.

Pour tout cela, nous pouvons être fiers d'appartenir à la Région Nouvelle-Aquitaine, dont l'ambition en matière de transition énergétique, dont la rigueur scientifique vis-à-vis du climat et de la biodiversité, dont l'engagement volontariste pour une évolution de l'agriculture avec le Pacte Ambition biologique, sont nationalement reconnus.

Au nom du groupe Écologistes et Citoyens, je le réaffirme aujourd'hui : ce sont ces constats scientifiques et les préconisations qui en découlent qui constitueront la boussole de nos orientations politiques.

Mme MONCOND'HUY. - C'est dix minutes dans le Règlement intérieur.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, c'est dix minutes dans le Règlement intérieur.

M. LE PRESIDENT. - Je souhaite que l'on reste à quatre minutes.

Mme REQUENNA. - Il faudra l'inscrire parce que l'attitude à l'égard de Virginie CALMELS, là elle est beaucoup plus douce, mais n'a pas été la même. Alors franchement, c'est dix minutes dans le Règlement intérieur Président.

M. LE PRESIDENT. - Madame REQUENNA s'il vous plaît, n'en profitez pas.

Mme MONCOND'HUY. - Je me permets de conclure du coup. Je passe sur les exemples de ce que nous pourrions faire pour aller plus loin, mais je souhaitais vous dire que climat et biodiversité d'une part, confiance en les territoires et les citoyens d'autre part, seront les points cardinaux qui guideront notre action. La « transition », pour reprendre votre mot Monsieur le Président, est un mot à la mode. Beaucoup en parlent comme si le dire suffisait à avoir un effet performatif. Mais il est pourtant indispensable de mettre nos énergies en commun pour accélérer concrètement, au-delà des mots, la disparition des anciens modèles. Il est encore temps d'agir pour que le futur de notre Région soit vivable pour vos petits-enfants, pour vos enfants, pour que la Région que nous connaîtrons, nous, jeune génération, soit vivable et résiliente.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Juste une petite observation, si l'on veut – et je le souhaite, que le monde soit meilleur pour nos petits-enfants – il faut que l'on commence à massifier un certain nombre de décisions. Je suis partisan bien sûr de l'accompagnement du tissu associatif mais sur le plan climatique, notamment sur l'enseignement, sur l'éducation, il faut passer à autre chose, puisque nous avons un public captif qui est le public lycéen, à un système d'information fait par le corps enseignant. Nous ne pouvons plus simplement compter sur le tissu associatif et sur le militantisme.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président. Je m'associe à mon tour à l'hommage que vous avez rendu à nos collègues Dominique DUCASSOU et Gérard BOULANGER, avec qui j'ai eu l'occasion, comme beaucoup, de travailler dans cette Assemblée et qui étaient tous deux des hommes de grande qualité et de grande courtoisie, qui faisaient honneur à la Région.

Je voudrais commencer par un mot de félicitations pour cette plénière parce que je crois que nous avons des dossiers extrêmement importants pour le développement de la Nouvelle-Aquitaine, des dossiers sérieux, des dossiers bien construits, et rapidement – parce que l'on y reviendra – mais souligner particulièrement deux points. D'abord, la trajectoire budgétaire qui est la nôtre désormais grâce aux décisions que vous avez prises, qu'Andréa BROUILLE a mis en œuvre, et qui nous permettent de nous retrouver dans une situation qui est un peu inespérée par rapport aux débats que nous avions en début de mandat.

Le deuxième satisfecit que je voudrais adresser est le sérieux avec lequel cette Région – et j'ai d'ailleurs eu un appel de FNE ce week-end à ce sujet sur la biodiversité – prend au sérieux la question environnementale à la hauteur qu'il convient, même si je pense que nous avons encore quelques marges de progression, mais là encore, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Malheureusement, je suis obligé de répondre aux propos de Madame DIAZ parce que vous savez, le philosophe que nous apprécions tous sur ces bancs – enfin tous… - Hannah ARENDT disait qu'« à force de choisir toujours le moindre mal, l'Homme oublie qu'il finit toujours par choisir le mal. » Et j'en ai un peu assez d'entendre ces discours partout, à longueur de journées, visant à nous expliquer qu'il faut laisser les gens mourir là où ils sont sans leur tendre la main. Et puisqu'il s'agit d'un principe majeur de notre civilisation, je voudrais rappeler que celle-ci s'est construite sur un certain nombre de piliers, de la Grèce Antique à la Chrétienté, et que parmi ces piliers, il y en a un important qui s'appelle l'hospitalité. Cela veut dire l'attention aux plus faibles, cela veut dire l'accueil de l'étranger, et cela veut dire que cette civilisation, si elle est grande et si justement elle est attaquée par un certain nombre de gens, c'est parce qu'elle est porteuse de ces valeurs-là. Si un certain nombre de gens nous attaquent, ce n'est pas par excès de générosité, ils nous attaquent parce qu'ils en ont après nos valeurs démocratiques, parmi lesquelles effectivement la tolérance, la laïcité, l'hospitalité, le respect des plus faibles, l'égalité.

Et je voudrais vous dire que je suis atterré de voir des responsables politiques faire de la misère des autres, de la mort des autres, un fonds de commerce électoral en flattant les bas instincts de la population, en l'effrayant avec des chiffres qui n'existent pas. Parce que je

rappelle que la politique aujourd'hui, concrètement, il s'agissait pour la France d'accueillir un peu plus de 20 000 personnes. Qui peut dire sérieusement qu'un pays de 65 millions d'habitants est incapable d'accueillir un peu plus de 20 000 personnes ?

Et bien Monsieur le Président, je vous félicite de toutes les initiatives que vous pourrez prendre en ce sens et je vous avoue avec un peu d'émotion, puisque l'Autriche prend aujourd'hui la présidence de l'UE dans les conditions que nous connaissons, et même si personne n'en parle ou en tout cas pas assez à mon goût, que je suis très inquiet, vraiment très inquiet, de la montée de l'Extrême Droite en Europe. Après ce que nous avons vécu, après des millions de morts…

Après les déchirements qu'a connus l'UE, nous voyons refleurir des discours que nous pensions voir disparus et qui désormais, sont totalement décomplexés. Et je crois que le temps est venu de ne plus faire silence mais de répondre à chaque fois qu'il sera nécessaire.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane.

M. LE PRESIDENT. - Jean DIONIS DU SEJOUR n'est pas Président de groupe donc je te donnerai la parole après.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je suis Président de groupe donc ce n'est pas votre affaire, c'est l'affaire du groupe…

M. LE PRESIDENT. - Ah bon, c'est nouveau ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Et donc quand ce sera le cas, vous serez averti, vous recevrez une lettre, je viendrai vous voir. Pour le moment, je suis Président du groupe. Vous avez été mal averti par votre Administration.

M. LE PRESIDENT. - De quel groupe ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Du groupe UDI.

Mme REQUENNA. - Il ne vous aura pas échappé que je suis Présidente du groupe MoDem et apparentés Monsieur le Président. J'espère, tout au moins, que cela ne vous a pas échappé.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est très clair Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Alors Jean DIONIS DU SEJOUR, pardon.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Avec mes excuses les plus plates.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Cela bouge, il faut suivre, mais on vous préviendra en temps voulu Monsieur le Président.

Moi aussi, je voudrais saluer la mémoire de Dominique DUCASSOU. Et Stéphane a eu les mots justes, Dominique avait à la fois beaucoup de compétences et cette modération girondine, bordelaise, qui faisait que l'on pouvait travailler avec lui.

Je voudrais quand même, parce que c'est vrai qu'il y a eu un traitement un peu injuste par rapport à notre collègue Virginie CALMELS, lire l'article 9-alinéa 7 de notre Règlement intérieur, de notre loi intérieure. Je lis : « En début de chaque séance, et après les propos introductifs du Président, la possibilité est offerte à chaque Président ou Présidente d'un groupe de prendre la parole pour une durée maximale de dix minutes. » Ce n'est pas un luxe, et d'ailleurs, notre intervention à nous, groupe UDI, va être là-dessus parce que cette séance nous amène à avoir des sentiments contradictoires. À la fois, cela a été dit notamment par Pascale REQUENNA, il y a des dossiers très intéressants et qui ont été travaillés, plus d'ailleurs par votre Administration que par les élus, et en même temps, que penser d'un ordre du jour avec 50 délibérations ? Dont certaines nous sont arrivées vendredi très tard dans la soirée. Donc avec des délibérations ultra importantes, je parle du Compte Administratif, si l'on ne peut pas avoir un débat sur le CA, où est la fonction de contrôle de cette Assemblée ? Un tel ordre du jour repose le problème du fonctionnement démocratique de notre institution.

Monsieur le Président, vous le savez, vous-même nous l'avez dit, les Commissions marchotent, il y en a peut-être une ou deux qui fonctionnent correctement, pour le reste, elles ne vivent pas bien. Et si elles marchotent, c'est parce que notamment elles n'ont pas une place qu'elles devraient avoir, notamment, et vous avez été saisi par le groupe UDI, en ce qui concerne les amendements, le cheminement des amendements. Il faut que les amendements trouvent toute leur place dans cette Assemblée. Ce n'est pas le cas, vous devez nous répondre d'ailleurs sur ce point : où en est-on sur la demande qui a été faite du groupe UDI de faire voter les Commissions sur les amendements ? Mais Monsieur le Président, je vous le signe, un certain nombre de dossiers très importants seront bâclés lors de cette séance. Nous devons, et vous devez, c'est à vous d'impulser cette réforme, siéger plus longtemps. C'est aussi simple que cela. Vous devez vous saisir de cet enjeu démocratique, autrement, tranquillement, cette institution va dériver vers une machine technocratique, plutôt bien gérée d'ailleurs, mais où globalement, notre Assemblée plénière sera une Chambre d'enregistrement et très clairement, très accessoire dans le fonctionnement de cette maison.

Le groupe UDI vous fait la proposition de faire de la démocratie régionale un des grands chantiers de la deuxième mi-temps de votre mandat. Ce n'est pas du luxe Monsieur le Président, et la manière dont va se passer cette séance va malheureusement, je crois, le démontrer.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je redis, parce que je partage une chose de ce que vient de dire Jean DIONIS DU SEJOUR, c'est l'absentéisme qu'il y a dans les Commissions. Nous sommes tous responsables. Et bien entendu, il y a maintenant des sanctions pécuniaires qui vont être prises.

M. FEKL. - Merci Monsieur le Président. Je veux à mon tour avoir des pensées très fortes pour deux anciens collègues élus qui nous ont quittés, vous les avez cités : Dominique DUCASSOU et Gérard BOULANGER. Nous avons, pour beaucoup ici dans l'ancienne Région Aquitaine, siégé avec eux.

Dominique DUCASSOU était un opposant coriace, qui ne lâchait rien, qui connaissait ses dossiers, aimait sa ville comme sa Région. C'était aussi un élu et un homme respectueux de tous et nous avons eu plaisir à travailler avec lui.

Gérard BOULANGER, cela a été rappelé avant moi, était un grand avocat, il a joué un rôle très important dans l'Histoire de notre pays, dans l'écriture de cette Histoire, dans la poursuite, par des moyens de Droit, de criminels, de criminels d'État, et il a donc, dans l'écriture de l'Histoire du XXème siècle, eu un rôle majeur. C'était aussi un homme de conviction, un militant, un homme de Gauche. C'était, peut-être avant que cela ne devienne à la mode, un indigné, qui ne supportait pas l'injustice, et je veux avoir des pensées pour ses proches et pour tous ceux qui ont soutenu et accompagné son action.

Je veux avoir des pensées aussi, sur un autre plan, pour les victimes des graves incidents climatiques qui se sont produits dans notre Région, que ce soit la grêle, que ce soit les inondations, dans plusieurs Départements, vous en avez cités deux, j'y ajouterai le Lot-et-Garonne qui a lui aussi, malheureusement, été frappé.

Je veux ensuite insister sur la très grande qualité de cette plénière. À la fois sur le rapport d'activités, qui retrace avec beaucoup de force toute l'ampleur des travaux, des champs d'intervention de la Région, le Budget Supplémentaire qui la confirme, et les différents dossiers à l'ordre du jour. Il est vrai nombreux, robustes, consistants, denses, et qui abordent tous les sujets d'actualité et de préparation de l'avenir : le tourisme, la stratégie foncière, la place de la ruralité dans nos politiques, le numérique, la silver économie, et donc l'anticipation et l'accompagnement du vieillissement, l'innovation, l'aéronautique, le spatial, l'Économie Sociale et Solidaire, l'environnement, la politique de l'eau, la jeunesse, la

formation, l'éducation, la culture, et j'en oublie. Que ceux qui ne sont pas cités ici me pardonnent.

La Région est mobilisée sur l'ensemble de ces secteurs, sur l'ensemble de ces domaines d'intervention, avec des politiques innovantes et avec un point commun que je veux souligner et saluer, c'est la méthode d'élaboration de ces politiques. Dans un nombre très important de délibérations, il sera certainement insisté sur la méthode de construction, avec des élus vice-Présidents, élus délégués, élus qui ont sillonné la grande Région à la rencontre des acteurs de terrain, à la rencontre de tous ceux qui font avancer la Nouvelle-Aquitaine, pour échanger avec eux et certainement pas pour imposer d'en haut des politiques, mais pour les élaborer au plus près des réalités du terrain. Cela rejoint la préoccupation de la démocratie, la démocratie est quand même avant tout – ou en tout cas aussi – être présent avec les acteurs pour bâtir les choses avec eux, mais nous sommes tout à fait d'accord pour approfondir encore la démocratie au sein de notre Assemblée, y compris au sein des Commissions Monsieur le Président, dont vous souhaitez aussi renforcer le rôle de délibération et d'enrichissement de nos travaux. Donc nous sommes disponibles là-dessus pour avancer de manière concrète et en nous inspirant de toutes les bonnes pratiques qui peuvent exister, y compris dans les Conseils municipaux, nous sommes prêts à aller regarder les bonnes pratiques qui peuvent être transposées.

Un mot sur le Pacte financier – mais nous y reviendrons plus en détail – notre groupe, comme je crois l'ensemble des formations de cette Assemblée, est traversé par des doutes et des interrogations. Vous avez dit ce qu'il fallait penser de la méthode Monsieur le Président, nous nous y associons, mais nous savons aussi que dans la négociation avec l'exécutif, vous avez obtenu un certain nombre de points très importants qui seront demain structurant pour notre Région. Et donc pour cette raison-là, avec encore une fois des doutes et même des tiraillements dans le groupe majoritaire, nous soutiendrons votre démarche.

Un tout dernier mot pour répondre à l'intervention hors compétence de la Région de l'Extrême Droite…

Mais il faut assumer, chacun assume ce qu'il est. C'est toujours un bon début, quand on est identitaire, on commence par assumer sa propre identité.

La France et l'Europe s'honorent de rechercher une réponse globale, à la fois respectueuse de l'asile, respectueuse de nos grands engagements internationaux et, pardonnez du peu, de notre texte constitutionnel. Il y a une chose que vous pourriez faire utilement pour contribuer à cette approche, c'est de parler à vos amis de l'Ultra Droite américaine, la Russie et Monsieur EL-ASSAD, qui déstabilisent des régions entières du globe, qui donc contribuent à la crise que nous connaissons aujourd'hui, pour leur demander

de revenir à la raison, et vous aurez ainsi apporté, pour une fois, une contribution utile aux problèmes que vous soulevez.

M. LE PRESIDENT. - Merci Matthias.

Je vous propose de nommer Mathieu HAZOUARD comme Secrétaire de séance, s'il l'accepte…

M. HAZOUARD. - Avec plaisir.

M. LE PRESIDENT. - De m'autoriser, parce qu'il y a urgence, à inscrire à l'ordre du jour le contrat financier.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRESIDENT. - A approuver, si vous le voulez bien, le PV de la séance précédente…

Pas de souci ?

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 mars 2018

ADOPTÉ

Il est donc approuvé.

N° 51

COMMUNICATION SUR LES DEGATS OCCASIONNES PAR LES INTEMPERIES DE MAI ET JUIN 2018 (GRELE ET INONDATIONS)

M. LE PRESIDENT. - Sur les dégâts occasionnés par les intempéries, je vous propose de ne pas approfondir aujourd'hui mais de créer un groupe de travail qui pourrait avoir la participation des élus qui le souhaitent, de nommer un responsable administratif parce que nous aurons à intervenir dans des domaines extrêmement différents : il y a bien entendu tout ce qui concerne la grêle, et j'ai bien reçu la lettre d'Yves D'AMECOURT sur la façon avec laquelle les agriculteurs assuraient eux-mêmes, étaient « calculés » par rapport à ce que l'on appelle la « moyenne olympique ». C'est-à-dire que l'on sort les années complètement anachroniques mais en même temps, comme les viticulteurs notamment viennent de subir le gel, la grêle, on se trouve avec un certain nombre de difficultés importantes. Il faudra que l'on reprenne tout cela, que l'on reste « dans les clous » européens bien entendu, mais qu'auparavant, se soient manifestées deux types de réactions : d'une part, les assureurs eux-mêmes, je ne voudrais pas que les pouvoirs publics déresponsabilisent les contrats d'assurance qui ont été passés par les viticulteurs ou les communes ou d'autres structures. Je me méfie de cette action-là.

Et puis deuxièmement, ce type de solidarité est prise en charge par l'État dans le cadre des calamités agricoles ou de la désignation du cas de catastrophe naturelle, donc nous sommes en relation avec les Préfets qui sont concernés, nous participons aux différents groupes de travail et je vous propose que l'on regarde cela. Moi-même, j'ai eu le maire de Salies-de-Béarn qui a été particulièrement touché, mais Frédérique ESPAGNAC me disait ce matin que 252 communes…

Mme ESPAGNAC. - 210 communes à ce jour.

M. LE PRESIDENT. - Donc il faut que l'on reprenne cela, un peu comme nous l'avons fait sur la partie des inondations qui avaient touché Nay, où nous avions réussi à accompagner, parce qu'il fallait reconstruire une forme de déchetterie qui avait été emportée par le Gave. Donc je vous propose - c'est une communication – que nous ne nous privions d'aucune capacité d'intervention, pourvu que cela reste bien sûr dans notre compétence - nous n'avons plus la clause de compétence générale, je le rappelle – que nous soyons aussi en parfaite adéquation avec le Département, et que nous regardions, Jean-Pierre RAYNAUD, avec les Organisations professionnelles agricoles, de telle sorte que nous puissions être le plus efficace possible, le plus rapidement possible. Le plus rapidement possible, ce n'est pas forcément évident tant ce que j'évoquais avant n'est pas encore en

route, que ce soit le système assurantiel, les experts sont passés je crois, et du côté de l'État, la désignation de catastrophe naturelle est actée. Mais il faut que nous soyons prêts et je vous propose de créer ce groupe de travail, que les élus qui le souhaitent et qui peuvent apporter leur témoignage, de telle sorte que nous démultiplions la relation aux territoires qui sont concernés et que nous ne soyons pas « à côté de la plaque ».

Est-ce que vous êtes d'accord sur cette action ?

En renouvelant, et je le ferai en votre nom à toutes et tous, notre solidarité à l'égard des personnes qui sont touchées.

Je vous remercie.

N° 51

Sur la « Communication sur les dégâts occasionnés par les intempéries de mai et juin 2018 (grêle et inondations) »

L'Assemblée donne acte

N° 1

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE PLENIERE A LA COMMISSION PERMANENTE

M. LE PRESIDENT. - Sur le premier dossier, qui est le fonctionnement du Conseil Régional, nous appliquons ici la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous fait remarquer que la délégation à la Commission Permanente des créations de postes, de l'évolution de nos Ressources Humaines, n'est pas… les textes nous le permettent mais la jurisprudence du Conseil d'État nous l'enlève. Donc je vous propose que l'Assemblée plénière reprenne cette compétence, c'est la modification que je vous propose à cette délégation à la CP.

Y a-t-il des objections ?

Des abstentions ?

N° 1

Vote sur le « Fonctionnement du Conseil Régional : délégations de l'Assemblée plénière à la Commission Permanente »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 2

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION », « FONDS EUROPEENS », « REGIE CINEMA », « SERVICE PUBLIC LOCAL-PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »

M. LE PRESIDENT. - Je vais demander maintenant à Andréa BROUILLE de nous présenter le CA et le Compte de Gestion.

Mme BROUILLE. - Merci Président. Chers collègues, j'ai donc le plaisir aujourd'hui de vous présenter les résultats du second CA de la Nouvelle-Aquitaine. Cet exercice budgétaire 2017 avait été présenté lors du vote du BP comme le premier véritable Budget de référence de la Région puisqu'en effet, d'une part, celui de 2016 portait sur des rééquilibrages budgétaires importants et d'autre part, le périmètre de compétence de celui de 2017 a été élargi au transport routier de voyageurs.

Avant de vous présenter les résultats de cette exécution budgétaire 2017, peut-être plusieurs remarques de forme quant à la présentation du rapport de ce CA. Vous avez pu remarquer que la présentation du document a été à nouveau rénovée et fait référence à l'année 2016, avec pour chacun des tableaux présentés, une comparaison afin de faciliter la comparaison entre les exercices. Une présentation également à l'exécution de ce CA selon la nouvelle arborescence politique que nous avons adoptée. Et enfin, un envoi moins tardif des documents budgétaires. Nous avons donc pris en compte les demandes que vous aviez exprimées lors des débats précédents.

Globalement, nous pouvons considérer que l'exécution de ce Budget est satisfaisante en termes de recettes comme en termes de dépenses, même si nous avons conscience que nous pouvons améliorer ce second point. En ce qui concerne – et vous le voyez sur la diapositive – la réalisation des recettes, on constate que les recettes perçues par la Région sur les deux sections, hors bien sûr la recette d'emprunt, s'élèvent à 2.489 milliards d'euros, le taux de réalisation globale s'établit à 99.65 %. Il est de 99.47 % pour les recettes de fonctionnement et de 102.57 % pour les recettes d'investissement. Comme vous pouvez le voir, les recettes de fonctionnement sont très largement majoritaires, avec 2.343 milliards d'euros, elles représentent 94 % des recettes, hors emprunt.

La diapositive suivante montre la répartition des grandes catégories de recettes dans chacune des deux sections (fonctionnement et investissement). Les recettes de fonctionnement sont constituées - vous le voyez - pour l'essentiel, des recettes fiscales, que

représentent 72 % des recettes de fonctionnement. Elles sont constituées de la fiscalité directe, c'est-à-dire la CVAE, les IFER et les recettes de péréquation ou de rééquilibrage, mais aussi d'autres recettes fiscales, c'est-à-dire la TICPE, les cartes grises et la taxe d'apprentissage. Deux remarques, les dotations ne représentent plus que 24 % des recettes de fonctionnement, du fait du doublement de la CVAE résultant du transfert du transport routier et du remplacement progressif du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage par des ressources fiscales. La CVAE est devenue la première ressource de la Collectivité avec 594 M€, devant la TICPE. Ce phénomène de baisse du poids des dotations dans le Budget régional va s'amplifier en 2018.

S'agissant des recettes d'investissement, elles représentent moins de 6 % des recettes, hors emprunt. À noter cependant l'augmentation du FCTVA, qui est une conséquence du dynamisme de nos investissements. Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 2.740 milliards d'euros sur une prévision globale de 3.079 milliards d'euros. Il en résulte un taux de réalisation global des crédits de paiement de 89 %, avec les fonds européens. Hors fonds européens, il se situerait à 89.9 %. Cette deuxième approche est plus réaliste dans la mesure où les crédits de dépenses et de recettes sont gérés pour le compte de l'UE, dans notre Budget principal. Il convient donc de les neutraliser, quelle qu'en soit la tendance, pour disposer d'une vision réaliste du Budget, dont l'analyse en sera facilitée.

Par section, le montant des dépenses réalisées s'élève à 1.889 milliards d'euros pour la section de fonctionnement, et de 850 M€ pour la section d'investissement. Le taux de réalisation, hors fonds européens, s'établit pour le fonctionnement à 90.1 % contre 91.4 % en 2016, et pour l'investissement, de 89.5 % contre 89.8 % en 2016. Si globalement les taux demeurent à un niveau élevé, nous devons toutefois faire des efforts en vue de les améliorer, en particulier en matière de fonctionnement.

Enfin, à noter qu'après couverture des Restes A Réaliser en dépenses de fonctionnement, le résultat net est de 82.9 M€.

Cette diapositive présente les réalisations de dépenses réparties par piliers. Remarque particulière : on constate que le pilier destiné à la jeunesse (tous nos dispositifs envers la jeunesse) en volume budgétaire, est le plus important avec 846 M€.

Sur la situation financière, petit rappel de nos objectifs financiers pour la mandature, une cible de 20 % pour le taux d'épargne brute, un effort d'investissement à 30 % du Budget soit 800 M€ par an, et un plafond de sept années pour la capacité de désendettement.

Je vous propose maintenant de revenir peut-être plus en détail sur la situation de 2017 pour chacun de ces objectifs. En 2017, l'épargne brute représente un montant de 453 M€, soit une progression de 19 %, avec + 72 M€ contre 381 M€ en 2016. Soit un taux d'épargne

de 19.3 % contre 19.2 % en 2016. Hors fonds européens, il s'établit à 19.8 %. A noter que l'épargne brute est impactée par le transfert des compétences - comme le montre cette diapositive - puisqu'en effet, nos dépenses de fonctionnement ont progressé de 17.8 %. Cette augmentation est exclusivement liée au transport routier des voyageurs. Hors transfert de ces compétences, nos dépenses sont en baisse de 14.6 M€, soit une baisse de 0.9 % par rapport à 2016. Et en excluant les crédits européens, cette diminution est encore plus significative puisqu'elle s'élève à 20 M€, soit une baisse d'1.2 %. Les recettes d'investissement s'établissent, avec l'emprunt, à 422 M€ et à seulement 146 M€ hors emprunt. Les dépenses d'investissement d'un montant hors dettes de 739 M€ sont en baisse par rapport à 2016 (de 9 %). Cette baisse s'explique par de grandes opérations d'investissement qui sont en fin de cycle, je pense en particulier aux acquisitions des rames de TER. Et puis ces dépenses d'investissement représentent 28.1 % des dépenses totales du CA 2017, et 27.7 % hors fonds européens.

Après l'effort d'investissement, notre capacité de désendettement, le montant de l'encours au 31 décembre est en progression de 165 M€ par rapport au 31 décembre 2016, pour atteindre 2.010 milliards d'euros. Le taux d'endettement a été amélioré puisqu'il a diminué entre 2016 et 2017, pour s'établir à 85.8 %. Il s'agit bien sûr du montant de l'encours de la dette rapporté à celui des recettes de fonctionnement. La capacité de désendettement est passée de 4.8 années au 31 décembre 2016, à 4.4 années en 2017.

Un petit point d'étape peut-être sur notre stratégie de défaisance, je vous rappelle que nous avons engagé, à la fin de l'année 2016, des travaux de désensibilisation d'emprunts structurés les plus risqués. En novembre 2016, nous avons défini un périmètre de 21 contrats pour un encours de 172 M€. Au mois de janvier 2018, à la suite d'opérations réalisées, il nous reste 12 contrats pour un encours de 90 M€. En effet, nous avons réaménagé, en 2017, trois contrats, pour un encours de 21.5 M€ et avec un refinancement à taux fixe et une soulte de 2.5 M€. Un contrat a également été totalement sécurisé pour un encours de 4.6 M€, sans paiement de soultes, et donc à noter qu'en 2018, sur ces 12 contrats restants, quatre contrats sont en cours de renégociation, deux contrats ont vu leur prochaine échéance sécurisée dans l'attente que l'évolution des marchés nous permette de les renégocier définitivement, et six autres ne nécessitent pas de traitement dans l'immédiat.

Le stock des engagements pluriannuels correspond à la somme des engagements financiers pris par la CP et qui n'ont pas encore donné lieu à mandatement au 31 décembre 2017. Il s'élève à 3.813 milliards d'euros pour l'ensemble des Autorisations de Programme en investissement, et des Autorisations d'Engagement de la section de fonctionnement. Ce montant global est donc en baisse par rapport à celui du 31 décembre 2016, qui s'élevait pour lui à 4.102 milliards d'euros. Nous avons toujours le souci de conserver un stock

d'engagement financier actualisé, établi au plus près de la réalité des engagements financiers, sans remise en cause des engagements antérieurs pris par les trois anciennes Régions. Nous recherchons également la meilleure adéquation entre le volume des stocks des engagements financiers et notre capacité à les couvrir par les crédits de paiement.

Pour conclure, mes chers collègues, je tiens à souligner que les équilibres financiers de ce CA sont conformes aux objectifs financiers fixés par l'exécutif, en particulier en termes de ratios, mais le plus important, ces ratios attestent de la santé financière de la Collectivité et nous permettent de mettre en œuvre les politiques et les dispositifs d'aujourd'hui et de demain.

Merci Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

J'ajoute à Madame REQUENNA mes félicitations personnelles, à toi et aux services qui travaillent…

Mme REQUENNA. - Madame REQUENNA ? Je ne suis pour rien dans la réalisation de ce CA Monsieur le Président. Néanmoins…

M. LE PRESIDENT. - Mais vous n'arrêtez pas ! Chère Madame, habituellement, quand on prend la parole d'une salle, on demande la parole au Président.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, je vous demande la parole. Vous parlez de moi Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez un peu de toupet, chère amie.

Pour l'instant, j'en parlais en bien.

Mme REQUENNA. - Je sais que cela ne va pas durer, c'est pour cela que j'anticipe.

M. LE PRESIDENT. - Andréa BROUILLE, vous ne l'avez pas évoqué, sur Compte de Gestion-Compte Administratif, du côté du Payeur, synchrone. Très bien.

Qui souhaite prendre la parole ?

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement au préalable, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez 30 secondes pour faire ce rappel au Règlement.

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président, au chapitre II de l'article 9 de notre Règlement intérieur-alinéa 7, page 7 : « Chaque groupe, en introduction de la séance plénière, peut s'exprimer pendant dix minutes. » Ce ne fut non seulement pas le cas ce matin…

Mais est-ce que cela le sera par la suite ?

En ce qui concerne le chapitre III, l'article 23, page 10, concernant l'alinéa 6, pour le débat budgétaire, il est stipulé que « les groupes politiques peuvent s'exprimer plus longtemps que ce qu'il est prévu à l'article 5 », c'est-à-dire plus de quatre minutes.

Est-ce que ce sera bien le cas maintenant ?

M. LE PRESIDENT. - J'espère que non.

M. CHARBONNEAU. - Ce n'est pas cela l'application d'un Règlement intérieur Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - On va retoucher ce Règlement intérieur parce que…

M. CHARBONNEAU. - En attendant, il existe.

M. LE PRESIDENT. - Tous les Présidents me disent et tout le monde me dit : on ne travaille pas, on travaille trop vite, etc. Au bout de quatre minutes, on n'écoute plus. Je suis désolé.

M. CHARBONNEAU. - On ne peut pas faire un 2 décembre à chaque Assemblée.

Ce Règlement existe ou pas ?

M. LE PRESIDENT. - Oui, il existe, hélas.

M. CHARTIER. - Merci Monsieur le Président. Je voudrais rebondir et peut-être éclairer d'une façon complémentaire et nuancée les propos d'Andréa BROUILLE – que je remercie moi aussi des échanges de qualité que nous avons en Commission des finances – et également en me réjouissant sur la forme des demandes. Nous avons conscience qu'elles sont nombreuses et lourdes pour les services. En tout cas, sur la forme, les demandes de documents et d'informations complémentaires, notamment sur les comparaisons des CA 2017 et 2016, sont quelque chose que nous avons obtenu et qui rendent la lecture de ces chiffres plus facile.

Néanmoins, sur l'analyse – je le disais tout à l'heure – Monsieur le Président, au bout de deux ans, et Andréa BROUILLE l'a rappelé, dans un contexte où ce CA 2017 est véritablement le premier bilan de la Région nouvelle formule, on pouvait s'attendre à mieux. D'autant que – cela a été rappelé par Andréa BROUILLE – nous sommes dans une situation où nous avons cette année des transferts de compétences, pour certains pérennes, comme celui des transports, mais pour d'autres, je veux parler des transferts de la compétence économique des Départements et de ces 51 M€ qui sont rattachés sur et seulement sur cette année 2017, nous aurions pu avoir un CA qui montre un réel changement dans les tendances que nous avons déjà pu observer par le passé. Or, ce CA, clairement, pour nous

Monsieur le Président - c'est l'objet de notre débat – ne lève pas les doutes que nous avons déjà formulés lors de l'analyse des différents Budgets, et notamment du BP 2017 et 2018.

Pour étayer mon propos, je voudrais reprendre, par souci de simplification, les trois ratios qui sont les nôtres depuis le début du mandat : l'investissement, l'épargne brute et l'endettement. Si nous regardons ces chiffres du CA, on peut observer qu'il faut interpréter un certain nombre de résultats avec précaution, pour éviter les commentaires en trompe-l'œil. Le premier ratio est celui de l'investissement et on voit bien que sur l'investissement, Andréa BROUILLE, non, le compte n'y est pas. On ne peut pas dire que l'objectif que nous nous sommes fixé est respecté puisque nous avions nous-mêmes défini – vous-même Monsieur le Président, l'exécutif – un ratio de l'ordre de 35 %, déjà en baisse par rapport à ce qui se faisait précédemment. Et donc pour cette année 2017, nous allons atteindre un ratio investissement sur le Budget, qui est finalement la reine des batailles pour le pilotage d'un exécutif régional, de l'ordre de 31 %, soit 80 M€ d'investissement de moins par rapport à 2016, dans un contexte de hausse des dépenses globales (+ 207 M€ de hausse du Budget globalement et + 285 M€ de hausse des dépenses de fonctionnement) je le concède, largement dues à l'effet transfert des compétences transport. Donc une alerte sur l'investissement, cette mère des batailles.

Sur le deuxième ratio, l'épargne brute, vous dites une amélioration de 0.1 % - je vous le concède - c'est quand même une stabilité relative. Et puis surtout, plus fondamentalement, cette épargne brute Monsieur le Président, est conforme à l'objectif de 20 % - je vous le concède aussi –. Mais ce ratio est obtenu principalement et essentiellement grâce à des facteurs exogènes externes à la mécanique régionale et finalement, à notre volonté régionale puisque pour partie, cette stabilité est due à un transfert de compétence et à la réforme de l'État dont j'ai parlé tout à l'heure, et à une fiscalité plus dynamique que prévue, tant au niveau national que régional. On peut discuter de qui est à l'origine de cette amélioration de la croissance économique, tant nationale que régionale, on peut s'en féliciter aujourd'hui mais nous n'avons aucune certitude pour l'avenir. Donc cette amélioration n'est pas (inaudible) - je voudrais juste vraiment alerter l'Assemblée là-dessus -, elle est moins liée à une baisse structurelle de nos dépenses de fonctionnement qu'à un effet conjoncturel et je viens d'en rappeler les deux facteurs. D'ailleurs, c'est ce que dit la Cour des Comptes en octobre 2017, lorsqu'elle dit dans son rapport, je cite : « Les Régions Grand-Est, Ile-de-France et PACA-Auvergne doivent l'amélioration de leur épargne brute aux seules économies réalisées, contrairement aux Régions Nouvelle-Aquitaine, Bretagne ou Occitanie, où elle s'explique par la seule dynamique des recettes fiscales qui ne dépendent pas de choix régionaux. »

Il n'est pas tout à fait juste de dire que cette stabilité de l'épargne brute n'est due qu'à des facteurs exogènes. Il y a un facteur interne dont nous avons la maîtrise, mais je veux aussi attirer votre attention un instant sur ce facteur interne, il s'agit du taux de réalisation du Budget. Et on voit bien qu'à 88 %, on peut trouver ce taux de réalisation satisfaisant mais il est en réduction par rapport à ce que l'Aquitaine avait coutume d'avoir avec des taux à 93 ou 94 % d'exécution du Budget. Or, si nous appliquons un taux de réalisation non pas de 88 % mais de 93 %, nous nous rendrions compte que la baisse affichée des dépenses de fonctionnement de 0.9 % pour 2017 ne tient plus, et nous serions sans doute même au-delà des 1.2 % de hausse de dépenses de fonctionnement que l'État nous demande maintenant de respecter.

Ainsi, mécaniquement, sur le taux de désendettement, nous sommes à un peu moins de cinq ans, dont acte. Nous avions des prévisions plus alarmantes mais par le même principe, nous avons un taux de réalisation de cette capacité de désendettement qui s'améliore par des facteurs dont la Région n'a pas complètement la pleine maîtrise. En résumé et pour conclure – puisque je vois que le temps passe – je pense que nous avons un peu là une occasion manquée de constater, avec cette nouvelle Région, une amélioration en profondeur, structurelle, de nos dépenses de fonctionnement. L'art est difficile, je le reconnais volontiers, nous essayons, en Commission des finances, avec les services, de travailler sur cette question de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Vous avez présenté - et je termine par là – des scénarios d'évolution pour 2018, sur lesquels vous avez demandé que la Commission des finances se prononce : - 0.5 %, 0 % ou + 0.5 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement pour 2018. Nous avons préféré choisir l'option la plus rigoureuse mais comme Virginie CALMELS l'a très justement rappelé tout à l'heure, nous sommes aujourd'hui relativement encore incapables de savoir si – 0.5 % sera suffisant pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement et mon sentiment et mon feeling sont plutôt de dire que non. Cette baisse de 0.5 %, qui correspondra au final à une stabilité de nos enveloppes budgétaires, ne sera sans doute pas tout à fait suffisante pour respecter les ratios que l'État nous demande par ailleurs.

Voilà Monsieur le Président ce que je voulais livrer à l'Assemblée pour lancer le débat sur le CA.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci cher Olivier, et merci de constater que sur les trois points (l'épargne brute, l'endettement et l'investissement) on est au rendez-vous. Après, la construction budgétaire, d'aussi loin que je me souvienne dans mes responsabilités, est

annuelle. Il faut une trajectoire, mais elle est annuelle, donc nous faisons mieux chaque année et je pense qu'il faut garder cela en mémoire.

Sur les deux points que vous évoquez, le taux de réalisation, je vois mal comment il est possible de passer de trois Régions à une seule Région, de revoir tous nos mécanismes, tous nos dispositifs d'intervention, et que ces dispositifs d'intervention soient connus immédiatement de tous les acteurs qui travaillent avec la Région ou qui sont accompagnés par la Région. C'est d'ailleurs un des points que j'ai soumis au Premier-Ministre sur le contrat financier, cette situation est totalement exceptionnelle. Nous ne sommes pas là dans une intercommunalité qui se renforcerait et qui a l'habitude de travailler ensemble, nous sommes dans un exercice complètement nouveau.

Sur l'investissement, je suis comme vous, partisan d'une politique d'investissement. Vous avez noté quand même que le Gouvernement, qui nous demande de maîtriser nos dépenses de fonctionnement – et nous le faisons – appelle « investissement » la formation des demandeurs d'emploi. Cela s'appelle le PIC (Plan d'Investissement des Compétences) et je pense que dans ce domaine-là, dans le domaine de la dépense publique, il faut être attentif à ne pas stigmatiser les dépenses de fonctionnement. Ce sont nos lycées, nos jeunes, c'est la formation des demandeurs d'emploi, ce sont les travaux de recherche, c'est le fait de faire rouler les TER, c'est la mobilité, donc attention. Je pense qu'il faudrait d'ailleurs – et je l'ai proposé à la CTAP – que nous réfléchissions à la notion de dépense publique parce qu'aujourd'hui, le discours que l'on entend n'est pas très bon sur la dépense publique. Mais en tout cas, je ne sais pas quelle est la position, Andréa, où se trouve la Région Nouvelle-Aquitaine, on doit être troisième ou quatrième sur le taux d'investissement… Je crois que l'on doit être troisième, c'est cela ? Troisième.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, mes chers collègues, au cœur des missions de notre Assemblée plénière, il doit y avoir la mission de contrôle de l'exécutif que vous dirigez Monsieur le Président. Et je suis sûr de partager l'opinion de la grande majorité de nos collègues en vous demandant, Monsieur le Président, de ne pas bâcler le débat sur le CA, non seulement par respect pour les élus de la Région, mais aussi parce que nous pensons – peut-être un peu naïvement – qu'une analyse serrée de celui-ci doit permettre de corriger, sur des points importants, l'action de l'exécutif.

Permettez-moi d'abord, au nom du groupe UDI, des remarques d'ordre méthodologique et derrière la méthode, se trouvent des exigences démocratiques. D'abord, nous votons ce CA beaucoup trop tard, alors que la moitié de l'année est exécutée. Et en débattant ce CA en juin, vous empêchez que l'analyse de celui-ci alimente le débat budgétaire sur l'année qui arrive, l'année en cours. Je le sais, certaines Régions ont le

même calendrier budgétaire que nous mais nous devons progresser sur ce terrain - et j'y reviendrai dans mon deuxième point - car autrement, c'est condamner l'exercice budgétaire régional à être d'une très grande approximation et cela a été le cas cette année. Vous m'objecterez que pour changer de calendrier, il y a des contraintes techniques pour clôturer le CA fin décembre, mais rien, absolument rien n'oblige la Région à voter son Budget au mois de décembre de l'année N -1. La majorité des Collectivités locales votent leur Budget à la fin du premier trimestre de l'année concernée. A minima, le groupe UDI vous rappelle notre opposition, faite en Commission des finances, à savoir si vous voulez maintenir le vote du BP en décembre N -1, de disposer d'un CA prévisionnel établi à la fin du mois d'octobre de l'année. Madame la vice-Présidente aux finances et Monsieur le DGA, ont été ouverts à cette perspective en Commission des finances, Monsieur le Président, nous vous posons donc une question simple : donnerez-vous votre feu vert à l'élaboration d'un CA prévisionnel établi fin octobre, et ceci dès la campagne budgétaire 2018 ?

La deuxième critique méthodologique – et elle va ensemble – est le faible taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement : 89.6 %, dans la quasi-totalité des Collectivités, ce taux oscille entre 95 et 100 %, soit 218 M€ de crédits non consommés - et nous y reviendrons - dans des secteurs, le taux de réalisation s'effondre. Où ? D'abord, dans la politique contractuelle, et ce n'est pas un hasard puisque le taux de réalisation est de 40.5 %. Ensuite, et c'est plus inquiétant, dans la gestion des fonds européens, le taux de réalisation est de 39.2 %. Alors c'est sûr, ces 218 M€ de crédits non consommés permettent d'améliorer considérablement – cela a été dit par Olivier – l'ensemble des ratios des comptes de la Région. Monsieur le Président, nous ne vous faisons pas un procès d'intention en disant que c'était tout organisé, nous faisons juste le constat que les écarts entre le Budget 2018 et la réalisation du CA ne sont plus acceptables et ils ne sont pas dignes d'une institution comme la nôtre. Je m'en tiens aux ratios de pilotage, écoutez les écarts : vous vous avez fait voter un BP avec un taux d'épargne brute à 9.8 % et nous terminons à 19.5 %. En ce qui concerne la capacité de désendettement, vous nous aviez annoncé 9.8 années, nous en sommes à 4.4 au CA. Dans ces conditions, l'utilité-même de la construction du Budget et du débat budgétaire est en cause et posée. Ces éléments de méthode et qui renvoient à la fonction démocratique de contrôle que nous devons assumer, sont posés, et vous nous devez des réponses là-dessus.

Revenons à l'analyse brute des chiffres du CA. D'abord, les ratios globaux, ils sont corrects. Nous vous en donnons acte et ce n'était pas évident compte tenu de l'héritage très dégradé laissé par l'exécutif de Madame Ségolène ROYAL. Laissez au groupe UDI dire une dernière fois que la Chambre Régionale des Comptes et la justice de notre pays ne sortent pas grandies de ne pas avoir voulu se saisir des dysfonctionnements de cette gestion.

Si nous vous donnons acte des équilibres financiers corrects, nous avons après plusieurs sujets d'inquiétude. Notre première critique porte sur la politique contractuelle, et nous voudrions d'entrée d'ailleurs, dédouaner Gérard VANDENBROUCKE qui, dans un cadre très contraint, se dépense sans compter. Mais globalement, nous tirons la sonnette d'alarme sur ce sujet parce qu'il nous semble que sur ce sujet, votre exécutif a cumulé les erreurs stratégiques : contractualisation avec des territoires artificiels plutôt qu'avec les intercommunalités, établissement d'un ensemble de critères contestables définissant les territoires fragiles, suppression de financements spécifiques. Le résultat sur le terrain, ce sont les chiffres du CA. Et c'est le retard à peu près sur tous les contrats territoriaux, et cela pose un problème de gouvernance. Monsieur le Président, est-ce que vous voulez vraiment gouverner avec les territoires constitutifs de la Nouvelle-Aquitaine ou est-ce que vous voulez simplement – et à ce moment-là, il faut le dire – décliner, dérouler sur l'ensemble du territoire, des politiques sectorielles établies par la Région et par elle seule ? Monsieur le Président, vous nous devez sur cette affaire l'équité, et l'UDI revient sans cesse sur l'équité au niveau de l'équité territoriale. Nous saluons un début d'information donné par Madame la vice-Présidente en Commission des finances sur les subventions, mais nous en voulons beaucoup plus, nous le voulons sur les investissements, et nous vous demandons donc la ventilation territoriale de cette somme. Nous avons droit à cette information, nous ne la traiterons pas de manière démagogique mais la question est de savoir s'il y a équité territoriale en Nouvelle-Aquitaine. Pour tout dire, nous sommes inquiets et vigilants sur cette affaire.

La deuxième critique est sur la gestion des fonds européens. On n'est pas loin de la catastrophe pour le coup. On a des taux de réalisation très faibles (39.2 % en fonctionnement, 48.4 %) et la conséquence est l'annulation, cette année, de 42 M€ de crédits de paiement prévus sur les fonds européens 2017. Ce n'est pas une paille quand même ! Et nous ne sommes pas loin, pour prendre une image footballistique, du carton rouge. Le carton rouge s'appelle la règle du désengagement d'office, l'UE est bien gérée là-dessus et si au bout de trois ans de programmation vous ne consommez pas ces crédits, ils sont tout simplement supprimés. On n'est pas loin du carton rouge sur le FEDER et le FSE en ce qui concerne les PO aquitain et limousin. Monsieur le Président, la question du groupe UDI est directe : que se passe-t-il dans votre exécutif dans l'administration des fonds européens ? Pourquoi ce taux d'administration si bas ? Quelles sont les mesures de correction que vous voulez apporter dans ce domaine ?

En conclusion Monsieur le Président, le groupe UDI s'abstiendra lors du vote du CA. Nous ne pouvons l'approuver quand on a fait les critiques méthodologiques et sur les résultats, que nous venons de faire. Nous savons par contre la qualité des résultats globaux

et la qualité et la sincérité du travail de votre Administration. C'est pour cela que nous nous abstiendrons.

M. LE PRESIDENT. - D'abord, et Andréa BROUILLE complètera, je le dis ici, à partir du moment où la vice-Présidente, avec l'appui des services, qui sont surchargés aujourd'hui, si je ne veux pas avoir une fuite dans les dépenses de fonctionnement internes, on ne peut pas demander tout et plus encore au niveau des services. Il y a une limite humaine. Mais j'entends le CA prévisionnel, je ne sais pas ce qu'est le CA prévisionnel, mais j'entends.

M. DIONIS DU SEJOUR. - *(intervention hors micro inaudible).*

M. LE PRESIDENT. - Je ne ferai pas obstacle, c'est à la Commission des finances, il y a un travail à faire entre Olivier CHARTIER et Andréa BROUILLE, de voir ce que cela peut donner, on peut donner un certain nombre de chiffres. En tout cas, - et je vous remercie tous de le noter – il y a une totale transparence. Il n'y a rien à cacher.

Sur le taux de réalisation, vous avez noté que l'on n'est pas loin, pour le fonctionnement et l'investissement - je me tourne vers Andréa BROUILLE – de 90 %. Encore une fois, pour une Région qui fusionne à trois, je trouve que c'est bien. Pour une Région qui a eu à régler un certain nombre de passifs et donc qui pouvait toucher d'ailleurs à une forme de politique contractuelle, avoir ce taux de réalisation est une bonne chose. Et nous avons réenclenché la politique contractuelle parce que neuf contrats vont passer, des contrats, bien entendu, c'est dans le cadre de nos compétences, mais dont l'ordre de priorité est fixé par les élus du territoire. Il n'est pas fixé par nous. Mais on ne va pas revenir sur le débat du format, du détourage de ces territoires. Je vous ai déjà répondu : pourquoi ce ne sont pas simplement des contrats avec l'intercommunalité ? Pour trois raisons : parce que l'on n'est pas Conseiller Régional ou Conseillère Régionale pour venir avec sa liste de courses. Je vois bien qu'il y a cette attente mais ce n'est pas la politique régionale. Derrière cela, et on en fait beaucoup parce que mon cher Jean, vous étiez parti de la Commission des finances quand les services ont présenté le premier résultat de l'équité territoriale et le Département, au regard des ratios, qui est le plus bénéficiaire, est le Lot-et-Garonne. Donc je pense que vous allez peut-être changer de braquet, de discours.

Deuxièmement, sur le plan des investissements - j'y reviens – Andréa BROUILLE évoquait tout à l'heure la fin de nos grands programmes d'investissement, notamment sur les achats des TER. Je regarde les chiffres d'Occitanie, l'Occitanie fait mieux en fonctionnement (92.6 %) mais elle fait dix points de moins en investissement. Je vais d'ailleurs faire regarder ce qu'il en est d'Auvergne-Rhône-Alpes et les autres. Et on fait mieux que Bordeaux-Métropole sur l'investissement, si je considère que l'investissement est stratégique.

Sur les fonds européens, je suis un peu surpris de ce que vous dites parce que vu de la Commission, la Région Nouvelle-Aquitaine est une des Régions les plus performantes sur la consommation des crédits – je parle sous le contrôle d'Isabelle BOUDINEAU -. Il n'y a pas eu de dégagement d'office et la complexité des crédits européens est suffisamment perçue par nous, d'ailleurs, on a un comité de suivi à Vassivière dans quelques jours, jeudi je crois, qui va pouvoir faire le point sur tout cela. Mais c'est possible. Vous savez très bien que quand on change les règles, il faut s'habituer à ces règles nouvelles et aujourd'hui, les acteurs du territoire prennent en compte ces changements de règles.

M. DIONIS DU SEJOUR. - *(intervention hors micro inaudible).*

M. LE PRESIDENT. - On n'est pas en retard. Tu n'as jamais géré de fonds européens, je te dis que l'on n'est pas en retard.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président. Madame la vice-Présidente, Monsieur le Président, mes chers collègues, je réitère mes remerciements à Andréa BROUILLE et également à l'ensemble des services qui ont œuvré pour la réalisation de ce CA. Ce document, bilan de l'année écoulée, est de nature à analyser le passé, mais il doit également permettre d'éclairer le futur et d'ainsi, ouvrir des perspectives pour la Nouvelle-Aquitaine et les néo-aquitains, et de ce point de vue-là, je rejoins Jean DIONIS DU SEJOUR, qui préconise que nous rapprochions le vote du BP et le CA.

J'interviendrai en trois points sur ce CA : d'abord sur les grands équilibres financiers, sur la réalisation des dépenses et enfin, avant de conclure, j'aborderai la question de l'emprunt et de la dette.

Sur les grands équilibres financiers, le taux d'épargne de brute, qui est un ratio majeur et qui s'établit à près de 20 %, s'élevant à 453 M€, progresse de 19 %. Cela signifie qu'en fonctionnement…

M. LE PRESIDENT. - vous savez, c'est l'expression de ce correspondant de France Inter à New-York quand le taux du dollar ou le taux de la Bourse augmente de 0.5 %, il utilise le terme « bondit » de 0.5 %. Là, c'est vraiment un bond !

Mme REQUENNA. - Je vous remercie pour cette leçon d'Economie, j'espère que vous me laisserez aller jusqu'au bout de mon propos et je note que c'est la première fois que vous intervenez lors d'une intervention d'un Président, et je note aussi que je suis une femme et que je pense qu'il y a de légères différences dans le traitement des hommes et des femmes dans cet hémicycle, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Demandez à Jean DIONIS DU SEJOUR.

Mme REQUENNA. - Donc je continue en disant que cela signifie qu'en fonctionnement, 1 € sur 5 constitue et est destiné à de l'épargne. Ladite épargne sert d'une part à rembourser l'emprunt, ce qui a été le cas pour 111 M€ cette année, et en second lieu, elle constitue de l'autofinancement avec l'épargne nette qui s'élève à 342 M€, et progresse ainsi de 76 M€. Vous voyez, nous en faisons une lecture plutôt positive puisque cela signifie pour nous que les fragilités liées à la fusion des anciennes Régions et héritées d'une ancienne Région, ont permis d'être résorbées et ces fragilités disparaissent, pour nous, ce qui est un signe extrêmement positif.

Le ratio de désendettement à 4.4 années alors que le seuil pour les Régions est de 9 ans et que nous sommes en-deçà de la moyenne des Régions, qui est à 5 ans, donc pour nous, c'est un bon taux et nous vous félicitons pour cela.

Troisième élément, sur les grands équilibres financiers – je ne sais plus où j'ai mes notes, je suis désolée Monsieur le Président -…

M. LE PRESIDENT. - Je vous redonnerai la parole tout à l'heure. Pas de souci.

Je vais donner la parole à Stéphane DELPEYRAT le temps que vous retrouviez vos notes.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président. Je comprends la difficulté parce que comme le CA est excellent, ce n'est pas facile de retrouver les arguments.

Plaisanterie mise à part, je voudrais féliciter à mon tour Andréa et les servies pour le travail remarquable qui a été conduit. Je ne vais pas y passer trop de temps parce que maintenant nous sommes chronométrés, Andréa enregistre. Je voudrais simplement faire remarquer et avec une grande satisfaction parce que c'était quand même des débats qui nous ont occupés pendant près de deux ans, qui ont été extrêmement difficiles, parfois un peu virulents, que nous partions d'une situation – parce qu'il faut le garder en mémoire – qui était compliquée. C'est vrai que l'on peut toujours imaginer des ratios un peu supérieurs mais il ne faut pas quand même minorer ce que nous devions par ailleurs digérer et qui n'était pas – c'est le moins que l'on puisse dire – prévu. Et donc je me félicite, avec toute le groupe bien entendu, que sur l'ensemble des ratios qui ont été annoncés par le Président et Andréa, nous soyons aujourd'hui « dans les clous ». Le taux d'épargne brute est quasiment à 20 %, on est à 19.8 % si l'on gèle les fonds européens. Sur l'investissement, on approche les 30 %, on va y être, je pense, relativement facilement. Le taux de réalisation a bien entendu un peu reculé mais ce sont des éléments conjoncturels que le Président a donnés qui expliquent que dans le cadre de la fusion, de la mise en œuvre de nouvelles compétences, tout cela n'aille pas tout à fait de soi. Sur l'endettement, et je me souviens des débats que nous avons eus à ce propos, du risque d'« aller dans le mur », nous sommes à 4

ans, alors que l'Etat préconise en gros 7 ans et que le seuil d'alerte est à 9 ou 10. Donc bravo pour le travail qui a été réalisé à partir d'une situation qui n'était pas tout à fait facile.

Je voudrais à mon tour faire un petit pas de côté par rapport à ce débat sur les dépenses de fonctionnement. Je voudrais rappeler ici que les dépenses de fonctionnement des Régions n'ont rien à voir avec celles des communes ou même des Départements. Il y a, dans nos dépenses de fonctionnement, des éléments structurants que l'on pourrait apparenter - d'ailleurs, il y a des débats intéressants là-dessus, on n'a pas le temps de les avoir ce matin mais ils existent – des dépenses de formation, des dépenses d'éducation, des dépenses de recherche, mais aussi des dépenses obligatoires qui, a priori, pourraient être tout aussi bien en investissement, je pense notamment à la question des TER. Bref, nos dépenses de fonctionnement, il ne s'agit pas d'acheter du papier et des crayons. Je crois qu'il faut distinguer les dépenses internes à la Région, et d'accord, là-dessus on peut faire les efforts nécessaires, mais se rappeler que ces dépenses de fonctionnement ont un impact très important sur les territoires, sur les lycées, la formation professionnelle, l'apprentissage, l'université, sur la transition énergétique, sur le développement économique, et que l'on ne peut pas traiter cela comme si c'était des dépenses somptuaires à la Région ou je ne sais quoi, ou des dépenses de communication. Non, on est sur un bloc important.

J'entends la réflexion sur l'attention de nos citoyens vis-à-vis de la dépense publique, mais les mêmes citoyens, lorsque l'on ferme leurs services publics sur place, lorsque leur lycée est en difficulté ou leur CFA, ils se manifestent aussi. Donc je suis plus modéré que cela quant à cette espèce de courses effrénée à la baisse des dépenses de fonctionnement. Attention, il y a des dépenses de fonctionnement qui sont extrêmement utiles, à la fois à la population et à l'aménagement du territoire de notre Région.

Donc bravo pour ce CA que nous voterons avec plaisir. Nous souhaiterons dire quelques mots supplémentaires mais je pense que le débat sur la convention avec l'Etat et le BS sera peut-être plus approprié pour faire quelques remarques de ce type. Mais sur l'exécution du CA - je le dis tel que je le pense – nous sommes, par rapport à la situation qui était la nôtre au départ, même au-delà je pense en termes de résultat, de ce que nous pouvions tous espérer il y a deux ans.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane DELPEYRAT.

Mme DIAZ. - Merci Monsieur le Président. Juste en préambule parce que je n'ai pas voulu couper la parole tout à l'heure, par courtoisie, je vais m'inspirer des leçons de morale de Monsieur FEKL et je vais dire à Monsieur DELPEYRAT qu'il faudra qu'il assume parce

que vous avez tenu des propos à notre encontre particulièrement diffamatoires et j'espère que vous aurez le courage d'en assumer la responsabilité devant la justice.

M. DELPEYRAT. - Je m'y rendrai avec plaisir Madame DIAZ.

Mme DIAZ. - Prenons rendez-vous alors.

Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, je tiens aussi, comme mes collègues, à saluer le travail que vous nous avez fourni, tout comme j'associe mes remerciements à la qualité du travail des services. Mais bon, quand on lit votre rapport de présentation, on aurait presque envie de rêver. Vous nous parlez de « préservation des équilibres » et des « capacités financières de demain », de « maîtrise des dépenses » et de « limitation du recours à l'emprunt et d'effort d'investissement ». On se croirait presque dans une Collectivité gérée par le Rassemblement National. Mais quand on cherche un peu, que l'on lit entre les lignes - et pas que les lignes TER – que l'on compare, que l'on étudie, on s'aperçoit que tout n'est pas si rose. Je dirais même que l'on observe des dérives inquiétantes pour le dynamisme de notre Région.

En effet, tout augmente. Au premier rang des augmentations, nous trouvons les dépenses de fonctionnement : 1605 M€ en 2016, 1890 M€ en 2017, cela fait + 285 M€, 63 % de notre Budget pour du fonctionnement, cela ressemble plus à une grosse machine technocratique qu'à une startup dynamique. Et si l'on en croit les charges de personnel qui passent de 325 M€ à 334 M€, il n'y a pas de quoi se rassurer non plus. 1825 M€ en 2016 et 2010 M€ en 2017 d'encours de la dette, autrement dit, l'héritage que nous allons laisser à nos enfants. 5.5 M€ est ce que vont coûter en plus les cartes grises aux contribuables. Et oui, comme vous avez décidé de fixer le prix des cartes grises à 41 € le cheval fiscal, cela va faire de l'argent en plus dans les caisses. Et 457 M€ en 2017 au lieu de 431 M€ en 2016, c'est ce que va rapporter la taxe sur les carburants. Oh là là ! Ces vilains automobilistes qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler. C'est à la mode de les prendre pour des vaches à lait mais dites-moi, Monsieur le Président, avec un raisonnement aussi hostile aux automobilistes, n'auriez-vous pas voté Emmanuel MACRON ?

Pour résumer, tout augmente : l'encours de la dette par habitant, qui passe de 307 à 332 €, le produit des impositions directes qui passe de 70 à 122 € par habitant. D'ailleurs, contemplez bien les tableaux de la page 31 car ils prennent en compte les chiffres 2016, qui sont avec des classements bien meilleurs que ceux qui sortiront en 2017. On a quand même trouvé un nombre qui baissait, oui, ce sont les dépenses d'investissement qui dégringolent même : 928 M€ en 2016 contre 850 M€ en 2017, soit 31 %. Cela fait 78 M€. Tiens, 72 M€ est précisément le chiffre que vous mettez en avant pour vous adresser un satisfecit quant à votre capacité d'autofinancement. Vous n'auriez quand même pas osé réduire vos dépenses

d'investissement pour gonfler volontairement votre capacité d'autofinancement ? Voilà pour les comparaisons 2016/2017.

Maintenant, si l'on s'attache aux taux de réalisation, on se rend compte qu'ils sont très variables : 90 % en moyenne, c'est relativement peu pour une Région. 97 % pour la partie économique, c'est très bien, mais 82 % pour la partie formation professionnelle et apprentissage, c'est moins bien. Cela veut peut-être dire qu'il va falloir remettre en question certains dispositifs, je pense notamment aux dispositifs 500 000 formations, Nouvelle chance, Seconde chance, d'autant plus que suite à la réforme de la formation professionnelle, l'apprentissage est confié aux Branches professionnelles mais consolez-vous, pour pallier aux carences du système éducatif scolaire, on a créé le PIC. Je ne sais pas si cela suffira à trouver du travail aux 512 000 demandeurs d'emploi de Nouvelle-Aquitaine, en tout cas, prévoyez d'ores et déjà une rallonge budgétaire car depuis l'année dernière, les demandeurs d'emploi ont augmenté de 2.6 % selon la DIRECCTE.

Et pour terminer sur les taux de réalisation, je parlerai des programmes européens réalisés à seulement 50 % en raison, il faut bien le dire, de la technocratie bruxelloise qui met jusqu'à trois ans pour traiter un dossier. Quand je pense que l'on va mendier nos 2.5 milliards d'euros de fonds européens pour six ans, alors que notre pays est contributeur net de 9 milliards d'euros par an, cela me désole.

Par ailleurs, et ce que je vais dire est particulièrement important car il s'agit d'une véritable bombe à retardement, les conditions de remboursement des prêts pour l'achat des panneaux voltaïques sont inouïes. En effet, nous avons un différé de 18 ans et 18 ans, c'est particulièrement honteux puisque le prix du photovoltaïque est révisé tous les 20 ans. Cela veut dire que nous laissons aux jeunes et que vous laisserez à la prochaine majorité le soin de rembourser un investissement qui ne vaudra plus rien.

Autre bombe à retardement, ce sont les prêts toxiques qui n'ont pas encore tous bénéficié de la stratégie de défaisance. Je pense notamment aux contrats signés avec la Depfa, qui a récemment fait l'objet d'une condamnation parce qu'elle pratiquait des taux d'emprunt à 30 %. Il est aussi à noter quant aux rames TER, qu'elles bénéficient d'une durée d'amortissement particulièrement longue. Je n'irai pas jusqu'à appeler cela du « bidouillage » en écriture comptable, mais c'est quand même un moyen très malin de gagner en résultat.

Quelques suggestions d'économies pour finir cette intervention, le chapitre sur la aussi coûteuse qu'inefficace politique de la ville. Au Rassemblement National, nous demandons l'instauration d'un bouclier rural qui engagerait les Collectivités à investir autant dans les campagnes que dans les villes. Et le chapitre sur le CESER, qui coûte quand même 4.3 M€, dont 100 000 € de frais de réception. En ces temps de disette, les contribuables

apprécieront. Ou encore le chapitre 933 sur les activités culturelles, avec vos multiples chefs-d'œuvre d'idéologie Gauchiste que nous collectons actuellement pour réaliser un Livre noir. Et le manque de transparence que j'ai constaté à l'annexe 4 du tome 1…

M. DELPEYRAT. - Diffamation, diffamation.

Mme DIAZ. - Riez bien, riez bien.

Qui concerne les organismes bénéficiaires d'une subvention supérieure à 75 000 €. Il y a quand même beaucoup de budgets qui ne sont pas donnés aux services de la Région, parmi lesquels, des Missions Locales.

Et je voudrais terminer mon propos par une considération morale : ce que nous déplorons, et nous le déplorons parce que vous vous présentez vous-mêmes comme de grands démocrates, c'est que vous n'écoutez pas l'opposition. J'en veux pour preuve le fait que vous n'ayez jamais voté une seule de nos motions, même pas celle sur le gaspillage alimentaire.

Voilà mes chers collègues, avec des dotations de l'Etat qui baissent, un autofinancement qui n'est pas au beau fixe, un encours de la dette qui augmente et des citoyens qui croulent sous les taxes, le tout conjugué à des positions idéologiques, permettez-moi d'avoir une lecture un peu moins enthousiaste que la vôtre de ce CA, pour lequel le groupe Rassemblement National votera contre.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Trois éléments de réponse. D'abord, le CA est un constat. Dire : on vote contre, n'a pas de sens, excusez-moi. Il y a des maires ici, cela n'a pas de sens, je n'ai jamais, dans quelle que position où je me suis trouvé, voté contre un CA. On peut en critiquer les principaux éléments mais on ne vote pas contre. Vous parliez de démocratie, on ne vote pas contre une photographie. On peut critiquer ce qu'il y a derrière, mais on ne vote pas contre une photographie.

Deuxièmement, sur ce que vous disiez, votre leçon de démocratie à mon égard, j'adore l'Histoire et l'Histoire m'apprend beaucoup. Quand je regarde ce qui s'est passé dans l'entre-deux guerres, ce qui s'est passé avant, toutes les formations politiques qui vous ont précédé dans votre sensibilité ont toutes amené à la ruine et à la catastrophe. Donc je ne vote pas vos motions. Si maintenant ce que je dis est diffamatoire, attaquez-moi. J'en serai très honoré.

Troisièmement, juste sur un chiffre que vous avez mal interprété, mal lu, etc. - on vient de revérifier – sur le Compte de la DIRECCTE, le Compte de la DIRECCTE dit l'exact

inverse de ce que vous avez évoqué tout à l'heure : - 2 % de chômage et pas + 2 %, et nous sommes la Région qui faisons le mieux.

Je vais redonner la parole à Madame REQUENNA, qui a retrouvé ses notes.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président. Permettez-moi de dire que j'y vois un clin d'œil de Joan qui, il y a deux ans, lui, avait son ordinateur qui s'était éteint.

Après le ratio de désendettement, nous constatons dans ce CA, hors dépenses liées à de nouvelles compétences, une baisse des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 0.9 %, soit près de 15 M€. Les économies de fonctionnement sont pour nous un véritable cœur de bataille et par conséquent, nous sommes satisfaits. En la matière, nous aurions toutefois voulu avoir des éléments à périmètre constant de compétences qui nous permettent de mesurer les économies liées à la fusion des trois ex-Régions. Faire des économies était un des objectifs énoncé dans la loi NOTRe, Monsieur le Président. Toujours est-il qu'à travers cette démarche gestionnaire, vous démontrez finalement avant d'autres la capacité des Collectivités à réduire leurs dépenses de fonctionnement, à faire des économies, et vous donnez ainsi déjà tout son sens à la contractualisation voulue par le Gouvernement et inscrite dans la loi de programmation des finances publiques. Finalement, cher Président, vous qui étiez presque MACRON avant nous, proto-MACRON, et bien vous nous montrez que vous n'avez pas tellement dévié de cette ligne. Nous ne pouvons que vous en féliciter et saluer votre perspicacité.

En conclusion sur cette partie portant sur les grands équilibres financiers, le groupe MoDem et apparentés dit très clairement et très sincèrement qu'ils sont tout à fait convenables.

Sur la réalisation des dépenses maintenant, vous nous annoncez avec une certaine satisfaction, un taux de réalisation de moins de 90 %, soit des dépenses qui s'élèvent à 2.740 milliards d'euros pour 3.11 milliards d'euros inscrits au Budget. La question à se poser à ce stade est de savoir si ces taux de réalisation sont bons ou pas. Plusieurs éléments qui se croisent m'ont amenée à faire une réponse pour le moins nuancée. D'abord, en fonctionnement, on sait que l'on a un caractère assez prévisible en début d'exercice des dépenses de structure, qu'il s'agisse des dépenses de personnel ou des charges à caractère général. Donc en la matière, les réalisations auraient dû être très proches des prévisions.

En investissement, la gestion pluriannuelle au travers des AP-CP doit permettre quasi mécaniquement de tendre vers un taux de réalisation proche de 100 % puisque les crédits de paiement à inscrire proviennent des Autorisations de Programme des années précédentes. Vous conviendrez, Monsieur le Président, que ce sont là des éléments qui plaident pour une lecture plutôt critique de vos taux de réalisation. Alors bien sûr, la

formation professionnelle est mise en avant pour justifier la baisse de ces taux depuis l'an dernier, c'est vrai, mais il s'agit toutefois de l'arbre qui cache la forêt. L'an dernier d'ailleurs, vous évoquiez notre dépendance à des maîtres d'ouvrage tiers pour justifier le retard de nombreuses opérations et ainsi, avoir des taux de réalisation à peine supérieurs. Vous l'avez dit, l'an dernier, nous étions dans une situation différente puisqu'il s'agissait d'une année de transition, marquée par des circonstances exceptionnelles avec la fusion des trois Régions, le travail de consolidation budgétaire à mener, le vote tardif du Budget, ou encore les révélations sur la gestion de l'ancienne majorité de Poitou-Charentes.

Pour 2017, la gestion était assainie, plus simple et plus claire donc de fait, pour nous, ces taux de réalisation sont finalement très moyens, tant en fonctionnement qu'en investissement, et ils masquent des manquements que l'on retrouve de manière criante dans la présentation fonctionnelle. Jean DIONIS DU SEJOUR l'a dit, c'est notamment le cas en matière d'aménagement du territoire, avec un taux de réalisation très faible, ou encore pour la santé et l'Action sociale, pour lesquelles les taux de réalisation s'établissent à moins de 70 %. Déjà que notre groupe considère que les moyens alloués à la mise en œuvre de ces politiques sont très nettement insuffisants, vous imaginez bien que constater qu'il s'agit plus d'effet d'annonce que de volonté forte suivie de réalisation, ne peut pas nous satisfaire.

Au-delà de cette insatisfaction, il y a une interrogation majeure concernant les 3 milliards de crédit annoncés lors du vote du Budget, alors que le réalisé n'est que de 2.7 milliards d'euros. Nous sommes naturellement amenés à nous interroger sur la récurrence et le sens des écarts importants entre les inscriptions budgétaires et les réalisations. Vous allez me dire : oui mais Madame REQUENNA, l'écart n'est que de 10 %. Certes, mais ce sont plus de 300 M€ de dépenses annoncés qui ne sont pas réalisés Monsieur le Président. Il ne faudrait pas que le Budget soit propice à des effets d'annonce budgétaire mirobolante non suivis des faits.

Monsieur le Président, pour l'avenir, nous vous invitons à plus de précision, à plus de rigueur, dès le BP, afin que nous n'ayons pas à soupçonner une volonté d'affichage budgétaire dont la sincérité et la réalité pourraient être remises en cause. Pour cela, je crois que la demande de nos collègues UDI d'un CA prévisionnel nous paraît pertinente.

Sans vouloir vous faire un procès d'intention Monsieur le Président, mais pour illustrer mon propos, j'ai envie de vous dire : ne vous laissez surtout pas happer par la tentation poitevine. Ne nous conduisez pas à vous reprocher une tentation Royaliste.

Enfin, dernier élément sur la dette et l'emprunt, sur les mesures de défaisance d'abord, et de restructuration de la dette, nous ne pouvons que saluer le travail accompli et remercier Andréa BROUILLE pour la vigilance dont elle continue de faire preuve. En matière

d'emprunt, les financements mobilisés ne représentent que 50 % de la prévision budgétaire au titre des emprunts, pour s''établir à 276 M€. On peut en déduire que le recours à l'emprunt a été modéré, même si compte tenu des 111 M€ de capital remboursé, la dette globale progresse de 165 M€. Le taux d'endettement baisse de 7.7 % et la capacité de désendettement – nous l'avons déjà signalé – s'améliore. L'encours de la dette, qui s'élève à 332 € par habitant est en légère augmentation et reste en-deçà de la moyenne nationale. Tout cela pourrait s'inscrire dans un ensemble satisfaisant si nous ne constations en parallèle un effondrement de la part des dépenses d'investissement. Hors dette, elles accusent une baisse de 9 %, ce qui représente 74 M€, et elles ne sont donc plus que de 740 M€, largement sous l'objectif annoncé de réaliser annuellement plus de 800 M€ de dépenses d'investissement. Nous voyons là un signe flagrant de perte de dynamisme pour la Nouvelle-Aquitaine.

En conclusion Monsieur le Président, ce CA nous est présenté comme le fruit d'une gestion prudente, responsable, en bon père de famille qui a bien travaillé, et qui finalement a fait l'essentiel de ce qu'il avait à faire. Et bien là Monsieur le Président, nous vous disons non. Non, nous ne sommes pas d'accord et je reviens à mon propos liminaire et à la nécessité d'ouvrir des perspectives pour les néo-aquitains. Oui, il y a encore des choses à faire Monsieur le Président, il y a une véritable ambition à porter pour nos territoires, en matière de politique contractuelle notamment, et vous savez que c'est là le vrai cœur de nos désaccords. Oui, Monsieur le Président, nous aurions pu être plus chirurgicaux, plus au cœur de la ruralité et des territoires éloignés. Nous aurions pu contribuer plus largement à résorber cette fracture territoriale. Il y a aussi la grande cause des centres-bourgs et des centres-villes, pour lesquels nous devons être plus volontaristes et plus ambitieux. La santé, les territoires en déprise médicale, sanitaire et sociale, que nous devons accompagner de manière plus importante, sans oublier la culture, qui doit être déversée au plus profond des territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Alors vous allez me dire : Madame REQUENNA, aujourd'hui vous me dites que je suis trop frileux, que j'aurais pu être plus ambitieux, plus volontariste, parce que les ratios majeurs de gestion sont au vert et demain, vous direz le contraire. Et bien là Monsieur le Président, je vous répondrai que tout est question de contexte et que le contexte actuel n'a jamais été aussi bon depuis plusieurs années parce que nous en avons fini avec les dotations baissées à coups de serpes, sans préavis, comme cela a été le cas et comme cela, la Région a perdu 134 M€. Et j'ajouterai Monsieur le Président, que finalement, en synthèse, une bonne gestion est celle qui est en capacité de créer une véritable alchimie entre le contexte et les besoins d'un territoire. Nous considérons que vous n'avez pas eu le

« petit truc » en plus pour créer cette alchimie, par conséquent, nous nous abstiendrons sur ce CA.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je suis désespéré. Je reconnais que ce n'est pas facile d'être dans l'opposition, surtout avec un premier propos disant : vous avez des agrégats parfaits, mais en même temps après, il faut bien chercher. Je rappelle par exemple que dans ce qui est de notre responsabilité directe, je pense notamment aux dépenses de personnel, on est à 97.4 %. Dans ce qui est notre compétence principale, le développement économique, qui va enrichir tous les territoires, y compris en termes fiscal, on est à 100 % de réalisation de l'investissement et à 91 % en fonctionnement. Vous me parlez de santé, je ne sais pas si Françoise JEANSON est capable de faire un miracle, ce que je sais est qu'elle parcourt le territoire avec ses collègues pour essayer de co-construire les politiques de santé, ce que personne n'a jamais fait. Personne. Que l'on va reconstruire trois écoles d'infirmières en Limousin : Brive, Tulle et Limoges, et que l'on est en train de transformer – vous l'avez d'ailleurs voté en CP – le mode d'enseignement des formations sanitaires et sociales. Que l'on ouvre, à Pau notamment, à Dax demain, peut-être à Périgueux, à Agen, des premières années, on appelle cela la PACES, pour faire en sorte que l'ascenseur social, la proximité territoriale existe dans la formation des médecins et que ce ne soit pas simplement Poitiers, Limoges et Bordeaux qui forment les médecins avec des limougeauds, des poitevins ou des bordelais. De telle sorte que la déprise médicale puisse être combattue avec des méthodes… vous le savez bien, et c'est cela qui est innovant. Nul ne le fait ailleurs.

Nous sommes, cela a été répété tout à l'heure, la seule Région de France qui ait travaillé sur le climat et sur la biodiversité. Nous sommes la seule Région de France à avoir un club des entreprises de taille intermédiaire. Nous sommes la seule Région de France à investir 50 M€ par an pour réhabiliter les CFA. Pourquoi ne le dites-vous pas ? C'est cela la réalité. Mais en même temps, ce n'est pas la Région qui est maître d'ouvrage dans les CFA, ce sont souvent les Chambres des métiers et les Chambres de commerce, ou des associations. Donc il y a toujours du retard dans le planning initial, quelle que soit notre volonté d'aller vite. Et vous le verrez d'ailleurs, dans les 2 M€ que nous allons mettre en mouvement pour avoir un impact de solidarité après la grêle et après les inondations, comme ce n'est pas nous qui sommes maîtres d'ouvrage, il y aura, par définition, un retard d'exécution. Vous viendrez me le reprocher, je vous en fais confiance, mais ce ne sera pas de notre responsabilité. Toutes les Collectivités ont des retards dans l'exécution, alors on peut venir ici dire : cela ne marche pas… La politique contractuelle, il fallait que l'on se mette d'accord sur les territoires, leur détourage, que l'on se mette d'accord avec chacun des territoires pendant des mois pour voir quelles étaient leurs priorités. On peut le reprocher.

C'est bizarre parce que tout à l'heure vous avez salué Sandrine DERVILLE, qui, depuis des mois et des mois, travaille sur le territoire pour essayer d'aborder un schéma, ce que nous faisons avec Gérard VANDENBROUCKE sur le SRADDET. La Région, à la différence des autres Collectivités, co-construit ses politiques, à la fois parce que l'Etat nous le demande, le Parlement nous le demande, mais aussi parce que c'est notre façon de fonctionner, et c'est pour cela que cela marche.

J'aurais aimé que l'on dise ici, au vu des résultats de baisse du chômage considérables, le double de la moyenne nationale, au vu des résultats de créations d'entreprises, de meilleure répartition de la création d'entreprises et d'emplois dans tout le territoire : chapeau ! Au lieu de cela, vous gardez une fonction politicienne. C'est votre responsabilité.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, pour votre connaissance…

M. LE PRESIDENT. - Non Madame.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste… nous votons le CA, à moins qu'Andréa ait des choses…

Mme DIAZ. - C'est un élément important, je vais être très sympathique avec vous…

M. LE PRESIDENT. - Vous avez terminé votre propos Madame. Je ne vous redonne pas la parole.

Mme DIAZ. - Je vais vous envoyer un document Monsieur le Président, qui est celui de la DIRECCTE.

M. LE PRESIDENT. - Il faut que je sorte. Je donne donc la présidence à Gérard VANDENBROUCKE.

Non Madame.

(Monsieur le Président Alain ROUSSET quitte la salle).

Mme DIAZ. - Je suis d'accord avec votre chiffre de baisse de 2 % mais Monsieur le Président, cela ne concerne que la catégorie A. Les catégories A, B et C, c'est – 2.6 %.

M. VANDENBROUCKE. - C'est terminé.

Je soumets à l'Assemblée le vote de ce CA. Je soumets d'abord à votre approbation les Comptes de gestion et ensuite le CA. Les Comptes de gestion ne posent aucun problème, c'est le constat qui est fait par le percepteur.

Donc je le soumets à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions à ce Compte de gestion ?

Il n'y en a pas.

Des abstentions ?

Madame LE GUEN, le groupe Rassemblement National.

Compte de gestion sur le Budget annexe ARI (Agence Régionale de l'Innovation) même chose j'imagine ?

Même vote.

Compte de gestion sur le Budget annexe fonds européens, il s'agit de donner acte donc vous donnez acte ou pas…

Vous donnez acte.

Je vous remercie.

Sur le Budget annexe régie cinéma, même chose, vous donnez acte.

Mme LE GUEN. - Abstention.

M. VANDENBROUCKE. - Sur le Compte de gestion, Budget production photovoltaïque, même chose j'imagine…

Même chose.

Je vous remercie.

Le vote des CA. Le CA 2017 sur le Budget principal, qui est contre ?

M. CHARTIER. - Nous Monsieur le Président, en expliquant bien que nous ne remettons pas en cause la sincérité du CA mais nous reprochons le fait que l'on ait eu un débat franchement tronqué. Andréa BROUILLE n'a même pas pu répondre aux différentes précisions que l'on demandait et les réponses du Président étaient quand même à l'emporte-pièce sur un bon nombre de points, en caricaturant y compris nos propos. Donc c'est un vote sur l'interprétation du CA que le groupe LR souhaite faire. Nous ne remettons pas en cause la sincérité du CA, ce qui a d'ailleurs pu être le cas par le passé, mais nous voterons contre ce CA sur l'interprétation politique que nous en donnons.

Merci.

M. VANDENBROUCKE. - Vous voter contre l'emballage du projet finalement.

Y a-t-il d'autres votes contre ?

Rassemblement National.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je rappelle, je l'ai dit dans mon propos, le groupe UDI s'abstiendra sur l'ensemble CA-Compte de gestion. Nous saluons la sincérité des Comptes et y compris les résultats, mais nous avons fait des remarques de fond. Pour cette raison, nous nous abstenons Compte de gestion-CA.

M. VANDENBROUCKE. - On a bien noté cela.

Y a-t-il d'autres abstentions ?

Mme LE GUEN. - Oui.

M. VANDENBROUCKE. - Et vote pour ?

L'ensemble du reste de l'Assemblée.

Adopté à la majorité.

Et on demande au Président de revenir.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, j'avais donné notre position de vote abstention. C'est bien enregistré ?

M. VANDENBROUCKE. - Tout à fait.

N° 2

Vote à l'identique sur chacun des documents « Comptes administratifs et comptes de gestion 2017 : budget principal et budgets annexes "Agence Régionale de l'Innovation", "Fonds Européens", "Régie Cinéma", "Service Public Local - Production d'Énergie Photovoltaïque"»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche**

▪ **CONTRE : Les Républicains-CPNT, Front National/Rassemblement Bleu Marine**

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

(Monsieur le Président Alain ROUSSET réintègre la salle).

M. VANDENBROUCKE. - Monsieur le Président, ce CA est adopté, avec les explications de vote des différents groupes comme cela a été formulé.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous remercie.

N° 3

AFFECTATION DU RESULTAT

M. LE PRESIDENT. - Nous avons maintenant l'affectation du résultat Andréa BROUILLE.

Mme BROUILLE. - C'est une délibération classique du CA. Il est proposé d'utiliser l'excédent de la section de fonctionnement en majeure partie pour couvrir le solde de la section d'investissement et de reprendre le reliquat dans le BS.

M. LE PRESIDENT. - Tout a été dit.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 3

Vote sur l' « Affectation du résultat.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

Il en est ainsi décidé.

N° 4

ACTUALISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS SUITE AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES

M. LE PRESIDENT. - Sur l'actualisation des durées d'amortissement, pas de souci particulier ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 4

Vote sur l' « Actualisation des durées d'amortissement des immobilisations suite aux transferts de compétences »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ ABSTENTION : Front National/Rassemblement Bleu Marine

Il en est ainsi décidé.

Mme DIAZ. - Abstention 3 et 4 pour nous.

N° 5

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Sur le rapport d'activité, je voudrais, avant de donner la parole à Andréa, vraiment féliciter l'équipe qui a sorti ce document parce qu'il est très vivant. On a fait des progrès depuis pas mal d'années, donner de la chair, donner des visages, et je pense que l'on montre comment la Région est capable d'animer des territoires, de retourner des territoires et d'initier de nouvelles politiques. Je regarde simplement le problème du co-working, c'est le nombre que nous avons, ce que l'on fait sur la santé, ce que l'on fait sur…

Je ne sais pas s'il y a des commentaires… On donne acte ?

Pas de souci.

N° 5

Sur le « Rapport d'Activité 2017 Nouvelle-Aquitaine »

L'Assemblée donne acte

N° 6

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

M. LE PRESIDENT. - Sur le BS.

Mme BROUILLE. - Sur le BS, la Région dispose d'un montant de ressources supplémentaires de 96 M€, donc intégrant pour l'essentiel trois composantes : 83 M€ d'excédent net du CA 2017, 6 M€ de recettes nettes et 7 M€ de ressources liées aux annulations de dépenses relatives au BS. Sur ces 96 M€, il vous est proposé de redéployer 22 M€ pour des dépenses supplémentaires, 16 M€ en investissement et seulement 6 M€ en fonctionnement. Ce projet de BS est donc conforme à la volonté de l'exécutif de contenir les dépenses puisque ces dépenses ne représentent que 0.71 % du BP 2018. Et après avoir redéployé ces 22 M€ supplémentaires, il vous est proposé d'utiliser la différence, soit 74 M€, à la diminution de l'emprunt prévisionnel au BP 2018, ce qui actualise la prévision d'emprunt à hauteur de 511 M€.

M. LE PRESIDENT. - Là aussi, cela a été débattu.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ?

Mme DURRUTY. - Effectivement, ce BS, avec seulement 0.5 % du BP 2018, reste très limité en volume, cela vient d'être dit.

Deux petits points d'intervention, d'abord concernant les 22 M€ de recettes de fonctionnement qui, pour à 68 %, relèvent de la formation professionnelle. Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle puisque ceci acte une trop faible consommation des crédits que nous avons alloués à notre plan de formation adopté et donc aux ambitions qu'il porte.

Concernant l'investissement, je voudrais simplement dire un mot sur les 10 M€ qui concernent la participation au fonds d'investissement international Global Space Ventures. Tout à l'heure, il a été évoqué le mauvais fonctionnement ou le fonctionnement insatisfaisant des Commissions, je dois souligner Monsieur le Président que nous avons été ravis, en Commission développement économique, de pouvoir recevoir les porteurs de projets et que l'on puisse nous présenter en détail et sur le fond, un dossier. Je crois que cela mérite d'être souligné parce que c'est la première fois que cela a lieu. Certes, beaucoup sont partis avant parce que nous sommes trop habitués à des Commissions qui ne sont pas de véritables Commissions, disons-le, mais je crois que c'est une initiative à souligner. Initiative qui nous a permis d'abord de comprendre la logique de ce fonds et comment elle s'inscrit dans la stratégie spatiale, actant le fait que nous n'avons pas d'autre choix si nous souhaitons peser

que d'aller revoir et remettre en place une stratégie nouvelle sur le spatial. Je crois que c'est quelque chose qui est acté.

En revanche, des questions ont été posées et je me suis notamment permis d'interroger sur le retour d'investissement que nous pouvons attendre de ce fonds, Président, qui, rappelons-le, sera basé à la fois aux USA et en Europe, avec un Siège au Luxembourg. Là aussi, certains peut-être le critiqueront mais je crois qu'il faut, dans l'avenir, que nous puissions, compte tenu du montant d'investissement et compte tenu peut-être du nombre d'entreprises qui pourraient bénéficier de ce fonds, il a été annoncé 10 à 15 startups, je sais que cela peut être beaucoup si ce sont des startups qui deviennent demain des ETI, voire plus. Quoi qu'il en soit, ce qui nous a semblé aussi important est de souligner que ce fonds d'investissement doit trouver cohérence dans la stratégie globale du spatial de notre Région et que notamment avec ce qui est prévu aujourd'hui à l'ordre du jour en conventionnement avec Ariane Group, trouver là aussi des liens et des ponts nous semble essentiel.

Sur ce BS, deux autres interventions très rapides de mes collègues sont prévues si vous le permettez Monsieur le Président, en complément de mon intervention, mais je n'étais pas dans le temps maximal.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Très vite alors.

Mme LAPREE. - Merci Monsieur le Président. C'est sur le volet agricole que je souhaitais intervenir. Face au défi de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, je voudrais tout d'abord saluer la mise en place du nouvel outil pour soutenir l'investissement en agriculture, sous la forme du fonds de garantie publique qui pourra même venir compléter le dispositif PCAE. Suite aux baisses des aides de l'Etat dans plusieurs domaines, notamment aux Agences de l'eau ainsi qu'à la Région impactée par la baisse du FEADER, on voit très nettement une évolution des aides sous forme de prêts plutôt que des aides directes, ce qui ne serait pas un souci, bien au contraire, si les agriculteurs étaient payés au juste prix rémunérateur de leur production et de leur travail. Or, le contexte des marchés mondiaux, des achats de grande distribution et des industries agroalimentaires n'est pas favorable. Les importations de produits bas de gamme, qui menacent nos filières, soumises à des règlementations très strictes, ne vont pas dans le bon sens, ni pour l'agriculture, ni pour le consommateur.

L'agriculture est un secteur économique non négligeable qui pèse dans la balance commerciale de notre pays et qui, de surcroît, nous nourrit. Lorsque l'on souhaite accélérer le développement de l'agriculture, sa compétitivité par l'innovation, la recherche, favoriser les

installations, continuer les grandes et ambitieuses évolutions environnementales, toutes les catastrophes climatiques que nous venons de subir risquent de mettre à mal tous ces projets. Même si des mesures d'accompagnement ont été proposées par l'Administration, ce ne sont que des reports, des prêts à rembourser qui ne feront que décaler, reporter le problème à plus tard et qui, au final, finiront par anéantir des projets vitaux pour les exploitations, voire détruire les exploitations elles-mêmes. Il en va de même pour toutes les entreprises commerce équipement pour les particuliers qui ont subi les inondations, la grêle, toutes ces calamités qui ont impacté et traumatisé durablement les habitants de notre Région. Je soutiendrai et nous soutiendrons la création du fonds régional d'urgence inondations proposé par nos collègues du MoDem.

N'oublions jamais que les agriculteurs sont des entrepreneurs, des chefs d'entreprises capables de s'adapter et à peu près à tout, mais qui, avec un contexte économique difficile, des contraintes toujours plus lourdes, des difficultés à mettre en route des projets innovants, des complications, voire des impossibilités de faire des réserves d'eau pour assurer les récoltes, des trésoreries mises à mal par tous ces retards de paiement (les aides PAC, les assurances récoltes, les MAE qui n'ont pas été payées depuis 2015-2016), se retrouvent confrontés aux plus grandes difficultés et quand en plus, la météo s'en mêle, c'est dramatique. Le manque de renouvellement des générations doit aussi nous interpeller. Posons-nous les bonnes questions quand certains lycées et CFA voient leurs effectifs diminuer d'année en année et que la fermeture de leurs établissements se profile à l'horizon. Pourquoi les jeunes n'ont-ils plus envie d'exercer ce métier ? Trop d'heures de travail, une baisse inexorable des aides, parfois pas de rémunération. Le revenu agricole est très inférieur à celui des autres CSP. Trop de contraintes et aussi peu de reconnaissance…

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît, c'est quatre minutes par…

Mme LAPREE. - Je ne suis pas à quatre minutes.

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes trois intervenants dans le même groupe, ce n'est pas sympathique pour vos collègues.

Mme LAPREE. - Deux secondes, je conclue.

Le mépris de nos gouvernants, les distorsions de concurrence et les efforts battus en brèche pour les produits venus d'ailleurs, non conformes aux normes françaises. Si le Gouvernement se moque de nos territoires ruraux, au moins que la Région aide et protège ceux qui nous nourrissent et entretiennent nos paysages.

M. LE PRESIDENT. - Mais c'est ce que nous faisons.

Mme LAPREE. - Qu'ils puissent continuer à produire pour assurer une grande diversité de l'offre au consommateur, qu'ils aient le choix dans leurs cultures et dans leur assolement pour maintenir et développer la richesse et l'attractivité de nos territoires.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. RABIT. - Merci Monsieur le Président. Juste quelques mots sur votre politique d'aménagement du territoire. Nous aurions pu profiter de ce BS pour faire un petit effort financier pour un domaine dans lequel il y a beaucoup de problèmes. La seule inscription nouvelle, ce sont les 1.87 M€ qui correspondent à la prise en charge par la Région du désengagement brutal et sans aucune compensation de l'Etat, et je voudrais dénoncer, au nom de mon groupe, l'attitude scandaleuse de l'Etat qui d'abord, refuse toute compensation financière, et qui se défausse systématiquement, tout cela pour avoir un comportement vertueux, sur les Collectivités territoriales. Hier, c'était les aides sociales pour les Départements, aujourd'hui c'est le FEADER pour la Région, et demain, vous verrez, ce seront les petites lignes SNCF. Et on sait que la technostructure a plein d'imagination en la matière. Vous avez décidé de prendre en compte ces retards de paiement, on ne peut que soutenir cette démarche parce que cela pénalisait beaucoup d'acteurs et de porteurs de projets de territoire. Par contre, on aurait peut-être pu faire l'économie du recrutement de 31 personnes en restructurant un peu les tâches administratives au niveau de la Région.

Mise à part cette nouvelle inscription à titre palliatif, il n'y a pas d'effort financier significatif qui montre que vous faites de l'aménagement du territoire une politique prioritaire au sein de votre action. Bien au contraire parce que si l'on regarde un instant le CA que l'on vient de voter, le compte n'y est pas : aménagement du territoire (- 22 M€), agglomérations et villes moyens (- 26 M€), politique de la ville (- 10 M€), espace rural (- 27 M€), et les routes (- 64 M€). Or, bien entendu, toutes ces politiques participent de l'aménagement du territoire et notre crainte est que ce que nous allons voter tout à l'heure, c'est-à-dire le cadrage de la contractualisation financière, ne se fasse au détriment de la politique d'aménagement du territoire et que ce soit cette politique d'aménagement du territoire qui en fasse les frais.

Nous avions, dans notre projet, fait de l'aménagement du territoire une priorité, notamment à travers les contrats de développement. L'approche que vous avez choisie – et c'est votre liberté d'action – quant aux acteurs et au périmètre de contractualisation est moins lisible et nécessite donc un suivi permanent. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que vous puissiez nous communiquer une première évaluation de cette politique et en particulier, l'état des lieux des EPCI, agglomérations et communautés de communes, qui ont signé ces contrats de territoires. Même demande d'ailleurs sur le cadrage financier,

j'ai, en Commission, demandé à l'occasion de la signature des neuf contrats de territoires, si l'on avait une idée des enveloppes budgétaires qu'il fallait prévoir. Il m'a été répondu que cela se ferait au fil de l'eau. La réponse ne manque certes pas de poésie et nous ne vous savions pas poète Monsieur le Président, mais nous vous préfèrerions voir plutôt en gestionnaire rigoureux et prévoyant.

Pour terminer et pour faire court, je voudrais revenir un instant sur la philosophie et la raison d'être d'une politique d'aménagement du territoire telle que nous la voyons. C'est d'abord avant tout de penser cette grande Région, d'ailleurs la plus grande de France, d'un point de vue global. Certes, nous avons la politique de proximité à travers les contrats de territoires, mais il nous faut faire aussi de ce grand espace régional un espace équilibré, voire rééquilibré, actant les solidarités entre les territoires, réduisant les écarts entre l'urbain et le rural, entre les territoires fragiles – et on sait qu'il y en a beaucoup dans cette Région – et ceux qui le sont moins, où les flux et la mobilité sont facilités et tout cela pour le mieux-être au quotidien de nos concitoyens, à travers nos politiques, nos équipements et nos infrastructures. Et pourtant, ce n'est pas la voie que vous prenez nécessairement quand on voit le sort réservé à certains projets qui sont, eux, structurants…

M. LE PRESIDENT. - Vous pouvez conclure ?

M. RABIT. – Il ne me reste plus que deux phrases… Comme la 4 x 2 voies Poitiers-Limoges ou le problème de l'aéroport de Poitiers-Biard – et la liste pourrait être longue. C'est l'ambition, en tout cas, que nous aimerions que vous partagiez. Et c'est cette volonté que nous aimerions vous voir impulser en Nouvelle-Aquitaine. Bien sûr, nous ne vous demandons pas d'être l'Olivier GUICHARD de la Nouvelle-Aquitaine mais si vous vous en inspiriez un peu, tout le monde y trouverait son compte et les habitants de notre Région en seraient les premiers gagnants.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'aménagement du territoire, je crois que personne n'a de leçon à donner à qui que ce soit. Pour beaucoup de choses, tout le monde a échoué, y compris les élus locaux, y compris les Gouvernements successifs, y compris les formations politiques. Donc gardons-nous de donner des leçons. J'ai recréé une DATAR et après tout, la comparaison avec Olivier GUICHARD m'honore. J'ai recréé une DATAR capable, avec des élus, des experts, avec les territoires, ce que nous avons fait à l'initiative de Geneviève BARAT et de l'INRA, de travailler sur le territoire de la Creuse, qui est un territoire qui, d'une certaine manière, exprime cette longue inquiétude sur la fin d'un certain nombre de territoires ruraux.

Le premier résultat de l'enquête, de l'étude du travail qui a été mené par les économistes de l'INRA n'est pas forcément que la Creuse se dit : je vais me plaindre un peu plus, je vais attendre de l'élection d'un Président de la République de la Creuse ou de la Corrèze que la manne tombe du ciel parisien. C'est simplement qu'entre nous, on ne se parle pas. J'ai constaté, le premier, qu'un des problèmes de l'aménagement du territoire est que les acteurs ne se parlent pas entre eux. C'est le premier constat – je parle sous le contrôle de Geneviève BARAT – des creusois, chefs d'entreprises, Présidents d'associations, maires. Et donc la première action que nous allons mener est de faire en sorte que nous puissions, ensemble, avec l'ingénierie que nous avons créée, ce sont les frais de fonctionnement, c'est comme les crédits européens, les ingénieurs, comme pour la création d'entreprise, l'accompagnement de la création d'entreprise, font mieux réussir les entreprises et les territoires quand ils existent que quand ils n'existent pas. C'est pour cela qu'il fallait 30 personnes pour sauver le FEADER parce que je ne pouvais pas prendre sur d'autres services qui sont déjà, comme on l'a dit tout à l'heure, surbookés.

Et puis essayez de voir quelles sont les actions les plus importantes, et les actions les plus importantes sont les actions économiques, ce que je disais tout à l'heure en taux de réalisation : 100 % d'investissement du Budget de développement économique, plus de 90 % en fonctionnement. Parce que le meilleur service que l'on puisse rendre aux territoires est de faire en sorte que l'on reconstruise ses usines en milieu rural, pas que l'on multiplie les salles polyvalentes comme certains le voudraient ici, pas que l'on multiplie les ronds-points comme certains le voudraient ici, mais que l'on reconstruise les usines, que l'on accompagne l'agriculture, que l'on développe les petits abattoirs, que l'on développe l'autonomie fourragère pour les animaux et que l'on fasse cette mutation écologique – oui, écologique – pour l'agriculture, que l'on sorte des pesticides, ce que nous avons signé avec la viticulture de partout dans cette Région. Il faut accompagner l'agriculture et je crois que c'est ce que nous faisons.

Sur le centre-ville, on a décidé que l'on allait s'occuper des petites villes parce que l'Etat va prendre les villes moyennes. On peut faire confiance à l'Etat, après tout, d'avoir la compétence d'accompagner le retournement des centres-villes, la lutte contre la désertification commerciale et des habitats. On verra qui fait le mieux de la Région pour les centres-bourgs ou de l'Etat pour les petites villes ou les villes moyennes, après tout, comme cela on aura un vrai challenge.

C'est complémentaire, mais on verra qui fait le mieux. On verra qui met des crédits neufs. Est-ce que ce sont des crédits recyclés ou est-ce que ce sont des crédits neufs ? J'ai reçu le sous-Préfet charmant qui va s'occuper du retournement de la Creuse, il est venu me

dire qu'est-ce que je pouvais mettre dans la balance parce qu'il n'avait pas de crédits à sa disposition. Ce n'est pas de la communication que l'on va faire, c'est de l'action.

Je remercier Sylvie DURRUTY du mot qu'elle a évoqué à propos de la visite d'Hélène HUBY à la Commission. Il y a eu deux réunions, à la deuxième réunion, les élus étaient partis quand Hélène HUBY est arrivée. La première réunion, les élus étaient là.

M. CHARTIER. - Monsieur le Président, si l'on était informé de l'ordre du jour de cette visite, on l'aurait bien entendu attendue.

M. LE PRESIDENT. - Mais tout le monde était informé, j'ai vérifié.

M. CHARTIER. - C'est faux, pardon. En tout cas, le Président de la Commission des finances que je suis n'était pas informé.

M. LE PRESIDENT. - On me dit que tout le monde était informé.

M. CHARTIER. - C'est faux.

M. LE PRESIDENT. - J'ai téléphoné à tous les élus de la Commission pour savoir…

M. CHARTIER. - Je suis désolé mais c'est faux. La Rapporteur Générale du Budget non plus.

M. LE PRESIDENT. - Je remercie en tout cas Sylvie de ses mots. C'est un pari, comme on l'a fait pour l'Aérocampus de Latresne, comme on l'a fait pour le Laser Petal sur notamment l'évolution de la santé, comme on l'a fait pour le pôle cuir, c'est un pari que je vous propose. Mais en même temps, est-ce que nous pouvons être, on ne l'est pas totalement, la première Région de France sur les technologies spatiales ? Avec leurs retombées sur l'agriculture, sur l'agriculture de précision, sur la forêt, et sur d'autres points essentiels. Je crois que c'est ce qui est proposé à travers ce vote.

Il va falloir que je procède – j'en suis désolé – chapitre par chapitre. J'ai demandé aux services de me trouver une autre…

Mme REQUENNA. - Je n'ai pas eu la parole Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Vous vous êtes déjà exprimée non ?

Mme REQUENNA. - Pas du tout.

M. LE PRESIDENT. - Pas sur le BS. Allez-y.

Mme DIAZ. - Moi non plus.

M. LE PRESIDENT. - Pourquoi la comptabilité des temps ne marche plus ?

Mme REQUENNA. - Je serai en dessous de quatre minutes Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, vous nous invitez à débattre sur un BS tourné vers l'action. Permettez-moi de corriger le propos et de vous dire que l'action, si elle vient, viendra plus tard, car il ne s'agit là que d'un document purement technique qui propose des ajustements à la marge de notre Budget prévisionnel 2018. Il y a finalement très peu de nouvelles dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement, et cet ajustement ne constitue qu'une augmentation de 0.61 % du BP. Quelques commentaires sur les volontés affichées, nous notons avec satisfaction - nous aussi – la prise en compte des recommandations issues des Etats Généraux de l'agriculture qui ont mis en évidence le besoin de développer de nouveaux outils de financement à côté des subventions publiques. Vous nous proposez ainsi la création d'un fonds de garantie agricole qui s'inscrit dans cette droite ligne, avec 30 M€ d'AP et 7 M€ de CP. Nous y sommes extrêmement favorables, l'objectif principal étant d'accompagner la transformation et donc la sécurisation de filières régionales majeures et stratégiques pour la Nouvelle-Aquitaine. Merci, cher Jean-Pierre RAYNAUD, pour vos éclairages sur ce sujet.

Nous saluons aussi les 10 M€ inscrits en AP et 2 M€ de CP à destination d'un des fleurons économiques de la Nouvelle-Aquitaine à travers la création d'un fonds qui investira dans des startups de l'aérospatial. J'ai envie de vous dire que des précisions supplémentaires eussent été les bienvenues. La volonté est claire, la démarche n'est pas abordée, nous devions avoir effectivement – j'ai entendu cela en Commission développement économique – une information en Commission des finances, or, je puis vous dire être restée jusqu'à la fin de la Commission des finances et même être restée après, et que personne n'est venu et personne ne nous a dit de rester parce qu'un intervenant devait nous rejoindre.

Je tiens également, au nom du groupe MoDem, à saluer quelque chose qui peut paraître comme un point de détail mais qui est important pour nous, la volonté d'étendre la collecte des déchets toxiques à l'ensemble des lycées de la Nouvelle-Aquitaine et plus seulement à l'Académie de Bordeaux.

Vous évoquez un soutien à la politique culturelle, permettez-moi quand même de sourire, vous mettez 470 000 € en AE, 7000 € en CP, on comprend mieux le taux de réalisation que j'évoquais ce matin en la matière. Ce manque d'ambition est pour nous une absence de volonté politique totale, d'autant que ce sont essentiellement des augmentations de subventions pour des événements qui existent déjà, alors que la culture devrait être un outil majeur d'aménagement du territoire et plus particulièrement pour les territoires les plus éloignés de la métropole, des agglomérations, ou des grandes villes. Donc cette inscription est décevante.

Dans le pilier jeunesse, 1.220 M€ d'AE sans CP en face pour répondre à l'augmentation des jeunes précaires qui demandent une aide au permis de conduire. C'est une mesure pour anticiper, nous l'entendons, nous aimerions d'ailleurs, sur ce sujet, avoir des éléments chiffrés sur le nombre de demandeurs par Département. Peut-être pourriez-vous nous le proposer pour la prochaine CP.

Pour terminer, une interrogation sur les fonds FEADER. La Région a été amenée à adopter une délibération exceptionnelle en faveur des structures porteuses de groupes d'actions locaux dans l'attente des fonds FEADER. Aucun crédit n'ayant été prévu au BP, les crédits de la politique contractuelle ont été utilisés pour faire une avance financière. Ce BS permet de régulariser la situation à hauteur de 1.850 M€ en CP et en AP. Où en est-on du déblocage de ces fonds FEADER ? Cela a-t-il été réalisé ? Et la situation s'est-elle fluidifiée ou bien courons-nous encore le risque de faire de nouvelles avances de trésorerie ? Merci de vos réponses.

Nous n'aurons pas plus de remarques et nous nous abstiendrons sur ce BS Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme DIAZ. - Pour vous informer que nous ne participerons pas au vote en ce qui concerne les piliers 2 à 6 et que nous voterons le pilier 1 relatif au développement économique. J'en profite pour rappeler notre soutien indéfectible aux agriculteurs qui subissent une véritable concurrence déloyale voulue par l'UE et incarnée par des acronymes barbares tels que CETA, JEFTA, MERCOSUR, et c'est encore pire depuis lundi dernier puisque l'UE a ouvert les négociations pour le commercer avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Et nous votons aussi pour ce pilier parce que nous saluons votre travail en matière d'industrie et en matière de développement des filières donc pour cela, on vous suit.

Et on vous encourage à développer vos efforts parce que je vais revenir sur mes chiffres de tout à l'heure, je vous accorde qu'il y ait bien eu une baisse de 2 % sur l'année en ce qui concerne les chômeurs de catégorie A, mais je vous invite à aller sur le site de la DIRECCTE et à ouvrir la première annexe qui vous détaillera, comme je vous l'ai dit, qu'il y a bien 512 000 chômeurs catégorie A, B et C dans la Région, soit une augmentation de 2.6 %.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - D'autres interventions ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Une explication de vote. Le groupe UDI ne participera pas au vote. On n'est pas de grands amateurs de BS, on préfère en général les DM et par cohérence avec un vote négatif posé sur le Budget lui-même, on n'a pas d'avis spécialement

contraire à ce BS, mais par cohérence au vote que nous avons fait sur le Budget, nous ne participerons pas au vote.

Mme LE GUEN. - Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste vous faire part de mon vote concernant ce BS. Je m'abstiendrai sur l'ensemble des chapitres.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je voulais insister particulièrement sur le fonds de garantie pour l'agriculture, qui est une façon d'avoir un outil nouveau sur l'accompagnement de l'agriculture. Nous sommes en train, vous le savez, de discuter avec Jean-Pierre RAYNAUD sur un appel à projets qui s'appelle TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition), qui est un projet où l'on est arrivé le premier, je crois, sur 120, et qui devrait nous aider, dédié à la viticulture, toujours dans l'objectif de sortir des pesticides.

Chapitre Services Généraux, 930.

Je note ne prend pas part au vote.

LR vote comment ?

Contre ?

Sylvie ?

Mme DURRUTY. - Oui, en logique avec nos votes sur le Budget, contre.

Ne prend pas part au vote ?

S'abstient ?

Pour ?

Je passe les chapitres parce que sinon, on est là demain.

Sur formation professionnelle et apprentissage, vous m'arrêtez si je me trompe, même vote.

Sur l'enseignement, 902-932, même vote.

Sur sports et loisirs, même vote.

Sur santé et Action social, même vote.

Sur aménagement du territoire, même vote.

Sur fonds européens, même vote.

Environnement, même vote.

Transports, même vote.

Action économique, même vote.

Imposition directe, même vote.

Participation non ventilée, même vote.

Dettes et autres opérations financières, même vote.

Transfert entre sections, même vote.

Sur le BS exercice 2018 du Budget principal, même vote.

Ce Budget est donc adopté.

Budget annexe régie cinéma, même vote.

Adopté.

Section de fonctionnement.

Sur le BS exercice 2018 du Budget annexe fonds européens, Services Généraux, gestion des fonds, transfert entre sections, gestion des fonds européens, opérations d'ordres, même vote pour le vote d'ensemble ?

Je vous remercie.

Sur la production d'énergie photovoltaïque, même vote ?

Je vous remercie.

Agence Régionale de l'innovation, même vote ?

Je vous remercie.

N° 6

Vote identique sur chaque document « Budget supplémentaire 2018 » principal et annexes

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche**

▪ **CONTRE : Les Républicains-CPNT**

▪ ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

▪ NON PARTICIPATION : Union des Démocrates et des Indépendants, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTE A LA MAJORITE

Chers collègues, je vous remercie.

N° 50

CONTRAT FINANCIER AVEC L'ÉTAT POUR LES ANNEES 2018 A 2020 : AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU PRESIDENT

M. LE PRESIDENT. - Je ne pense pas que l'on en ait pour un temps énorme, je voudrais que l'on puisse passer le contrat financier avec l'Etat avant de passer au déjeuner. Je vous rappelle la proposition de l'Etat, votée dans la loi de finance, le Budget d'investissement n'est pas contrôlé, le Budget de fonctionnement l'est (+ 1.2 %). Le débat a porté sur le périmètre de calcul. Il est évident que par exemple, pour ce qui nous concerne, nous avons laissé au Département le soin de gérer les transports scolaires sur la première partie de 2017, ce sont 163 M€ ou 167 M€, et il est évident que si l'on prend ce calcul, on va avoir sur une année pleine de transport scolaire 2017-2018, des montants d'augmentation qui sont considérables. De la même manière, la gestion du plan d'investissement des compétences, la gestion des TET, les emprunts toxiques et le coût de défaisance – j'oublie sûrement quelque chose Andréa -. Ce contrat sécurise pour nous la prise en compte de ce mode de calcul et j'avoue que d'une certaine manière, c'est parce que je n'ai pas confiance dans ce qui pourrait advenir si je ne crantais pas ce mode de calcul, que je vous propose de signer la convention.

La majorité des Régions va signer, d'autres ne vont pas le faire, des Départements ne vont pas le faire non plus, leurs négociations sur un certain nombre de dépenses sociales, qui ne sont pas prises en compte, rendent les Départements peut-être plus vulnérables que nous. Je l'ai dit dans la presse, je ne suis pas fier de signer ce contrat financier, aucun d'entre nous ne peut l'être. Il y a un côté retour de la tutelle que le décentralisateur que je suis n'accepte pas, mais c'est la loi.

Je vous propose donc de signer ce contrat. Nous serons à 1.2 % et nous cranterons un certain nombre de prises en compte. Je n'ai pas envie, compte tenu des débats que nous avons entre nous, dans la majorité, dans l'opposition, on voit bien ce qui se passe, vous n'êtes pas assez rigoureux mais après, vous n'êtes pas assez dépensier. Je n'ai pas envie de revenir vers l'exécutif en leur disant : maintenant, c'est – 40 M€.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, c'est un dossier délicat parce que comme vous le dites vous-même, cette méthode est quand même très contestable puisque nous étions passés d'une formule de bonus-malus à une formule de malus-malus. C'est-à-dire qu'autant j'aurais pu entendre à la limite que l'Etat nous dise : si vous faites des efforts, de notre côté, nous en ferons également. Mais là, on nous dit : si vous ne signez pas, vous

serez punis, si vous signez, vous serez punis quand même mais un peu moins. Ce qui est quand même une méthode de dialogue qui me laisse un peu dubitatif pour le moins.

Mais au-delà de la méthode sur le fond, je conteste cette démarche qui est de faire porter le chapeau de la dépenses publique aux Collectivités territoriales dans notre pays, alors que lorsque nous regardons la structure de la dette des Administrations publiques en France, ce ne sont pas les Collectivités qui pèsent dans ce déficit, c'est à peine 10 % du total, c'est bien entendu l'Etat et la protection sociale. Donc il s'agit de transférer des efforts que l'Etat devrait faire lui-même, en l'occurrence 13 milliards d'euros sur les Collectivités, en contraignant les dépenses de fonctionnement mais on voit bien que c'est un premier pas parce que sur l'investissement, on nous dit : certes, vous ne serez pas punis comme pour le fonctionnement, mais il faut vous engager à respecter une espèce de plafond en matière de dépenses, qui, je le crains, demain, pourrait s'intégrer également dans une méthode du même type que pour le fonctionnement. L'autre élément est que nous sommes dans une Région, et j'ai vu Alain JUPPE d'ailleurs le dire pour la métropole, dire : je vais signer mais je ne sais pas comment on va faire parce que quand vous êtes dans une Région attractive où il y a de plus en plus d'habitants, d'activités sur le territoire, comment voulez-vous maintenir des dépenses de fonctionnement régulièrement en baisse alors que les besoins ne cessent d'augmenter de manière extrêmement importante ? C'est quand même un défi un peu impossible et c'est pour cela que vous avez sans doute parlé du côté diabolique de l'opération parce que l'on voit bien qu'au final, nous risquons de « passer à la caisse » même si aujourd'hui, apparemment, nous sommes « dans les clous ».

Et puis il y a quand même un mouvement général de recentralisation qui est inquiétant. Autrefois, les Préfets présidaient nos Assemblées jusqu'en 1982, et on voit bien que la tentation de l'Etat est de revenir à cette époque avec un certain mépris pour les élus locaux que le Gouvernement et le Président de la République peinent à masquer. Ils doivent considérer sans doute que l'on dépense un « pognon de dingue », nous aussi, mais je voudrais rappeler que les Collectivités territoriales, jusqu'à plus amples informations, ont des Budgets en équilibre et que si l'Etat avait fait le quart des efforts de ce que nous avons fait, notre pays ne pourrait s'en porter que mieux.

Donc sur la méthode, nous la contestons très vivement. Nous aurions pu voter contre, cela aurait cohérent avec ce que je viens de dire, mais je dois reconnaître - et j'en remercie le Président – que les efforts qu'il a fait pour sortir un certain nombre d'éléments qui étaient prévus dans la convention avec Bercy, les emprunts toxiques, un certain nombre de transferts de l'Etat, bref - je n'ai pas le temps en quatre minutes de tout développer – mais font que la pilule est un peu moins amère. Et surtout, que nous ne voulons pas donner le sentiment qu'il s'agit d'une responsabilité de la Région ou de son Président, mais bien

insister sur le fait qu'il s'agit de contester une politique gouvernementale, non pas régionale, mais gouvernementale, et que de ce point de vue-là, nous considérons que cette méthode de mépris pour les corps intermédiaires - comme cela a été le cas dans le champ social sur d'autres réformes - s'étend désormais aux élus locaux.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette proposition de délibération.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane.

Qui souhaite intervenir ?

M. PAGES. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président et chers collègues, pour le groupe Ecologistes, ce contrat implique dans son préalable une asymétrie déplaisante des relations entre la Collectivité nationale et la Collectivité régionale, en forçant celle-ci à accepter ce qu'elle refuse afin d'obtenir un traitement équitable dans l'appréciation de son Budget. Pourtant, pour nous, signer ce contrat est une décision de simple bon sens car si nous respectons le cadrage, cela ne nous coûtera rien en nous y engageant, et si nous ne le respectons pas, cela nous coûtera moins cher en pénalités que si nous ne l'avions pas signé. On voit rarement dans la vie publique de choix si évident à faire. Au-delà du coup de force, ce sont les attendus de Bercy qui sont insupportables car ils reposent sur la pétition de principe que les Budgets de fonctionnement des Collectivités sont de simples dépenses à réguler, alors que le service public est tout simplement dédié à ce qu'il signifie : un service rendu au public, qui est mesuré non pas en termes de rentabilité et de retour sur investissement, mais dans sa capacité à tisser le lien entre les citoyens et à répartir les fruits de l'effort de chacun pour le bien de tous, et particulièrement de ceux qui en ont le plus besoin. Nos décisions le montrent d'ailleurs aujourd'hui avec des actions en faveur des personnes âgées, des zones rurales, etc.

Les Ecologistes sont responsables, solidaires de la majorité bien sûr et toujours pragmatiques dans leur souci d'épargner des pénalités financières à notre institution, ce qui restreindrait ses capacités de fonctionnement.

C'est pourquoi, même si nous refusons le principe de ce chantage, nous approuverons tout de même son exécution par notre vote.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jean-Louis.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, chers collègues, vous avez complété l'ordre du jour de cette délibération qui est importante, en urgence. Soyons clairs sur ce dossier, vous nous proposez que le Conseil Régional contractualise avec l'Etat sur

des objectifs de maîtrise de la dépense publique, le groupe UDI vous apportera son soutien sur cette délibération. Il vous l'apportera d'abord parce que c'est dans notre ADN et dans notre signature de Centristes que de maîtriser les dépenses publiques au niveau de chaque génération, sans en transférer le fardeau aux générations suivantes par de la dette. Il n'y a pas de gestion durable sans cette hygiène-là. Nous entendons les critiques, elles viennent d'être portées notamment par Stéphane DELPEYRAT, affirmant que ce type de contrat limite le principe constitutionnel d'administration libre des Collectivités locales, mais nous ne les recevons pas. Le Conseil constitutionnel s'est d'ailleurs prononcé là-dessus à l'occasion d'une saisine par un nombre requis de Députés. Il a considéré, à notre avis à juste titre, que s'agissant de dotations d'Etat, l'Etat était libre de contractualiser leur niveau en fonction des objectifs qui sont ceux de l'Etat, en l'occurrence de s'approcher le plus rapidement possible de ses engagements dans les traités européens. Et dans les traités européens, vous le savez, la dépense publique, notamment au niveau de la dette, est consolidée au niveau de l'Etat et des Collectivités locales.

Mes chers collègues, il faut quand même une sacrée dose d'hypocrisie pour tirer sur la méthode gouvernementale alors que nous venons de sortir de quatre exercices budgétaires 2015 à 2018, où les baisses de dotations ont été brutales et unilatérales. Et la Région Aquitaine a payé un très lourd tribut à la gestion du Gouvernement VALLS dans cette affaire.

Je me permets enfin d'attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas regarder que la maîtrise des dépenses de fonctionnement, beaucoup plus structurante, et ce qui se passe au niveau du besoin de financement. Vous nous appelez à signer une limitation de ce besoin de financement à 150 M€ en 2018, 175 M€ en 2019, 175 M€ en 2020. Nous sommes très près du besoin constaté en 2017 en matière de financement puisque l'examen du CA 2017 montre que la Région a eu recours à l'emprunt à hauteur de 165 M€. Nous croyons que cela mérite un examen détaillé sur ce point, même s'il n'est pas exécutoire en termes de sanction financière. Il s'agit néanmoins d'un engagement de la Région et on sent bien que là, on est en limite de tension avec la politique d'investissement de la Région : 165 M€ d'un côté en 2017, et vous signez 150 M€, 175 M€, 175 M€. Le groupe UDI vous suggère donc d'examiner ce point de manière très précise, notamment – je le dis à notre Président de la Commission des finances – en Commission des finances.

Sur le fond, par cohérence avec les fondements du groupe UDI, parce qu'aussi vous avez mené une négociation pertinente avec l'Etat, ramenant Bercy au bon sens sur la soulte sur les emprunts toxiques, sur les TER. Donc vous avez obtenu qu'un certain nombre de dépenses, à juste titre, soient traitées à nouveau, le groupe UDI votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jean.

Est-ce qu'Olivier peut me permettre un petit clin d'œil ? Je voudrais passer la parole au nouveau jeune marié, Olivier CHARTIER.

M. CHARTIER. - Et encore plus important, la nouvelle paternité.

Cela va être compliqué d'être désagréable.

Pour faire court, nous partageons les tiraillements sur cette délibération entre le cadenassage qui augmente sur nos libertés régionales, après les recettes, les dépenses. On voit bien que le poids de la Région dans nos décisions va peu à peu s'effilocher, et c'est vrai que c'est une question qui nous perturbe. En même temps, sur le principe, comme Jean DIONIS l'a dit, nous sommes favorables à un encadrement, donc nous sommes en soutien de cette délibération même si, pour ma part, je n'ai pas très bien compris à quoi avait abouti votre négociation difficile sur la marge de manœuvre que vous pourriez avoir sur les 1.2 %. Comment nous retraiterons et prendrons en compte les emprunts toxiques ? Comment nous allons intégrer le crédit-bail de Poitou-Charentes qui va exploser ? Je crois qu'il faut que l'on soit particulièrement… – je l'ai déjà dit en CP l'autre jour – les 300 M€ de crédit-bail avec en plus des intérêts et un capital qui va s'accélérer au fil du temps va drôlement complexifier l'endettement régional.

Et je n'en ai pas parlé tout à l'heure mais l'endettement régional qui a déjà augmenté de presque 700 M€ en trois ans (soit 53 %), il va falloir sacrément lever le pied sur la contractualisation des emprunts compte tenu des charges que nous avons par ailleurs, et donc je veux alerter aussi l'Assemblée sur ce point. Comme Jean, les 150 M€ en 2018 et les 175 M€ en 2019 et 2020, je ne sais pas vraiment, Monsieur le Président, comment vous allez réussir ce tour de force de parvenir à respecter ces contrats sachant que l'on a emprunté 275 M€ en 2017 et que la dette a augmenté de 165 M€. Mais nous avons contractualisé 275 M€ d'emprunt. Donc je ne sais pas ce que veut dire le besoin de financement, comment l'interprète-t-on ? Est-ce que c'est une augmentation de la dette globale ou est-ce que c'est la contractualisation d'emprunts nouveaux ? Mais je crois que nous ne sommes pas « dans les clous » et donc je suis d'accord sur le principe mais je m'inquiète de la capacité de la Région à tenir ses objectifs ambitieux sur la dette.

Quant à la question des 1.2 % de la dépense de fonctionnement, elle dépendra un peu – vous avez semblé mal prendre notre remarque sur le taux de réalisation – mais si comme on l'espère vous et nous, le taux de réalisation s'améliore parce que nous allons prendre possession de cette fusion des trois Régions progressivement, paradoxalement, nous allons nous pénaliser sur cet objectif d'1.2 % que nous risquons de dépasser.

C'est pourquoi nous vous alertons à nouveau sur la nécessité, qu'on le veuille ou non, de travailler âprement sur une réduction sans doute plus massive que les – 0.5 % prévus

pour le Budget 2019, au maximum de ce qu'il est possible de faire, notamment sur les dépenses de fonctionnement non interventionnistes en faveur des territoires.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je crois que l'on est tous, qui s'intéressons aux trajectoires budgétaires et financières, inquiets. Inquiets sur plusieurs points : premièrement, remise en cause, même si d'une certaine manière, tout le monde a bien senti qu'il fallait que cette évolution rapide, avec une forte hausse des Budgets, ne pouvait pas continuer. D'ailleurs, je crois que nous avons tenu cette trajectoire et que nous continuerons de la tenir. Par contre, on sent bien qu'il y a une démarche de la part de l'Etat qui est un peu léonine et qu'il y a la volonté, de la part de l'Administration centrale, unique en Europe, unique dans les pays démocratiques, de vouloir reprendre en main ce que les lois de décentralisation nous avaient donné et que continument d'ailleurs, des Gouvernements de Gauche et des Gouvernements de Droite avaient acté. Avec un autre paradoxe, c'est que l'Etat a diminué ses moyens humains notamment, sur le territoire, mais qu'il veut contrôler à nouveau tout cela. Et qu'ensuite, on ne va pas jusqu'au bout de la démarche de Gaston DEFFERRE ou de Pierre MAUROY de savoir qui fait quoi.

Je regarde aujourd'hui et je mesure d'ailleurs l'inquiétude de nos services sur la formation professionnelle. On a des signaux de Paris sur la formation professionnelle, sur le plan de compétences, qui vont alourdir la charge de nos services sur la politique de formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Je souhaite d'ailleurs que le Président ou la Présidente de la Commission qui travaille sur la formation permanente puisse vous informer en toute transparence de ce que cette multiplication d'annonces au niveau parisien va nous amener de charge au niveau du terrain. Donc il est vrai que ce besoin de financement dont parlait Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure est un vrai problème. Jusqu'où la corde va-t-elle se tendre ? Jusqu'où les Parlementaires, n'ayant plus de responsabilités au niveau des communes, des Départements ou des Régions, vont-ils appliquer un certain nombre de signaux envoyés par l'Administration centrale ? Jusqu'où ? Il faudra que l'on travaille aussi avec les Parlementaires de la Région, quelle que soit leur sensibilité. Attention, parce qu'une fois que l'on a régulé la dépense publique, elle sert aux territoires, elle sert aux entreprises, elle sert aux associations, elle sert aux communes, à la politique de la ville comme à la politique rurale. Donc je suis un peu inquiet sur ce plan-là.

Vous avez noté qu'il y a une attention aussi à ce que le Gouvernement respecte ses engagements des CPER, des Contrats de Plan. Aujourd'hui, on va sauver la voie Sarlat-Bergerac-Bordeaux parce que la Région fait l'avance de trésorerie d'une partie de la trésorerie de l'Etat. Je l'ai dit en face au Premier Ministre, je pense que c'est peut-être mieux

que des coupes mais en même temps, on a un cran supplémentaire dans le contrôle du Budget des Collectivités locales. Ce n'est pas tenable, alors que l'on voit les pays démocratiques se développer plus vite que la France dans beaucoup de domaines. Donc c'est pour cela que je ne suis pas très fier, globalement, de cette évolution-là, et il faudra que l'on y travaille ensemble, à quelque sensibilité politique que l'on appartienne parce que l'on voit que quand on est « sur l'os », il faut peut-être que l'on y réfléchisse un peu plus.

M. FEKL. - Brièvement Monsieur le Président puisque vous venez de tout dire, je voudrais d'abord féliciter Olivier CHARTIER pour l'heureux événement.

Plusieurs points simplement pour vous indiquer l'état d'esprit de notre groupe sur ce dossier. D'abord, évidemment, le Conseil Régional, vous et votre exécutif, votre majorité Monsieur le Président, n'a pas de leçon de bonne gestion à recevoir. On le voit Compte après Compte sur l'ensemble des grandes lignes, l'ensemble des grands sujets, puisque la Région conjugue à la fois une gestion saine, rigoureuse, et le déploiement, le développement, la mise en œuvre de politiques extrêmement ambitieuses. C'est un premier point qu'il est toujours utile de rappeler pour savoir d'où l'on part.

Le deuxième point est la situation, le débat dans notre groupe. Vous le savez, vous l'avez vous-même exposé, les doutes ou en tout cas les interrogations, les questions que vous vous êtes posées avant de prendre la décision de signer ou non, toutes ces interrogations traversent aussi notre groupe et je crois beaucoup de groupes. Des interrogations extrêmement fortes sur le fond bien sûr, et les conséquences financières, sur la méthode, et sur la manière de faire une forme de chantage aux Collectivités concernées. Au final, on s'est posé une seule question : où y a-t-il plus à perdre qu'à gagner ou plus à gagner qu'à perdre ? Dans le contexte que nous connaissons de difficultés, de manque de confiance aussi, et de relations compliquées.

Nous avons été extrêmement sensibles à ce que vous avez obtenu dans votre négociation avec l'exécutif, les dépenses diverses que vous avez réussi à faire exclure du périmètre pour obtenir le meilleur résultat possible. Je le rappelle, ce sont les dépenses liées aux fonds européens, les dépenses liées au PIC et au futur pacte, les dépenses liées à la reprise des trains d'équilibre et on sait que ce sera un enjeu et un débat absolument majeur dans l'avenir. Nous sommes d'une vigilance toute particulière sur ces trains d'équilibre. Et puis enfin, la sortie d'un certain nombre de dépenses liées aux emprunts toxiques. Donc dans l'appréciation d'ensemble que le groupe a portée, encore une fois, avec des débats et même des approches différentes, ce qui a fait, je pense, pencher la balance, c'est l'importance des avancées que vous avez obtenues au cours de ces négociations que nous savons très difficiles.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme DIAZ. - Merci Monsieur le Président. « Diabolique et humiliant », ce sont vos mots, les mots que vous avez employés quand vous avez fait référence au pacte de contractualisation financière avec l'Etat prévu par l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques. Cet article, qui impose que les dépenses de fonctionnement des Collectivités territoriales, dont les Régions, n'excèdent pas 1.2 % par an pour la période 2018-2020. Le 15 mars dernier, dans *Les Echos,* vous annonciez que vous refusiez la signature de ce pacte léonin, au motif qu'il remettait en question le principe constitutionnel de libre Administration des Collectivités. Mais alors que des dizaines de Départements, Régions et Métropoles vont aller jusqu'au bout de leur engagement, qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis et vous soumettre ?

En signant ce contrat, vous commettez une double forfaiture : premièrement, vous acceptez une quasi mise sous tutelle. Et deuxièmement, vous accordez au Gouvernement, en violation de l'esprit de décentralisation qui anime les politiques publiques depuis plus de 30 ans, le droit de sanctionner financièrement la Région. Ubuesque et méprisant. Je suis bien d'accord avec vous lorsque vous dites à Edouard PHILIPPE que « ce n'est pas comme cela que l'Etat va rétablir les liens de confiance avec les Collectivités locales ». Mais dans le fond, vous le savez bien, l'Etat, via ce Gouvernement, n'en a que faire de ses engagements et des rapports de confiance qu'il peut établir avec les Collectivités. Souvenez-vous du coup qu'ils vous ont fait quand ils ont décidé de supprimer arbitrairement le fonds de soutien au développement économique de 450 M€. A l'époque, vous pestiez déjà et disiez que vous n'aimiez pas « être pris pour des gamins sans expérience ». Vous avez exprimé votre courroux en quittant la conférence nationale des territoires et depuis, rien, le fonds n'est pas revenu, la confiance non plus, et vous signez ce pacte. Je comprends donc, pour reprendre vos propos, que vous ne soyez pas fier de présenter ce dossier parce qu'en définitive, si nous le signons, nous serons punis et si nous ne le signons pas, nous serons punis aussi.

Et je me mets à votre place Monsieur le Président, votre rendez-vous avec Edouard PHILIPPE n'a pas dû être facile mercredi dernier, s'entendre dire qu'il faut faire des économies de la part de quelqu'un qui dispose, selon *Contribuables associés*, de pléthores de services très coûteux dont 14 chauffeurs, je vous plains. D'ailleurs, je ne sais pas si vous lui avez demandé s'il était venu en affrétant un avion à 350 000 €… Derrière toute cette mascarade, ce que nous voyons planer est le spectre de la Socialiste et ex-Présidente de la Région Poitou-Charentes, Ségolène ROYAL, depuis promue par Emmanuel MACRON ambassadrice chargée des pôles Antarctique et Arctique. Pas vraiment de quoi réchauffer vos relations.

Monsieur le Président, si vous signez ce pacte, c'est parce que vous avez cédé au chantage d'Edouard PHILIPPE qui vous a concédé seulement quelques miettes, à savoir que ne seraient pas pris en compte dans le contrat les emprunts structurés de l'ex-Poitou-Charentes et les crédits-bails. Quant à nous, nous voterons résolument contre votre proposition. Nous ne sommes pas de ceux qui, quand on leur montre la lune, regardent le doigt. Nous savons que cette contractualisation financière est une conséquence de l'application de la règle des 3 % imposée par l'article 3 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union Economique et Monétaire, signé par vos amis à Bruxelles en mars 2012.

Alors des économies oui, mais l'austérité bruxelloise non. Nos solutions pour venir à bout du montant stratosphérique de la dette sont bien plus efficaces que cette loi de programmation des finances publiques. Quelques exemples à la volée : suspension de l'immigration massive, lutte contre les fraudes, abrogation des comités Théodule et pléthoriques tels que le CESER, fin des cadeaux fiscaux telle que la suppression de l'ISF et la suppression de l'exit tax, abandon des dispenses dispendieuses telle que la ligne Pau-Canfranc, fin de la gabegie financière telle que la vaisselle à l'Elysée ou encore le maquillage du Président de la République à 26 000 €. Voilà comment on va pouvoir économiser un « pognon de dingue », sans donner à l'Etat, pompier pyromane, l'occasion de jouer le bon élève devant la Commission de Bruxelles.

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît, Madame DIAZ, vous n'êtes pas dans les dix minutes. Si vous voulez bien conclure.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, imposez-vous et nous vous pardonnerons presque d'avoir voté Emmanuel MACRON dès le premier tour.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vois pas ce que cela vient faire là. Vous vous faites plaisir, c'est cela ?

Mme REQUENNA. - Soyez satisfait, c'est avec satisfaction que nous accueillons ce contrat financier avec l'Etat, qui engage à une responsabilisation des Collectivités territoriales en matière de dépenses de fonctionnement. Je rappelle à toutes fins utiles, qu'il s'agissait d'un engagement de campagne du candidat MACRON, qui, pour contribuer à la résorption de la dette publique, demandait un effort de 13 milliards d'euros aux Collectivités sur la mandature. Dans le même temps - cher Stéphane - Benoît HAMON proposait une feuille de route entre l'Etat et les Collectivités, dont le flou artistique a peu convaincu, je vous le concède. Quant au candidat François FILLON, c'était plutôt du sang et des larmes puisqu'il y avait 20 milliards d'euros d'économies pour les Collectivités. A ce stade, je crois que nul ne doit être surpris et que nous devrions plutôt collectivement nous féliciter que des

engagements de campagne n'engagent plus que ceux qui les reçoivent mais soient bel et bien tenus.

Sur le fond, c'est un changement de méthode puisque l'on passe d'une relation avec des baisses de dotations brutales, sans concertation, à une relation responsabilisante pour les Collectivités. Oserai-je vous rappeler que dans les communes, nous avons construit des Budgets sans même connaître les dotations dont nous allions bénéficier. Oserai-je vous rappeler que les dotations ont baissé de manière substantielle lors des quatre dernières années, sans discussion, à coups de serpe, et que rien, rien ne figurait dans les propositions du candidat François HOLLANDE. Pire encore, l'engagement programmatique n° 54 prévoyait « un pacte de confiance et de solidarité sera conclu avec l'Etat et les Collectivités locales, garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel ». Vous comprendrez donc qu'un tel procès d'intention aujourd'hui est difficilement intelligible.

Inutile donc, mes chers collègues, aujourd'hui, de jouer les vierges effarouchées. Le changement de méthode opéré par la contractualisation est donc à saluer, Monsieur le Président, d'autant, et personne dans cet hémicycle, ni en Commission des finances ne l'a dit, bien au contraire, tout le monde s'évertue à dire que si l'on atteint les objectifs, rien ne sera donné en compensation. Or, en cas de respect du contrat, il y aura la possibilité de majorer le taux de la dotation de soutien à l'investissement local. Ces majorations seront décidées à compter de l'exercice 2019 par le Préfet de Région, conformément à l'article L.2334-42 du CGCT.

Pour ce qui concerne la remise en cause du principe de libre administration des Collectivités territoriales, outre le fait que je suis très émue de voir que mon collègue Stéphane DELPEYRAT, farouche opposant - comme Benoît HAMON - à la Vème République, défend la Constitution de 1958, je crois devoir rappeler que la libre administration des Collectivités est un principe constitutionnel qui donne aux Collectivités territoriales la possibilité de s'administrer librement, sans être soumises à des contraintes excessives. Ce principe de libre administration des Collectivités ne signifie pas indépendance des Collectivités. L'article 1 de la Constitution rappelle d'ailleurs l'unité de la République. Ce principe est également garanti par le Conseil constitutionnel, qui exerce un contrôle des lois en censurant celles qui portent atteinte de manière excessive et injustifiée à la liberté d'administration.

Vous conviendrez que la mesure de contractualisation qui nous est proposée ici figure dans la loi de finance publique…

M. LE PRESIDENT. - Il faut que l'on prenne l'habitude de respecter les quatre minutes.

Mme REQUENNA. - A été soumise au contrôle du Conseil constitutionnel au sein duquel siègent des Ministres Socialistes et également des personnes qui sont mandatées par le Sénat, qui est la première institution représentative des Collectivités territoriales, Monsieur le Président.

Pour ce qui est de l'argument de la décentralisation, de la recentralisation…Il s'agit là d'une simple agitation politique – s'il vous plaît, laissez-moi terminer -…

M. LE PRESIDENT. - Mais vous êtes au-delà de quatre minutes. Cela fait trois fois que vous me faites le coup.

Mme REQUENNA. - La contractualisation ne touche pas les compétences et elle ne dicte pas les choix d'investissement ou de politiques publiques de la Région, Monsieur le Président. Lorsqu'il y a eu la fin de la clause générale des compétences, vous étiez moins enclin à parler de recentralisation.

M. LE PRESIDENT. - C'est moi qui ai porté ce texte dans la loi NOTRe.

Mme REQUENNA. - Pour ce qui concerne vos propos dans *Sud-ouest* de vendredi dernier… Permettez-moi simplement de regretter votre lyrisme du soir du premier tour des élections présidentielles quand vous nous confiiez que vous faisiez du MACRON depuis 1998 et que vous rêviez de majorité de progrès. Je regrette aujourd'hui qu'une majorité hétéroclite vous ait écartelé sur ce sujet, que vous connaissiez parfaitement au moment, il y a déjà un an Monsieur le Président.

Mme REQUENNA. - … sur votre soutien Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je trouve assez bizarre que l'on ne puisse pas me reconnaître ma franchise. Vous la suspectez avec des propos bizarres. On a le droit de douter et je ne pensais pas qu'allait surgir une telle recentralisation : l'apprentissage, la formation professionnelle, ce contrat. Vous me permettez d'émettre quelques remarques, qui, pour ma part… j'ai le droit d'être déçu et j'ai le droit d'alerter en face et le Président de la République, et le Premier Ministre, ce que j'ai fait et que beaucoup ne font pas forcément dans les relations que l'on a avec l'Etat central. On est peu franc quand on entre dans le bureau du Premier Ministre ou dans le bureau du Président de la République. Ceux qui étaient avec moi à Rochefort savent que je me suis exprimé librement devant lui.

J'ajoute aussi, mon cher Jean, que dans la mandature précédente, les Collectivités locales qui font 20 % de leur part de l'endettement ont été, pour 80 %, de la baisse de l'endettement. Et c'est justement de cette expérience-là que je tire le paradoxe et que je tire l'expérience aussi que je préfère cranter, protéger, parce que je n'ai pas de confiance et qu'il

me faut cet élément de convention pour protéger notre institution. C'est ce que je vous propose dans le vote.

Qui est contre cette proposition ?

Le Rassemblement National.

Qui s'abstient ?

Mme LE GUEN. - Abstention.

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Mme REQUENNA. - … une vraie majorité de progrès.

N° 50

Vote sur le «Contrat financier avec l'Etat pour les années 2018 à 2020 : autorisation de signature donnée au Président »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

▪ **CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine**

▪ ABSTENTION : Génération.s Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de lever la séance pour aller déjeuner.

Nous attaquerons avec la politique contractuelle, ce qui fera plaisir à la majorité de progrès.

PAUSE-DEJEUNER

REPRISE DE LA SEANCE

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance.

Si vous permettez, pour faire une transition, je vous propose de regarder une vidéo, trois ou quatre minutes, sur l'université du futur, projet que j'avais proposé et que nous avons lancé, avec je crois un certain succès, à Poitiers, il y a quelques mois, sous le patronage de François VINCENT.

(Diffusion vidéo).

M. LE PRESIDENT. - L'idée - je parle sous le contrôle de François VINCENT – toujours autour du thème de l'innovation et de l'innovation de rupture, est que la Nouvelle-Aquitaine se situe dans ce monde qui porte à la fois des défis technologiques majeurs, on voit bien l'e-commerce, l'e-santé, tout ce qui tourne autour de cette voyelle « e », et en même temps, de ménager pour notre société de la Nouvelle-Aquitaine, la capacité de comprendre, la capacité d'agir, la capacité d'être et donc que l'on puisse donner au plus grand nombre les moyens de se situer, de progresser, de maîtriser, peut-être que le mot « maîtriser », François, est le plus important. Cette nouvelle société est à la fois facteur d'un progrès immense, je pense notamment à la santé ou à la transition énergétique et en même temps, on voit bien que ces nouvelles technologies, peut-être plus que les machines qui ont supplanté le rôle des canuts, vont modifier cette société et qu'il faut la maîtriser. Donc on est engagé sur quelque chose qui, à la fois nous dépasse, mais sur lequel je n'ai pas voulu – François VINCENT non plus – que nous restions à côté.

Il y a aujourd'hui un vrai questionnement sur le rôle des pouvoirs publics, le rôle d'une société, à l'égard de ces nouvelles technologies, à l'égard de leur avenir et de leur poids dans la société. Comment un médecin, demain, va être assisté de robots pour mieux soigner. Comment en même temps nous pouvons être surveillés, contrôlés, happés par ces nouvelles technologies. Et il ne faut pas que notre Région soit à l'écart de ce débat et de ces nouvelles technologies. C'est autour des nouvelles technologies et d'une façon de repenser l'agriculture que l'on sortira des pesticides, c'est autour des nouvelles technologies que l'on soignera mieux, que l'on préviendra mieux un certain nombre de maladies, c'est autour des nouvelles technologies que l'on éduquera mieux, y compris le plus grand nombre, y compris les jeunes qui sont issus de milieux modestes. Donc c'est à tout cela que je nous appelle collectivement, la réunion de Poitiers – François – a été, à la fois pour les jeunes qui sont venus, à la fois pour le grand public qui est venu, un moment extrêmement gratifiant,

extrêmement éducatif. Il faut que nous nous associions tous – si vous le voulez bien – à ce défi qui est celui de l'accélération de l'Histoire.

M. VINCENT. - Monsieur le Président, à l'image de cette première vidéo, c'était vraiment pour vous redonner la qualité et la difficulté que toute cette problématique va nous donner. On est dans un monde qui avance très vite, où le numérique révolutionne, vous l'avez dit Monsieur le Président, à la fois la prise en charge dans la santé, mais également dans l'agriculture, dans l'économie. On est dans une « disruption », même si le mot est un peu connoté, une disruption qui va changer une partie de la face du monde et je crois qu'à l'échelle de la Région, en tout cas de la Nouvelle-Aquitaine, nous avons le devoir, nous, politiques, de réfléchir à cette vision du monde que la puissance des industriels du numérique comme les GAFAM nous donnent. Il faut que nous soyons dans une réflexion éthique, mais également politique, et dans cette perspective, l'université du futur doit amener, c'est en tout cas l'idée dans cette pédagogie, dans cette réflexion, une image, une véritable perspective peut-être différente. Et s'emparer de ces sujets aussi importants nous a semblé, en tout cas dans le cadre de la délégation université du futur, intéressant.

Très rapidement, on a prévu de faire trois séquences : la première a eu lieu, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président, à Poitiers, il y a un mois, où l'on a pu mixer des réflexions en économie, en géopolitique, dans l'armée en particulier mais dans la santé. On aura une séquence, comme vous l'avez rappelé, à Novaq, les 13-14 et 15 septembre prochains. Et puis une troisième séquence le 30 novembre prochain, à Limoges, probablement sur Intelligence artificielle et culture. La singularité de la Nouvelle-Aquitaine est de s'emparer de tous ces domaines, d'espérer ouvrir cette réflexion, la plus large possible.

Et pour terminer, vous avez fait référence à la première conférence de l'université du futur à Poitiers, on a eu 400 lycéens qui sont venus l'après-midi et je vous promets que l'échange qu'ils ont eu avec les conférenciers était, de notre point de vue, excessivement intéressant. On espère répliquer cette dynamique et sur Bordeaux et sur Limoges prochainement.

M. LE PRESIDENT. - Merci François.

N° 7

ADOPTION DE NEUF CONTRATS DE TERRITOIRE : SUD VIENNE – VALS DE SAINTONGE – TERRITOIRE DE GUERET – BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE – GRAND PAU/PAYS DE NAY – VEZERE-AUVEZERE – MONTS ET BARRAGES – GRAND POITIERS/VALLEE DU CLAIN/HAUT-POITOU – ELAN/LIMOGES METROPOLE

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de reprendre notre ordre du jour, c'est un débat sur lequel…

M. HOUDET. - Monsieur le Président, je voulais simplement intervenir puisque vous parlez d'Histoire, de cette explosion des nanotechnologies, des biotechnologies, etc. pour juste reprendre ce que vous avez dit ce matin, que vous étiez un passionné d'Histoire, et préciser qu'en 1914, les gens qui ont déclaré la guerre étaient Raymond POINCARE, qui était un Républicain de Gauche…

M. LE PRESIDENT. - Raymond POINCARE n'était pas Républicain de Gauche.

M. HOUDET. - Raymond POINCARE était Républicain de Gauche et le Président du Conseil, René VIVIANI, était Radical Socialiste.

M. LE PRESIDENT. - Le Premier Ministre oui, mais pas le Président.

M. HOUDET. - Président du Conseil Monsieur le Président.

En 1939, c'était bien sûr le Front Populaire qui, de 1936 à 1939, a acté le désarmement…

M. LE PRESIDENT. - Je pense qu'il faut que l'on révise l'Histoire.

M. HOUDET. - Et le Président était Edouard DALADIER, qui a été négocier les accords de Munich. C'est simplement ce que je voulais dire par rapport à ce que vous avez dit ce matin. Vous « tordez un peu le nez » à l'Histoire, mais l'Histoire future est beaucoup plus intéressante, je suis d'accord avec le Président.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Il y a eu des Gouvernements de Centre Gauche au début du XXème siècle, à la veille de la guerre de 1914, je vous rappelle que Jean JAURES a été assassiné par un nationaliste et je vous rappelle que le Front Populaire n'a pas duré jusqu'en 1939 puisque le Gouvernement a été renversé et que le dernier Président du Conseil était Monsieur LEBRUN… ou Président de la République. On n'était malheureusement pas dans

ce contexte-là et je vous avoue d'ailleurs, pour l'avoir étudié quand j'étais aux services historiques de l'armée de l'air, le premier plan de réarmement de l'aviation française date du Front Populaire. Ne l'oublions pas.

M. HOUDET. - Il était déjà trop tard Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Il était peut-être trop tard. C'était le Maréchal PETAIN qui présidait le Conseil de Défense et c'est le Maréchal PETAIN qui a refusé les idées du Général de GAULLE pour réarmer la France.

M. HOUDET. - Merci de ce rappel historique Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Et j'ai lu tous les comptes rendus du comité de Défense nationale de l'époque, c'était très intéressant.

M. HOUDET. - Évidemment moi aussi Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - On aura à les partager.

Je vous propose de passer à l'aménagement du territoire, je vais passer la parole à Gérard VANDENBROUCKE sur ces neuf premiers contrats.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas vous ramener aux années 1930, je vais vous ramener simplement à la séance de ce matin et ce que j'ai entendu me fait un peu peur parce que si je reprends la phrase qui a été reprise en guise de conclusion provisoire : tous ceux qui ont travaillé sur l'aménagement du territoire se sont trompés, ont échoué, je me dis qu'il faut être bien vaniteux, bien présomptueux ou bien courageux pour continuer aujourd'hui à parler d'aménagement du territoire. Mais enfin…

Une chose avant d'entrer dans les contrats eux-mêmes, rappeler simplement que cette politique contractuelle a pour pendant le SRADDET. Donc l'aménagement général, global de la grande Région – je le rappelle à Monsieur RABIT – c'est au niveau du SRADDET que les choses se passent. La réponse aux territoires est la politique contractuelle, c'est donc le pendant. Il y a donc bien deux volets à notre avancée et nous menons de front ces deux volets-là. Je tiens d'ailleurs à remercier les services et les élus qui travaillent et qui m'ont d'ailleurs un peu remplacé à des moments difficiles que j'ai pu traverser.

Mais revenons à notre délibération d'aujourd'hui, elle est la conséquence de la délibération du 10 avril 2017, qui a mis en place cette politique contractuelle. Je ne vais pas vous en rappeler les grandes lignes, vous les avez en tête, il y avait l'idée de dire que sur

une cinquantaine de territoires (51 exactement) et non pas autant qu'avant, donc sur des territoires plus vastes, la Région passerait avec les territoires des contrats qui permettraient d'avancer sur un certain nombre de projets structurants et qui permettraient également de donner une visibilité financière sur trois ans. Donc il y a bien cette idée-là : sécuriser dans le temps et mettre en évidence des projets qui soient des projets qui permettent aux territoires d'avancer.

Trois principes, je vous le rappelle, ont présidé à l'élaboration de ces contrats : d'abord, la création de la DATAR, elle a été mentionnée ce matin. C'est une nouvelle organisation, elle est là pour piloter les projets. Elle n'a pas de Budget spécifique important parce que les Budgets seront à aller chercher dans les politiques sectorielles. Elle a une petite part du Budget qui permet de répondre notamment aux territoires en difficulté sur des missions d'ingénierie, mais rappeler qu'il y a des visions globales d'un territoire, les rapports entre un territoire et la Région, une nouvelle manière d'envisager ces rapports, un nouveau type de relations entre les territoires et la Région. Nous avons mis, pour réaliser cela, entre quatre et cinq mois, avec les neuf premiers territoires de projets, parce qu'il ne s'agissait pas simplement de dire : la Région veut. Il ne s'agissait pas simplement de dire : le territoire veut. Il s'agissait de mettre en coordination une volonté régionale, de voir que sur les territoires s'applique une politique régionale, mais de voir comment cette politique peut s'appliquer au mieux sur un territoire donné et permette de faire avancer le territoire.

Il y a donc eu l'idée que ces contrats devaient être co-construits. Rien d'imposé d'un côté, ni de l'autre, mais un phénomène de co-construction qui a pris un peu de temps parce que dans la co-construction, il n'y a pas que des élus qui ont été consultés, il y a également toutes les forces vives qui ont pu l'être. Et chaque territoire, avec la Région, a avancé à son rythme, mais un rythme qui indiquait d'abord que l'on analysait l'existant : quelle est la situation du territoire ? Quel est son degré de vulnérabilité ? Quels sont les enjeux qui se posent sur ce territoire ? Quels sont les besoins qu'il va falloir essayer de couvrir ? A partir de l'analyse des enjeux, une réflexion stratégique – le terme est peut-être un peu fort – mais cette réflexion vise précisément à combler des manques et à avancer. Et à partir de cette réflexion stratégique, un plan d'actions. C'est donc une méthode relativement souple qui a été utilisée, j'allais dire qui allie la rigueur et la souplesse, cadrée en tout cas dès le départ dans les esprits, avec des possibilités d'adaptation, mais qui ont permis d'avancer.

Une exigence de solidarité territoriale, on l'a dit, je le répète, de deux façons : les villes importantes ont eu en quelque sorte non pas le devoir mais ont été incitées à coopérer avec les territoires voisins, de manière à essayer de casser la dualité urbanité/ruralité et bien souvent, cela s'est fait. On a dit ce matin - je l'ai entendu - que certains territoires étaient

artificiels, au bout du compte, peut-être, quelques-uns, au bout du compte, très rares. Au bout du compte, on s'est rendu à l'évidence qu'en faisant travailler les territoires ensemble, ils retrouvaient ce que des statistiques pouvaient nous donner par ailleurs, des possibilités de coopération, des moyens supplémentaires, ils retrouvaient des possibilités de coopération, ils retrouvaient des moyens supplémentaires, ils retrouvaient des capacités à inventer. Parce qu'au départ, certains territoires - on l'a bien constaté aussi – je ne parle pas de ceux avec lesquels on va contractualiser aujourd'hui mais de certains qui sont encore en attente, étaient des territoires avec peu de projets ou des projets qui étaient extrêmement repliés sur les communes elles-mêmes, voire sur les EPCI, mais qui dépassaient rarement le cadre d'un EPCI. Tout ce travail de réflexion a permis aux territoires, je crois, d'avancer eux-mêmes dans leur réflexion et je crois que c'est quelque chose d'important.

Et puis deuxième niveau de solidarité, on l'a dit, en fonction de la vulnérabilité du territoire, sur des critères que l'on peut toujours contester bien sûr, en tout cas, qui sont des critères objectifs et que l'on essaye de tenir à jour, en fonction de la vulnérabilité du territoire, l'effort régional sera plus important si le territoire est vulnérable que si le territoire est moins vulnérable, essentiellement d'ailleurs en termes d'ingénierie.

Donc aujourd'hui, nous allons vous présenter, et je vais demander à mes collègues de le faire – chacun des élus de territoires prendra la parole pendant deux minutes pour présenter cela. Il y a cinq contrats de dynamisation et de cohésion, c'est-à-dire des contrats sur lesquels s'exerce plus précisément la solidarité territoriale, notamment en termes d'ingénierie, il y a deux contrats d'attractivité, et il y a deux contrats qui concernent les ex-capitales administratives régionales.

Juste un mot tout de même, ces neuf contrats représentent 185 projets structurants et 129 projets qui sont en amorçage, c'est-à-dire des projets qui ont bien démarré mais qui demandent encore un peu de maturation avant d'aboutir.

Et puisque la question a été posée et qu'il est difficile d'y répondre quant au volume financier engagé, parce que le volume financier dépendra de la maturité des projets et il dépendra donc de l'échéancier, au fil des années qui viennent, de leur exécution. Mais on peut dire, et c'est un chiffre approximatif, que pour le moment, on aurait 26 M€ en investissement et plus d'1 M€ qui seraient engagés sur les territoires vulnérables. Mais le chiffre que je vous donne, et je le dis très clairement, est un chiffre tout à fait provisoire et qui n'est qu'indicatif parce qu'encore une fois, la démarche n'est plus celle d'avant. Avant, dans les contrats, en tout cas dans ceux que je connaissais en Limousin – me dit-on pareil en Poitou-Charentes – on attribuait des sommes dès le départ et les contrats s'exécutaient ou non. Et parfois, il y avait de l'argent non dépensé. Là, on est garant de l'utilisation des

deniers publics, on est des gestionnaires « rigoureux et prévoyants » - je reprends une expression que j'ai entendu ce matin – et l'argent ne sera engagé qu'au fur et à mesure de l'avancée de ces différents contrats et notamment de ceux qui, dans ces contrats, appellent des financements parce que certains projets sont plus mûrs que d'autres.

Je vais directement laisser la parole à mes collègues qui, sur ces neuf contrats, vont pouvoir s'exprimer. Je reviendrai sur le contrat d'ELAN-Limoges-Métropole et Région, mais si Reine-Marie WASZAK veut, en deux minutes, nous parler du contrat sud-Vienne, je lui passe la parole.

Mme WASZAK. - Je ne vais pas vous relire la délibération et tout ce qui est décrit dans le contrat, je veux juste vous préciser quelques points, notamment sur le périmètre de la contractualisation du sud-Vienne. On a affaire à deux Communautés de communes qui pourraient paraître sans lien au niveau du bassin de vie qu'elles peuvent porter, cependant, ces deux Communautés de communes travaillent ensemble depuis plusieurs années dans un SCoT, pour élaborer un SCoT, donc elles ont déjà une réflexion en commun. C'est aussi à cette échelle qu'existe le club des entreprises du sud-Vienne, donc il y a une mobilisation des acteurs locaux à l'échelle du sud-Vienne, de ces deux Communautés de communes. Notre contrat sud-Vienne, à cette dimension territoriale, trouve tout son sens.

Sur la méthode de contractualisation, je veux souligner l'importance des deux journées d'ateliers réunissant des élus, mais surtout des acteurs locaux, force vive du sud-Vienne. Ces ateliers participatifs ont mis en avant les atouts du territoire. Ils ont permis de compléter et partager le diagnostic régional de ce territoire. Certes, nous sommes sur des financements de politiques sectorielles, comme cela a été souligné ce matin, mais je souligne l'importance de l'ingénierie apportée pour accompagner la réalisation de nombreux projets qui sont en émergence, en amorçage. Le travail effectué sur ce territoire-test a permis au service DATAR de déterminer une méthode de contractualisation de contrats adaptables aux autres territoires. Le contrat sud-Vienne est construit, il nous appartient de le faire vivre pour le développement des projets, avec les Collectivités sans doute, mais aussi avec les forces vives du territoire et les acteurs locaux qui portent les projets, notamment économiques, associatifs, qui portent l'emploi.

Je souligne le travail important que cela représente pour les personnels du service, qui se sont déplacés sur le sud-Vienne, de Limoges, Bordeaux et Poitiers, pour pouvoir travailler à cette élaboration de contrat. Je voudrais aussi évoquer le rôle de l'élu de territoire, qui est complètement associé à la démarche et qui sera partie prenante de la gouvernance de ce contrat, qu'il nous conviendra de mettre en place pour pouvoir accompagner les projets et travailler avec les élus des deux Communautés de communes.

Voilà rapidement. Je n'entre pas dans le détail des projets qui sont dans le contrat, je vous invite à le lire et vous y retrouverez exactement ce que Gérard VANDENBROUCKE a évoqué tout à l'heure.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Reine-Marie.

Juste peut-être dire que sur le sud-Vienne, les contrats vont permettre le financement de nouveaux services commerciaux de proximité dans plusieurs communes rurales, la création d'un annuaire des produits et des compétences, et bien d'autres choses encore.

Mme MESNARD. - Bonjour. Entre vignobles du Cognac et plaines céréalières, patrimoine exceptionnel, en pleine Saintonge à l'est de la Charente-Maritime, se situent les Vals de Saintonge dont Saint-Jean-d'Angély est la ville-centre. C'est bien sûr un des plus beaux territoires de la Nouvelle-Aquitaine. C'est un territoire qui, depuis 50 ans, a perdu des milliers d'emplois industriels, en particulier fermeture de la célèbre usine des biscuits Brossard, qui a compté jusqu'à 700 salariés. Aujourd'hui, ce territoire a décidé de relever la tête, tout d'abord, en se dotant d'une gouvernance collective, en 2015, avec la fusion de sept Communautés de communes cantonales du pays en une seule Communauté de communes de 53 000 habitants. Puis, en faisant le choix d'une coopération positive entre Communauté de communes et ville-centre. Enfin, en portant un Schéma de développement économique volontariste autour des atouts et des talents du territoire.

C'est ainsi que deux nouvelles filières sont mises en place autour de la santé et du bien-être. La première est la création de Val Bio Ouest, espace de transformation agroalimentaire céréalière bio, avec l'ouverture d'une biscuiterie bio en juillet prochain, première pierre de cette vallée bio.

Deuxième axe, c'est la création d'une station thermale en cœur de ville de Saint-Jean-d'Angély par Valvital, deuxième Groupe thermal sur le site d'une friche militaire abandonnée depuis plus de 15 ans.

Le contrat de dynamisation présenté aujourd'hui à notre Assemblée va permettre la réalisation de ces projets essentiels pour réussir cette revitalisation économique. Ce contrat est l'opportunité de permettre le retournement économique de ce territoire, mais aussi et surtout, de lui redonner un avenir. Et c'est là où la Région Nouvelle-Aquitaine prend tout son sens de nous aider à réussir.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Station thermale, futur cinéma à Saint-Jean-d'Angély effectivement.

M. CORREIA. - Monsieur le Président, chers collègues, la conclusion avec la Région Nouvelle-Aquitaine du contrat de dynamisation et de cohésion du territoire de Guéret, qui comporte l'agglomération du grand-Guéret et la Communauté de communes des Portes de la Creuse en marche, constitue pour moi un réel motif de satisfaction et revêt donc à mes yeux une importance particulière. Véritable facteur de cohésion du territoire, loin d'être une simple addition de projets communaux et intercommunaux, ce contrat renforcé des réflexions déjà engagées a permis l'émergence de projets communs tel que le développement du parcours résidentiel des entrepreneurs. Une telle dynamique territoriale mérite d'être saluée et poursuivie. L'effet-levier produit par ces quelques mois d'échanges dans la mise en œuvre concrète de projets est remarquable. Entre les actions matures et les projets en amorçage, l'action régionale constitue un réel accélérateur, et je tiens à le souligner. Les réalisations sont prises en direct avec les besoins de la population, et je souhaite souligner cette dimension opérationnelle déterminante.

Le document dont nous débattons aujourd'hui a enfin conforté la pertinence des stratégies de développement déjà initiées sur le territoire et souligne ainsi leur très forte cohérence avec les objectifs des politiques régionales. Partant de notre identité territoriale et du constat d'une trop faible attractivité économique, du vieillissement de la population, de nombreuses ressources naturelles préservées et d'un cadre de vie de qualité, nous avons bâti un contrat autour de la nécessité :

- De diversifier le tissu économique local par un développement endogène et par des implantations exogènes des entreprises,

- De conforter l'attractivité de notre territoire en matière de sport-nature,

- D'amplifier les initiatives déjà lancées dans le domaine de la silver économie, pour que nous devenions un espace d'excellence en matière d'innovation et d'expérimentation au service du mieux vieillir et du prolongement de l'autonomie. - J'en profite d'ailleurs pour saluer les travaux qui nous seront présentés tout à l'heure par notre collègue Françoise JEANSON -.

Facteur de cohésion, outil concret et efficace de mise en œuvre et marqueur fort d'une politique de développement cohérente et partagée, ce contrat est un document déterminant pour notre territoire et je voudrais, en conclusion, vous exprimer nos vifs remerciements pour les opportunités qu'il nous ouvre et pour le soutien qu'il nous apporte.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur CORREIA.

Pour le Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, nouveau type de contrat cette fois-ci, il ne s'agit pas d'un contrat sur un territoire vulnérable, c'est un territoire qui l'est moins mais pourtant, l'intérêt du contrat est évident.

Mme LE YONDRE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vais tout d'abord vous présenter brièvement le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre. Tout à l'heure, nous avons eu une image de carte postale à la fin de la présentation des éléments sur l'université du futur, donc vous connaissez à peu près tous ce territoire. Mais derrière ce territoire, ce sont des femmes et des hommes, c'est un territoire qui connaît une démographie extrêmement importante. Aujourd'hui, ce sont trois intercommunalités, sur seulement 17 communes, il y a 150 000 habitants, 3 intercommunalités, 2 Communautés d'agglomération : la Communauté d'agglomération du sud-Bassin, la Communauté d'agglomération du nord-Bassin et la Communauté de communes du Val de l'Eyre. Une démographie extrêmement importante, un territoire extrêmement attractif, avec des disparités.

Si nous avons cette démographie importante, il y a des disparités à l'intérieur de ce territoire et nous avons un vieillissement de population sur un certain nombre de communes. Nous avons des taux de services importants et de nombreux équipements et aménagements, mais à l'intérieur de ce territoire, nous trouvons des disparités d'accessibilité à ces services pour nos populations. Et en termes d'emploi également, nous avons des disparités. Paradoxalement, nous avons des évolutions de création d'emplois extrêmement fortes ces dernières années, mais nous avons un taux de chômage important, notamment pour ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi et les femmes.

Voilà quelques éléments de caractéristiques de ce territoire. Donc un territoire attractif, sur le territoire, nous souhaitons faire bénéficier l'intégralité de la Nouvelle-Aquitaine des atouts de ce territoire qui se trouve à proximité de la métropole bordelaise. Nous sommes la deuxième agglomération de Gironde et nous souhaitons notamment beaucoup travaillé dans le domaine de l'économie, du développement économique, de l'emploi de ce territoire, dans le domaine de l'attractivité de ce territoire, qui comprend pour nous les déplacements - un thème qui est fort à notre institution -, la mobilité, en sachant que nous avons sur ce territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, la ligne Bordeaux-Arcachon qui est la ligne la plus fréquentée de Nouvelle-Aquitaine.

Donc vous le voyez, un certain nombre d'atouts mais des disparités et une volonté de ce territoire qui a une pratique de travail extrêmement forte puisque ces trois intercommunalités ont déjà travaillé dans la mise en œuvre de contrats précédents ou dans la mise en œuvre par exemple de programmes LEADER. Donc trois axes stratégiques pour développer l'emploi et développer l'économie de ce territoire, la Région va intervenir sur un

certain nombre de domaines avec des éléments novateurs. Bien sûr, nous travaillons sur ce que l'on appelle les tiers-lieux - que nous connaissons bien ici -, nous travaillons dans le domaine de l'emploi sur une plateforme d'emploi partagé, c'est quelque chose que nous avons mis en place il y a quelques semaines, avec un certain nombre de partenaires pour mutualiser les possibilités d'emplois sur ce territoire, à destination du tissu des TPE.

En matière de mobilité sur ce territoire, nous travaillons avec la Région sur la mise à niveau de l'ensemble de nos pôles multimodaux par exemple, avec des projets extrêmement structurants. Nous avons également un programme ambitieux en matière de déplacement de modes doux. Voilà quelques exemples.

Et en matière de cohésion sociale, il s'agit d'améliorer les équipements de ce territoire, à destination notamment des jeunes, par exemple dans le domaine du sport ou des équipements mis à disposition de nos lycées, comme une salle pour le lycée de la mer à Gujan-Mestras.

Je terminerai en rappelant à l'Assemblée que c'est notamment sur ce territoire où la Région va créer un deuxième lycée.

C'était les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

J'ai noté aussi dans ce contrat le financement d'outils numériques pour valoriser l'offre nature, construire un logement pour les saisonniers, etc. C'est un contrat tout à fait complet et qui correspond là aussi aux besoins qui ont été exprimés et qui correspondent, encore une fois, aux volontés de la Région.

Mme ESPAGNAC. - Monsieur le Président, cher Gérard, je voudrais déjà te remercier pour le travail que tu as opéré sur le terrain avec nous, à nos côtés, ainsi que les équipes de la Région. Le pays du grand-Pau compte à peu près 231 000 habitants aujourd'hui et nous avons fait un double contrat puisque c'est le contrat d'attractivité du pays du grand-Pau et du pays de Nay et je voudrais saluer ici Michel MINVIELLE, nous avons travaillé tous les deux main dans la main.

Nous avons opéré ce contrat au travers de plusieurs objectifs :

- La structuration des filières économiques,

- Le développement des relations entre le monde de l'entreprise et celui de la formation et de la recherche,

- L'attractivité touristique et patrimoniale du territoire,

- Et enfin, la transition environnementale et énergétique.

Pour ce faire, nous avons souhaité renforcer le grand-Pau et son cœur de pays en tant que territoire d'équilibre et d'attractivité du sud de la Nouvelle-Aquitaine. Nous avons notamment fait le choix de plusieurs projets, l'un est le pôle entrepreneurial Laherrère qui est au cœur de Pau dans une zone qui s'appelle la zone Saragosse, qui est aujourd'hui un quartier prioritaire de la politique de la ville, la mise en place de réseaux de tiers-lieux – comme cela a été évoqué aussi -. Nous avons souhaité inscrire le développement durable au cœur du projet de territoire avec une légumerie collective notamment, des réseaux de chaleur urbains, un pôle d'échanges multimodal qui est en cours de rénovation, et organiser et structurer les bassins de vie, notamment avec la subvention sur les halles centrales de Pau, un musée gallo-romain de Clarac, et la reconversion des halles de la Sernam à Pau.

Pour le Bassin de Nay – Michel le développera après, je crois –, nous avons renforcé les atouts économiques des territoires tout en se diversifiant, avec le site industriel d'aéronautique de Bordes - cher au Président -, c'est la zone Aéropolis, soutien à une étude de faisabilité sur le volet immobilier, l'aménagement du col du Soulor, la halle ferroviaire de Bordes-Assat, réseau de chaleur également et filière bois mis à l'honneur, et l'opération collective de modernisation, notamment à Nay, pour favoriser le commerce. Et enfin, mettre en place un Centre culturel communautaire du pays de Nay.

Voilà les principaux projets. C'est aujourd'hui un enjeu majeur pour le sud de la Nouvelle-Aquitaine et je crois que d'ores et déjà, grâce à la réflexion qui a été menée, c'est l'ensemble du territoire qui s'est pris en charge puisque dès demain, en tout cas, dans la prochaine contractualisation que nous ferons ensemble, ce ne sera plus à l'échelle du pays du grand-Pau mais à l'échelle du pays du Béarn.

Merci.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

M. CAVITTE. - Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président, cher Gérard. La contractualisation s'est située sur le secteur du PETR du pôle d'équilibre territorial et rural Vézère-Auvézère, qui comprend 3 Communautés de communes : le pays de Pompadour, celui d'Uzerche et celui de Vézère-Monédières, en partie sur le Parc Naturel Régional Mille Vaches en Limousin. Le diagnostic a fait apparaître un certain nombre de difficultés, en particulier un profil productif pour ce territoire, avec des entreprises souvent isolées et un peu éloignées de l'innovation et de la recherche et de la formation, un vieillissement de la

population, une zone largement agricole, mais aussi beaucoup d'atouts. Par exemple, un secteur géographique qui se situe entre Brive, Limoges et Tulle, beaucoup de main d'œuvre, un coût du foncier très bas et des acteurs qui avaient envie de faire quelque chose ensemble.

Le rôle de la Région a été important dans cette action et je voudrais saluer ici les services de la DATAR qui sont venus fréquemment sur place. Il nous a notamment permis de structurer un peu ce PETR puisque l'on est bien là dans le rôle que nous avons dans la dynamique territoriale, c'est-à-dire laisser faire le quotidien aux Collectivités mais avoir un effet d'entraînement sur ce PETR, c'est-à-dire mettre en relation les acteurs du territoire mais aussi les acteurs du territoire avec d'autres territoires. Je parle notamment là de la transition économique de ces entreprises.

Vous le voyez dans la délibération, un certain nombre d'actions sont sorties, notamment autour de l'économie, avec la création d'un club d'entreprises pour faire discuter les chefs d'entreprises et pour les faire sortir sans doute d'un environnement un peu cloisonné. La création d'une destination touristique également de ces territoires, entre Pompadour et Vézère-Auvézère, qui ont des atouts mais qui ont besoin, là aussi, de travailler ensemble mais avec d'autres acteurs. Et puis la création d'une plateforme sur la magnifique Vézère pour la création du Championnat du monde de canoë-kayak en 2021, je crois. Et puis d'autres projets moins structurants mais tout à fait importants.

Ce qui est important de voir est que la première version de ce contrat montrait bien les difficultés de ce territoire. C'est-à-dire que l'on avait un certain nombre de projets de demandes de fonctionnement et moins d'investissement, et en travaillant avec la Région, on a réussi à redonner à la Région son rôle, c'est-à-dire bien celui de faire la transition de ce territoire.

Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Pascal.

Sur le contrat de Monts et barrages, Alain DARBON est absent donc je vais vous en dire un mot rapidement.

Ce qui a été identifié comme enjeu est un problème de démographie en baisse et la nécessité d'accueillir de nouvelles populations. Ce qui a été constaté aussi est qu'il était indispensable de développer une économie présentielle et productive, par la valorisation des ressources locales et à partir de là, un certain nombre d'actions qui peuvent paraître dans un premier temps des juxtapositions d'actions mais qui, au bout du compte, se coordonnent

assez bien, c'est la création de tiers-lieux, d'un tiers-lieu à Saint-Médard de Noblat, c'est une étude et création de Maison de santé pluri professionnelle multi sites, c'est un atelier de la Fabrique théâtrale sur une commune qui s'appelle Eymoutiers, et c'est la transformation d'un abattoir en équipement culturel, c'est le développement du tourisme et de la pêche, en liaison avec Vassivière, c'est la mise en œuvre d'une (inaudible) centres-bourgs, c'est la mise en place d'un éco-quartier, c'est aussi une action qui vise à l'attractivité de nos territoires, c'est la mise en œuvre de matériels ferroviaires en gare de Saint-Médard de Noblat. Et puis c'est le développement de parcours d'excursions sur le territoire Vassivière-Monts et barrages PNR Mille vaches.

Voilà encore un contrat qui, je crois s'il n'avait pas été mené dans les conditions où l'on a demandé son exécution, sa réalisation, aurait laissé des communes les unes à côté des autres alors que là, on a réussi à les faire travailler ensemble et à faire qu'ensemble, elles nourrissent des projets qu'elles n'avaient pas forcément en tête initialement. Je crois que c'est un très bel exemple, on va le suivre de très près, voir comment on peut étudier sa mise en œuvre parce que là, ce serait le plus bel exemple des neuf projets d'aujourd'hui – il y en aura d'autres sans doute – de comment un territoire éparpillé, autour des projets et autour d'une incitation régionale, peut retrouver une forme de dynamisme, une forme d'envie et mener des projets, monter des projets.

M. TIRANT. - Merci Monsieur le vice-Président, merci Monsieur le Président. Tout d'abord, vous dire que Poitiers est dans un contexte particulier, ancienne capitale de la Région Poitou-Charentes, et qu'elle est en train de trouver une nouvelle place dans cette Région. Et vous l'aurez compris, un territoire qui était très administratif et je voudrais saluer l'action du Président de Région Alain ROUSSET, sur l'implantation de Forsee Power sur ce territoire. Forsee Power qui vient s'installer en Nouvelle-Aquitaine et sur l'agglomération de Poitiers, et je tiens à saluer le travail qu'a pu faire Alain ROUSSET pour en arriver à cette installation.

Ce territoire est composé quasiment de 262 000 habitants quand même, donc on a une ville-centre qui est Poitiers, une Communauté urbaine entourée de deux Communautés de communes, et donc on voit que le constat est d'arriver à fédérer l'ensemble de ce territoire qui n'avait pas pour habitude de travailler main dans la main. Je dirais que c'est une première étape. Nous avons quatre grands axes stratégiques :

- Le premier est la création d'activités génératrices d'emplois, c'est-à-dire tout ce qui va s'orienter sur l'accompagnement et la création des PME, l'accueil des entreprises - et on le voit bien, cela commence avec Forsee Power -,

- C'est le maintien des équilibres des territoires sur l'offre de proximité,

- C'est le maintien de l'accompagnement vers la transition énergétique et la sauvegarde de la biodiversité sur ce territoire,

- Et le quatrième, c'est favoriser le développement culturel, point important, à Poitiers et sur l'ensemble du territoire, la mise en valeur du patrimoine et l'économie du tourisme.

Juste quelques actions-phares, c'est bien sûr le soutien, dans ce contrat, à la technopôle sur la zone du Futuroscope, c'est la requalification du Palais des Ducs d'Aquitaine, monument médiéval historique, remarquable, qui va être transformé et qui abritait jusque-là le Palais de justice de Poitiers, c'est la mise en valeur touristique plus loin justement dans la Communauté de communes du haut-Poitou des tours Mirandes, à Saint-Martin-La-Pallu, sur un site gallo-romain. C'est aussi faire de ce territoire le territoire incontournable des head-tech, c'est-à-dire l'éducation du futur avec notamment le CNED, le réseau CANOPE, l'espace Mendès France et l'université de Poitiers. Je dirais aussi que c'est la mise en place d'un programme d'actions autour de la biodiversité et des espaces verts dans tous nos villages.

Il y a un certain nombre d'autres projets en amorçage, en tout cas, cela va nous permettre, avec ce comité de pilotage, d'impulser aussi, dans les trois ans qui viennent, de nouveaux projets sur l'ensemble de ce vaste territoire.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Le dernier contrat qui vous est proposé est le contrat qui associe à la fois la Communauté d'agglomération de Limoges et la Communauté de communes ELAN-Limousin, qui est une Communauté de communes légèrement au nord-est de l'agglomération, selon la volonté du Président d'essayer d'associer un ensemble rural à un ensemble urbain. Le territoire de la Communauté d'agglomération de Limoges, ce sont 208 390 habitants, ce sont 20 communes, et la Communauté de communes ELAN-Limousin-Avenir-Nature est un EPCI qui compte 27 882 habitants sur 24 communes. Vous connaissez le territoire, c'est un territoire qui souffre d'un certain désenclavement - je ne vais pas insister sur ce point, on en a déjà souvent parlé – et c'est un territoire qui a besoin de s'affirmer comme étant, dans la Nouvelle-Aquitaine, un pôle structurant à l'échelle de la nouvelle Région, au nord de la nouvelle Région.

Ce contrat envisage d'assurer la cohésion urbain/rural, je l'ai dit, mais également la cohésion sociale, car dans les quartiers de Limoges notamment, les quartiers de la politique

de la ville, on a 15 000 habitants au moins qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. On a donc là un vrai travail.

Parmi les actions-phares qui ont été retenues :

- La création et l'aménagement du site industriel de la porcelaine et des céramiques industrielles,

- L'extension du Conservatoire à rayonnement régional avec la création de salles supplémentaires, c'est sur la communauté de Limoges,

- La pérennisation et le développement de l'Académie théâtrale du Mazeau sur le territoire ELAN,

- La création d'un équipement culturel à vocation multiple, scénographie de la Place de la République à Limoges, sur Limoges là encore,

- L'élaboration d'un programme alimentaire territorial sur l'agglomération,

- La réhabilitation des halles centrales sur Limoges,

- et sur le bâtiment relais industriel sur ester technopole et un hôtel d'entreprise à Bessines, nous verrons à quel niveau la Région peut accompagner,

- Et également, la requalification d'une friche industrielle, non pas la friche mais ce qui viendra sur la friche, un Centre sportif et culturel innovant dans la banlieue de Limoges, au Palais-sur-Vienne. C'est un site qui abritera un Centre sportif et culturel moderne, Centre national des arts de la rue et de l'espace public, mais également un pôle sportif d'entraînement multidisciplinaire qui concernera notamment les nouveaux sports olympiques de rue. J'insiste bien sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un financement de requalification de la friche, c'est une opération qui trouvera son financement ailleurs, mais c'est bien la suite de cette opération-là,

- Également la création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé à Nantiat,

- Et je l'ai dit tout à l'heure, bien d'autres projets puisque l'ensemble des projets émanant du territoire doit s'élever à 135. Tous n'ont pas été retenus évidemment, mais beaucoup l'ont été et beaucoup sont en amorçage.

Voilà mes chers collègues ce que, je crois, il était utile de vous dire sur ces contrats territoriaux.

M. LE PRESIDENT. - Merci Gérard.

Est-ce qu'il y a, sur ces territoires, des intervenants ?

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président. Je commencerai mon propos en disant à Gérard VANDENBROUCKE tout le plaisir que nous avons de le retrouver aujourd'hui pour présenter son sujet de prédilection.

Vous me pardonnerez, cher Gérard, mais je vais avoir le même ton, en tout cas en début de propos, que je l'ai eu lors de la dernière séance sur la contractualisation. Lors de la dernière séance plénière, cette Assemblée a adopté à la majorité une politique contractuelle que notre groupe avait vivement critiquée. Votre réponse à notre opposition a été virulente et nos remarques ont été rejetées en bloc. Maintenant que nous entrons dans le vif du sujet avec cette première série de contrats de territoires, c'est sans satisfaction que nous notons que nous avions vu juste.

Je ne vous rappellerai pas nos remarques sur le mauvais découpage des territoires, ni sur la vision trop strictement économiste des contrats que cette politique impose. Je garderai en revanche le principal reproche que l'on puisse faire à cette politique contractuelle, à savoir qu'elle n'est pas suffisamment aboutie. Au sein des neuf contrats de territoires que vous proposez, on trouve plusieurs projets en amorçage, c'est-à-dire que leur éligibilité n'est pas encore établie. Quel sens y a-t-il à débattre des projets dont l'effectivité n'est pas assurée ? De même, nous sommes invités à voter pour des projets dont le coût total manque à plusieurs reprises. Ce sont parfois les montants des participations de la Région qui sont inconnus puisque quand ils ne sont pas eux aussi carrément absents, on ne peut lire qu'un taux ou un montant maximum et donc hypothétique. En somme, Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président, aujourd'hui, les Conseillers Régionaux néo-aquitains ne savent pas véritablement ce qu'ils votent.

J'ajouterai enfin que la limite que vous dressez entre le sectoriel, à savoir les contrats et les appels à projets, est loin d'être suffisamment claire. Certains territoires, si je comprends bien, devront avoir remporté un appel à projets afin d'hériter du soutien régional. Si ce n'est pas le cas, rien ne se passera suite à cette délibération. Sauf à comprendre que ces appels à projets sont gagnés d'avance et donc réservés aux demandeurs des contrats, nous votons hypothétiquement pour des contrats en partie vidés de toute substance. Vous noterez notre désaccord persistant face à cette politique qui est d'ores et déjà actée puisque nous avons manifesté notre opposition lors de la dernière séance plénière.

Cependant, je veux aussi rappeler ici que notre opposition est véritablement dirigée contre une politique et non pas contre les territoires. Les territoires ne sont pas ici décisionnaires parce qu'ils sont 51 et que nous aurions voulu qu'ils soient plus nombreux.

Par conséquent, nous accorderons un vote favorable à ces délibérations, encore une fois, non pas pour la politique contractuelle que vous avez choisi d'appliquer, mais bel et bien pour acter un soutien aux territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Pas mal. Il faut le faire. Mais c'est rude.

Mme REQUENNA. - Ce n'est pas du tout rude, c'est absolument juste Monsieur le Président. Cela s'appelle la constance. Je vous rappelle que ce matin, elle vous a un peu fait défaut.

M. LE PRESIDENT. - Je n'arrive pas tout le temps à suivre Madame REQUENNA. Pourtant je l'aime bien…

Mme REQUENNA. - Vous voulez que je vous explique en détail Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - Vous allez me refaire ce que vous avez fait ce matin.

Mme REQUENNA. - Je peux. Je ne vais pas être mal à l'aise du tout.

M. LE PRESIDENT. - Mais il ne faut pas que vous oubliez vos notes cette fois.

Mme REQUENNA. - Je n'ai vraiment pas besoin de mes notes.

Mme ABELIN. - Monsieur le Président, pour le groupe UDI, nous partageons tout à fait la position de Pascale REQUENNA, y compris sur le vote final puisque nous voterons ces neuf contrats de territoires de la même manière, mais tout en exprimant les mêmes réserves.

En 2015, nous avons tous vécu un mariage compliqué, pour ne pas dire forcé, avec une dote pleine de surprises. Je me rappelle qu'à la Saint-Valentin – souvenez-vous Monsieur le Président de la dernière Saint-Valentin – je vous alertais sur les preuves d'amour qu'il faudrait donner aux territoires cette année. Quelques mois plus tard, le CA confirme nos craintes : moins de 41 % du Budget fonctionnement engagé sur la politique contractuelle, du coup, ce n'est pas très étonnant que les territoires se sentent un peu abandonnés de la Région récemment.

Effectivement, la réfection de la politique de territoire peut l'expliquer mais que partiellement puisque quand on regarde les années de tuilage entre deux politiques contractuelles de ces derniers mandats, rarement on a atteint un taux d'engagement aussi faible. La loi NOTRe a confié aux Régions le soin de protéger l'équilibre des territoires, or,

au-delà des taux d'engagement, nous vous alertons depuis des mois sur le manque de lisibilité sur la répartition des crédits par territoire. Et je ne parle pas de la répartition par Département, mais bien par territoire. Nous n'avons toujours pas les éléments de ventilation, que ce soit sur les crédits de fonctionnement ou les crédits d'investissement, sur ce qui est mis par territoire. C'est une information majeure parce qu'à partir du moment où vous faites le choix de ne pas attribuer de ligne de crédits affectée, désignée sur la politique contractuelle, il va bien falloir que l'on puisse déterminer qu'est-ce qui est mis en année N par rapport à l'année N +4 pour évaluer cette politique contractuelle. Aujourd'hui, nous ne serons pas en mesure de l'évaluer si nous n'avons pas ces données de base.

Et ces données sont aussi une information majeure pour juger des documents budgétaires. Nous ne sommes pas loin du défaut d'information aux élus. En Poitou, on a un dicton : juin sans grains, juillet sans paille, août sans plus rien. Alors Monsieur le Président, il va falloir des actes forts et rapides pour nos territoires sans quoi, votre épousée pourrait aller voir le juge pour faire respecter la solidarité dans le couple.

M. LE PRESIDENT. - J'adore. Positivement, j'adore ce genre de discours. J'adore ce genre de discours parce que l'on n'a pas la même vision du rôle de la Région. Vous avez une vision purement clientéliste, qui est peut-être une histoire d'une partie de la politique de votre Région.

Je saupoudre. Je fais des ronds-points, je fais des salles polyvalentes.

M. LE PRESIDENT. - Et bien ce n'est pas ma vision. Ce n'est pas la nôtre. C'est de se dire d'abord qu'est-ce qui est l'effet de levier le plus important pour un territoire ? Et ce qui est pour nous le plus important est le développement économique. Ce sont les entreprises, c'est la production de richesses. Ces contrats sont donc liés à nos compétences et à notre priorité, je suis désolé. Je l'avais dit, l'ère des candélabres, l'ère de la distribution est finie.

Je caricature mais à peine. Je vois bien les dossiers que vous m'envoyez, sur lesquels il faut que j'intervienne.

Les preuves d'amour ma chère collègue, les aides aux entreprises en Poitou-Charentes, comme en Limousin, ont été doublées. Je vais aller, dans quelques jours, participer à l'inauguration de l'ISI, de l'extension de l'ISI. Nous aurons bientôt, Benoît TIRANT l'évoquait, à participer à l'inauguration des 300 emplois sur Forsee Power. S'il n'y avait pas eu un cluster, un écosystème lié au stockage d'énergie, nous ne l'aurions pas eu, il serait allé ailleurs. Donc il faut se fixer des priorités.

Sur la répartition des crédits, pourquoi à la fois faut-il une totale transparence, mais pourquoi je pense que vous faites une erreur de considérer que l'objectif, à la limite d'une répartition arithmétique est une erreur ? Tout simplement parce que quand je regarde les phénomènes de dynamique et quand je regarde les Règlements que nous mettons en place avec les collègues qui sont à l'exécutif, avec Gérard VANDENBROUCKE, si nous laissons le flot normal se passer, tous les dossiers iront à Bordeaux, à Poitiers, ou à Limoges, pour des raisons de capacité d'ingénierie et de capacité financière. Et donc ce sur quoi Gérard VANDENBROUCKE a insisté tout à l'heure et que vous n'avez pas bien retenu, il y a deux types de contrats : un contrat sur lequel nous allons accompagner les territoires en ingénierie pour les aider à monter les projets. Ce n'est pas nous qui inventons ces projets, c'est chaque territoire qui les propose, qui les priorise. Ce n'est ni Gérard VANDENBROUKE, ni moi-même, ni l'élu de territoire, qui priorise les contrats. Ce sont les territoires et nos interlocuteurs qui les priorisent.

Et deuxièmement, justement parce que nous avons voulu arrêter ce phénomène de déprise rurale, nous avons souhaité associer à chaque intercommunalité, à chaque ville, une partie rurale du territoire, pour que l'on ne puisse pas simplement facialement, mais réellement, faire en sorte que dans le contrat, il y ait d'autres projets que la partie la plus urbanisée du territoire. Et je pense que c'est important.

Enfin, vous nous dites : on n'a pas de ligne de crédit affectée. Mais que se passerait-il si l'on avait une ligne de crédit affectée ? Cela signifierait que l'on aurait des contrats-croupions. Tout simplement parce qu'il ne serait pas possible pour la Région d'arrêter sa politique sportive, d'arrêter sa politique de transition énergétique, sa politique économique, sa politique en direction de la formation. Et il faut donc, à travers cette politique contractuelle, que chacune de nos lignes budgétaires, pour que les territoires aient une vraie existence, soit associée. Sinon, on aurait fait des contrats Peau de chagrin. C'est évident. Je suis désolé mais je ne peux pas vous suivre. Vous avez l'impression qu'avoir une ligne budgétaire, faire une découpe aux ciseaux en fonction du nombre d'habitants, en fonction d'un certain nombre de critères, est la meilleure solution. Mais bien sûr que non. À ce moment-là, comment la politique sportive, comment la politique de développement économique, même la politique de recherche, ou la politique agricole pourrait jouer quand nous avons en ex-Limousin, en ex-Poitou-Charentes, ou en-Aquitaine des projets sur les abattoirs par exemple ? Des abattoirs de proximité, des lieux de transformation. Pardon, mais raisonnons autrement. Il faut que vous vous sortiez de cette façon de fonctionner : nous ne pouvons pas, à un moment donné, avoir une politique de confettis. Ayons une politique structurelle d'aménagement du territoire.

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants sur ces contrats ?

Mme DELCOUDERC-JUILLARD. - Merci. Je parle également en qualité d'élue locale avec ma collègue Françoise BEZIAT, puisque nous n'avons pas encore signé de contrat de cohésion territoriale comme viennent de nous être présentés ceux qui l'ont fait pas nos collègues.

Monsieur le Président, je tenais à vous remercier pour tout l'attachement que vous avez sur l'aménagement du territoire. D'abord, vous avez montré l'exemple, en créant une Direction DATAR, ensuite, en nommant Gérard VANDENBROUCKE premier vice-Président chargé de l'aménagement du territoire, et en faisant des élus référents. Je crois que c'était important de rappeler cela sur la forme.

Maintenant sur le fond, je crois qu'il se mène un très gros travail actuellement par les services et je crois que nous avons de véritables documents de travail qui vont nous permettre d'aller vers cette contractualisation. Tout d'abord, le SRDEII, qui nous a amenés aussi sur une contractualisation entre les territoires et les pays ou les intercommunalités. Sandrine DERVILLE va nous présenter tout à l'heure le Schéma touristique, qui sera également un bon support, et puis nous avons le SRADDET, qui est en train de se mettre en place. Par ailleurs, le mariage a aussi été forcé non seulement entre les trois Régions, mais dans le cadre des intercommunalités où nous sommes passés à six intercommunalités, où chacune était dans son coin à 5000 ou 600 habitants, à une seule de 35 000 habitants. Et nous avons aussi l'obligation de travailler sur le SCoT et sur le PLUI.

Je crois qu'avec l'ensemble de ces documents, de ces diagnostics, nous allons avoir des actions à mener et je vous remercie Monsieur le Président, de laisser les territoires libres des projets qu'ils souhaitent engager et la Région les accompagner dès l'instant où cela entre dans les lignes d'intervention régionale. C'est un long travail, cela prendra du temps, je n'ai pas le même proverbe en Poitou-Charentes qu'en Haute-Corrèze mais en tout cas, j'ai très confiance en ces politiques d'aménagement du territoire que vous nous avez proposées dès le début de votre mandature.

Merci à vous Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Nathalie.

M. MINVIELLE. - Merci Président. Chers collègues, le 10 avril 2017, nous approuvions les orientations de la politique contractuelle régionale. Aujourd'hui, à peine plus d'un an après avoir lancé cette politique contractuelle – j'insiste là-dessus – à peine un an après, il nous est proposé d'adopter les neuf premiers contrats de territoires. Ces contrats de

territoires sont la traduction concrète sur le terrain de notre politique régionale d'aménagement du territoire.

A mon tour, je veux ici publiquement féliciter l'efficacité et la réactivité des services, du pôle DATAR, du vice-Président Gérard VANDENBROUCKE, des élus régionaux qui se sont impliqués dans ces contrats de territoires, et aussi et surtout peut-être les élus locaux, les élus des territoires concernés. Je veux souligner cette volonté de travailler ensemble afin d'aboutir, dans des délais extrêmement rapides, à la signature de ces contrats, qu'ils soient de dynamisation ou d'attractivité. Les territoires qui composent notre Région sont divers : de montagne, côtiers, ruraux, périurbains ou urbains. Ces territoires disposent d'atouts différents, connaissent aussi des contraintes particulières, mais surtout ont une histoire et une identité sur lesquelles leur projet de développement ne peut faire l'impasse et doit impérativement s'appuyer.

Notre politique contractuelle doit donc s'adapter à ces attentes, aux attentes exprimées localement, aux attentes et aux besoins des femmes et des hommes de ce territoire. Et aucun territoire ne doit être abandonné ou privilégié afin d'éviter une fracture sociale et une fracture territoriale dans notre Région. Et c'est le sens de ces contrats, où la Région va intervenir de façon différente, selon un niveau de vulnérabilité des territoires, et c'est une avancée importante par rapport à ce que l'on a connu dans le passé. Ces contrats d'attractivité ou de dynamisation sont donc des outils de partenariat essentiels avec la mise en place de projets-clefs pour un territoire. Ces contrats s'inscrivent parfaitement dans notre volonté souvent exprimée de rapprochement et de proximité entre la Région et les territoires. Ils privilégient le partenariat et la confiance entre la Région et les élus locaux sur le terrain. On le sait tous, la taille de cette grande Région nous oblige, elle nous oblige à encore plus de proximité avec l'ensemble des acteurs locaux : proximité avec le terrain, la réalité du terrain, et surtout la réalité des situations qui sont vécues sur le terrain. Et c'est cette proximité, cette confiance, qui donne tout son sens à notre politique régionale.

Enfin, pour conclure, je voudrais insister sur la démarche qui a prévalu à l'élaboration de ces contrats, et je m'appuierai, si vous le permettez, sur les contrats d'attractivité grand-Pau-pays de Nay, sur lequel – comme l'a dit ma collègue Frédérique ESPAGNAC – au titre d'élu régional, j'ai participé, en particulier sur le volet pays de Nay puisque ce contrat d'attractivité grand Pau-pays de Nay avait cette spécificité d'avoir deux volets. D'abord, préciser quand même que le pays de Nay ne bénéficiait pas, jusqu'à aujourd'hui - pour des raisons assez obscures – de politique contractuelle. Et avec ce contrat, cette anomalie est réparée, démontrant ainsi que dans une volonté de cohésion territoriale, les nouveaux

contrats s'adressent à tous les territoires de la Région, que l'on soit au pied du Soulor, au fond de la Creuse, ou en agglomération bordelaise.

Et ce qui me semble aussi fondamental dans l'élaboration, c'est la co-construction de ces contrats. Cela a été dit mais il faut le répéter, rien, absolument rien n'est imposé aux territoires, et on construit ensemble un vrai projet de territoire, de la phase amont jusqu'à aujourd'hui le plan d'actions contractualisé. Concrètement, cela signifie quand même un nombre important de réunions, des contacts fréquents dans les retours entre services, élus régionaux et élus du territoire. Et c'est un COPIL où siège l'ensemble de ces acteurs qui valide le projet de contrat qui est proposé cet après-midi au vote de notre Assemblée. Disons-le clairement, oui, on est loin d'une politique de guichet où, sans caricaturer, chacun venait pour refaire le toit de sa salle ou pour réaliser un rond-point. Nous, Conseil Régional, nous Région, on intervient dans le cadre de nos politiques régionales et dans le cadre de nos compétences, et nous sommes sur des projets structurants pour le développement des territoires donnés. Bref, on fait de la politique, de la vraie politique, pas de la politique politicienne mais de la politique dans le noble sens du terme, où l'on s'occupe de l'aménagement et du développement du territoire, bref, de la vie des femmes et des hommes de ces territoires. Et c'est cela aussi la beauté de l'action publique.

Vous l'aurez compris, le groupe Génération-s votera évidemment cette délibération car finalement, ces contrats répondent positivement à une double question : quels sont les besoins des territoires en termes de développement ? Et comment la Région, dans le cadre de ses compétences, prend en compte ces besoins de développement ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Attention aux quatre minutes s'il vous plaît.

M. PAGES. - Je vais y veiller Monsieur le Président.

Chers collègues, nous, les Ecologistes, on peut témoigner qu'après qu'ils aient travaillé d'arrache-pied pendant des mois et parfois dans un environnement difficile, les Conseillers de la majorité dont nous faisons partie peuvent avoir la satisfaction de montrer le résultat de leur travail. La Nouvelle-Aquitaine existe, elle existe avec ses politiques sectorielles et Règlements au service de ses compétences de droit. Si l'élu ou le référent de territoire est une innovation apportée au crédit de l'ancienne Région Poitou-Charentes, le concept a été adopté par la Nouvelle-Aquitaine, qui lui a donné une bien autre envergure. Ce qui montre bien que nous avons décidé de retenir et d'améliorer le meilleur des politiques des

anciennes Régions. Concertations larges pour déterminer enfin les priorités cruciales, enjeux, projets, fiches d'actions du devenir élaborées avec les élus des EPCI, les acteurs associatifs, les entrepreneurs, à l'occasion de tables rondes participatives après réalisation d'un solide diagnostic local.

Les services de la DATAR, Reine-Marie WASZAK qui a pris l'initiative de tester les propositions méthodologiques préconisées, et Gérard VANDENBROUCKE – auquel il faut rendre hommage pour sa persévérance – ont essuyé bien des questions directes sur la pertinence des territoires de contractualisation proposés à ceux que toutes ces innovations effrayaient, ainsi que sur le montant des enveloppes disponibles. Mais nous, Ecologistes, nous sommes convaincus que la rencontre des acteurs de notre territoire, la libre circulation des idées, la confrontation des points de vue font la réussite de nos territoires. Nous nous enthousiasmerons pour les nombreux projets liés à l'agriculture biologique, aux circuits courts, à la silver économie humaniste et au tourisme responsable.

Toutefois, le grand écueil était de céder aux agendas particuliers d'élus locaux et de les conforter dans des visions à contre-courant d'une nécessaire politique environnementale, lucide et courageuse. Sur le territoire de Pau, nous avons eu, avec consternation, la volonté liminaire d'affirmer son leadership en génie pétrolier, ambition relevant plus de l'ère des rejets de gaz à effet de serre, qui désormais est révolue – on le verra demain avec le rapport d'AcclimaTerra -. C'est d'autant plus dommage d'ailleurs que la liste des actions ne semble pas confirmer cette intention d'industrialisation pétrolière affichée. On peut nous dire qu'il ne s'agit que d'une intention, mais pour notre part, nous savons que si l'enfer est parfois pavé de bonnes intentions, le paradis, à coup sûr, ne l'est sûrement pas de mauvaises.

La politique contractuelle territoriale régionale, celle qui se partage et que l'écologie politique défend avec une participation citoyenne aux projets, est une nécessité démocratique pour recouvrer une perspective commune dont de trop nombreux territoires doutent et qui l'expriment au fil des rendez-vous électoraux. On se félicite de voir en Vals de Saintonge Françoise MESNARD nous proposer une vision globale d'un territoire qui prend en compte le bien vivre des habitants et la transversalité des problématiques, ou le secteur de Vézère-Haut Vézère où Pascal CAVITTE, en Corrèze, met en avant la coopération des acteurs locaux, ou encore le territoire de Guéret qui veut relever le défi du développement de la Creuse, pour ne pas tous les citer. Notre plus grande preuve de loyauté envers la majorité est d'être prévisibles pour garder le cap écologique que nous fixe le rapport AcclimaTerra, en étant fidèles à nos convictions, nous le restons à la majorité en en faisant partie en tant qu'Ecologistes.

Vous comprendrez donc qu'excepté pour cette restriction paloise que nous ne voterons pas, nous votons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur PAGES.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Juste une remarque avant de passer au vote, premièrement, vous avez devant vous un document relatif à la politique contractuelle, avec les cartes, avec des rappels, etc. Je crois que c'était important de refixer les choses.

Et deuxièmement, quelqu'un, tout à l'heure, je ne sais plus qui d'entre vous, a évoqué le fait qu'il y avait énormément de dossiers qui étaient en amorçage donc pour lesquels il n'y avait pas de certitude d'aboutissement. Je crois que c'est vous Madame REQUENNA. J'ai personnellement insisté et je peux dire même un peu contre l'avis des services au départ, sur le fait que je souhaitais que figurent dans ces documents toutes les actions qui étaient en amorçage, y compris celles qui n'aboutiraient peut-être pas. Parce que je crois que faire figurer dans un document ces dispositifs, ces projets en amorçage, c'est leur donner vie, c'est quelque part inciter à la poursuite. Et quand j'évoquais tout à l'heure que dans certains territoires on investissait une certaine métamorphose finalement des coopérations entre les communes et les EPCI, c'est aussi au niveau de ces petits projets-là, qui deviendront peut-être plus importants mais pour lesquels il est aujourd'hui assez difficile de fixer un montant financier, dans bien des cas, pas dans tous les cas. Donc toutes ces politiques qui sont en amorçage sont autant de politiques qui vont se développer et que finalement, notre politique contractuelle aura permis de faire naître et sans doute de faire se développer. Et je crois que c'est peut-être en ce sens que nous réussirons notre politique contractuelle.

Encore une fois, il y a une part de risque dans ce choix-là, mais c'est un choix délibéré et c'est mon choix, je le dis très clairement. Je souhaitais que ces projets figurent dans les dossiers.

M. LE PRESIDENT. - On va mettre aux voix l'ensemble de ces neuf contrats. Attendons-nous à ce qu'il y ait, dans chaque Assemblée plénière, un certain nombre de contrats pour lancer l'opération.

Je voudrais juste ajouter à ce que disait Gérard VANDENBROUCKE à l'instant, par rapport au débat que l'on a eu tout à l'heure avec Madame ABELIN, le fait d'être dans des politiques sectorielles permet, pour les territoires, de cranter justement dans les politiques sectorielles, l'ensemble des chantiers qui sont proposés par les territoires. Donc c'est au

contraire une politique contractuelle qui investit - comme on le fait d'ailleurs au niveau de la transition énergétique et un certain nombre d'autres politiques – l'ensemble de nos politiques, et non pas de les cantonner à une partie qui serait une espèce d'argent de poche que l'on voterait tous les ans pour un certain nombre d'opérations, mais au contraire, d'amplifier la politique territoriale et la politique de contrats de pays.

Qui est contre ces contrats ?

Mme MONCOND'HUY. - Monsieur le Président, je me permets de signaler que nous avons demandé à retirer l'un des contrats pour pouvoir voter pour l'ensemble de la délibération, à l'exception de celui de Pau.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais je présente les neuf contrats. Vous pouvez dire de toute manière que sur ce contrat, vous vous abstenez ou vous ne l'approuvez pas. Je ne vais pas retirer un contrat alors qu'il a été travaillé jusque là – je parle sous le contrôle de Gérard VANDENBROUCKE -.

Mme MONCOND'HUY. - Notre demande était de pouvoir faire un vote différencié.

M. LE PRESIDENT. - Mais je note que sur ce contrat, vous vous abstenez. C'est cela ?

Mme MONCOND'HUY. - Nous votons pour la délibération et contre celui de Pau.

M. LE PRESIDENT. - Ce sera noté au PV.

Mme MONCOND'HUY. - Merci.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

D'autres propositions ?

Ou est-ce que je peux considérer que l'Assemblée vote à l'unanimité moins un contrat ?

Mme DIAZ. - Abstention pour le Rassemblement National.

M. LE PRESIDENT. - Sur les contrats ?

D'accord.

Mme LE GUEN. - Non inscrite, Madame LE GUEN, pour.

N° 7

Vote sur l' « Adoption de neuf contrats de territoire : Sud Vienne - Vals de Saintonge - Territoire de Guéret - Bassin d'Arcachon Val-de-l'Eyre - Grand Pau / Pays de Nay - Vézère-Auvézère - Monts et Barrages - Grand Poitiers / Vallée du Clain / Haut-Poitou – ELAN / Limoges Métropole »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV (sauf Contre le contrat de territoire Grand Pau/Pays de Nay), Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

▪ ABSTENTION : Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Donc ces neuf contrats sont adoptés.

Je vous en remercie pour les territoires.

N° 8

AVIS DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE SUR LES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)
SDAASP POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
SDAASP POUR LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a un avis, on l'avait déjà abordé, je ne sais pas s'il faut y revenir, sur les Schémas d'accessibilité des services au public pour la Charente-Maritime et le Département de la Dordogne.

Est-ce qu'il y a des questions particulières ou est-ce que l'on peut adopter ces Schémas qui sont très travaillés avec les deux Départements ?

Mme BOURDIN. - Je vous remercie Monsieur le Président. Mes chers collègues, chers amis. Je souhaitais juste soulever deux ou trois petites questions concernant ce Schéma en Charente-Maritime. D'abord, se féliciter de la qualité du diagnostic qui s'appuie sur une diversité d'indicateurs, avec une cartographie particulièrement intéressante, pour mettre en exergue les zones les plus déficitaires en matière de services publics.

Regretter en revanche la non implication du secteur associatif dans la démarche, qui sont pourtant des partenaires privilégiés sur ces problématiques. Il y avait la possibilité pour le Département de s'appuyer sur le Délégué départemental à la vie associative (la MAIA 17). Pour le plan d'actions notamment, les enjeux à soutenir le tissu associatif en difficulté, qui est pourtant porteur de ces activités sociales, sanitaires, sportives, éducatives et culturelles, qui constituent des piliers de ce service public. On peut d'ailleurs se référer au rapport du CESER sur les dynamiques associatives, qui révèle l'importance de ce pilier et la nécessité du soutien aux associations par l'intermédiaire de l'aide à la formation et l'aide à l'emploi.

Sur le développement du numérique également et les services dématérialisés, on peut regretter le retard du Département de la Charente-Maritime et l'absence d'engagement dans la SPL Nouvelle-Aquitaine THD lancée par la Région pour le développement de la fibre optique sur les territoires. Et noter également le problème de l'inclusion numérique, qui est un travail habituellement dévolu aux associations. Nous serons donc particulièrement vigilants sur la volonté dans le plan d'actions de créer des réseaux de médiateurs numériques.

Nous pouvons compter également sur l'articulation des services des différentes Collectivités pour améliorer l'efficacité des actions. Coordonner ce plan d'actions avec les

contrats de territoires – dont nous venons de parler – en associant évidemment les EPCI et la Région. Le rôle de l'élu de territoire, qui doit être normalement un minimum informé de ces dispositifs et de ces plans d'actions, est tellement fondamental que l'on pourrait même envisager, dans le cadre de la gouvernance, d'associer les élus de territoires aux comités de pilotage pour le suivi et l'évaluation de ces Schémas.

Le développement des services marchands de proximité doit être protégé des logiques de rentabilité, avec des contrats d'engagement réciproques. On sait que la santé par exemple, est un gisement privilégié de profits, on en reparlera tout à l'heure pour une offre qui doit rester accessible, non seulement géographiquement mais aussi financièrement.

Sur le chapitre de la mobilité, on peut se féliciter du plan d'actions avec des actions concrètes comme la création de nouvelles zones de covoiturage et l'installation de bornes de recharge pour l'électromobilité. Mais pourquoi ne pas dépasser l'objectif touristique et profiter des aides du SDER pour des usages domicile-travail et des mobilités du quotidien ? Un récent sondage a rappelé le profond attachement du citoyen au service public, mais c'est de la complémentarité des échelles que le service public gagnera en efficience, notamment dans les volets de la santé, de la mobilité et de l'inclusion numérique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Faisons attention de ne pas demander à la Région tout. Quand on veut tout faire, on ne fait rien.

Mme BOURDIN. - Quand on est sur des compétences partagées, il est toujours plus efficace de travailler ensemble.

M. LE PRESIDENT. - J'ai toujours démontré, j'ai toujours vécu que quand on veut faire des pincées partout, on n'a aucun effet de levier sur l'évolution et les règlements des problèmes de notre société, même si cela fait plaisir ici ou là, essayons de nous concentrer. C'est comme le problème de l'éducation à l'environnement, tant que cela ne passera pas par des heures de cours, c'est-à-dire avec l'éducation nationale, nos associations ne permettront pas d'arriver au bon niveau, quelle que soit l'amitié que l'on a par rapport au mouvement associatif. C'est un problème de massification et c'est un problème de régler le problème de la relation à l'environnement.

Tout a été dit.

Est-ce que l'on a d'autres remarques à faire ?

Je considère que l'Assemblée valide, vote, soutient ces deux contrats ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Mme DIAZ. - Vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous demande même pas pourquoi.

Mme LE GUEN. - Je vote pour parce qu'après, Madame LAREE va m'envoyer des mails.

M. LE PRESIDENT. - Madame LAREE a une autorité dans cette maison dont je rêve. Sa modestie mise à part.

N° 8

Vote sur l' « Avis du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sur les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASP)
SDAASP pour le Département de la Charente-Maritime
SDAASP pour le Département de la Dordogne »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

▪ **CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine**

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 9

RAPPORT D'ORIENTATION POUR UNE STRATEGIE FONCIERE EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Sur la stratégie foncière, Laurence ROUEDE, un mot peut-être de présentation et on passe à l'acte.

Mme ROUEDE. - Mes chers collègues, le foncier est un bien précieux. L'idée de ce rapport d'orientation sur la stratégie foncière est de proposer d'engager la Région dans sa préservation et en particulier, de se placer sous le signe de la sobriété foncière. D'abord, parce que l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine vient de son caractère naturel encore préservé, d'une agriculture qualitative, et de la beauté de ses paysages qui est extrêmement diversifiée. Et puis parce que le foncier est un bien dans lequel on ne peut pas indéfiniment puiser et il est temps de songer à sa préservation.

Chaque acte d'artificialisation, difficilement réversible d'ailleurs, se fait au détriment des espaces naturels, agricoles, forestiers, de la richesse biologique et écologique. Or, la Nouvelle-Aquitaine, malheureusement, est la Région de France dont le rythme de consommation d'espaces est le plus fort ces dernières années. Les surfaces qui sont urbanisées y progressent selon un rythme qui est plus fort que celui de la croissance démographique. L'artificialisation des sols favorise le mitage, fragmente les continuités écologiques et accentue le risque inondation par l'effet de l'imperméabilisation.

Aussi, nous proposons que la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage sur la maîtrise nécessaire de l'étalement urbain et nous vous proposons quatre grandes orientations qui guideront nos actions :

- Pour renforcer les partenariats avec les acteurs du foncier,

- Pour préserver et affirmer la préservation du foncier naturel, agricole et forestier,

- Pour favoriser la compacité des espaces urbains,

- Et pour œuvrer à la régulation du foncier.

C'est une démarche partenariale que nous plaçons au cœur de cette stratégie foncière. La Région doit être facilitatrice - et nous avons déjà commencé – du dialogue avec les acteurs du foncier, que ce soit les établissements publics fonciers, les SAFER, Conservatoires des espaces naturels, GIP littoral, les Collectivités, l'Etat bien entendu, qui a sa part, l'idée étant de susciter un engagement collectif pour cette sobriété foncière. Ce

travail partenarial a déjà commencé depuis plus d'un an que nous menons diverses concertations et clubs de réflexion.

Un certain nombre d'axes forts ponctuent cette proposition de stratégie foncière, dont la volonté de fixer dans le futur Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (le fameux SRADDET) une ambition de 50 % de la consommation foncière à l'échelle régionale. Et également de fixer dans le SRADDET, mais aussi à travers les votes et le positionnement des Conseillers régionaux dans les Commissions départementales de l'aménagement commercial, nous portons la volonté de limiter la création et l'extension des espaces commerciaux de périphérie, qui sont particulièrement consommateurs d'espace et qui sont producteurs de la dévitalisation des centres-villes.

Un autre axe fort consiste en la volonté de présider à l'émergence, à partir des dispositifs existants, d'un Centre de ressources sur le foncier qui permettrait de mobiliser autour de cette question de la sobriété foncière, à travers des capacités d'observation, d'analyse et surtout de partage des bonnes pratiques, parce que tel est également l'enjeu qui doit être le nôtre à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, de regarder quels sont les territoires vertueux, qui fait quoi et comment on peut partager et diffuser les bonnes pratiques à l'échelle de la Région. On souhaite concrétiser une Conférence permanente des acteurs du foncier, qui donnera aussi une portée plus opérationnelle au travail partenarial que nous avons entamé.

Nous souhaitons proposer des référentiels d'observation de la consommation et en particulier, nous mettrons à disposition de tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine une occupation des sols qui permettra à tout le monde de mesurer l'avancement de la consommation foncière. Et aussi, nous souhaitons travailler à une meilleure connaissance des friches, parce que si l'on parle de la sobriété foncière, cela ne signifie pas que l'on stoppe évidemment tout projet de développement économique, d'habitat ou autre, cela signifie qu'avant de consommer de nouvelles terres, on tente d'abord de mobiliser l'existant, donc la capacité à investir les vacances, les dents creuses et les friches non écologiques. Et en cela, il est précieux que l'ensemble du territoire néo-aquitain dispose dorénavant d'un établissement public foncier, qu'il soit d'échelle locale ou régionale. En particulier, nous souhaitons encourager les initiatives de recyclage des friches et proposer une stratégie sur les compensations, laquelle stratégie devra bien entendu s'inscrire dans la séquence dite ERC, c'est-à-dire Eviter, Réduire et Compenser simplement en dernier ressort.

Nous nous mobiliserons également sur la question de la régulation foncière et de l'innovation en faveur de la double utilisation du foncier et d'une tendance, à long terme, à la neutralité foncière, gage de durabilité de notre bien vivre en Nouvelle-Aquitaine.

Ces orientations stratégiques sont le début d'un parcours qui vise à ne plus commettre les erreurs du passé, à préserver la ressource foncière, à changer de paradigme.

M. LE PRESIDENT. - Merci Laurence.

Y a-t-il des remarques sur cette stratégie ?

M. AGUERRE. - Merci Monsieur le Président. Quelques remarques sur ce rapport, qui dit premièrement que l'on doit renforcer les partenariats avec les acteurs du foncier, il n'y a aucun problème. Et puis on dit après : il faut préserver les espaces naturels, les espaces agricoles, et on dit : il faut pratiquer de l'urbanisme compact. Je crois qu'en politique d'urbanisme, on mène une seule politique en France, qui est de regrouper l'habitat à tous les niveaux. C'est une politique qui, à mon avis, va bien pour les villes, mais pour moi, c'est une politique qui est destructrice pour les campagnes. Sur les campagnes, on parle de « préserver l'espace agricole » mais il faut surtout préserver les agriculteurs. Aujourd'hui, on a beaucoup de difficultés à installer nos jeunes agriculteurs, à installer une vie pour que ces jeunes agriculteurs vivent, à installer une vie dans nos villages, parce qu'il y a des contraintes énormes en matière d'urbanisme. Donc je pense que l'on doit s'insurger contre cette situation et cet état de fait sinon, nos campagnes deviendront désertes, c'est-à-dire que l'on aura préservé l'espace mais on n'aura plus d'agriculteurs et on n'aura plus de vie dans nos villages.

Ceausescu, en Roumanie, dans les années 1980, avait créé des immeubles en plein milieu du village, il avait mis tout le monde dedans et il avait rasé les maisons autour. D'abord, on lui a coupé la tête – ce qui risque de nous arriver – et puis la Roumanie est devenue un désert, une friche. La comparaison est un peu caricaturale mais je pense qu'il y a aujourd'hui un risque majeur à une désertification accélérée si l'on ne revoit pas notre politique en matière de construction et d'aménagement de l'espace rural qui doit être totalement différent de l'aménagement de l'espace urbain. Voilà le point de vue de notre groupe.

Je considère que ce rapport n'est pas très précis, ni très engageant. Je trouve qu'il relève un peu du Pipotron et c'est la raison pour laquelle notre groupe va s'abstenir.

M. LE PRESIDENT. - Merci Barthélémy.

Je voudrais raconter une histoire, je ne citerai pas la commune parce que cela pourrait être interprété, c'est une commune qui n'est pas très loin entre Bordeaux et le sud-ouest de la Région, de l'océan. C'est une petite ville rurale où la mairie précédente a décidé d'urbaniser 200 hectares. Le maire actuel a réduit considérablement ce qu'il pouvait. Quand

on arrive sur place, quand on passe devant, on s'aperçoit qu'il y a un immense Centre Leclerc et qu'il y a un phénomène d'étalement urbain au détriment de la forêt ou des espaces ruraux, qui est presque une caricature de ce qu'il ne faut pas faire. Il ne s'agit pas de tout arrêter, il s'agit simplement de dire : on divise par deux la consommation de l'espace. Et je pense que si nous n'y prenons pas garde, quelque part, tous les espaces entre les grandes villes et le milieu rural vont être complètement émiettés, avec des boîtes de carton le long des routes importantes, avec des constructions un peu partout, avec des Centres commerciaux se développant un peu partout. Et le monde rural et l'agriculture - on ne peut pas être insensible à cela – va être impossible à gérer, parce qu'à côté d'un nouveau lotissement, l'agriculteur qui veut faire un peu d'ensilage se fait reprocher qu'il y a des odeurs, que le coq chante le matin, que les vaches font du bruit, que quand on fait de l'épandage, c'est critiquable. Et c'est le monde agricole qui doit être protégé pour l'importance qu'il a de la Région. Et c'est en cela qu'il faut être attentif à cela. Parce que les moyens du SRADDET, les moyens règlementaires qu'a la Région sont relativement limités.

Ensuite, quand on est du côté des pouvoirs publics, on a eu cela notamment - je me souviens lorsque je m'occupais des affaires sociales au Département de la Gironde – développement vers le Barp, de certains lotissements, où des personnes venant travailler en ville ont fait construire. Divorce, difficultés d'emploi, impossibilité de continuer à vivre ce lieu-là. Et ce n'est pas un problème social facile, tous les Départements le savent. Donc je crois qu'il faut être très vigilant sur toutes les conséquences qu'apporte un urbanisme. Je pourrais vous citer d'autres cas que j'ai pu vivre quand je suis arrivé à la mairie de Pessac.

M. ARGENTON. - Monsieur le Président, mes chers collègues, merci. Juste quelques mots d'abord pour vous dire que les objectifs indiqués en préliminaire de ce projet de délibération sont louables, quand on indique qu'il faut préserver le foncier naturel, agricole et forestier. Mais au-delà de ces objectifs, après, il faut voir comment concrètement cela peut se mettre en place et quelle image la Région risque de donner en proposant les mesures telles qu'elles sont indiquées dans ce rapport.

J'ai été très sensible aux arguments de Barthélémy AGUERRE sur l'image de l'urbanisme, du droit de l'urbanisme, de la règlementation de l'urbanisme qu'elle peut avoir vis-à-vis de nos agriculteurs ou pour construire une extension, ou pour construire simplement un bâtiment agricole pour faire de l'aviculture ou de l'élevage de quelque type d'animaux que ce soit. Ils se retrouvent confrontés à des difficultés qui sont quasiment insurmontables, de telle sorte que l'on voit le nombre d'exploitations agricoles ne cesser de diminuer. C'est aussi la mission à laquelle la Région participe, peut-être involontairement mais en tout cas concrètement, de donner une image supplémentaire de complexité.

La deuxième observation, on parle de l'urbanisme commercial et je pense que notamment en qualité de maire d'une ville moyenne, on est très sensibilisé au fait qu'il faut s'attendre, dans les 10 ou 15 prochaines années, à rencontrer des friches commerciales absolument considérables, avec le développement des fameux GAFA et notamment d'Amazon, où l'on s'aperçoit que la seule possibilité, et d'ailleurs, c'est peut-être un intérêt pour les centres-villes, les centres-bourgs, de trouver une particularité, une spécificité, pour concurrencer ces futures implantations de bâtiments uniquement affectés à de la logistique et du stockage. Et peut-être que la Région d'ailleurs peut avoir une action sur ce point-là pour aider les Collectivités à transformer ces futures friches commerciales.

Et le troisième point sur lequel je me permettrais d'insister est sur le partenariat, qui n'est pas suffisamment souligné dans ce rapport, à mon avis, avec les Collectivités territoriales. Il ne faut pas oublier le rôle des maires des petites communes qui ont le rôle toujours de signer les permis de construire. Il ne faut pas oublier le rôle des EPCI qui ont la compétence à la fois de planification et d'instruction des permis de construire, d'élaborer les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux notamment, de participer à l'élaboration des SCoT. Tous ces Schémas qui – je le disais en introduction – sont ressentis comme une complexité grandissante, mais qu'en toute hypothèse, je pense que la difficulté dans ce projet de délibération ressort quand même essentiellement à la fois trop de complexité, on ajoute de la complexité et deuxièmement, je pense à une insuffisante prise en considération du rôle des Collectivités territoriales, des communes et des communautés de communes.

M. LE PRESIDENT. - Pour nous, dans le cadre du SRADDET et dans le cadre de la façon avec laquelle on construit les politiques publiques, on travaille bien sûr dans le cadre notamment de la fameuse CTAP. Il y a vraiment un échange. Il peut toujours y avoir dans un coin quelqu'un d'oublié mais sur ce plan-là, j'y tiens beaucoup.

M. BONNEFONT. - Merci Monsieur le Président. Que dire d'une telle délibération sans manifester un sentiment trop désagréable alors que les enjeux et l'urgence d'agir, ici, en Nouvelle-Aquitaine, doivent tous nous mobiliser ? Ce rapport d'orientation fait certes écho à des mois et des mois de concertation pour aboutir à une délibération dont la portée opérationnelle reste insuffisante car ne proposant rien de concret et bourrée de constats assez plats. J'ajouterai le regret de ne voir presque aucun chiffre alors que la Région dispose d'un Observatoire qui pourtant n'est pas si mauvais.

Bref, les objectifs et les constats sont louables mais les propositions politiques ne sont pas encore à la hauteur des acteurs et surtout des Collectivités concernées par des friches, la redynamisation des centres-bourgs et la dynamique des centres-villes anciens à relancer,

à un moment où la Nouvelle-Aquitaine a le plus grand nombre de villes moyennes retenues dans le plan gouvernemental Cœur de ville.

J'ajouterai que cette délibération ne synthétise pas du tout les politiques régionales et pourtant, il y en a qui pourraient contribuer aux objectifs bien louables énoncés. Mais à l'inverse, on y retrouve une synthèse de vœu pieu alors que dans ce cas-là, peut-on parler de stratégie en l'absence de vraies mesures opérationnelles concrète et fortes ? Monsieur le Président, qu'auriez-vous dit si une telle délibération avait été écrite sur le développement économique et la recherche industrielle ? Pourquoi la Nouvelle-Aquitaine n'a-t-elle pas une véritable ambition sur ces sujets-là ? Alors que la Bretagne a lancé un appel à projets sur les centres-bourgs et centres-villes en 2017, avec plusieurs dizaines de millions d'euros pour les villes retenues, et que la Région Grand-Est semble se diriger vers un accompagnement du plan d'actions Cœur de ville, qui permet d'augmenter de 30 % le nombre de villes soutenues.

Vous l'aurez compris, mon propos est destiné à vous manifester nos regrets et c'est d'autant plus surprenant que vous êtes un Président qui manifeste ici, très fréquemment, votre souhait de travailler à un équilibre entre les territoires de notre Région. Ce rapport, vous l'aurez compris, ne traduit pas suffisamment, pour nous, cette même idée, celle d'un vrai plan d'actions urgent, nécessaire, quand les projets conduits dans nos territoires ont souvent une économie difficile. Nous pensons donc que notre Région doit faire mieux et c'est la raison qui nous conduit aujourd'hui à nous abstenir, en appelant à ce que vos propos se traduisent demain par un vrai plan d'actions financé, audacieux et ambitieux, au bénéfice de tous et qui, j'en suis sûr, sera bien reçu dans cette Assemblée.

Merci de votre attention Monsieur le Président.

M. BERGE. - Merci Monsieur le Président. Comme le disait Laurence, notre Région est riche de son foncier, tant par sa quantité, mais surtout par sa qualité et d'une manière paradoxale, c'est bien la qualité de ce foncier et son attractivité qui finissent par le menacer. Entre attractivité économique, attractivité touristique, attractivité démographique, nous ne pouvons que faire le constat que notre attractivité a un coût foncier, mais aussi un prix foncier susceptible de remettre en question les équilibres environnementaux, sociaux et économiques de nos territoires. La Région Nouvelle-Aquitaine est celle qui a consommé le plus de surfaces naturelles, agricoles et forestières, entre 2006 et 2015, comme cela a été rappelé. Les prévisions de croissance démographique à l'horizon 2030 prévoient 500 000 habitants supplémentaires à l'échelle régionale, et nous savon que certains territoires comme le Seignanx au sud des Landes, pourraient doubler leur population. Il était donc urgent de protéger ce patrimoine, un bien commun de plus, et d'assumer une stratégie foncière invitant à la sobriété et questionnant un modèle de développement qui ne finit pas

de montrer ses limites dès lors que la puissance publique renonce à son rôle de régulateur pour juste accompagner les initiatives marchandes et spéculatives, normalement peu intéressées par la préservation de nos milieux naturels et nos terres agricoles, par l'attractivité économique de nos centres-bourgs et par la mixité sociale.

L'Etat comptable ayant remplacé l'Etat stratège, nous sommes de ceux qui pensent que l'échelon régional est le bon échelon pour construire une stratégie foncière partagée avec les territoires. C'est pourquoi nous partageons l'objectif à long terme de la neutralité foncière aujourd'hui affiché, même si dans le document, nous avons du mal à comprendre sur quelle période celle-ci est envisagée et sur quelles modalités et période nous évaluerons l'objectif chiffré de réduction de 50 % de la consommation foncière.

Nous approuvons également le volontarisme affiché sur les contrats d'axes et réaffirmons ainsi le caractère stratégique de l'ensemble des axes ferroviaires, lignes secondaires peut-être vues de Paris mais stratégiques aujourd'hui pour nos mobilités régionales, et demain, de plus en plus interurbaines comme sur Bayonne/Saint-Jean-Pied-de-Port.

Nous approuvons aussi la volonté de promouvoir le dialogue interterritorial sur les zones commerciales, car les bassins de vie et commerciaux n'épousent pas toujours les limites administratives de nos Collectivités ou EPCI et nous soutenons la position de fermeté affichée dans le document concernant les positionnements des élus régionaux en CDAC, même si cette position sera, dans les faits, compliquée à tenir et à objectiver face à des élus locaux parfois promoteurs de projets qui concurrencent leur propre centre-ville, comme vous l'avez vous-même évoqué dans le propos introductif.

Vous l'avez compris, nous approuvons ce document stratégique mais nous sommes demandeurs d'avoir un suivi et surtout une vision des mesures d'éco-conditionnalités foncières qui devraient venir irriguer l'ensemble de nos politiques pour répondre aux objectifs que nous nous fixons aujourd'hui en termes de préservation, de sobriété, de renouvellement et de mixité foncière.

Je vous remercie.

M. GERARD. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, Monsieur le Président, vous nous présentez aujourd'hui un rapport d'orientation pour une stratégie foncière qui, en apparence, irait dans le bon sens. Cependant, nous ne sommes pas dupes et n'oublions pas que vous venez là en pompier pyromane. Toutes les solutions que vous évoquez ne sont que réponses à vos anciennes erreurs. Ce sont les maires de Droite et de Gauche qui ont autorisé l'installation de grandes surfaces en périphérie des villes, laissant

peu à peu les centres-villes se vider, puis dépérir. Aujourd'hui, ces grandes Centres commerciaux de périphéries sont à leur tour en train de décliner, concurrencés par les achats en ligne. Comble de la trahison, ces structures ont été construites sur d'excellentes terres agricoles. Maintenant, il faut résorber ces friches. Quel temps perdu et quel argent dépensé !

Vous affichez comme principe fondamental dans votre rapport, je cite : « être pleinement personne publique associée ». Qu'est-ce que cela signifie ? Ne l'étiez-vous qu'à moitié auparavant ? C'est bien là un aveu d'échec. Auriez-vous parfois laissé certains maires persister dans les dérives urbanistiques ? Notre Région souffre d'un grave déséquilibre entre l'est et l'ouest. Là encore, vous êtes en cause car vous soutenez le phénomène de métropolisation. Nous espérons donc qu'une différence de traitement sera faite entre ces deux zones, mais nous en doutons. Vous proposez comme réponse au dérèglement climatique la relocalisation des activités le long du littoral. C'est là une erreur. La concentration des activités et de la richesse sur le littoral ne feront qu'accentuer encore plus le dépérissement de l'est de la Région. Il faut impérativement revitaliser nos territoires ruraux. Ces territoires actuellement abandonnés pourraient à l'avenir devenir le refuge des ménages modestes, qui ne supporteront plus de cohabiter avec des primo-arrivants, dans des banlieues bétonnées.

Autre contradiction – vous n'en êtes pas à une près – vous prétendez vouloir préserver l'environnement mais vous défichez des hectares de forêts pour installer des champs solaires : 260 hectares à Cestas, 29 hectares à Saucats avec un projet de 12.5 hectares de plus. Là encore, les maires sont responsables, ce sont eux qui donnent leur accord. Vous proposez dans votre rapport d'utiliser les friches pour la production d'énergie renouvelable. Voilà une solution cohérente mais jusqu'ici, combien d'hectares de forêts a-t-on détruit pour installer des panneaux photovoltaïques venus de Chine ? Votre conception de l'écologie nous semble peu cohérente.

Nous voterons donc contre ce rapport et nous resterons vigilants quant à la réelle application des objectifs que vous vous donnez.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je crois que l'on n'a pas lu le même texte.

Mme LEICIAGUECAHAR. - Merci Président. Président, chers collègues, ce rapport d'orientation met en lumière la grande transversalité de la question foncière. Quand on parle foncier, on pense urbanisation et il est vrai que l'urbanisation est très consommatrice de foncier, mais la responsabilité du foncier est aussi très largement partagée. Sur notre

territoire, se trouve un certain nombre de sites industriels ou de zones d'activités à l'abandon. Certains bénéficient d'un suivi trentenaire de surveillance, y compris sur le port de Bayonne, propriété de la Région. Le coût sera considérable et l'issue incertaine, mais c'est une nécessité. D'autres pourraient par contre, moyennant des aménagements, être réutilisés. Ayons une véritable réflexion sur ces sites et pourquoi pas, un plan de requalification de ces zones préalablement à toute nouvelle implantation.

Comme l'a dit Léonore tout à l'heure, la délibération sur la stratégie foncière est une avancée remarquable, mais il ne suffit pas de préserver les terres agricoles, encore faut-il qu'elles soient cultivées. Une étude commandée par la Chambre d'agriculture associative du Pays basque révèle que lorsque des départs à la retraite sont compensés non par des installations, mais par des agrandissements, seules les meilleures terres, les plus accessibles, sont cultivées, et les terres difficiles d'accès ou d'exploitation deviennent à leur tour des friches. Seules des fermes de plus petit taille sont une réponse à ce problème. Pour une autonomie alimentaire de notre Région, il est de notre devoir de maintenir la totalité de nos terres agricoles, de même qu'il est nécessaire à la biodiversité de maintenir les espaces naturels et forestiers.

Ce rapport d'orientation aborde la problématique du commerce de périphérie. On démontre là notre incapacité à anticiper les conséquences de nos choix collectifs. Il est temps de freiner, voire de stopper le développement des grandes surfaces commerciales, modèle qui est, de toute manière, voué à l'échec. Il nous faut enfin être raisonnables et mettre un frein aux grands projets inutiles et très coûteux en matière de foncier. Ce rapport d'orientation va dans le bon sens dans la mesure où il associe tous les acteurs du territoire dans son élaboration, mais aussi dans les orientations retenues. Le rôle de la Région est essentiel dans l'accompagnement de ces différentes structures.

Nous remercions Laurence ROUEDE et les services qui l'ont accompagnée pour ce rapport d'orientation que nous approuvons, mais nous émettons malgré tout le souhait de tendre vers la neutralité foncière.

Président, chers collègues, le groupe Ecologistes et citoyens votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais demander à Laurence ROUEDE de conclure.

Mme ROUEDE. - En vous remerciant et en signalant que l'objectif de 50 % de consommation foncière est travaillé de façon extrêmement étroite avec les représentants de

la Fédération Régionale des SCoT. Je tenais à le signaler et notamment en réponse aux commentaires qui ont été faits sur la concertation avec les Collectivités. Cette concertation se fait dans le cadre du SRADDET et on sait tous que ce SRADDET sera appliqué par les SCoT, par les PLUI, par les PLU, d'où l'importance extrêmement étroite que l'on a pour cette concertation et l'intérêt que l'on porte au dialogue avec les Collectivités. Et dans l'idée de continuer ce dialogue sur la question de la sobriété foncière, l'idée serait bien de proposer par exemple une charte et de proposer un travail qualitatif et des engagements réciproques avec les différentes Collectivités territoriales, et bien entendu, de ne pas traiter la question de l'urbanisation de la même façon entre ville et campagne.

M. LE PRESIDENT. - Merci Laurence.

A la fois les services de la DATAR et Laurence ROUEDE se tiennent à votre disposition pour faire le point. Je le dis notamment à Monsieur ARGENTON et à Monsieur BONNEFONT, premièrement, on n'a pas la Science infuse. Deuxièmement, il faut que l'on réussisse à donner à la fois une ligne stratégique, c'est notre rôle, alors on la monte avec les différentes discussions territorialisées, on la monte avec la CTAP, on la monte dans les débats en Commission, on précise cette ligne ici, je n'ai pas de certitude. Simplement, deux points : premier point, on consomme trop d'espace et quand vous êtes y compris dans une chose que je partage avec le maire de Bordeaux, c'est la lutte contre l'étalement urbain. Non seulement c'est horrible sur le plan esthétique mais ensuite, cela coûte aux pouvoirs publics pour des raisons de transports, d'écoles, etc. énormément cher. Enfin, cela détruit tellement de terres agricoles et il y a une telle pression, bien entendu, quand vous êtes agriculteur à la périphérie d'une ville, vous avez l'envie à un moment donné, vu ce que rapporte l'agriculture aujourd'hui, de céder vos terres pour terrain à bâtir ou terrain à aménager. Il y a un certain nombre de dispositifs fiscaux qui sont mis en place mais on voit bien quelle est l'appétence. Mais demain, lorsque les centres seront renforcés, seront plus importants, nous aurons besoin de cette ceinture verte autour de toutes les villes, fussent-elles moyennes.

Deuxièmement, je n'ai peut-être pas tout détecté dans l'intervention de Monsieur BONNEFONT mais je pense qu'il y a deux actions sur lesquelles on réfléchit : premièrement, la reconquête des centres-villes. Martine PINVILLE y travaille, on va essayer d'être complémentaire avec l'Etat mais on ne peut pas simplement être là pour signer des chèques à des opérations. L'idée est de se concentrer sur les centres-bourgs, mais bien entendu qu'il y a des problèmes. On parlait de Castillon-la-Bataille ce matin, quand vous y allez le samedi matin, toutes les voitures sont autour du supermarché. Il n'y a plus personne au centre-ville. Il faut savoir que le petit commerce crée deux fois plus d'emplois que les grandes surfaces. Mais quand un patron de grande chaîne vient voir un maire, la pression est terrible, parce

que la pression n'est pas que : signez-moi le permis d'aménager. C'est aussi : je vais aider votre équipe de football, je vais aider votre équipe de basket-ball, j'aiderai votre festival, etc. On voit bien ce qui est développé derrière.

Et il y a le problème des logements en centre-ville. Comment trouve-t-on des opérateurs qui reprennent un centre-ville et qui sont capables de réaménager les logements vides ? Parce qu'habituellement, cela va de pair : les commerces sont fermés et au-dessus, les logements sont vides. Il y a là un vrai travail à faire.

Le deuxième point, je pense que c'est de cela que Xavier BONNEFONT parlait, ce sont les friches. Je me trompe Xavier ?

M. BONNEFONT. - … une économie difficile parce que l'on sait tous que réhabiliter et traiter une friche, bien souvent, a un coût.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle que dans la loi, ce qui est l'immobilier est géré par l'intercommunalité. Cela dit, nous avons évoqué ici deux points : premièrement, dans les territoires qui sont en situation difficile, notamment dans des bourgs qui rencontrent des difficultés de retournement ou de conversion, nous pourrons intervenir sur l'immobilier. Je crois – Gérard VANDENBROUCKE en parlait tout à l'heure – qu'il y a des problèmes de friches dans l'agglomération de Limoges… Je ne me trompe pas Gérard ? Et que ce que nous avons convenu, en partenariat avec l'agglomération et la ville de Limoges, c'est que nous pourrons intervenir mais dans la localisation de nouvelles activités. Parce que le problème est d'avoir sur ces friches un projet global, leur réhabilitation et leur occupation. Si c'est simplement une opération immobilière, ce n'est pas comme cela que l'on va leur trouver une solution. Je vous donne l'exemple de ce que nous avons accompagné, on en est le premier financeur, à Périgueux - Pascal DEGUILHEM peut me reprendre si je me trompe – il y a des friches qui sont liées, je crois, à la SEITA et aux entreprises du tabac. C'est cela Pascal ?

M. DEGUILHEM. - Tout à fait, dans la première partie, la réhabilitation s'achève.

M. LE PRESIDENT. - On a accompagné la ville de Périgueux dans la création de plus de 150 chambres de foyers de jeunes travailleurs, dans une friche. Donc il n'y a pas de souci là-dessus. L'essentiel est que l'on ait un projet, et ce n'est pas nous directement qui pouvons monter ce projet, c'est vous, au niveau des intercommunalités. Mais la Région sera là, on est le premier financeur de l'opération de réhabilitation, donc on intervient.

Je vais mettre aux voix cette stratégie.

C'est une communication ou un vote ?

Marie-Pierre LARRE me dit : c'est un vote, donc nous obéissons tous à Marie-Pierre LARRE, y compris…

Y a-t-il des oppositions ?

Madame DIAZ.

Y a-t-il d'autres oppositions ?

Des abstentions ?

N° 9

Vote sur le « Rapport d'orientation pour une Stratégie foncière en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

▪ **CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine**

▪ ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés

ADOPTE A LA MAJORITE

Le dossier est adopté.

Je vous remercie.

N° 10

REGLEMENT D'INTERVENTION HABITAT ET LOGEMENT

Mme ROUEDE. - Monsieur le Président, chers collègues, justement, on va parler d'habitat en centre-bourg et de revitalisation. C'est un Règlement d'intervention habitat logement qui répond à la volonté politique d'engager, dans un contexte législatif que vous connaissez, qui est en évolution avec la loi ELAN, des dispositifs de soutien aux bailleurs ainsi qu'un accompagnement de la construction et de la réhabilitation de logements dans les territoires en fragilité, et notamment les centres-bourgs. Cette démarche, je tiens à le dire, intervient en complémentarité d'un Règlement d'intervention en faveur de la rénovation énergétique - qui sera présenté à l'automne par Françoise COUTANT - et qui définira plus précisément les critères environnementaux et énergétiques applicables aux constructions et rénovations faisant l'objet d'aides régionales, dans un périmètre qui sera plus large que le présent Règlement. Et vous le savez également, la Région investit fortement pour le logement des jeunes, politique portée par notre collègue Anne GERARD.

Au-delà de ces deux grandes orientations régionales, il est important, dans un contexte où la Région s'engage à soutenir les territoires en fragilité, de proposer un Règlement d'intervention sur l'habitat, l'habitat étant une des composantes de tout projet d'aménagement de territoire. Ce Règlement vise à aider, à maintenir, à améliorer, à développer une offre locative attractive, à loyer modéré, dans des secteurs qui sont en déprise de logements justement, nous en parlions tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle le périmètre retenu par ces interventions est celui des zones de Nouvelle-Aquitaine, qui présente un marché du logement détendu, hors métropole, Communauté Urbaine et d'Agglomération, mais incluant les centres-bourgs relevant de la politique de la ville et les communes lauréates des AMI centres-bourgs et massifs. Et afin de s'assurer que ces interventions jouent un réel effet levier, nous les assortissons de critères territoriaux en matière de logements vacants, de parc social existant, de lien avec les transports collectifs, d'existence de documents de planification, justement afin que ces aides s'engagent, en soutien des Collectivités ou des bailleurs, dans des secteurs qui sont ceux qui ont le plus de difficultés à monter des opérations d'habitat alors même que des besoins existent.

Avec ce Règlement d'intervention, nous proposons deux catégories d'accompagnement : des aides à la production de logements et des aides à la gouvernance. Pour la production de logements, nous visons la requalification du parc des logements communaux et le développement de l'offre HLM en centre-bourg, d'habitats collectifs en

centre-bourg, soit par de la rénovation de patrimoine ancien, soit en faveur de la production d'une offre innovante par les bailleurs sociaux.

Concernant les aides à la gouvernance, nous continuons de soutenir l'animation des PIG départementaux et des OPAH-RU en centres-bourgs afin de soutenir l'ingénierie locale en faveur du logement. Et nous proposons un dispositif totalement nouveau, qui vise à soutenir de nouvelles formes d'ingénierie de la part de groupements de bailleurs sociaux. Par ces soutiens, nous souhaitons promouvoir auprès des bailleurs l'intérêt de s'investir dans des territoires qui sont complexes, qui sont fragiles, de s'investir finalement dans tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, nous pourrions soutenir de nouvelles formes de coopération entre les bailleurs, tel le maintien de guichets communs dans des petites communes, la création d'antennes itinérantes, la production groupée de logements par plusieurs bailleurs par exemple.

En résumé, l'ensemble de ce Règlement d'intervention vise à permettre à la Région d'accompagner les acteurs locaux qui sont engagés dans des opérations de revitalisation de l'habitat, en coordination avec les accompagnements de la DATAR et de la mission confiée à Martine PINVILLE – vous en parliez tout à l'heure Président – sur les centres-villes et les centres-bourgs. Pour rappel, au-delà de ce Règlement, la Région porte également un appel à projets sur l'innovation dans l'habitat, qui est consacré cette année à la thématique de l'habitat pour les salariés en milieu rural, et nous réfléchissons justement – Président, vous en parliez également – pour le prochain appel à projets, à s'engager sur la question des logements au-dessus des commerces de centres-bourgs, puisque c'est en effet une autre catégorie de logements qui sont bien trop souvent vacants ou dégradés.

A travers l'ensemble de ces dispositifs, nous renforçons, dans le domaine de l'habitat, la volonté de la Région d'œuvrer à un aménagement équilibré des territoires.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des intervenants ?

M. LAMARA. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous tenons tout d'abord à rappeler, en propos liminaire, que l'habitat et le logement n'étant pas des compétences régionales, la délibération que vous nous proposez fait ressurgir la clause de compétence générale que la loi NOTRe se promettait de faire disparaître. Nous avons toujours été favorables aux politiques de développement des centres-bourgs puisque dès 1988, il y a 30 ans déjà, notre mouvement, par la voix de Jacques COLOMBIER, avait mis en place avec succès la politique de réhabilitation des centres-bourgs pour les communes de petite taille. De prime abord, ce nouveau Règlement

d'intervention habitat et logement semble aller dans cette optique : aider les territoires les plus fragiles à maintenir, améliorer et développer une offre locative à loyer modéré comme facteur de promotion et de renouvellement de l'attractivité des centres-bourgs. En effet, attirer dans les centres-bourgs de jeunes ménages est la seule condition pour une revitalisation de ces derniers. Encore faut-il que cette offre de logements soit accompagnée d'un retour des commerces et services de proximité au cœur de nos villages, sans quoi, ce Règlement d'intervention ne servira qu'à créer de nouvelles cités dortoirs.

A la lecture de ce Règlement d'intervention, il apparaît que nous n'avons pas la même définition que votre majorité des territoires les plus fragiles. Pour le Rassemblement National, ces territoires sont essentiellement constitués par les communes rurales, privées de leurs services publics, de commerces et de services par les politiques menées conjointement par la Droite et la Gauche depuis des décennies. Nous constatons en effet que la quasi-totalité de nos petites communes rurales en sont exclues puisque l'un des critères retenus par votre texte est que la commune dispose d'au moins un point de transport collectif journalier. Ce critère exclue de facto bon nombre de communes du rural profond, qui forment les territoires les plus fragiles de notre Région et qui, de fait, devraient être la priorité de votre politique. Ainsi, nous aurions souhaité que votre texte soit l'occasion d'un premier pas vers un réel rééquilibrage territorial afin que la ruralité ne soit plus laissée pour compte. À l'inverse, ces dispositions sont en adéquation, Monsieur le Président, avec votre définition des territoires les plus fragiles, puisque la majorité des centres-bourgs concernés relèvent de la politique de la ville. L'un de vos objectifs est de développer une offre HLM en centre-bourg afin d'attirer des populations nouvelles. On n'ose imaginer que ces populations nouvelles puissent être constituées de migrants, qui méritent selon vous d'être mieux logés que les actuels locataires néo-aquitains.

M. LAMARA. - Ce n'est pas une obsession. Si vous voulez, je peux utiliser le mot de « candidats à l'accueil » si le mot « migrants » peut vous choquer.

Le groupe Rassemblement National votera donc contre l'adoption de ce Règlement d'intervention logement et habitat.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Ces procès d'intention me désolent, où à chaque fois il faut que vous alliez chercher l'immigré, le réfugié, derrière une politique régionale. C'est lamentable et déshonorant !

Mme ABELIN. - Monsieur le Président, sur cette délibération, le groupe UDI votera pour. C'est un dispositif utile qui apporte des pistes intéressantes, mais nous continuons de

regretter que vous ayez refusé notre proposition de travailler sur un grand Règlement centre-ville et centre-bourg de ville moyenne intervenant sur tous les champs en complément du plan d'Etat (transports, infrastructures, logement, commerce, économie). Le plan d'Etat ne prévoit pour l'instant pas de financement et donc il est prématuré d'exclure les cœurs de villes des dispositifs tels que celui-ci, cela assurerait cohérence et équité entre territoires, et il y en a besoin.

Au titre de la politique contractuelle, Monsieur le Président, il y a peu – sans clientélisme aucun – vous aviez fait voter une délibération d'1.5 M€ pour les Halles de Dax, je ne sais pas si les candélabres des Halles en étaient exclus ou non mais en tout cas, cela prouve que nos cœurs de villes ont globalement besoin d'aides régionales.

M. LE PRESIDENT. - Et on va le faire pour Pau, et on va le faire pour les villes qui ont des projets de Halles parce que je trouve que ce sont des projets très bien. On l'avait fait il y a très longtemps dans l'ex-Aquitaine pour Mont-de-Marsan, il n'y a pas de souci. Ne faites pas de procès d'intention, en plus, personne ne nous écoute ici, on est entre nous…

Mme MOEBS. - Monsieur le Président, chers collègues, nous saluons ce Règlement d'intervention pour l'habitat et le logement, qui va permettre la production de logements sociaux, notamment dans les zones rurales. Il est précisé que ces projets doivent respecter les critères environnementaux de la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous aurions aimé que dans le cadre de l'élaboration du SRADDET soient reprécisés les objectifs de rénovation, de gains énergétiques pour la rénovation de ces logements, et ainsi que le rappel de ses critères. Cela nous paraît très important.

Donc le groupe Ecologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

Je vous remercie.

Ferreira Monsieur le Président, chers collègues, le groupe des élus du MoDem et apparentés salue la proposition de ce Règlement d'intervention, qui vise à soutenir la réhabilitation des centres-bourgs au sein des territoires oubliés de notre Région, par une action forte de développement de l'habitat. La prétention à revigorer les centres-bourgs délaissés au plus profond de nos campagnes ne se réalisera pas si nos efforts sont exclusivement portés sur le bâtiment. Cette étape est nécessaire mais pas suffisante. La revitalisation des zones rurales délaissées doit intégrer l'ensemble des piliers de l'aménagement du territoire : le déploiement numérique, la mobilité, les services publics et la qualité environnementale, laquelle ne sera assurée qu'au prix d'une politique agricole volontariste, tournée définitivement vers l'agriculture bio, délaissant progressivement les pesticides, facteurs de dégradation de la santé publique.

Nous attendons donc, Monsieur le Président, que ce Règlement d'intervention sur l'habitat soit rapidement conforté par des annonces sur les autres Branches du SRADDET, pour que nous puissions offrir à tous nos concitoyens des lieux de vie attractifs et sains, avec une mixité sociale équilibrée, dans le respect des générations futures.

Notre groupe votera favorablement pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame FERREIRA.

Je suis d'accord sur la liste que vous évoquez. Que ce soit sur le déploiement numérique, que ce soit sur la transition vers le bio, etc. la seule difficulté qui est la nôtre aujourd'hui est le déploiement des services publics parce que là-dessus, on ne maîtrise pas la police, on ne maîtrise pas la Poste, on ne maîtrise pas les écoles. Et si je me suis battu autant avec Catherine VEYSSY contre la nouvelle loi sur l'apprentissage, c'est bien parce qu'il y a un risque de fermetures d'établissements de formation en milieu rural, qui est gravissime. Je l'ai évoqué à nouveau au Premier Ministre la semaine dernière, je pense qu'il est bien conscient d'ailleurs, parce qu'il a créé une double dotation en Région pour essayer de limiter cette loi de l'offre et de la demande vue de Paris, mais je pense que l'on va être un peu limité.

Je ne sais pas si Laurence a un mot à ajouter…

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Rassemblement National.

Qui s'abstient ?

N° 10

Vote sur le « Règlement d'intervention Habitat et Logement »

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

▪ CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTE A LA MAJORITE

Cette délibération est adoptée.

N° 11

COMMUNICATION SUR LE CLUSTER RURALITE : UN DISPOSITIF INNOVANT AU SERVICE DES POLITIQUES DE LA RURALITE

DIAPORAMA DE PRESENTATION

Mme BARAT. - Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. La mission ruralité, la Région est proche de ses territoires ruraux. Cinq grands enjeux ont été définis :

- L'évolution démographique et l'occupation du territoire,

- La croissance économique et la mise en valeur des ressources,

- L'amélioration de la qualité de vie rurale,

- La participation et la prise en main par son milieu,

- L'adaptation des interventions régionales à la réalité du monde rural.

L'intervention régionale sur des territoires ruraux se propose d'être une démarche collective en lien avec les politiques régionales sectorielles, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux, et une coordination entre les élus et les porteurs de projets. Effectivement, une nécessité de ne pas y aller en ordre dispersé. Il a pour but d'intégrer des pratiques innovantes aux politiques menées localement, c'est-à-dire de générer des expérimentations. Il doit créer du lien entre les espaces ruraux et les territoires urbains, et il a pour but de valoriser les territoires et d'encourager les initiatives.

Le cluster de ruralité sera un Centre de ressources, de développement, de prospectives et de stratégies pour les territoires ruraux, afin de pouvoir envisager et créer du développement, c'est-à-dire de ne pas subir la baisse de la densité et les difficultés, donc de combattre. A ce titre, il sera une entité facilitatrice qui apporte un soutien technique, du conseil, et un accompagnement tourné vers des communes de 2000 habitants maximum.

Sa composition pour l'instant : un comité de pilotage avec le SGAR, la Caisse des Dépôts, les bailleurs sociaux, la Poste, la Cour d'appel de Bordeaux, la sous-Préfecture, à y associer par la suite les Consulaires, le CESER, les EPCI, les Départements. Son objectif : une étude et des diagnostics des espaces ruraux, développer les capacités de mise en réseau et d'interdépendance de ces pôles et clusters, et fournir un cadre de réflexion et d'actions à l'entité régionale. Naturellement, il va se manifester par la mise en place d'une maîtrise d'œuvre rurale et sociale, dont nous avons parlé ce matin, qui sera une ingénierie

spécifique auprès des territoires ruraux qui ont énormément besoin de développement territorial collectif.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des remarques ?

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président. À travers cette délibération sur le cluster ruralité, nous partageons les objectifs généraux, même si nous trouvons que cette délibération est extrêmement floue. On parle de projets expérimentaux, de principe de cofinancement des actions présentées, on parle d'un état des lieux, on n'associe pas encore les Départements, les partenaires ne sont pas clairs, donc cela nous interroge un peu. Ce qui nous interroge le plus est le seuil, ou le plafond des 2000 habitants que vous évoquez, donc le ciblage qui n'englobera que les communes de moins de 2000 habitants.

J'ai une question, ce matin, vous avez aussi abordé les communes qui entrent dans les plans d'Etat et qui sont, je pense, à partir de 9000 habitants. Quid des communes de 4000 ou 5000 habitants, qui sont des communes-centres et qui sont entourées de toutes petites communes qui centralisent souvent des services qui alimentent ensuite en périphérie. Toutes ces Collectivités sont liées entre elles et on peut penser que les unes sans les autres ne peuvent pas fonctionner. Je peux entendre que l'on en est au début de ce cluster, qu'il y a des choses à améliorer, je le comprends parfaitement. Néanmoins, je crois sincèrement que seules les communes de moins de 2000 habitants ne peuvent pas être considérées. Vous devez relever ce seuil, mettre un étiage plus élevé Monsieur le Président, pour répondre véritablement à un soutien à la ruralité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Sous le contrôle de Geneviève BARAT, d'abord, sur la politique de centre-ville, je le disais ce matin, c'est bien vers des centres-bourgs de type 4000-5000 habitants que l'on va aller puisque le Gouvernement ne s'en préoccupe pas.

Mme REQUENNA. - Vous avez noté 2000 là, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Là c'est autre chose. On parle là de cluster ruralité, on est vraiment dans la Nouvelle-Aquitaine « profonde », y compris des petites villes. Quand je vais visiter, dans le nord de la Creuse, peut-être une des plus belles entreprises de la Nouvelle-Aquitaine, qui fabrique des marbres pour le monde entier, qui est née il y a 90 ans sur la fabrication des pavés de Paris, que cette entreprise a des difficultés à recruter, c'est le même cas que Constellium à Ussel. On a un problème des micro-territoires, des toutes petites villes sur lesquelles il faut s'appuyer. Il n'y a pas de souci, on interviendra bien sûr sur les villes de 4000-5000 habitants.

L'idée de ce cluster est de se doter aussi de règles, de moyens, de démarches d'intervention, là où les discours habituels ont failli. Il s'agit là d'inventer un dispositif avec des personnes qui pourront nous aider, comme je l'évoquais tout à l'heure sur le plan recrutement avec des demandeurs d'emploi, là, c'est avec les acteurs de la ruralité profonde. N'y voyez pas quelque chose de péjoratif. On est dans ce domaine-là, avec des objectifs de diagnostic, de capacité de mise en réseau.

Qu'a-t-on fait après cette étude que l'on a confiée aux économistes de l'INRA sur la Creuse ? De quoi s'est-on aperçu ? Que les creusois, les acteurs de Creuse étaient isolés les uns par rapport aux autres. Notre objectif, comme dans la santé, comme dans tous les autres domaines, est de « désisoler » les acteurs qui peuvent remettre un territoire en mouvement. Qu'ils soient des paysans, qu'ils soient des artisans, des Présidents d'associations, des maires de petites communes, peu importe, c'est ce monde-là qu'il faut remettre en mouvement.

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues, la communication sur un cluster ruralité traduit à la fois la louable préoccupation que le Conseil Régional se doit de cultiver à l'égard de ses territoires ruraux, et l'ambiguïté qui règne quant aux mesures les plus appropriées pour la mettre en œuvre concrètement. En effet, pourquoi retenir ce mot de « cluster » ? Est-ce par goût pour les anglicismes, en dépit de la loi pour la promotion de la langue française ? La traduction de « grappe » ou de « regroupement » aurait dans ce cas suffit pour faire l'affaire. Mais cette imprécision du vocabulaire ne masque-t-elle pas plutôt la conviction et la détermination incertaine de la Région sur sa capacité à faire face aux défis que l'avenir du monde rural profond – j'emploie le même mot également – nécessite de relever ?

Les objectifs de ce regroupement sont certes louables : identifier et diffuser des innovations, mettre en réseau en suscitant la concertation entre opérateurs disposant de ressources d'assistance et d'ingénierie est très bien, que ce soit l'Etat, les Régions ou les Collectivités. Mais je cite « favoriser les potentiels afin de pouvoir modéliser une maîtrise d'œuvre rurale et sociale » est une réponse insuffisante à la faiblesse des ressources et au désarroi des petites communes et de leur regroupement devant le foisonnement – parce que c'est bien d'un foisonnement qu'il s'agit – des dispositifs et des opérateurs. Si l'offre d'accompagnement est en effet abondante, aucun opérateur n'est réellement investi d'une obligation de résultat pour faire émerger et monter les projets dans les territoires les plus faibles. C'est bien cela le problème. Il faut bien commencer, c'est l'objet de ce que vous appelez ce « cluster », et la réunion de cette matière grise au sein de votre grappe devra prendre la mesure de cette réalité. Favoriser l'innovation dans le monde rural est très

souhaitable, mais se donner les moyens réels d'assurer sa survie et la survie de tous les territoires est nécessaire.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je crois qu'il faut que chacun soit, à la fois avec beaucoup de volonté et beaucoup de modestie parce que personne n'a eu la solution. Il y a de grands phénomènes, le phénomène où progressivement, si je prends l'aspect financier, c'est un élu de Dordogne qui me le faisait remarquer au début de mes responsabilités, il me disait : compare les dotations pour la mairie de Bordeaux aux dotations à la mairie de Bergerac. Plus la ville est grande et riche, plus les dotations par habitant sont importantes. Et plus la ville est riche, plus elle peut se doter d'une ingénierie performante. C'est là où il faut que l'on soit présent en matière d'ingénierie, que l'on accompagne les plus petits.

Deuxièmement, par définition, le monde de l'éducation, qui est quand même essentiel, a suivi les évolutions démographiques. D'où fermetures des écoles, puis derrière entre le numérique et le fait que l'on n'utilise plus les lettres mais le numérique, les fermetures des Poste, etc. La concentration au niveau médical, alors qu'aujourd'hui d'ailleurs, revient – je pense que Françoise JEANSON y reviendra tout à l'heure – l'idée d'hôpitaux de proximité, tout cela est poursuivi. Comment fait-on pour lutter, avec les moyens d'une Région française, qui n'est pas un länder allemand, pour résister à cette forme de marée, de montée des eaux de la déprise ? Sinon, avec ce qui me semble être peut-être le plus important, comment je construis, avec les acteurs du territoire, une stratégie ? Et c'est ce que nous avons fait avec l'INRA pour écouter les acteurs de la Creuse. Et le premier constat des acteurs de la Creuse n'est pas de se dire : on a du retard sur le numérique, on a du retard sur ceci et cela, non, comment je fais pour sauter une étape ? Et comment je parle à mon voisin ?

Parce que le paradoxe est que dans ce pays centralisé, jacobin, qui camoufle derrière un discours d'égalité au niveau national et un discours républicain, mais il y a des inégalités terribles sur le plan territorial. Faisons simplement se parler les gens des territoires. Tous les maires qui sont ici savent que les zones d'activités, si vous ne faites pas un club d'entreprises, les chefs d'entreprises de ces zones ne se parlent pas. Et c'est une intervention publique. Donc que fait-on pour rebâtir cela ? Parce que pour que la Région intervienne, il faut qu'il y ait des projets, et on ne va pas impacter ces projets du haut, on va les faire surgir du bas. Qu'ils soient le petit abattoir qui va permettre aux agriculteurs d'un secteur de maîtriser la valeur ajoutée le plus près possible « entre la fourche et la fourchette », c'est aussi de maintenir le petit CFA ou le CFA du lycée professionnel parce

qu'autour de Sarlat, il y a des constructions particulières avec des murs spécifiques, avec des toits de lauze, et que l'on ne sait plus réparer les toits de lauzes, donc on a ouvert, dans le CFA de Sarlat, un apprentissage à la reconstruction des toits de lauze, et ainsi de suite. Essayons de trouver ce détail-là qui fera que l'on aura réenclenché une dynamique. Mais j'aborde ce dossier avec beaucoup de volonté, mais aussi avec beaucoup de modestie. Cela dépend d'abord des acteurs de terrain et pas de nous.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, dans la séance, cela fait deux ou trois fois que vous nous annoncez quelque chose d'important. Vous nous dites : sur cette politique des centres-villes-centres-bourgs, on a fait un choix, on va soutenir les centres-bourgs parce que l'Etat soutient, dans le cadre du dispositif Cœur de ville, les centres-villes. D'abord, est-ce que ce choix est définitif ? On est un certain nombre d'entre nous à aller au groupe de travail de Martine PINVILLE, cela veut dire qu'il y a un certain nombre d'acteurs comme moi-même qui viennent au titre des centres-villes, on va arrêter d'y aller. Et est-ce que ce choix a vraiment été débattu ? Je pense que d'abord, au niveau du soutien financier de l'Etat, Cœur de ville, pour le moment, on n'en a pas vu la couleur, donc cela vaudrait peut-être le coup de se donner le temps de voir exactement ce que l'Etat va mettre sur la table dans ce dispositif.

Et globalement après, compte tenu de l'enjeu, est-ce que la position qui est de dire, et on voit qu'en plus vous cherchez la frontière et c'est normal, j'ai entendu 2000, 4000, etc. est-ce que vraiment il ne faut pas se donner du temps avant d'arrêter une frontière précise là-dessus ? Parce que je sens que la décision est en train de coaguler dans votre tête avant qu'il y ait eu un débat fort là-dessus, et c'est peut-être dommage.

M. LE PRESIDENT. - D'abord, en respectueux de la loi et de l'ordre, je ne peux pas penser que le Gouvernement ait lancé une action Cœur de ville et qu'il n'y mette pas de moyens.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais Président, soyons sérieux…

M. LE PRESIDENT. - Vous avez, ce matin, tellement bien défendu la convention financière et ce que proposait le Gouvernement que je ne voudrais pas que maintenant, vous fussiez quelqu'un qui remettrait en cause les choix positifs nationaux.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Sérieusement Président, ceci dit…

M. LE PRESIDENT. - Ceci dit ou cela dit, premièrement, aujourd'hui, tous les géographes économistes vous précisent que ce qui est important pour arrêter la déprise démographique et arrêter la déprise rurale, ce sont les centres-bourgs de 4000 à 5000 habitants. Relisez tous les économistes, tout ce qu'ils ont écrit. Là où il y a un lycée, là où il y

a du commerce, là où il y a un EHPAD, etc. Cela ne signifie pas que dans le cadre soit des contrats - que Gérard a évoqués tout à l'heure - soit dans le cadre de nos politiques sectorielles - et je l'ai dit à Jacques MEZARD, le Ministre de l'aménagement du territoire - nous ne répondions pas à des projets à Agen, à Périgueux, ou dans d'autres villes moyennes de la Région. Bien entendu.

M. DIONIS DU SEJOUR. - *(intervention hors micro inaudible).*

M. LE PRESIDENT. - On continue… Ta présence…

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci. A part cela ?

M. LE PRESIDENT. - A part cela, je continue d'y aller. Mais il faut que l'on se fixe une priorité. Je sais que c'est un débat entre nous : qui trop embrasse mal étreint.

Mme MOEBS. - Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de création de cluster ruralité est très intéressant pour les territoires de moins de 2000 habitants, pour l'expérimentation de projets innovants. Déléguée à l'innovation sociale et sociétale, je tiens à rappeler quand même l'existence d'un AMI pour des projets socialement innovants, qui a permis et qui permet le démarrage d'expériences dans des territoires ruraux. Je pense notamment au projet Terra, qui est dans le Lot-et-Garonne et qui intègre dans son projet un programme de recherche en même temps que le projet et la création d'un Conseil scientifique qui suit ce projet. Il me semble donc intéressant.

Et d'autre part, une information, j'espère que je pourrai vous en dire un peu plus dans quelques mois, il y a un Atlas de toutes les expérimentations de projets socialement innovants à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine qui est en train de se mettre en place, porté par la chaire Chrysalide. Dans la délibération, on parle d'« essaimage » ou de mettre en rapport des acteurs, je pense que cela pourrait être des pistes pour la Région. Et donc il paraît vraiment intéressant que ce futur dispositif de cluster soit complémentaire de cet AMI innovation sociale et je pense qu'il serait pertinent d'intégrer dans le COPIL tous les élus qui peuvent être concernés par ces thématiques, ainsi que les laboratoires de recherche, de manière à pouvoir construire des politiques régionales performantes pour nos territoires.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme BARAT. - Le nom, oui, cela aurait pu être « pôle » de compétences, on ne savait pas, on a tourné puisque là, c'était quand même l'idée de rassembler tout ce qui était connu sur les territoires ruraux. On a même fait un séminaire international sur la ruralité parce qu'il

y a quand même l'idée d'avoir une ruralité qui se développe à 10 ou 15 ans, comment imaginer les territoires ruraux dans 10 ou 15 ans si la mondialisation et la métropolisation gagnent ? Il y a aussi l'idée de réfléchir.

Les 2000 habitants, j'étais sûre que j'allais avoir… Pour l'instant, on se dit que l'on est quand même en mode d'expérimentation donc la prudence nous emmène sur des projets portés en dessous de 2000 habitants mais ne vous inquiétez pas, je pense que l'on est quand même avant tout en mode projet.

La dynamique des centres-bourgs, il n'y a aucun souci, on croit aux pôles de centralité, mais il y a aussi dans certains territoires ruraux des pôles de centralité qui n'ont que 2000 habitants. Il y a quand même une ruralité qui n'est pas la même partout.

Pour l'AMI et les compléments, bien sûr, c'est le but, vous avez compris que le but est d'éviter cette logique de silos puisqu'avec cette mission ruralité qui est, par nature, totalement transversale, on passe notre temps à récupérer tout ce qui pourrait être utile pour la ruralité, puisque c'est un concept très large. Donc on est sur un comité de pilotage naissant, qui fonctionne quand même, qui a déjà lancé deux ou trois projets, deux ou trois expérimentations et le but est vraiment d'enlever l'effet silos et que toutes les personnes qui travaillent un peu sur ce problème d'hyper-ruralité ou de ruralité tout court, puissent se retrouver à un endroit pour expliquer ce qu'elles font et que l'on ne réinvente pas quelque chose qui a déjà été inventé à 20 kilomètres mais on ne le sait pas. Il y a un vrai problème de communication, d'autant plus avec la grandeur de cette Région et on sait que c'est la Région la moins dense et la plus grande de France.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

N° 11

Communication sur le cluster ruralité : un dispositif innovant au service des politiques de la ruralité

L'Assemblée donne acte

C'est une communication. L'Assemblée en donne acte à Geneviève BARAT.

N° 12

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

DIAPORAMA DE PRESENTATION

Mme DERVILLE. - Président, chers collègues, après un an et demi de concertation avec l'ensemble des acteurs et des opérateurs, il me revient l'honneur de vous présenter ce Schéma. Je ne serai pas exhaustive parce qu'il est très long et le temps qui m'est imparti est beaucoup plus court.

Simplement rappeler le contexte de ce Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs. Comme vous le savez, le tourisme est la deuxième économie de notre Région, qui représente 9 % de nos productions de richesses, donc de notre PIB, 110 000 emplois permanents, 70 000 emplois saisonniers, donc une filière économique majeure en termes de création d'emplois notamment. On est également dans un contexte où nous avons une myriade d'acteurs, à la fois privés mais aussi publics, qui interviennent sur cette compétence, puisque la loi NOTRe a choisi de conserver la compétence tourisme comme étant partagée entre les différents échelons.

Nous partons également d'une situation où nous avons, en tourisme comme sur d'autres politiques, trois Régions, trois Histoires très différentes. Le Code du tourisme nous le demandait donc nous avons eu à cœur de rassembler toutes ces forces pour élaborer ensemble cette stratégie régionale. Un chiffre, chers collègues, la somme des Budgets consacrés au tourisme par les échelons publics (Région, Départements et Intercommunalités) sont des Budgets de plus de 130 M€ cumulés chaque année et 1700 salariés. Donc il nous a semblé assez important de rassembler l'ensemble de ces forces et de ces synergies pour travailler à une stratégie collective. Et malgré nos sensibilités différentes et nos réalités touristiques très différentes sur la Nouvelle-Aquitaine, impératif de travailler ensemble. Voilà pourquoi, pendant un an et demi, nous avons souhaité mener une très large concertation où nous avons associé l'ensemble des acteurs, publics comme privés, et où un peu plus de 1000 participants ont participé aux différents temps de travail et de concertation que nous avons organisés, qu'il s'agisse de temps organisés en Conférences plutôt plénières, ou en ateliers plus thématiques et plus réduits.

Nous avons également fixé comme enjeu principal, vous avez tous eu le Schéma Régional de Développement Touristique donc je ne le détaillerai pas, mais l'ambition majeure de ce Schéma qui a été validée par l'ensemble des partenaires, au travers des

différents comités de pilotage qui ont eu lieu, a été de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première Région touristique durable. Nous sommes aujourd'hui, la première destination pour l'accueil des clientèles françaises. 2017 a été pour nous l'année où nous avons pris cette première place. L'objectif maintenant est de préserver cette position de leader, de faire bénéficier cette attractivité à l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine et de devenir la première Région touristique durable.

Très rapidement, je soulignerai les principaux axes de ce Schéma. Tout d'abord, pour conforter notre leadership, il nous semble indispensable de soutenir la performance économique de nos entreprises. Comme je vous le disais, nous sommes le deuxième secteur d'activités de la Région, donc soutenir la performance économique des entreprises passe tout d'abord par soutenir la modernisation des hébergements et la requalification des équipements plus globalement, hébergements ou équipements touristiques. Également, prendre en considération par exemple les enjeux de reprises-transmissions qui sont particulièrement compliquées dans le domaine du tourisme, où l'essentiel des entreprises sont des TPE-PME. Et faciliter l'accès à ces entreprises, aux financements régionaux essentiellement mais à l'ensemble des financements et fonds d'investissement auxquels elles ont droit mais dont elles sont, la plupart du temps, peu informées.

Il nous faudra également anticiper les mutations du secteur et les attentes des visiteurs. Pour cela, une attention particulière sera bien évidemment portée à la formation et à la professionnalisation des acteurs, puisque nous sommes là au cœur de nos compétences régionales. L'emploi saisonnier fera évidemment l'objet d'une attention toute particulière, et l'innovation également, sous toutes ses formes. Il a semblé important, à l'issue de cette concertation, de mettre fortement l'accent sur l'innovation, évidemment l'innovation numérique, et nous travaillons déjà en lien avec la Direction de l'économie numérique et avec la feuille de route économie numérique - que Mathieu nous présentera tout à l'heure – en suivant. Mais également l'innovation au sens de l'offre, des produits, pas seulement l'innovation technologique. Accélérer également la digitalisation des équipements et la transformation numérique des acteurs et par exemple, nous proposons de créer ce que nous avons appelé un « tourisme lab ». Il s'agit d'un réseau qui visera à mettre en relation les entreprises et startups qui sont particulièrement nombreuses en Nouvelle-Aquitaine, et les acteurs de la filière touristique qui souhaitent utiliser des nouveautés ou des projets développés par ces startups et qui peuvent être expérimentés dans le champ du tourisme.

Troisième enjeu fort, parce que nous l'avons dit, le tourisme, ce sont beaucoup d'opportunités économiques mais il y a un enjeu très fort de préservation de nos espaces. Nous sommes sur des espaces naturels et touristiques qui sont parfois extrêmement

fragiles, je pense en particulier aux espaces de littoral et de montagne qu'il nous faut préserver puisque c'est notre cœur de métier, c'est ce qui fait l'attractivité de notre Région, la diversité et la qualité de ces espaces naturels, notre richesse patrimoniale, notre qualité de vie. Donc il nous faut préserver cette diversité, j'évoquerais notamment le travail renforcé et que nous poursuivrons évidemment avec le GIP littoral. Un chiffre, chers collègues, le littoral, ce sont 70 % des lits touristiques et environ 50 % de la fréquentation touristique en Nouvelle-Aquitaine, et ce sont 10 millions de visiteurs par an. Il nous faut accueillir ces 10 millions de visiteurs dans de bonnes conditions, mais tout en étant conscients des enjeux d'aménagement durable de nos stations littorales et lacustres. Et pour cela, nous travaillons en lien très étroit avec notamment Renaud LAGRAVE et le GIP littoral.

Nous poursuivrons également l'accompagnement à la transition énergétique des acteurs du tourisme et pour cela, nous avons mis en place un partenariat avec l'ADEME pour accompagner les démarches éco-responsables, les expérimentations, qui visent à une plus grande éco-responsabilité des entreprises touristiques.

L'autre enjeu fort est de faire bénéficier l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine de l'attractivité de nos destinations-phares, qui font notre renommée internationale. Pour cela, nous accompagnerons la structuration et le développement des filières qui répondent aux attentes des visiteurs sur l'ensemble du territoire, je pense en particulier à l'agritourisme, aux itinérances douces par exemple, au tourisme de découverte ou au tourisme patrimonial et culturel.

L'enjeu est également, pour les Collectivités, de renforcer leurs interventions, et ce sera le cas pour la Collectivité régionale - comme vous nous l'avez demandé Président – de renforcer nos interventions sur les territoires les plus fragiles, à plus faible potentiel touristique, pour renforcer l'attractivité touristique des territoires ruraux. Il nous faudra veiller à adopter également notre stratégie marketing et en cela, nous travaillons en lien étroit avec le Comité Régional du Tourisme et les Comités Départementaux du Tourisme pour avoir une stratégie marketing qui s'appuie sur les destinations-phares, mais qui propose également des découvertes de sites complémentaires et peut-être moins connus, mais qui répondent tout aussi bien aux attentes des visiteurs.

Un enjeu essentiel avec la création de cette nouvelle Région sera également celui de développer le tourisme intérieur et de faire des habitants de Nouvelle-Aquitaine des visiteurs, parce qu'ensuite, ils pourront en être des ambassadeurs. Nous favoriserons donc la découverte de la Région par ses habitants, en travaillant par exemple avec les acteurs touristiques pour la création de pass découverte qui permettront d'offrir et d'accompagner le développement d'offres touristiques toute l'année. Là encore, il nous faudra accompagner le

départ en vacances des publics les plus fragiles et continuer en cela le lien que nous avons par exemple avec l'Agence Nationale des Chèques-Vacances, qui vise à favoriser le départ en vacances de tous les publics et continuer à accompagner la mutation du parc d'hébergement du tourisme social et solidaire.

Voilà chers collègues, très rapidement. Ce Schéma se décline en 32 chantiers, répartis en 7 défis que je ne détaillerai pas. L'objectif est vraiment de faire de l'économie touristique un levier majeur qu'il convient de soutenir pour entretenir la dynamique de développement à la fois économique de notre territoire, mais aussi les enjeux de l'aménagement du territoire. Nous miserons sur l'innovation, sur l'offre, sur la qualité des services, afin de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première Région touristique durable, une destination-phare en Europe.

Concrètement, demain, les prochains chantiers qui nous attendent, puisque ce Schéma fixe le cadre de la politique régionale, il ne s'agit pas d'un Règlement d'intervention, donc au niveau de l'Assemblée Régionale, nous vous proposerons à la fin de l'année une mise à jour de notre Règlement d'intervention, conformément au cadre fixé par ce Schéma. Nous allons également, mi-2019, vous proposer la mise à jour du Schéma Régional des véloroutes voies vertes, qui fixera nos priorités en termes d'aménagement et d'itinérance cyclable. Une politique régionale des saisonniers également vous sera soumise dans les mois qui viennent. Et avec nos autres partenaires, puisque l'objectif est bien de poursuivre cette concertation que nous avons menée depuis un an et demi avec les différents acteurs publics, comme privés, nous vous proposons de mettre en place un comité de suivi et de pilotage de ce Schéma régional, composé des principales têtes de réseaux et des Collectivités. Nous vous proposons également de mettre en place une Commission tourisme au sein de la CTAP. Cela n'avait pas été fait jusqu'à maintenant puisqu'il y avait les différentes rencontres de concertation que nous avons tenues dans le cadre de ce Schéma, maintenant, il nous semble que c'est le moment de mettre en place cette Commission tourisme.

Nous proposerons également des conventions aux Départements, afin d'articuler les interventions de nos deux niveaux de Collectivités. Et nous continuerons bien évidemment à travailler des stratégies de promotion de façon partenariale avec les Départements et les Intercommunalités notamment, et à partager avec eux notre responsabilité en matière d'observation, de veille et de prospective pour toujours utiliser ces données d'observation pour améliorer nos politiques publiques et progresser, maintenir notre rôle de leader et progresser peut-être – en tout cas, c'est l'objectif – sur l'accueil des clientèles internationales.

Voilà Président, les principaux enjeux de ce Schéma Régionale de Développement du Tourisme et des Loisirs.

M. LE PRESIDENT. - Merci Sandrine et bravo pour le travail accompli.

On est parti, par Monsieur CHARBONNEAU, qui change de sujet, qui passe de la culture au tourisme.

M. CHARBONNEAU. - Oui parce que cela revient à peu près au même en matière d'identité.

Monsieur le Président, c'est une banalité de dire que le tourisme en Nouvelle-Aquitaine existe. Il existait même trois fois par les trois Comités Régionaux du Tourisme, n'en voilà plus qu'un seul et je voudrais féliciter Madame DERVILLE de tout ce qu'elle nous a expliqué.

Il y a également quelque chose de particulier dans cette Région, c'est qu'il y a un excellent directeur du tourisme, qui a très bien coordonné les activités touristiques, donc maintenant il ne reste plus qu'à se convaincre les uns et les autres, et surtout au sein de nos territoires, que la première destination touristique française doit être la Nouvelle-Aquitaine. Il y a en plus un Schéma – mais je ne reviens pas sur ce qu'a dit Madame DERVILLE – qui devrait nous inciter.

Tout au long des différentes réunions qu'il y a eu pour cette mise en place, il a fallu veiller et il faudra veiller encore plus, sur le fait qu'un certain nombre de nos micro-régions, dans certains coins, tout le monde n'a pas la même richesse touristique, ne peut pas développer les mêmes caractères attractifs et là, il faudra y veiller et c'est ce que semble vouloir faire le directeur régional du tourisme, à qui l'on faisait observer avec quelques élus l'autre jour, qu'il y avait des coins qui étaient très délaissés, comme le Limousin, comme certaines régions, comme le nord des Deux-Sèvres par exemple où il y a moins de richesses, il a dit qu'il se mettrait à développer ces régions, ces micros-régions.

Ce Schéma devrait également faire penser et inciter les communes rurales à bien voir que s'il y a un grand Schéma Régional, avec un investissement extrêmement important en matière de publicité - comme ce fût le cas au mois d'avril sur les murs du métro parisien – s'il y a un bel outil informatique, un process qui est mutualisé par tout le monde, c'est important de pouvoir dire aux Offices du tourisme et aux Syndicats d'initiatives : laissez la Région faire la grande image de marque de la Région, développez la partie dans laquelle vous devez exceller, à savoir le logement, la partie restauration et que tout cela puisse se coordonner et être en synergie.

Le nouveau CRT, qui est une vitrine et qui doit donc mettre en valeur notre richesse, doit favoriser – et c'est en cela que cela rejoint un peu mon cheval de bataille Monsieur le Président – le rayonnement de nos traditions locales, et vous n'ignorez pas que dans les pays autour de nous, ces traditions attirent énormément, qu'elles soient folkloriques, culturelles, historiques, spirituelles, religieuses. Cela attire une culture et un désir de la part des autres habitants de la planète de venir admirer ce que représente la France.

Avant-dernier point, ce Schéma, comme je l'ai dit, dispose d'un process et j'étais un peu peiné lorsque ce process ou ce principe, cette idée de développer le tourisme au niveau de la grande Région, un certain nombre de personnes n'ont pas compris qu'en adhérant à ce process, comme le Parc Naturel du marais poitevin par exemple, son Président me disait, dans une réunion en Conseil d'Administration, qu'il n'y avait pas besoin du Schéma de Nouvelle-Aquitaine. Ce n'est pas parce que l'on est réparti sur deux Régions et trois Départements, que l'on ne peut pas avoir besoin de ce qui fait et de ce qui est le plus fort et de ce qui crée le plus grand lien.

Dernier point, nous n'émettrons quant à nous qu'un petit regret, c'est l'esprit qui consisterait à ne pas communiquer toute l'année sur la richesse que représente par exemple le thermalisme, mais je rejoins Madame DERVILLE quand elle dit qu'en dehors des clients que nous allons chercher à Shanghai ou dans les différentes capitales européennes, aux Congrès ou aux fêtes des tour-operators, il faut transformer chaque néo-aquitain en un touriste avisé – et vous l'avez très bien dit Madame DERVILLE - donc j'y suis très favorable.

Et mes collègues et moi-même voterons évidemment en faveur de tout ce qui est fait pour cette richesse et qui fait découvrir la France non seulement à nos compatriotes de l'intérieur, mais aux ressortissants du monde entier.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. VEUNAC. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voulons d'abord saluer le sérieux et la consistance du document qui nous est présenté aujourd'hui. Il est le résultat, nous le savons, d'un travail considérable qui a été réalisé en concertation avec les acteurs régionaux de la filière tourisme, et donc nous voulons en féliciter les auteurs et personnellement, en féliciter plus particulièrement Madame la vice-Présidente, Sandrine DERVILLE, dont je sais l'énergie, j'allais presque dire la passion, qu'elle a mis sur ce dossier.

Ce document est à saluer pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il dresse une véritable radiographie de l'activité touristique de la Nouvelle-Aquitaine, un état des lieux complet dont nous avions grand besoin. Ensuite, parce qu'il pose clairement les

problématiques que connaît le secteur, et se livre à une analyse précise de sa réalité, de ses atouts et de ses faiblesses. Il identifie également avec justesse les enjeux majeurs pour le territoire. Et enfin, il fixe des objectifs et ouvre les chantiers qui devront être menés en concertation étroite avec les autres institutions chargées des politiques du tourisme. Avec ce Schéma, la plus grande Région de France, l'une des plus touristiques, la nôtre, se dote d'un cadre d'actions sur un sujet de la plus grande importance pour elle, car le temps n'est plus où le tourisme était une activité qui allait de soi, comme si, pour avoir quelques richesses naturelles ou patrimoniales à faire valoir, la partie était gagnée. Le tourisme est désormais une activité industrielle, un marché où des destinations de plus en plus nombreuses se livrent une compétition féroce.

Ce document est le bienvenu au moment où se pose, avec de plus en plus d'acuité, la question suivante : quel tourisme voulons-nous pour demain ? Il faut lire le tout récent essai de deux chercheurs du CNRS qui s'interrogent de façon très pertinente, à mes yeux, sur ce qu'ils nomment la « *mise en tourisme du monde* ». Ils rappellent que là où le tourisme mondial ne dépassait pas les 25 millions de touristes dans les années 1950, ils devraient être à peu près 2 milliards à l'horizon 2030. Là où l'activité touristique mondiale générait 100 milliards de dollars dans les années 1980, elle en génère, 30 ans plus tard, près de 15 fois plus. Cette expansion prodigieuse, on le sait, a trois causes principales : le développement des moyens de transport et de communication, l'arrivée sur le marché des classes moyennes notamment des pays émergents, dont le pouvoir d'achat les autorise aujourd'hui à voyager à l'échelle de la planète (100 millions de chinois ont été recensés comme voyageurs en 2017), et le développement de l'offre, c'est-à-dire la multiplication des destinations. Ainsi, plus aucun territoire ne peut échapper à la mise en tourisme du monde, et le tourisme représente un poids grandissant, qui en fait une véritable industrie stratégique (9 % du PIB mondial, 7.3 % du PIB national et 9 % aussi du PIB de la Nouvelle-Aquitaine).

Le mérite du document est aussi de poser les questions qu'entraîne cette croissance et de suggérer des réponses : comment éviter le phénomène de rejet qu'entraîne le tourisme de masse et dont on voit des démonstrations dans certaines grandes villes touristiques aujourd'hui ? Comment développer un tourisme raisonné et durable ? Comment développer sa propre attractivité touristique sans s'exposer justement au tourisme de masse ? Comment se distinguer dans la compétition que se livrent les destinations ? Comment préparer l'avenir ? Nous avons aujourd'hui, chers collègues, pour notre Région, un document de référence. Deux défis - pour moi qui vit au quotidien l'économie touristique - nous semblent particulièrement important à relever, ils sont dans le document - j'avais insisté parfois précédemment sur ces sujets-là - : celui de la formation et celui de l'innovation. Dans ces deux domaines, prioritaires à nos yeux, il faudra maintenant, chers collègues, réaliser les

applications concrètes dont nous avons besoin. Matérialiser par exemple le tourisme lab, creusé de l'innovation, parce que l'économie touristique est aussi de la recherche et du développement. Professionnaliser, faire évoluer les métiers, parce que tout bouge rapidement, très rapidement : les produits, les techniques, les comportements, les pratiques sociales. Le cadre est aujourd'hui posé. Il s'agit maintenant, avec les Départements, les Intercommunalités, les professionnels, de mettre en œuvre cette riche partition.

M. LE PRESIDENT. - Merci Michel. Bravo.

M. BELOT. - Président, chers collègues, merci beaucoup. Peu de choses à ajouter par rapport à ce qui a été dit par nos collègues précédemment. C'est un document complet, c'est un document extrêmement sérieux, très bien fait, très riche, très complet, c'est un modèle du genre. Peut-être un peu trop. C'est un document du coup qui peut paraître parfois un peu « type » et c'est peut-être là son principal défaut.

Sur le fond, vous prenez en compte l'ensemble des questions liées à l'aménagement touristique des territoires, à son économie, à l'expérience des touristes, et ce Schéma Régional Touristique va dans le bon sens. Il présente plusieurs points positifs : la concertation engagée, elle est prévue dans la loi mais vous allez plus loin que les termes de la loi et c'est une bonne chose, nous éloigne de ce que nous avons pu vivre par ailleurs en matière d'autocratie participative, sous d'autres cieux. Nous sommes dans une Région humaniste et c'est très heureux. Les constats sont les bons, nous partageons les défis proposés (un tourisme durable, une orientation des flux vers les espaces intérieurs et ruraux, un tourisme solidaire, innovant et performant).

Enfin, vous proposez un tourisme durable et solidaire bien construit, qui prend en considération les publics les plus fragiles. Vous mobilisez la clientèle régionale et vous proposez un pass tourisme pour les néo-aquitains, nous ne pouvons que nous réjouir de cette proposition, que nous avions pratiquement formulée également le 10 avril 2017.

Peut-être quelques pistes d'amélioration, une absence d'évaluation des précédents Schémas Régionaux dans les trois Régions. C'est vrai que l'évaluation pourrait faire partie des choses que nous abordons systématiquement dans la construction des politiques régionales. Par ailleurs, il est vrai que ce n'est pas un tableau de bord, ce n'est pas une délibération technique donc il est normal qu'il possède une certaine dimension abstraite, mais c'est vrai qu'il n'y a pas d'objectif quantifié, sans même parler d'objectif chiffré. Je prends par exemple le chantier n° 1 où il est question de préserver et valoriser les atouts patrimoniaux et naturels – je ne vais pas les relire, il y a 8 objectifs dans ce chantier – et les indicateurs de suivi ne semblent pas forcément complètement immédiatement matcher avec

ces objectifs. Il y a donc peut-être parfois une réaffectation des indicateurs et des objectifs à effectuer, d'autant que ces objectifs doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels.

Concernant l'équilibre des flux entre le littoral, l'urbain et le rural, nous ne pouvons que partager ce souci – vous vous en doutez -. Se posera la question du comment ?

Et enfin, il est évident que le tourisme, en tant que politique transversale, est amené à connaître des forces et des faiblesses des autres politiques que nous pouvons mener. Il y a un certain nombre d'interrogations qui restent : comment atteindre, sans investissement routier, les derniers kilomètres qui empêchent les voyageurs d'accéder à des lieux peut-être méconnus ? En matière ferroviaire, est-ce qu'il n'y a pas un potentiel à exploiter dans les petites lignes, dans certaines lignes oubliées ? Mon collègue, Eddie PUYJALON, me parlait récemment de la ligne Blaye-Saint-Mariens.

Voilà grosso modo, ce sont essentiellement des potentialités pour peut-être essayer d'améliorer ce document qui est déjà très bien fait.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MARCHAND. - Monsieur le Président et chers collègues, en tant que Conseillère Régionale bien évidemment mais surtout Présidente du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, je me félicite de voir aujourd'hui aboutir de nombreux mois de travaux et de concertation pour la construction de ce Schéma. Et je voudrais en profiter pour vivement remercier Sandrine, cheville ouvrière de ce Schéma, d'avoir fait participer et travailler même, le CRT, sur ce Schéma.

Ce Schéma, qui va nous permettre de renforcer notre travail avec les territoires et les professionnels, qui œuvrent à la réussite de l'industrie touristique néo-aquitaine, ce Schéma sera l'outil de notre succès afin de conserver notre rang, comme le disait Sandrine, de « première destination pour les touristes français », acquis pour la première fois en 2017. Ce Schéma nous aidera également à gagner des parts de marché auprès des touristes internationaux. Nous sommes actuellement cinquièmes et nous pourrions envisager l'ambition de monter sur le podium.

Depuis le début des travaux sur le Schéma, le CRT et ses équipes sont fortement mobilisés aux côtés de Sandrine mais aussi des services du tourisme de notre Région, pour construire une réflexion de qualité au service de nos concitoyens et des acteurs du tourisme. Je tiens ici à remercier vivement les services du CRT. S'il n'y avait qu'une chose à retenir de

ce Schéma, même si ce n'est, bien entendu, pas le cas, tellement ce Schéma est riche et important, c'est cette volonté de continuer à faire converger nos forces vives pour la réussite du tourisme néo-aquitain de demain. Nous avons déjà initié ce travail de mutualisation des moyens et de mise en commun des compétences au CRT Nouvelle-Aquitaine, depuis la fusion des trois CRT Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin, le 31 mai 2017, avec la mise en place d'une organisation du CRT orchestrée par son directeur général, pour mieux répondre aux attentes des acteurs. Ce qui nous permet désormais de mettre en œuvre une politique partenariale ambitieuse avec les partenaires, tant du privé qu'institutionnels, du tourisme régional. Cette année, nous avons déjà pu ainsi démultiplier les effets de campagne de promotion à l'international bien entendu, mais également sur notre territoire, en ayant réussi à fédérer plus d'une douzaine d'acteurs et de destinations régionales et en menant des actions au niveau infrarégional. Car ne l'oublions pas, la taille de notre Région doit nous inciter à faire connaître à nos administrés le potentiel et la richesse de notre offre touristique.

Sur le plan de la promotion, nous avons décidé, au CRT, dans le cadre du Schéma, de concentrer nos actions autour de 14 marques de territoires, le top 14 - vous apprécierez le clin d'œil cher Président – afin de rationaliser notre communication et de mieux comprendre, à l'avenir, aux enjeux liés à la lisibilité de notre offre, qui peut parfois dérouter le touriste potentiel par sa richesse et sa diversité. Pour ce qui est de l'observation, le CRT a également consulté les différents échelons territoriaux et les professionnels pour concentrer à nouveau nos missions en tenant compte de leurs besoins, mais également réfléchir à la mutualisation des pratiques de récolte et de traitement des données. Et une nouveauté cette année, nos études ne se concentrent plus uniquement sur les touristes déjà conquis par nos destinations, mais également sur les non consommateurs de notre offre. Autrement dit, nous identifions les freins éventuels qui conduisent certains touristes à ne pas venir chez nous, pour pouvoir adapter à leurs attentes notre offre et notre communication.

Ce Schéma est bien une nouvelle étape dans le développement du tourisme régional de demain, pour cette industrie en croissance constante : + 3 % par an dans le monde nous dit l'Organisation Mondiale du Tourisme. Une industrie pourvoyeuse de nombreux emplois non délocalisables - il n'est jamais anodin de le rappeler – vous pouvez compter sur la pleine mobilisation de l'ensemble des équipes du CRT pour accompagner le Conseil Régional dans son ensemble, les territoires et les acteurs du tourisme régional dans leur globalité, dans la mise en place des différents points de ce Schéma, pour un tourisme créateur de richesses, respectueux de l'environnement et des populations au service de nos concitoyens.

M. LE PRESIDENT. - Merci Régine.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, cet après-midi est plutôt apaisé concernant ce Schéma Régional Tourisme et on a l'impression de faire la géographie de Sandrine DERVILLE, donc je vais continuer en ce sens parce qu'effectivement…

M. LE PRESIDENT. - C'est limite mon cher…

M. TRIFILETTI. - Je vais continuer puisque c'est un très beau Schéma, qui a été construit avec l'ensemble des acteurs et aussi souligner tout le travail qui a été mis en œuvre par les services pour un document qui fait plus de 200 pages. Vous le savez, le secteur touristique a parfois tendance à exercer une pression sur les milieux naturels dans le but d'accueillir un nombre plus important de touristes. Il convient d'être particulièrement vigilant sur ce point car si nous maltraitons notre environnement par certains comportements inconsidérés, nous risquons de tarir la source que nous voulons défendre.

Un point de vigilance particulier donc, éviter la course aux équipements, à la croissance infinie dans un monde fini, dans un contexte – nous en parlerons dès demain – de dérèglement climatique, avec le rapport AcclimaTerra, et d'effondrement de la biodiversité, notamment autour du rapport Ecobiose. Attirer également votre attention sur la dispendieuse publicité dans laquelle plongent certains territoires dans le but d'attirer un nombre croissant de touristes. La concurrence seule est un leurre si l'on ne raisonne pas en termes de coopération et de complémentarité des territoires.

Nous devons réfléchir à une organisation, une vision soutenable de notre territoire, en prenant en compte notamment les marqueurs comme l'empreinte écologique et l'empreinte touristique. La question de la mesure, mes chers collègues, les services, pendant les différentes Commissions qui ont eu lieu, l'ont prise en compte, peut-être partiellement dans un premier temps puisqu'il y a seulement une étude expérimentale qui va être mise en place notamment avec l'ADEME, mais sachez que cela va dans le bon sens. C'est pour cela que tout à l'heure j'ai peut-être eu des mots forts mais qu'il y ait véritablement cette volonté d'écoute, d'expérimentation, de généralisation pour mesurer, comprendre et agir vers une meilleure soutenabilité. Pourtant, il y a d'autres défis qui sont devant nous et qui sont pris aussi en considération : le fait d'intensifier le tourisme en milieu rural, c'est une force pour notre Région Nouvelle-Aquitaine, et alors qu'on le sait très bien, certaines zones sont complètement délaissées, notamment à l'intérieur, se posaient des questions, des questions en termes de numerus clausus par exemple au niveau du littoral, se posait la question des seuils de fréquentation et pourquoi pas, de l'isotropie.

Je voudrais apporter un autre point très important, lié à nos communs, la question des modes d'accès au tourisme et notamment l'attractivité touristique. Il faut intensifier les modes d'accès plus doux et collectifs et revoir la sacro-sainte place de l'automobile, des LGV, des aéroports qui restent les modèles dominants au moment où le tourisme favorise la métropolisation, la littoralisation, mais aussi, on en a parlé cet après-midi, la spéculation foncière, la périurbanisation et les effets-tunnels. Ce qui engendre – nous l'avons admis les uns et les autres – des pollutions multiples. Une politique régionale touristique responsable doit favoriser la transition écologique et notamment se décarbonner. Permettez-moi un rappel, au niveau mondial, le tourisme génère – c'est 9 % du PIB, Michel VEUNAC l'a dit – mais c'est aussi 8 % des gaz à effet de serre et ce pourcentage est en augmentation constante. Et n'oublions pas non plus qu'à l'intérieur, le transport aérien ne fait pas partie du paquet-climat, ce qui pose un certain nombre de problèmes et nous ne devons pas nous inscrire dans un développement touristique, notamment autour de l'aérien low cost, qui, outre poser un problème climatique, conduit un certain nombre d'acteurs dans une précarité grandissante.

Notons néanmoins les vertus de ce Schéma Régional, qui réfléchit aux problématiques liées notamment à tous les aspects sociaux, et notamment sur le fait qu'il y ait seulement un aquitain sur deux qui puisse partir en vacances. Et je crois que Sandrine DERVILLE a mis cette préoccupation-là au centre de ses préoccupations.

Nous prônons, nous autres Ecologistes, un tourisme plus égalitaire, plus respectueux de l'environnement, qui doit être au cœur de notre action pour que demain, nos territoires ne soient pas des marchandises.

Nous voterons pour.

Merci Monsieur le Président.

M. SABAROT. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais m'associer aux propos qui ont été tenus jusque-là, en particulier à ceux de Michel VEUNAC qui a mené aussi un rapport scientifique par rapport à cela. Merci à Sandrine DERVILLE pour la qualité du travail et surtout, la concertation qu'elle a su mener. Je suis élu sur un territoire touristique depuis plus de 30 ans et c'est la première fois depuis la fin du bilan de la MIACA – 30-35 ans déjà – que l'on pose les vrais problèmes sur la situation, l'état général et les pistes.

Après deux ou trois réflexions, la première, j'ai enregistré avec plaisir aussi, la mise en place et le développement d'une filière tourisme-pêche, tourisme de loisir, et je crois que là-dessus, c'est un excellent vecteur qui est tout à fait indépendant de la saisonnalité et qui, en

même temps, peut être un excellent vecteur pour l'éducation à l'environnement et en particulier, la qualité de nos territoires hydrauliques.

Ensuite, deux petites craintes, non pas dans le rapport mais par rapport aux risques. On dit qu'il faut préserver notre patrimoine naturel et notre qualité de vie. Préserver ne veut surtout pas dire sanctuariser et là-dessus - j'aurais pu faire la même réflexion dans l'exposé de Laurence ROUEDE - pour un élu du territoire, l'appel du tourisme, et j'ai pu le juger dans les Salons internationaux, il y a la montagne et le littoral, et ce sont ceux deux points forts qui doivent, en particulier le littoral, essaimer vers le tourisme intérieur parce que la nasse arrive d'abord sur le littoral. Qu'est-ce qui l'attire ? L'océan et la forêt landaise. Même si vous êtes en Gironde, même dans le Lot-et-Garonne, vous avez ce que l'on appelle la forêt landaise. Et tout à l'heure, on a parlé de développement photovoltaïque à tout crin, et bien je crois que la forêt, en dehors du rôle de production qu'elle a, forêt cultivée, c'est un excellent vecteur aussi pour l'attractivité touristique. Il y a beaucoup de touristes car nous sommes la plus grande forêt d'Europe et quand on regarde la fréquentation que l'on a, en particulier venant de pays de l'Europe du Nord, ils viennent aussi pour voir notre forêt. Donc là aussi, protégeons-la sans la sanctuariser, elle peut remplir diverses missions qui sont économiques, mais aussi environnementales.

Le dernier point, j'ai lu, sur le littoral, d'« éviter la bétonisation ». Je crois que c'est écrit comme cela. Je partage à 100 % mais avec une pointe d'inquiétude en ce moment. J'entends dire que l'on va revoir la loi littoral pour gérer les dents creuses. Il ne faudrait pas que les dents creuses deviennent de grands dentiers parce que cette loi littoral, qui a malgré tout 30 ans, nous avons tous bâti, élus locaux, des jurisprudences locales là-dessus. Et puis je crois qu'à la lumière de ce que ne manquera pas de nous dire Monsieur LE TREUT demain matin, tout ce qui dit littoral dit défense aussi dans les années qui viennent.

Je m'associe à l'excellent travail qui est fait par le GIP littoral, par Renaud LAGRAVE, mais attention à ce que nous écrivons, à ce qui peut être tentation. Lorsque la MIACA a pris corps, c'était par opposition à l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon qui avait bétonné toute sa côte. Et le point fort de notre aménagement touristique était d'aménager entre lacs et forêts, beaucoup, et d'avoir quelques points durs. Donc vigilance au niveau législatif là-dessus car quelquefois, sous un vœu pieu de glisser un amendement pour résoudre tel ou tel problème spécifique qui est à résoudre, attention aussi à ne pas ouvrir la boîte qui pourrait être très dangereuse ensuite à refermer et qui irait totalement à l'encontre des éléments forts qui nous font venir en Nouvelle-Aquitaine.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Henri.

Mme ABELIN. - Juste pour remercier Sandrine, à mon tour, pour le travail fait. Dire que le groupe UDI va voter pour et remercier aussi Michel pour la prise de distance plus globale sur le sujet.

M. LE PRESIDENT. - Sandrine, après ces louanges…

Mme DERVILLE. - Rien à ajouter, juste rassurer Nicolas BELOT sur le travail que l'on va poursuivre sur le fait d'affiner les indicateurs. On a posé quelques indicateurs globaux et évidemment, chaque action aura ses propres indicateurs, donc le rassurer sur ce point-là.

Et rassurer aussi Henri sur le fait que pour nous, préservation n'est pas sanctuarisation. Comme tu le sais Henri, avec le GIP, nous travaillons à l'aménagement durable de nos stations et dans « aménagement durable », il y a « aménagement » et on va continuer à les aménager mais de façon durable. Donc évidemment, pas de sanctuarisation, mais un aménagement raisonné.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Est-ce qu'il y a un vote ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

...

N° 12

Vote sur le « Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13

FEUILLE DE ROUTE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE NUMERIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. HAZOUARD. - Je ne peux pas lutter avec Sandrine.

M. LE PRESIDENT. - J'espère que tu feras aussi bien. C'est un nouveau challenge.

M. HAZOUARD. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je vais vous présenter la feuille de route de soutien à l'économie numérique. Vous me direz : pourquoi une feuille de route de soutien à l'économie numérique ? Une raison principale - et je pense que vous en êtes bien conscients – qui est qu'aujourd'hui, le développement du numérique bouleverse à la fois nos vies, mais principalement toute notre économie. Et c'est bien conscients de ce bouleversement et à la fois du potentiel de croissance et d'emploi que représente le numérique pour l'ensemble de l'économie régionale, que lors du Schéma Régional de Développement Économique – que Bernard UTHURRY avait conduit il y a quelques mois – nous avions fait de la transition numérique une de nos priorités, et que nous avions figuré la filière numérique parmi les 11 filières régionales stratégiques et prioritaires.

Je ne vais pas évoquer les modalités de concertation, de consultation – Sandrine DERVILLE vient d'en parler dans le cadre du Schéma Touristique – mais simplement peut-être préciser un élément un peu différenciant puisque parce que le numérique est l'instrument idéal aujourd'hui de consultation et d'action publique au plus proche des citoyens, nous avons voulu faire en sorte que le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui, fasse l'objet d'une discussion publique ouverte. Nous avons donc mis en ligne le projet de délibération, pendant un mois, et qui le voulait pouvait venir proposer des amendements, pouvait venir voter sur les propositions qui étaient faites. Le résultat de cette phase est que nous avons eu plus de 1000 votes, qu'une trentaine de propositions d'amendements précis et concrets nous ont été proposés et que parmi les 87 actions qui vous sont proposées aujourd'hui au vote, 10 nouvelles ont été proposées par les contributeurs, soit proposées entièrement, soit sont venues préciser les actions que nous avions envisagées.

Juste peut-être quelques mots de diagnostic pour vous dire ce que représente la filière numérique en Nouvelle-Aquitaine. Ce sont 60 000 personnes, mais 60 000 personnes qui sont aujourd'hui réparties dans 21 000 établissements. Ce qui veut dire que nous avons quelques gros « poids-lourds » mais en même temps, nous avons un certain nombre d'auto-

entrepreneurs qui ont trois ou quatre contrats en parallèle, et la feuille de route doit tenir compte de ces singularités.

Un autre élément important, nous nous situons dans la moyenne des Régions françaises et les activités du numérique sont encore aujourd'hui très concentrées dans la métropole bordelaise et la structuration de l'appareil productif fait que les entreprises de taille intermédiaire sont encore très peu nombreuses. Aujourd'hui, ce tissu économique est relativement riche, diversifié, avec quelques secteurs qui sont porteurs, je pourrais citer la e-santé - pour faire le lien avec ce que Françoise JEANSON nous présentera juste après – le jeu vidéo, les transports intelligents, l'edutainment, ou encore le commerce connecté. Mais tout cela participe peut-être à un déficit d'identité de la filière numérique en Nouvelle-Aquitaine. En revanche, nous disposons d'un certain nombre d'atouts importants, on peut évoquer une trentaine de structures de recherche publiques et privées, cela fait le lien aussi avec le SRESRI - que Gérard BLANCHARD a porté il y a quelques semaines – de nombreuses formations, une vingtaine de cluster dans le numérique, qui sont le témoin du foisonnement territorial, et puis une soixantaine de structures d'accompagnement.

Après ces quelques mots de constat, nous avons donc voulu bâtir une feuille de route autour de quatre grandes ambitions, déclinées en 12 objectifs. Je ne vais pas vous les détailler mais simplement vous en donner la teneur générale. La première ambition concerne l'attractivité et la structuration de la filière. Nous allons poursuivre la structuration de l'écosystème numérique régional autour de ces principaux clusters, je peux les citer puisqu'ils participent de l'Histoire de nos trois belles Régions : Digital Aquitaine, l'ESP Analytics et les réseaux french tech. Et nous avons décidé d'accélérer l'émergence de quatre secteurs particuliers : l'image-jeux vidéo, l'intelligence artificielle et la robotique et j'en profite, par rapport au propos introductif du Président ce matin, pour vous confirmer que nous étions à Montréal avec Bernard UTHURRY, la semaine dernière, et que nous allons bien accueillir la Robocup 2020 à Bordeaux. Comme diraient nos amis québécois, cette nouvelle « nous a fait bien capoter ». Parmi les quatre autres secteurs d'excellence, il y a aussi celui de la cyber-sécurité et des logiciels libres.

Dans cette ambition, il y a aussi la question d'attirer les nouvelles entreprises en Région et nous voulons faire en sorte que la Cité numérique, qui sort définitivement de terre dans les prochaines semaines, soit le porte-étendard de la filière en Région. C'était la première ambition.

La deuxième concerne la question de la création de valeurs, notre objectif est de soutenir la croissance et l'émergence des entreprises du numérique, tout en accompagnant la transformation numérique des entreprises des filières plus traditionnelles.

La troisième ambition, et c'est le lien que nous faisons au quotidien avec Catherine VEYSSY, concerne la question de la formation et des compétences. Il nous faut à la fois attirer les jeunes vers les métiers du numérique, il nous faut accentuer la coopération entre les entreprises et les structures de formation, et surtout, il faut faire en sorte de pouvoir former de nombreux salariés à l'évolution de ces nouveaux métiers.

La dernière ambition, et qui est en lien direct avec la cohésion des territoires, concerne à la fois le déploiement du très haut débit, évidemment pour tous les citoyens mais également pour les entreprises, pour qu'elles puissent maintenir leur activité économique dans l'ensemble de nos Départements. Et j'en ai déjà parlé, faire en sorte également de développer un réseau de tiers-lieux, un maillage équilibré de la Nouvelle-Aquitaine en lieu d'accueil de proximité autour du numérique.

En conclusion, j'évoquerai l'instance de gouvernance régionale qui contribuera au suivi et à la mise en œuvre de cette feuille de route, parce qu'il nous semblait maintenant important d'ouvrir le débat. Vous l'aurez compris, cette feuille de route s'adresse aux acteurs économiques, aux entreprises de la filière numérique, mais nous avons souhaité – et ce sera le chantier dans les prochains mois – faire en sorte que la Région puisse porter un regard numérique sur l'ensemble de ses politiques régionales, Sandrine l'a évoqué pour le tourisme, mais c'est ce que nous menons en santé, dans l'éducation, la culture ou encore le sport. Et faire en sorte que nous puissions traiter de sujets importants, qui sont la relation entre le numérique et l'humain, la question de l'accès au numérique pour les populations qui en sont le plus éloignées, et je pourrais également évoquer l'utilisation des données personnelles.

Voilà mes chers collègues, ce que je comptais vous dire sur cette délibération.

Mme LANZI. - Merci Mathieu HAZOUARD.

Qui souhaite intervenir ?

M. DUBOIS. - Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, la Région Nouvelle-Aquitaine, 8ème Région sur 12 en termes d'économie numérique dans l'emploi, a souhaité investir dans ce domaine et c'est une excellente décision, à la fois pour les entreprises, mais aussi pour l'ensemble des néo-aquitains, pour qui, la révolution numérique de la fin du XXème siècle a profondément modifié les habitudes de vie et de travail. L'enjeu de la feuille de route que vous nous proposez aujourd'hui et de sa mise en application demain, partout sur le territoire régional, est donc capital, car son succès repose sur l'attractivité et le rayonnement économique de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la création de nombreux emplois au sein d'entreprises que nous aurons accompagnées dans leur mutation numérique. Si cette feuille de route est ambitieuse et obtient notre soutien, permettez-moi de

vous livrer quelques pistes de réflexion qui nous paraissent importantes, dans l'intérêt de nos entreprises et des néo-aquitains.

Concernant la répartition territoriale, tout d'abord, notre devoir d'élu est d'agir dans une stricte égalité entre métropoles et zones rurales. Depuis quelques dizaines d'années, les Gouvernements qui se sont succédés n'ont cessé de délaisser nos campagnes, au profit des grandes métropoles, favorisant certes le développement économique de celles-ci, mais participant dans le même temps à la désertification de nos campagnes, faute de services, de commerces de proximité et d'industries. Les français ont délaissé les zones rurales et nos villages pour s'entasser dans les métropoles, plus dynamiques et plus prospères. Nous avons toujours alerté sur les problèmes qui en découleraient inéluctablement et que nous constatons aujourd'hui : surpopulation, accès au logement de plus en plus complexe, problématique liée au transport ou au trafic routier. La concentration des services et des entreprises autour des métropoles n'aura finalement pas amélioré le quotidien des français, et vous le reconnaissez d'ailleurs vous-mêmes dans cette feuille de route, les activités numériques étant déjà très concentrées autour de la métropole bordelaise.

Notre travail sur le numérique doit donc principalement rattraper cette inégalité entre nos territoires, en axant particulièrement nos travaux sur la ruralité, afin d'inciter les entreprises à s'installer partout en Nouvelle-Aquitaine. Il n'y a qu'ainsi que nous répondrons à cette volonté d'attractivité et de rayonnement de notre Région. Mais ce travail sur le numérique ne sera, en toute vraisemblance, pas suffisant, et il devra s'accompagner, en partenariat avec les Départements et les Communautés de communes, d'actions autour de l'accès aux services, partout sur le territoire régional et autour de l'amélioration de la politique de transport régional.

En effet, si le mode d'action des entreprises connaît aujourd'hui une profonde mutation avec la révolution numérique, il n'en demeure pas moins que les industriels continuent de recourir à de nombreux déplacements dans le cadre des projets qu'ils mènent. D'autant plus que l'industrie aéronautique leur facilite aujourd'hui ces déplacements. Afin d'irriguer l'ensemble du territoire régional de nouvelles industries, il est donc indispensable que la Région facilite le réseau de transports, notamment ferroviaire, pour donner aux entreprises l'image d'une Région dynamique en la matière.

Enfin, lorsque l'on évoque le soutien au numérique, on pense évidemment à l'accès au très haut débit pour tous. La Région Nouvelle-Aquitaine, si l'on s'en tient à cette feuille de route, a choisi d'investir 229 M€ dans la fibre optique. Il nous semble qu'à un an du déploiement partout sur le territoire national de la 5G, dont le débit est bien supérieur à celui de la 4G actuelle et même de la fibre, cet investissement pourrait être largement réduit en

limitant la fibre aux grandes agglomérations et en développant un réseau 5G dans les zones rurales. Le coût du déploiement de la 5G étant bien moindre que celui de la fibre, tout en étant aussi efficace, voire même plus efficace en termes de débit.

Nous comptons sur votre bon sens pour intégrer ces remarques lors de la mise en application de cette feuille de route.

Le groupe Rassemblement National votera favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur DUBOIS.

Sans préjuger de ce que Mathieu HAZOUARD évoquera tout à l'heure, simplement quand on regarde l'Histoire de la couverture très haut débit, on s'aperçoit que l'Etat, continument, a accepté de laisser des zones très denses être couvertes en priorité et a laissé la charge aux Collectivités locales, sauf depuis la mandature précédente où l'Etat est intervenu, de financer la suite de l'équipement. C'est pour cela que nous avons pris ce problème à bras le corps, pour travailler dans le cadre d'une structure que Mathieu nous a expliquée plusieurs fois ici, et nous le faisons avec les Départements.

Sur les technologies des derniers kilomètres, il y a aujourd'hui des possibilités techniques qui permettent d'avoir un très haut débit sur ces derniers kilomètres. Nous avons même une entreprise de l'agglomération bordelaise, aujourd'hui, qui est prête à mettre ses technologies à disposition. L'opérateur n'a pas voulu la prendre, c'est un peu dommage, et il a privilégié une technologie allemande… ou chinoise… mais on est en train de discuter avec lui. Je pense qu'il faudra regarder, demain, cela va aller très vite, les technologies spatiales. Parce que les technologies spatiales devraient nous permettre d'amener le très haut débit auprès de tout le monde. Ce qui est demandé est vraiment le très haut débit – on peut en débattre – sauf qu'aujourd'hui, quand on discute avec des agriculteurs, quand on discute avec des écoles, quand on discute avec des petites communes, leur souhait est d'avoir le très haut débit et pas simplement du bon débit.

M. HAZOUARD. - Puisque l'on est sur la question du très haut débit, en plus de ce que vous avez dit de façon très juste, j'attire votre attention sur ce que peut représenter la 5G comme mirage aux alouettes. Schématiquement, le déploiement de la 5G utilise des ressources de téléphonie mobile, là où globalement déjà, une partie du territoire de la Nouvelle-Aquitaine n'est pas encore couverte en 3G et en 5G. Donc si pour déployer l'internet fixe l'on utilise des technologies et des ressources mobiles, on vient obérer une

partie de cette couverture. Donc misons absolument sur la fibre optique, comme nous le faisons depuis plus de trois ans.

Mme DURRUTY. - Concernant cette feuille de route numérique, notre première réflexion porte sur le lien et l'articulation opérationnelle que nous devons trouver entre le SRDEII, cette feuille de route et bien sûr, les dispositifs existants que nous avons précédemment votés.

Nous partageons évidemment l'ambition affichée d'une Région qui rayonne et qui attire par le numérique, et en lien avec l'objectif n° 1, il nous semble important de dresser une cartographie de cet écosystème numérique par typologie d'acteurs.

Concernant les clusters et le hub de clusters qui est évoqué, nous préconisons de renforcer la présence et l'implication de Digital Aquitaine sur l'ensemble de notre territoire, par exemple au travers d'événements ou pourquoi pas la nomination de représentants locaux, car il est vrai que vouloir contractualiser avec tous les clusters – vous les avez cités, ils sont nombreux – sous-entend de mobiliser des moyens en conséquence et cela ne peut se faire sans les autres acteurs locaux. En écho avec la volonté de faire émerger de nouveaux secteurs d'excellence – ils ont été cités – notamment la robotique, l'intelligence artificielle, les logiciels libres, l'image, le jeu, etc. nous nous interrogeons sur le poids de notre engagement vis-à-vis des autres secteurs anciennement soutenus, je pense à la e-santé, au e-commerce, à la tech ou au transport intelligent bien évidemment.

Concernant l'objectif d'une économie boostée par le numérique, qui génère de la valeur ajoutée et crée des emplois, nous partageons ceci, mais cela passe par plusieurs enjeux. Le premier enjeu est celui de la valorisation de lieux-vitrines de notre territoire, c'est évoqué, comme par exemple nos technopôles. Et vous me pardonnerez ici de ne pas pouvoir m'empêcher de regretter que la technopole Izarbel, technopole qui est dédiée au numérique depuis maintenant plus de 20 ans, qui compte plus de 100 entreprises et 1000 emplois à Bidart, ne soit pas identifiée comme vitrine aux côtés de la Cité numérique d'ESTER ou de COBALT. Le maire de Bidart ne me pardonnerait pas de ne pas intervenir dans ce sens.

Le deuxième enjeu est celui de la lisibilité des dispositifs d'accompagnement existants et la coordination des différentes initiatives, ici comme dans tous nos sujets. Un constat s'impose à nous : l'ensemble des acteurs de l'accompagnement au numérique des PME tend à soutenir souvent les mêmes entreprises et notre enjeu est celui d'identifier les entreprises qui passent sous les radars. Un accent spécifique est à mettre en œuvre – cela a

été dit aussi – sur le blocage que nous rencontrons dans le cadre de la croissance de certaines entreprises et surtout, le manque d'ETI par exemple, dans ce domaine.

Le dernier enjeu et non des moindres, est celui de l'emploi et du recrutement. J'invite Mathieu HAZOUARD à regarder les chiffres qui nous ont été communiqués ce jour dans le cadre de l'Observatoire de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine et le focus qui est donné sur la filière numérique. Les chiffres sont très en-deçà de ceux qui ont été donnés, je pense que c'est tout simplement une question de périmètre. Quoi qu'il en soit, là aussi, une fois de plus, il nous faut mettre en cohérence l'offre et la demande et faire en sorte que la coopération entre les entreprises et les filières de formation soit plus importante. C'est dans ce contexte que nous voyons apparaître sur nos territoires une offre de formation privée. La question se pose de quel sera notre accompagnement face à ces nouvelles offres de formation.

Pour terminer et pour ne pas dépasser mon temps, je terminerai sur les réseaux de tiers-lieux - qui me tiennent à cœur, vous le savez – autour du numérique. Ces tiers-lieux se sont multipliés sur nos territoires. Leur impact en termes d'emploi doit être mesuré. Nous l'avons proposé en Commission. Il nous faut aussi veiller à un développement cohérent de l'offre et à l'enjeu de structuration, tel qu'il a été évoqué, mais aussi de mise en réseau, bien au-delà d'un simple bilan qualitatif qui risquerait d'être beaucoup trop réducteur dans les choix que nous aurons à faire dans l'avenir. C'est indispensable, notamment avant de proposer à notre Assemblée le nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui est prévu pour l'automne prochain.

Forts de ces remarques et certains de l'écoute attentive qui sera faite sur ces différents points, nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Il y a bien l'ESTIA qui est citée dans le dossier.

Mme DURRUTY. - L'ESTIA n'est pas Izarbel Monsieur le Président. Je vous en parlerai en tête à tête.

M. LE PRESIDENT. - En tout cas, ESTIA, Izarbel, pour nous, c'est un chouchou. Donc ne vous inquiétez pas.

M. HAZOUARD. - Je confirme, c'est cité en bas de la page 25 : technopole Izarbel, Côte basque.

Mme DURRUTY. - Je parlais de la page 13 Mathieu, dans les lieux-vitrines.

M. LE PRESIDENT. - Allons, allons ! On ne va pas oublier…

M. PAGES. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes bien sûr intéressés par cette feuille de route car nous sommes entrés dans une société numérique. Je ne sais pas si l'on peut parler de révolution parce que cela fait 40 ans que l'on parle de révolution numérique. C'est une révolution permanente et (inaudible) peut-être écologique parce que dans chaque rapport présenté quasiment, je vois évoqué le terme d'« écosystème ». C'est une bonne nouvelle.

Nous saluons en tout cas les mesures en faveur des logiciels libres, présentées aujourd'hui, comme par exemple l'appui au réseau Banquiz, dont le nom est un clin d'œil à destination des entreprises travaillant sur les applications Linux. En effet, l'indépendance de nos entreprises par rapport au système d'exploitation propriétaire est un vrai enjeu d'indépendance nationale, donc un enjeu écologique pour préserver la biodiversité numérique et tenter de résister au cartel des géants nord-américains.

Nous aimerions aussi que le monde numérique non marchand soit encore mieux pris en compte, afin d'aider les nombreuses associations qui cherchent à se rendre utiles aux autres en tentant de mettre en œuvre des logiciels collaboratifs et citoyens, plutôt que de se focaliser, comme certaines entreprises, sur une croissance artificielle dont le seul objectif serait de se revendre au plus offrant.

Nous attendons avec beaucoup d'impatience le second volet de ce programme, qui va aider à construire ce que nous pourrions appeler la « citoyenneté numérique », qui est l'antidote au danger de l'usage massif et inconsidéré du numérique. L'éducation nécessaire pour que l'on ne soit pas des consommateurs passifs mais des utilisateurs éclairés, est critique. Selon les écrits clairvoyants de Jacques ELLUL, qui datent d'une quarantaine d'années, « il ne faut pas imaginer que l'informatique va produire un changement du courant social par elle-même. Il paraît vraisemblable qu'elle entraînera, d'une part, une croissance de l'atomisation sociale et en même temps, une centralisation croissante. » Il est des prophéties que l'on peut essayer de démentir. Et notre institution ne devrait pas succomber à l'illusion du numérique, envisagé comme un gadget idéologique, gage de la modernité. Nous faisons confiance à notre Conseil Régional et à sa majorité, et à Mathieu HAZOUARD tout particulièrement, pour en faire plutôt un bon outil, maîtrisé, pour valoriser le lien social et la décentralisation, et par exemple, l'objectif n° 12 de généralisation des tiers-lieux dans les zones rurales, les centres-bourgs et les périphéries des grandes villes.

Nous voterons pour cette feuille de route, avec enthousiasme.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jean-Louis.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, pour remercier Mathieu HAZOUARD pour le travail accompli et surtout, de nous faire partager sa passion.

Cette feuille de route est, pour nous, majeure, fondamentale pour le développement de la Nouvelle-Aquitaine. Le numérique constitue une source de création de valeurs et d'emplois. Il est un facteur d'oxygénation pour les territoires les plus isolés, un facteur de compétitivité aussi pour nos entreprises. Vous aviez fait, lors de la mise en œuvre du SRDEII, de la transition numérique, une des priorités, et la filière numérique figurait parmi les 11 filières régionales prioritaires. Nous avions déjà, à ce moment-là, souligné notre satisfaction. Source d'emplois, d'émancipation, elle contribue aussi au mieux vivre des néo-aquitains et je pense qu'il est utile de mettre en avant ce côté très humain.

Nous trouvons cette feuille de route - je ne reviendrai pas dans le détail parce que beaucoup de choses ont été dites - qui a été co-construite, ambitieuse. On partage les quatre ambitions, qui nous paraissent claires, ainsi que les 12 objectifs. Tout comme vous, nous sommes fiers d'accueillir la Robocup en 2020 et de savoir que la Cité numérique verra également bientôt le jour.

Je dirais juste un dernier mot sur la formation et la nécessité de former, de développer des formations à l'évolution de ces nouveaux métiers pour former les néo-aquitains, mais également la nécessité de communiquer sur l'émergence de nouveaux métiers, ainsi que globalement sur les dispositifs de soutien qui sont offerts dans cette feuille de route.

Nous voterons favorablement.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, mes chers collègues, l'UDI salue aussi l'exercice de prospective 2018-2023. Nous le voterons. Si je voulais mettre une pincée de polémique dans cet après-midi très consensuel…

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je vais quand même le faire.

Cette affaire est quand même largement un programme électoral.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Il nous manque une hiérarchie, il nous manque des dates, il nous manque des coûts, il nous manque des plans de financement, donc la première question que l'on va poser à Mathieu est : quelle est la suite de l'exercice ? Cela me fait

penser un peu à Bordeaux 2050 : « rêver, penser, agir ». Pour le moment, on en est à « rêver ». Et c'est bien, mais très honnêtement, on est intéressé par la suite de l'exercice parce qu'il y a un catalogue très vaste et comment va-t-on le mettre en musique au niveau d'une politique publique ? Donc quelle politique publique derrière cette feuille de route ? C'est la première question de l'UDI.

Après, il y a deux enjeux, nous trouvons cette feuille de route, en gros, très optimiste, et il faut l'être, mais on a été alerté par plusieurs articles qui disent que globalement, par rapport au basculement numérique qui est très brutal, pensez notamment au choc que peut être le basculement de tout l'appareil fiscal qui maintenant ne va plus être que numérique. Les experts estiment qu'il y a à peu près 40 % de la population qui est offline, c'est-à-dire débranchée. Que fait-on pour ces 40 % de débranchés ? Je pense que globalement, cela n'a pas été assez développé dans le dossier et je suggère que l'on y revienne.

Il y a des questions très lourdes, les personnes préconisent le retour des écrivains publics numériques. Est-ce que c'est une solution ? Et avec quel maillage territorial ? Je vous assure, c'est une question sociale très importante. Quelle communication avoir avec ces 40 % de débranchés ? Est-ce qu'il faut une communication vocale par rapport à une communication écrite en ligne ? En tout cas, il y a un enjeu de société très important, cela mériterait un complément.

Le deuxième sujet qui nous semble à creuser est l'idée du commerce en ligne. On est dans une période où globalement, le commerce en ligne pèse aujourd'hui entre 3 et 4 % du commerce global. Sur 2018-2023, c'est sans doute une part qui va tripler. Elle va impacter des concepts aussi lourds que ceux de magasin, que ceux de centre-ville, et il nous semble qu'il y a quelque chose à creuser aussi dans cette feuille de route, qui est absent, sur la montée du commerce en ligne et ses impacts sur l'organisation commerciale et l'organisation urbaine de la ville.

M. CORREIA. - Monsieur le Président, j'aimerais à mon tour saluer la qualité du travail qui a été mené par Mathieu HAZOUARD et toute la co-construction qui s'est organisée. Saluer aussi la mise en place d'une plateforme de consultation en ligne pour recueillir les contributions et soumettre le projet de délibération avant son vote. Il faut saluer cette initiative, je crois que c'était une première dans la Région Nouvelle-Aquitaine et vraiment, c'est remarquable. Bravo pour tout cela.

Et enfin, si je peux me permettre de souligner parmi les nombreux objectifs qui sont tous aussi importants les uns que les autres, mais peut-être l'objectif n° 2 où, sous votre impulsion Monsieur le Président, autour du jeu et de l'image vidéo, rappeler l'écosystème

angoumoisin notamment autour de l'animation, que vous avez décidé de renforcer en créant un Bureau de la Nouvelle-Aquitaine là-bas, pour les entreprises autour de l'image qui y sont. Donc je salue vraiment cette initiative et dire qu'Angoulême est, au-delà de la capitale régionale de l'animation, mais la capitale française du cinéma d'animation (plus de 40 % de la production).

Et aussi un autre objectif qui est très important, notamment quand je regarde les entreprises de mon territoire, qui est l'objectif n° 5 sur l'accélération de la transformation numérique des entreprises parce que nous avons pu remarquer que sur des territoires qui étaient accessibles au très haut débit depuis 4, 5 ou 6 ans, malheureusement, très peu d'entreprises accédaient au très haut débit parce qu'il y avait un problème de stratégie du numérique dans leur entreprise. Donc merci pour cet objectif-là, il est très important pour consolider et permettre le développement endogène de nos entreprises.

Bravo pour tout le travail qui a été fait.

M. LE PRESIDENT. - Merci Eric.

M. HAZOUARD. - Quelques mots simplement peut-être pour rassurer. Répondre à Sylvie DURRUTY et Pascale REQUENNA sur la question des emplois, la question du recrutement, la question de la formation. J'ai cité ce que nous faisons avec Catherine VEYSSY mais c'est aussi avec Jean-Louis NEMBRINI, pour faire en sorte que les différentes formations existantes en Nouvelle-Aquitaine puissent aussi simplement trouver un public alors qu'il y a des métiers derrière qui sont prêts à accueillir, c'est la question du très haut débit si l'on veut l'illustrer. Mais peut-être que s'il y a un objectif principal, celui-là en fait partie.

Je rassure aussi Sylvie sur la question d'est-ce que quand on met quatre secteurs nouveaux, c'est pour déshabiller les autres ? Evidemment non. On porte l'e-santé, on va continuer à la porter comme on le fait depuis longtemps.

Ce que Jean-Louis PAGES et Jean DIONIS DU SEJOUR évoquent autour de la Citoyenneté numérique, autour de comment on fait en sorte que des populations, des publics les plus éloignés de l'outil numérique… j'illustre cela par le fait qu'aujourd'hui, ceux qui ont, paradoxalement, le plus besoin de l'outil numérique, ce sont souvent les gens qui sont dans la plus grande précarité, parce qu'ils doivent faire une déclaration à Pôle Emploi, et c'est maintenant exclusivement par le numérique, parce qu'ils doivent faire une déclaration à la CAF. Là, il y a un enjeu majeur et je vous rejoins, mais je vous dis simplement que l'exercice qui vous est présenté aujourd'hui n'est pas celui-là puisque c'est une feuille de route qui s'adresse aux entreprises et à l'économie numérique, et c'est la conclusion de la feuille de

route, c'est l'exercice que nous allons mener dans les prochains jours pour évoquer une stratégie régionale numérique plus globale.

Sans faire de polémique - puisque Jean DIONIS DU SEJOUR a dit qu'il n'en ferait pas – je ne sais pas si je dois me référer à Bordeaux 2050 ou à Agen 2030, que Jean DIONIS DU SEJOUR vient de lancer il y a quelques jours…

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Cette culture et cette attention à l'égard des territoires…

Je vais mettre aux voix cette feuille de route.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 13

Vote sur la « Feuille de route de soutien à l'économie numérique en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Unanimité.

...

N° 14

FEUILLE DE ROUTE SILVER ÉCONOMIE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

DIAPORAMA DE PRESENTATION

M. LE PRESIDENT. - Attention, la barre est haute.

Mme JEANSON. - Sandrine et Mathieu ont mis la barre très haute donc je ne suis pas du tout sûre d'arriver à une telle unanimité.

Pour démarrer, je voudrais vous faire faire un peu de Géographie. Je vous montre l'indice de jeunesse de la France. L'indice de jeunesse est le taux de moins de 20 ans sur le taux de plus de 60 ans, avec un code couleur qui est que plus la population est jeune, plus c'est rouge, plus la population est âgée, plus c'est bleu. Le petit film qui suit - si le numérique de la Région est aussi efficace que Mathieu - devrait vous montrer l'évolution entre 1968 et maintenant.

Nous sommes en train d'arriver dans les années 2014… Peut-être qu'il faut recommencer pour que vous compreniez bien qu'en 1968, c'était tout rouge et que maintenant, c'est tout bleu. Et pour 2014, les prévisions sont du bleu foncé à peu près partout. On voit bien qu'il y a certaines régions dans le nord de la France qui font plus d'enfants que nous mais bon…

La silver économie, de qui parle-t-on ? C'est souvent très mal défini. On parle de trois types de publics : des jeunes seniors actifs qui consomment, qui voyagent, des personnes qui avancent plus dans l'âge et qui perdent de l'autonomie et des liens sociaux, où l'enjeu est de préserver l'autonomie, et puis des personnes beaucoup plus dépendantes, pour lesquelles il faut un soutien à domicile important ou bien un hébergement médicalisé. A chaque public, il y aura un modèle économique. Nous sommes particulièrement concernés puisque sur les près de 6 millions d'habitants de la Région, il y en a 30 % qui ont plus de 60 ans, 11 % de plus de 75 ans quand même (700 000 personnes) et cela va augmenter de 700 000 dans les années à venir.

Ce que je voudrais dire sur cette politique de la silver économie est qu'elle renvoie, au-delà de l'économie, à trois enjeux que j'aimerais partager avec vous. Le premier est le regard de la société sur les personnes âgées. On sait que pour l'instant, notre société française apporte un regard plutôt méprisant, voire condescendant sur les personnes âgées.

Je ne sais pas si dans les années à venir, on pourra continuer à porter un regard aussi dénigrant sur un tiers de la population.

Le deuxième enjeu va être la question de vieillir en bonne santé et en autonomie, avec toutes les questions de prévention.

Et le troisième enjeu est la précarité et l'isolement des aînés et de ceux qui les soutiennent. Jean-Jacques AMYOT disait, il y a peu de temps, que « le manque de relations sociales tuait plus que le tabac, en particulier chez les personnes avançant en âge. » On est sur une thématique extrêmement transversale, qui avait déjà été très largement abordée, surtout dans l'ex-Limousin, on ne part pas de rien. Par contre, la première chose que nous avons installée est une gouvernance puisque vous le savez, la question du vieillissement est plutôt portée par les Départements, qui ont en charge la dépendance et l'ensemble des Maisons de retraite. Le choix de gouvernance qui a été fait – c'est pour cela que je le mets en premier – est d'avoir une gouvernance partagée avec les Départements, la CARSAT, l'ARS, les entreprises, les living-labs, avec l'idée que notre Région, comme coordinateur de cette silver économie, a pour rôle aussi de faire partager les bonnes expériences, qui remontent dans les Départements plus qu'à la Région, et de proposer des politiques innovantes avec tous.

Dans les axes structurants de cette feuille de route, nous en proposons trois : le premier va concerner le développement économique et la création d'emplois que constitue la silver économie. Il s'agit de soutenir la recherche, avec en particulier la création d'un Euro-Gérontopole, qui est une Fédération de toutes les recherches, que ce soit en ex-Limousin, en ex-Poitou-Charentes et en ex-Aquitaine, mais aussi en Euskadi et en Navarre.

Le deuxième volet va être la structuration d'un cluster silver économie, qui est demandée depuis longtemps par les entreprises.

Et le troisième est l'organisation des living-labs. Pourquoi des living-labs ? Parce que dans cette politique qui est relativement nouvelle, il s'agit de partir du besoin et de tester l'usage puisque l'on s'aperçoit que ce qui n'a pas été construit à partir des besoins des personnes, ou pas testé, en général, ne fonctionne pas.

Le deuxième chantier va être consacré à la question de l'accompagnement d'un vieillissement actif et en bonne santé, avec le soutien à l'activité physique adaptée et des politiques en faveur des aidants. Il sera surtout consacré à la question de l'emploi dans les métiers du domicile et de l'aide à la personne. C'est un secteur qui concerne 6.4 % de l'emploi dans la Nouvelle-Aquitaine et vous le savez tous parce que cela avait été dit à

plusieurs reprises au cours des Commissions dans lesquelles j'ai présenté cette politique, ce sont des emplois mal payés, d'une attractivité faible, où les gens sont à temps partiel et où les risques de maladies professionnelles sont importants. Il est essentiel que dans cette politique, mais surtout dans le Schéma des formations sanitaires et sociales qui sera présenté en octobre, nous prenions en compte la formation, l'organisation de l'ensemble des formations et surtout des carrières qui peuvent être proposées à ces personnes-là, voire travailler sur leur rémunération. Travailler sur leur rémunération est soutenir aussi les dirigeants des structures de l'aide à domicile et de l'aide à la personne. La proposition que nous faisons et que je vous demande d'accepter est que ces dirigeants, qui sont souvent des associatifs plutôt peu formés aux questions de management et de gestion, soient intégrés dans la démarche Usine du futur de la Région dont on connaît les excellents résultats.

Enfin, le troisième chantier va concerner la poursuite du travail avec l'ensemble des Régions européennes, qui a été mené depuis plusieurs années, et l'ouverture à l'international, en particulier pour les nombreuses entreprises de la Région qui travaillent dans ce domaine. Pour vous dire quand même que cette Région est regardée avec beaucoup d'intérêt par un certain nombre de pays qui voient leur population âgée augmenter de plus en plus et qui n'ont pas les mêmes ressources que nous avons pu avoir ici depuis plusieurs années.

Voilà pour la politique que je vous propose, l'idée étant d'ajouter des années à la vie mais surtout, de la vie aux années, et pour les années qui viennent, de suivre cette feuille de route, qui n'est que le début, je pense, d'une politique qui devra être plus forte une fois que l'on aura réussi ces premières étapes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Françoise.

Qui souhaite intervenir ?

Mme CHASSAGNE. - Monsieur le Président, Françoise, merci pour cette proposition qui nous est faite sur la silver économie. On part du principe que l'avancée en âge est une opportunité et cette économie a toutefois quand même des difficultés à se structurer. La feuille de route présentée par la Région dans cette délibération est cependant très complète et reprend d'ailleurs les nombres points proposés par FSE. La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage ici dans une feuille de route très claire, dans une volonté de faire du vieillissement

de la population l'une de ses priorités et un axe fort de sa politique. Nous validons pleinement tout le travail qui a été fait et qui reste à faire.

Mais il y a un « mais » quand même, un petit, mais qui a son importance car la feuille de route ne doit pas rester uniquement sur le côté high tech et déshumanisé de la silver économie – je sais que vous le savez aussi mais je reviens quand même un peu dessus – puisque c'est un point important. En 2050, ma collègue l'a précisé, la France comportera plus de 22 millions de seniors et donc la formation dans les services à la personne est une formidable opportunité en termes d'emploi, qu'il faut absolument accompagner. Je reste persuadée que nous pouvons être meilleurs. La Grande-Bretagne est un exemple dans le secteur du maintien à domicile. Nous pourrions par exemple nous en inspirer. Mais il y a encore un « mais » car nos Régions, nos Départements, et tous les acteurs autour de cet enjeu énorme ne pourront rien faire de durable sans une gouvernance nationale. Vous allez me dire que vous ne pouvez pas tout faire mais quand même, vous pouvez pousser les choses Monsieur le Président.

Cinq ans après la création de cette filière de la silver économie, le constat est là. Il y a besoin aussi de coordination et de bilan. C'est difficile sans cette gouvernance nationale. Les politiques publiques doivent suivre et nous pensons que FSE, en devenant aussi – c'est une idée – le Secrétariat Général de cette filière, permettrait de véritables avancées en la matière.

Enfin, nous avons une petite proposition, c'est qu'à l'échelle régionale, une piste de réflexion sur un éventuel Règlement d'intervention et des dispositions spécifiques pourraient être intéressantes, plutôt que d'inclure la filière dans les dispositifs déjà existants, via le développement économique, les startups.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Président et chers collègues, vous l'avez écrit et nous le validons, cet enjeu est surtout deux points importants : un atout et un défi, et comme le disait FREUD : « les défis, ils vous gardent jeune » Monsieur le Président.

Mme NADAU. - Merci Président. L'entrée des baby-boomers dans l'ère des seniors et l'accroissement de l'espérance de vie représentent un nouveau défi pour notre société, mais aussi une niche d'emplois. Ce défi, le Conseil Régional semble vouloir le relever en nous proposant cette feuille de route. Nous saluons, Françoise, l'important travail de concertation et de participation des acteurs concernés.

Il y a quand même urgence parce que le constat est plutôt alarmant dans les EHPAD, qui souffrent d'un manque d'effectif et où les conditions de travail sont difficiles – l'actualité nous l'a révélé au grand jour – les personnes âgées préfèrent rester chez elles et la décision

de franchir la porte d'un EHPAD se fait de plus en plus tard, lorsqu'il n'est plus possible de rester à domicile. Malheureusement, le nombre de places y est limité et ces personnes sont maintenues chez elles, dans des conditions qui ne sont pas toujours adaptées, dans l'attente d'une place. Les besoins au niveau des CIAS explosent, alors que fait-on ? Faute de moyens, ils devront eux aussi instaurer des listes d'attente pour les prises en charge. Que deviendront ces personnes ? Devront-elles se débrouiller avec leur famille ? La Région devrait soutenir le logement intermédiaire entre l'EHPAD et la résidence médicalisée, ou un habitat intergénérationnel.

Autre point alarmant - et Françoise l'a souligné aussi, qui a d'ailleurs aussi été évoqué dans notre Commission – ce sont les services d'aide à domicile. On est confronté à une double difficulté : difficulté de recrutement et donc difficulté de répondre à la demande qui va croissante. Le métier d'aide à domicile est un travail généralement à temps partiel, qui demande beaucoup d'investissement du salarié. Il doit être disponible à des horaires incontournables de lever, de repas ou de coucher, et il doit utiliser son véhicule personnel pour se rendre d'un domicile à l'autre. Le salaire d'un agent varie entre 585 et 1498 €, avec un revenu médian de 1100 €. A cela, il faut qu'il déduise les frais de route et de véhicule. Certes, l'aide à domicile perçoit une indemnité pour les trajets, mais elle reste très faible. Valoriser le métier d'aide à domicile passe bien sûr par la formation, mais aussi en assurant un salaire décent, par exemple par une exonération des cotisations sociales afin d'augmenter le salaire net, ou attribuer des aides pour les trajets effectués. Cela a un coût mais avec une demande qui explose, il faut trouver des solutions incitatives.

Aujourd'hui, la silver économie croît, offrant d'énormes opportunités de développement et d'emploi. La silver économie ne se limite pas à la perte d'autonomie, elle recouvre aussi de nouveaux comportements et besoins des seniors. Sur le plan industriel, elle devient un levier majeur pour des filières comme la robotique ou la domotique. De nombreuses startups françaises s'identifient comme faisant partie de cette économie. A la Région de les accompagner, de les soutenir et de les aider dans leur développement, car ce secteur connaît mais connaîtra encore plus une envolée certaine dans les années à venir. Si la filière fait la part belle aux nouvelles technologies, tous les secteurs doivent relever aujourd'hui des défis pour demain : santé, habitat, loisirs, services à la personne.

Notre groupe votera favorablement cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Marie-Françoise.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues, notre Région est particulièrement concernée par le vieillissement de sa population. En effet, en 2017, 28 % de la population est âgée de 60 ans et plus, et les prévisions de l'INSEE avancent qu'il y aura 740 000 seniors supplémentaires d'ici 2040. Nous avons, en tant que responsables politiques, le devoir d'améliorer la vie de nos concitoyens dans les domaines touchant directement leur santé, leur autonomie, ainsi qu'au regard de la société sur le vieillissement.

La mise en place de cette feuille de route permettra à la Région d'harmoniser et de piloter le dispositif sur la silver économie, et clarifiera la répartition des compétences avec le Département, qui lui, conservera la gestion du volet social de la silver économie via l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). L'objectif de cette feuille de route permettra une meilleure prise en compte des besoins des seniors en fonction de leur âge, de leur degré de dépendance, et d'agrémenter la vie des populations du troisième ou du quatrième âge, bien souvent confrontées au manque flagrant de personnel dans les EHPAD. En effet, ces derniers sont souvent sacrifiés sur l'autel de rigueur budgétaire, comme l'illustre une nouvelle fois la baisse de dotation de 200 M€ des EHPAD, décrétée par le Gouvernement PHILIPPE.

Par ailleurs, il est bien beau de vouloir s'occuper du troisième âge mais lorsque l'on soutient la politique fiscale d'un Gouvernement qui vient d'amputer les revenus des retraités de 500 € par an, en moyenne, par la hausse de la CSG, il y a comme une incohérence à vouloir améliorer leurs conditions de vie. Toutefois, nous sommes bien sûr favorables au développement de cette feuille de route, mais nous demeurerons particulièrement vigilants sur les domaines qui nous tiennent à cœur. Aussi, insistons-nous sur le côté humain – oui Madame JEANSON, le côté humain – des professions de la silver économie, avec non seulement un maintien accru des personnes à leur domicile, mais également une meilleure formation des personnels soignants et accompagnants, via notamment la mise en place d'une filière universitaire et la valorisation des métiers de l'aide à la personne. Nous serons également attentifs à ce que les objectifs mis en avant en termes de bien-être et de prise en compte des besoins des patients et des produits évolutifs pour suivre le cadre de vie des personnes soient réellement développés. Nous surveillerons la mise en place et la gestion du gérontopôle européen Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre, afin que ce dernier demeure bien un pôle de recherche et bénéficie des crédits de recherche afférents. Par ailleurs, nous exigerons un cadrage budgétaire étroit des missions définies comme prioritaires.

Enfin, les objectifs de cette feuille de route, croisant ceux du plan régional du développement du thermalisme voté lors de la dernière séance plénière du 26 mars, ne peuvent que renforcer cette dernière.

En conclusion, Monsieur le Président, le groupe Rassemblement National votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président. Ce matin, lorsque vous avez eu un coup de sang, vous avez cité Françoise JEANSON, laissant penser que je remettais en cause son travail sur le territoire. Elle n'était pas là ce matin quand vous l'avez fait, je voudrais vous rassurer parce que je salue son travail, je salue la richesse des échanges que nous avons eus en Commission lorsqu'elle est venue présenter cette feuille de route, cette feuille de route qui fixe des caps très honorables dans l'économie de la prise en charge de nos aînés, ainsi que les efforts que vous déployez à destination de ces derniers.

A cet égard, je ne ferai pas davantage durer le suspense et je vous le dis, nous voterons cette délibération.

Quelques remarques toutefois, le troisième axe que vous mettez en avant, qui est la gouvernance, est bien sûr un volet essentiel de toute politique touchant à la silver économie. Les difficultés de pilotage de la filière l'empêchent aujourd'hui de déployer son potentiel, le comité de filière créé en 2013 ne s'est effectivement réuni qu'une fois depuis, en 2015. Vous nous proposez donc de piloter une politique de développement en concertation avec l'Etat, différentes Collectivités locales, les usagers, et peu ou prou tout acteur engagé dans la démarche. Une gouvernance partagée est effectivement capitale, à nos yeux. Nous avions d'ailleurs préparé un amendement demandant à citer explicitement l'association France Silver Economie dans la délibération, vous l'avez finalement ajoutée dans la deuxième version du texte qui nous a été proposée et nous nous en réjouissons. Pour finir sur ce point, conformément à ses valeurs cardinales, le groupe MoDem et apparentés tient à saluer ici l'aspect européen de la délibération, avec la création du gérontopôle notamment.

Je souhaite cependant m'assurer auprès de vous que l'articulation des trois chantiers proposés est bien celle à laquelle nous aspirons. Le premier pilier présenté, innovant en silver, appuie particulièrement l'aspect développement économique de la filière. L'aide aux entreprises qui crée des produits souvent très high tech, ou la robotique ou trérobotique permettant à nos aînés d'éviter des tâches pénibles ou répétitives est une bonne chose, mais cela ne doit pas prendre le pas sur l'humain. Les robots doivent justement dégager du temps aux aidants pour un accompagnement plus personnalisé.

Les objectifs du chantier n° 2 sont prioritaires, c'est ici que vous insistez sur la notion de l'emploi, de l'aide personnalisée et humaine qui est la plus pertinente en matière de prise en charge. De même, nous ne devons pas nous priver de dire que le vieillissement, la silver économie, est un Eldorado de la lutte contre le chômage et en matière d'emploi par conséquent.

Je conclurai en réaffirmant que les produits technologiques et innovants doivent servir le confort de nos aînés, faciliter le travail de ceux qui les aident. Pour ce faire, ils doivent s'inscrire dans les critères des labels existants ou autant que possible, dans la lignée d'un futur label silver économie demandé par de nombreuses entreprises et cela, en complément de la certification créée par AFNOR et en la rendant de ce fait plus systématique.

Un dernier mot juste pour dire ce que j'ai déjà pu dire lors de la précédente délibération et qui a été dit, la nécessité d'avoir un lien très fort avec la formation professionnelle. Mes collègues l'ont dit, qu'il s'agisse des auxiliaires de vie ou des agents qui travaillent dans les EHPAD, les ASH, ce sont des métiers que nous devons absolument valoriser car ce sont des personnes fragiles, souvent des personnes qui vivent dans une grande précarité. Par conséquent, Monsieur le Président, je crois qu'il est absolument nécessaire de travailler à la valorisation de ces métiers et je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme OZSOY. - Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Ecologistes souhaiterait remercier le travail effectué par Madame JEANSON. Nous voterons pour cette délibération et cette feuille de route qui intègre parfaitement les revendications envers les aidants et les aidés, qui avait été faite en Commission 9.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme JEANSON. - Merci beaucoup pour ces louanges qui s'adressent surtout beaucoup aux équipes et en particulière à Nadège DUBERNARD, qui, depuis Limoges, a beaucoup travaillé.

Trois réponses : la question du modèle économique et de la recherche sur le modèle économique sera quand même essentielle puisque l'on s'aperçoit que la silver économie est vraiment le secteur dans lequel il y a beaucoup d'expérimentations et aucun déploiement. Ce qui veut bien dire que le modèle économique de ces expérimentations n'a pas encore été trouvé.

Deuxième chose, sur la gouvernance nationale, on voit que c'est un échec, donc autant que l'on travaille régionalement et que l'on montre que l'on peut y arriver.

Troisième chose, un appel à projets sera lancé au mois d'octobre sur les questions de prévention, lien social, d'innovation technologique et organisationnelle.

Et sur les salariés, qui est effectivement un sujet essentiel, c'est pour cela que l'on a choisi de travailler auprès des dirigeants parce que l'on s'aperçoit que les seuls salariés dans ces métiers-là, qui ont une vie correcte, et les seules entreprises d'aide à domicile en particulier qui arrivent à attirer, à garder des salariés, sont celles qui ont de très bons gestionnaires, qui sont bons en gestion et qui sont bons en management, parce qu'il est possible de trouver des modèles économiques qui fonctionnent. C'est pour cela que le choix est pris, du moins pour cette partie-là de la feuille de route, de vraiment aider les gestionnaires à avoir des gestions qui leur permettent de trouver un modèle correct. Ce qui n'empêche pas de travailler avec les Départements pour leur dire d'augmenter un peu, voire plus, les heures financées dans le cadre de l'APA.

Voilà pour les quelques réponses que j'avais à faire.

M. LE PRESIDENT. - Sur ce problème de la silver économie et sur le vieillissement, il est vrai que nous sommes dans une position un peu particulière. Les Départements ont plus de responsabilités que nous à travers les EHPAD. L'Etat a plus de responsabilités que nous à travers l'ARS et à travers les choix qui sont faits sur les prix de journées. L'Etat, de la même manière, a plus de responsabilités que nous sur un des points essentiels que vous avez évoqué, que Françoise JEANSON a évoqué, qui est un peu le statut, les conditions de travail des personnes qui accompagnent au long cours les personnes âgées. Pour autant, on les forme, et je pense – Françoise l'évoquait tout à l'heure – que l'on a une double difficulté. Quelle est l'appétence à ces métiers d'aides-soignants ? Et quelles sont les conditions de rémunération après ? C'est un métier horriblement pénible, psychologiquement pénible aussi, souvent, donc on a un travail vraiment qui est complexe et sur lequel on est tous d'accord sur le constat qu'a fait Françoise JEANSON et que vous avez repris par la suite, mais notre chemin d'actions est plus complexe qu'il n'y paraît. Donc il faut vraiment que l'on soit dans l'animation de l'ensemble des partenaires pour y arriver, et il faut impérativement que cet écosystème soit le plus solide possible.

J'ai noté qu'il n'y a pas d'opposition.

Pas d'abstention.

Donc il y a un vote par acclamation.

Tout le monde a noté le soulagement, après les deux rapports précédents, de Madame JEANSON.

N° 14

Vote sur la « Feuille de route Silver Economie de la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15

STRATEGIE « INNOVATION HUBS » DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE POLE AEROSPACE VALLEY POUR L'ANIMATION DU PREMIER INNOVATION HUB, DIHNAMIC

M. LE PRESIDENT. - Anne-Laure, on a un certain nombre de dossiers. Le premier dossier est le contrat avec Aerospace Valley.

Mme BEDU. - Président, chers collègues, comme vous le savez, les appels à projets européens sont très fortement concurrentiels, de l'ordre d'1 sur 10 et parfois, on me faisait part encore hier d'un chiffre de 0.4 %. Ils nous invitent donc à être très proactifs dans notre façon d'agréger nos compétences. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait d'autres Collectivités comme la Région Bretagne ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est dans ce contexte que nous vous proposons de nous impliquer dans les événements liés à la dynamique Innovation Hub, mise en place à l'échelle européenne. Pour cela, notre Région a créé le Digital Innovation Hub for Nouvelle-Aquitaine Manufacturing Industry Community qui a pour objectif de soutenir nos entreprises et nos PME dans leur stratégie de modernisation de leur outil de production. Il a confié cette mission au pôle Aerospace Valley, qui est déjà reconnu au niveau européen et justement, dont les membres sont à la fois des PME, des grands Groupes, des structures de recherche et d'innovation qui sont donc très proches de notre manière de fonctionner en écosystème. La stratégie qui vous est proposée vise donc à la coordination de nos dispositifs de soutien à l'innovation, pour nous rendre à la fois plus visibles à l'échelle européenne, et plus compétitifs. Nous souhaitons proposer une offre modulaire et multidisciplinaire de services, avec l'accompagnement des projets d'innovation et de R&D, l'accès aux fonds publics et privés, la formation, mais cette liste n'est évidemment pas exhaustive, pour accéder aux financements européens, intégrer des consortiums, monter des projets collaboratifs de manière plus aisée. On a déjà identifié des partenaires (Compositadour, CANOE, Estiatech, Metallic'Adour, CATIE, le CETIM, Bordeaux INP, Safran, Dassault Aviation, etc.) et cette convention est signée pour une durée de trois ans, sans impact financier dans la proposition que nous vous faisons, mais elle devrait – on l'espère – permettre de capter plus de ressources.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Si l'on comprend bien, on crée un groupe innovation et puis on confie le pilotage de ce groupe à Aerospace Valley ?

C'est cela.

Mais est-ce que l'innovation est strictement aérospatiale ?

Parce que l'animateur, Aerospace Valley, est aérospatial. Donc est-ce qu'il y a la volonté de réduire ce hub au secteur aérospatial ou non ?

Ce n'est pas si clair que cela dans la délibération que je viens de relire. En gros, l'animateur est aérospatial et le périmètre ne l'est pas forcément, donc il y a une question.

Mme BEDU. - C'est simplement parce que chez Aerospace Valley, on a une très bonne connaissance de ce type de dynamique et d'accès au marché européen. Et la plupart de nos entreprises ne savent pas bien faire, elles manquent de moyens, elles manquent d'outils, elles manquent de soutien juridique, de soutien financier, et donc sachant l'expérience qu'a Aerospace Valley, on pense que c'est un bon coordinateur de l'ensemble de la démarche. Ce qui ne limite pas au champ de l'aéronautique et spatial mais évidemment, qui en fait largement partie, et c'est aussi lié à la deuxième délibération.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Si je comprends bien, on va plus chercher le savoir-faire lobbying européen d'Aerospace Valley qu'autre chose… C'est légitime…

M. LE PRESIDENT. - Ce sont des projets de l'Europe qui supposent un portage par une structure de type pôle de compétitivité, mais qui concernent d'autres secteurs. Et on va agréger d'autres structures (Aquitaine Robotics, etc.) autour d'Aerospace Valley.

M. DIONIS DU SEJOUR. - En tout cas, plus larges que le secteur aérospatial.

M. LE PRESIDENT. - Oui.

Pas de souci ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 15

Vote sur la « Stratégie « Innovation Hubs » de la Région Nouvelle-Aquitaine et Contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le pôle Aerospace Valley pour l'animation du premier Innovation Hub, DIHNAMIC.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 16

CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ENTREPRISE ARIANEGROUP DANS LE DOMAINE DU SPATIAL ET DES ACTIVITES ASSOCIEES

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a le contrat avec Ariane Group.

Mme BEDU. - Le programme du futur lanceur européen Ariane 6, comme vous le savez, est prévu en 2020 et Ariane Group est donc fortement impliqué, assez logiquement. Pourtant, cette bataille pour la conquête de l'espace se déroule dans un contexte extrêmement concurrentiel puisqu'Ariane Group doit arriver à diminuer le coût pour son lanceur de 40 %, ce qui est vraiment énorme. L'enjeu pour notre Région est de taille puisqu'Ariane Group emploie justement 40 % de ses effectifs dans notre Région, c'est-à-dire 3500 personnes qui sont en plus des emplois bien ancrés, et le Groupe travaille également avec 700 fournisseurs qui dynamisent notre territoire.

Depuis 20 ans, sous l'égide de notre Président, le Conseil Régional investit à la fois dans l'accompagnement, dans le renforcement et la structuration de cette filière aéronautique et spatiale et dans la robustesse de son écosystème. Et conformément à l'engagement que nous avons pris en décembre, il y a un an et demi, à l'orientation 2, l'axe 4 du SRDEII : « renforcer la politique de filière en contractualisant des partenariats », nous avons donc souhaité nous engager conjointement avec Ariane Group dans une convention de partenariat. À quoi vise-t-elle ? Elle vise à favoriser la performance industrielle d'Ariane Group, c'est le premier objectif, à accompagner la structuration de la chaîne de fournisseurs régionale pour qu'elle soit plus performante, et à mieux faire collaborer le Groupe avec les acteurs de la recherche. Et j'ajoute un dernier élément qui est important aussi, à soutenir une démarche d'exemplarité environnementale du Groupe. L'ensemble de ces objectifs fait partie d'un accompagnement dans le cadre d'Usine du futur, avec une organisation à venir par groupes de travail sur la performance industrielle, l'innovation, l'exemplarité environnementale et la supply chain.

La convention, cette fois-ci ce n'est pas trois ans, c'est quatre ans, sans incidence financière, comme ce qui vous a été présenté auparavant, et pour votre information, sachez simplement que nous réfléchissons à d'autres partenariats avec des industriels et que c'est en cours de réflexion et de formalisation.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas de remarque ou d'observation ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je me pose une question, il y a 3500 personnes en Nouvelle-Aquitaine. Le reste est en Occitanie ?

M. LE PRESIDENT. - Pas du tout, plutôt dans la région parisienne.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Région parisienne et Occitanie. Est-ce qu'il va y avoir des conventions équivalentes signées par d'autres Régions ? Et est-ce qu'elles seront compatibles ? Parce que je vois bien le travail de mise en réseau que vous essayez de faire. Si l'Occitanie fait la même chose de son côté, qu'est-ce que cela donne ? Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à faire, pour le coup, vraiment structurellement, avec les trois Régions concernées (Île-de-France, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) ? Quel va être le positionnement de l'Occitanie là-dessus ?

M. LE PRESIDENT. - Je ne peux pas répondre à cette question. J'avoue que je ne peux pas dire. En ayant des idées sur cette notion de contractualisation, par exemple, on contractualise avec une entreprise qui s'appelle DRT (Dérivés Résiniques et Terpéniques), dans les Landes, qui est une très belle ETI, qui fait de la chimie verte. Je ne vais pas poser la question à Pays-de-Loire, Région Centre-Val-de-Loire ou Auvergne-Rhône-Alpes de savoir s'ils le font. De la même manière, les clusters que l'on a lancés, la convention avec la DGA sur les entreprises duales, il y a la Bretagne qui l'a fait, Occitanie l'a fait, mais on est en phase de décentralisation, on est une Région particulièrement volontaire et imaginative sur le plan économique, c'est ce qui nous en amène l'attractivité. Si les autres collègues - parce que l'on est totalement transparent - veulent jouer de la même manière que nous, ils jouent. C'est nous qui avons inventé l'Usine du futur en Aquitaine.

M. DIONIS DU SEJOUR. - *(intervention hors micro inaudible).*

M. LE PRESIDENT. - En Allemagne, leur réussite de réindustrialisation se passe länder par länder, et petit à petit, les bonnes initiatives des différents länder se sont réparties un peu partout. L'Histoire de la décentralisation ou de la régionalisation en France est beaucoup plus récente. Mais je sais qu'aujourd'hui, pour avoir reçu par exemple Xavier BERTRAND, il est intéressé d'abord par ce que l'on a fait sur La Tresne et l'Aerocampus, il est intéressé par ce que l'on a fait sur le cinéma et l'attractivité du cinéma, et il est en train de le reprendre. Mais je ne vais pas arrêter la machine Nouvelle-Aquitaine sous prétexte qu'Occitanie, PACA, Auvergne-Rhône-Alpes ne fait pas – pardon de le dire comme cela – aussi bien que nous.

Pas d'opposition ?

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, le secteur de l'aérospatial est l'un des domaines en pleine voie d'expansion dans le grand Sud-ouest, d'après l'INSEE, avec quelques 150 000 emplois dans 2000 entreprises. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont quelques 50 000 emplois dans 800 entreprises qui touchent au spatial, soit 30 % de part de marché face à l'Occitanie, qui reste aujourd'hui en tête dans ce domaine. Notre capacité d'évolution dans ce secteur est donc encore importante, que ce soit autour de Bordeaux pour la partie équipement, ou encore dans les zones d'emploi de Pau et Bayonne, spécialisées dans la métallurgie. Parmi les entreprises du spatial qui font la fierté de notre Région, Ariane Group occupe indubitablement une place prépondérante avec ses quelques 3500 salariés, répartis sur les sites de Saint-Médard et du Haillan. Il y a fort à parier sur l'évolution de ce Groupe dans les prochaines années, alors que nous sommes précisément à un tournant sans précédent pour l'industrie aérospatiale.

Le numérique a connu, depuis quelques dizaines d'années, une révolution industrielle sans précédent, notamment avec l'arrivée des ordinateurs, de l'internet et du très haut débit. L'aéronautique a connu également sa révolution industrielle via l'émergence de nouvelles technologies, de nouveaux procédés et de nouveaux matériaux, et l'industrie de l'aérospatial est à son tour en pleine mutation du fait, là encore, des limites de l'espace repoussé chaque jour un peu plus grâce aux nouvelles technologies et des nouveaux matériaux, qui me font dire que le secteur du spatial a de beaux jours devant lui. Avec la recherche et le développement de nouveaux matériaux, avec les progrès majeurs faits dans le domaine du numérique, avec une meilleure capacité à envoyer des objets dans l'espace, tout en assurant un suivi écologique de ceux-ci, l'industrie spatiale est donc probablement celle qui risque d'évoluer le plus dans les prochaines décennies. À nous de ne pas rater le cap pour faire de la Nouvelle-Aquitaine la Région-phare de l'industrie spatiale du futur.

Dans ce contexte, Ariane Groupe est pour nous l'exemple parfait de la coopération européenne qui fonctionne, tout comme en aéronautique où nous pouvons citer le projet de l'A380, qui a rassemblé les compétences de quatre pays (France, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne). Ariane Group a su s'appuyer sur une coopération européenne intelligente pour mener à bien des projets de grande ampleur comme Ariane 5, Ariane 6, ou les missiles M51. Ariane est donc exactement l'Europe des coopérations que nous voulons et qui n'a rien à voir avec l'UE, dont les peuples européens se détournent progressivement, à juste titre. Et parce que nous voulons nous aussi, à l'instar de nos amis Les Républicains, que la France reste la France, avec ses compétences propres, ses spécificités et son savoir-faire mondialement reconnu, nous pensons qu'il est indispensable de soutenir cette société et de

l'accompagner dans sa mutation progressive, qu'elle devra mener pour pérenniser et développer plus encore son activité sur le territoire régional. Il en va de la création de nombreux emplois, notamment au sein d'Ariane Group, mais aussi au sein des nombreuses entreprises sous-traitantes qui travaillent dans ce domaine, en partenariat avec Ariane Group.

Le groupe Rassemblement National, soucieux de défendre localement le tissu économique d'aujourd'hui et de demain, et conscient de l'importance de ces entreprises dans la construction de l'Europe des Nations et des Libertés de demain, votera donc bien sûr favorablement cette délibération.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame.

Juste quelques précisions, 3500 personnes, c'est Ariane Group, notamment sur les activités de motorisation, de propulsion, et les activités de matériaux, notamment les matériaux composites, thermostructuraux, etc. Ariane Group, c'est aussi – et nous l'avons aidé à la dernière CO, me semble-t-il, je me tourne vers Thibaut et Bernard UTHURRY – des méthodes qui visent à remplacer par des traitements bio, notamment avec des bactéries, le traitement du carburant de la fusée Ariane. Et il y a une très belle installation que nous avons accompagnée, à Saint-Médard, qui posait un problème parce qu'il y avait des reflux dans les rivières, les jalles qui traversaient Saint-Médard-en-Jalles.

Mais la position de Toulouse, par rapport à la question de Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure, est plutôt du côté des satellites. C'est sur la partie embarquée d'Ariane. Dans ce domaine, la souscription du fonds dont on a parlé tout à l'heure, doit nous aider à acquérir des compétences aussi dans le domaine satellitaire. Quels vont être les types de satellites qui seront envoyés demain ? Quel va être aussi l'abaissement des coûts ? Aujourd'hui, pour être clair, et Ariane Group souhaite que nous ayons ce rapport, le tir d'Ariane Group est de 120 M€. SpaceX, c'est 60 M€, quasiment pour le même volume d'emport et le même poids d'emport. Donc certes, il y a une assurance de sécurité du tir et des satellites un peu plus gros, et ils ont un carnet de commandes important, mais il y a un vrai défi. Et le défi pour Ariane Groupe est comment je passe d'Ariane 5 à Ariane 6 ? La question pour l'Europe est qu'il ne faudrait pas que compte tenu des 3 milliards de dollars que peut mettre le Pentagone pour accompagner SpaceX, nous nous trouvions du côté de SpaceX et du côté des projets d'Elon MUSK avec des coûts par tir qui descendraient, qui seraient encore divisés par deux. C'est pour cela que nous avons, sur le plan spatial, les deux dispositifs : accompagner Ariane Group dans tous ses projets de baisse de coûts, de simplification, et en même temps,

être attentifs à toutes les startups qui peuvent se développer dans le domaine du spatial. Avec pour nous, des retombées directes, en termes d'emploi, de richesses, etc. mais ce sont aussi des utilisations dans le domaine de l'agriculture et de la forêt. Comment va-t-on arriver à une foresterie prédictive et à une agriculture de précision ? Parce qu'il va bien falloir trouver des éléments pour sortir des pesticides et tout ce qui est en « ides ».

Pas d'opposition à cette coopération, à cette convention ?

Pas d'abstention ?

N° 16

Vote sur le «Contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise ArianeGroup dans le domaine du Spatial et des Activités associées.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

N° 17

PARTENARIAT ÉTAT, CAISSE DES DEPOTS ET REGION POUR LA MISE EN PLACE DU PRÊT A TAUX ZERO DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT REGIONAL A LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a le partenariat avec l'Etat et la Caisse des Dépôts pour la mise en place du prêt à taux zéro pour l'accompagnement régional création-reprise d'entreprise.

Mme ALMOSTER-RODRIGUES. - Président, chers collègues, depuis le 1er janvier 2017, la loi NOTRe a transféré aux Régions la compétence en matière d'accompagnement et de conseil avant la création et la reprise d'une entreprise et pendant les trois années suivantes, notamment pour les demandeurs d'emploi et les personnes éloignées de l'emploi. En 2017, afin de ne pas rompre le service public d'accompagnement, la Région a poursuivi, de manière temporaire, le dispositif NACRE de l'Etat. Nous avons mis en place, à compter du 1er janvier 2018, notre dispositif d'accompagnement à tout(e) porteur et porteuse de projets éloigné(e) ou non de l'emploi sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine. Nous avons décidé de consacrer 18 M€ sur trois ans, de 2018 à 2020. Pour compléter ce dispositif d'accompagnement, la Caisse de Dépôts et Consignations et l'Etat ont souhaité, en concertation avec la Région, y adosser leur offre de prêts d'honneur jusqu'au 31 décembre 2018. Il s'agit d'un prêt personnel à taux zéro, sans garantie, d'un montant de 8000 € maximum, remboursable sur cinq ans.

Pour notre Région, pour l'année 2018, 5.130 M€ pourront être mobilisés pour les créateurs et créatrices en situation dite « éloignée de l'emploi ». En conséquence, la Région souhaite poursuivre ce partenariat avec la CDC et l'Etat, et ce jusqu'au 31 décembre 2018, afin de proposer un dispositif complet d'accompagnement, intégrant une offre de financement sous forme d'un prêt d'honneur.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

C'est la panoplie complète sur ce problème de création-reprise d'entreprise, plutôt pour les petits dossiers. Je rappelle que nous avons présenté, avec Philippe NAUCHE, à Brive, un dispositif complémentaire qui est un dispositif de chalutage et d'accompagnement des dossiers sur le terrain, avec les Chambres des métiers, des structures comme France Active, etc. A une remarque qui avait été faite dans cette Assemblée : mais et les TPE ? La Région

couvre bien l'ensemble du dispositif et est bien consciente que le problème de la reprise d'entreprise est un élément essentiel de la dynamique des territoires.

Mme DURRUTY. - Reste à appeler de nos vœux, Président, que ce dispositif soit accessible au maximum de porteurs de projets et force est de constater qu'actuellement, nombre de projets, notamment concernant les commerces - et vous avez eu un engagement fort tout à l'heure par rapport à la revitalisation de nos commerces de centre-ville - ne soient pas arrêtés par des refus de financement du fait de l'image dégradée du commerce en centre-ville, auquel souvent les banquiers donnent des refus. Donc simplement appeler de nos vœux que le rapport d'activités qui nous est présenté et qui nous sera présenté aussi dans l'avenir, prenne en compte et mesure les rejets de dossiers et surtout, proposer que ce dispositif soit complété d'un accompagnement spécifique des dossiers qui sont laissés au bord de la route et qui font malheureusement l'objet du quotidien des élus que nous sommes, engagés sur ces politiques publiques.

Merci à vous.

M. LE PRESIDENT. - D'autres interventions ?

M. WILSIUS. - Merci Président. Nous savons tous que la Région a fait du développement économique un axe majeur de ses politiques, et nous savons aussi que ce dispositif est très important pour les jeunes créateurs et repreneurs d'entreprises.

Je souhaite simplement souligner le fait que cette signature intervient un peu tard dans l'année, fin juin au mieux 2018, et quelles que soient les raisons de ce retard, peut-être dû au caractère tripartite de ce partenariat, je pense qu'il conviendrait de travailler dès aujourd'hui sur la formalisation de cette convention pour 2019, afin de ne pas léser les créateurs et repreneurs d'entreprises.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Anna WACHOWIAK me confirme qu'il n'y a pas eu de trou. On a bien repris tous les dossiers depuis le début de l'année.

Mme ALMOSTER-RODRIGUES. - On a continué le dispositif NACRE jusqu'en 2017 et après… Il n'y a pas eu de trou.

M. WILSIUS. - Mais on ne pouvait pas signer sans avoir cette convention.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas de souci là-dessus, Francis, tel que l'on vient de me le dire.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 17

Vote sur le « Partenariat État, Caisse des Dépôts et Région pour la mise en place du prêt à taux zéro dans le cadre du dispositif d'accompagnement régional à la création/reprise d'entreprise à compter du 1er janvier 2018 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 18

CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DU SOUTIEN A L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

M. LE PRESIDENT. - Sur la convention de partenariat en faveur de l'ESS.

M. DUFORESTEL. - Merci Président. Je vais essayer de m'inscrire dans la continuité de l'unanimité qui prévaut depuis les jurisprudences DERVILLE, HAZOUARD, JEANSON et autres. Cela en vaut la peine puisque cette convention est importante. C'est en tout cas la première convention entre une Région et un Département en faveur de l'ESS.

Merci pour les applaudissements, légers pour l'instant mais…

A la lecture de la convention, certains esprits potentiellement chagrins pourraient dire qu'elle est très sobre puisqu'elle tient en quelques pages. En effet, nous n'avons pas souhaité en ajouter des tonnes parce que l'on a une chance inouïe qui est d'être à la convergence entre une Région très volontariste et reconnue comme telle à l'échelle nationale, voire internationale maintenant, sur l'ESS - comme chacune et chacun d'entre nous connaît par cœur les Règlements d'intervention pour l'ESS, je ne les rappellerai pas maintenant – et un Département lui-même très volontaire en matière d'ESS, qui est la Gironde, qui a su passer au travers des freins supposés plus que réels de la loi NOTRe, car certains Départements se cachent derrière cette loi pour ne plus rien faire ou peu au profit de l'ESS. C'est dommage, la preuve, c'est possible et la Gironde a souhaité le faire. Et on fait le pari que ces deux dispositifs très volontaires vont bénéficier à l'ESS sur le territoire de la Gironde, aux acteurs, et créer une émulation favorable au développement de cette belle économie sur ce territoire.

C'est en tout cas le souhait que nous pouvons faire, ce sera évalué, c'est prévu dans le cadre de la convention, afin que cela ne reste pas lettre morte et que l'on puisse, dans un an, faire le point sur ce que cela a généré en matière d'émulation et de création dans les différents domaines de l'ESS concernés. Et je le dis, si certaines et certains d'entre vous connaissent de près des Présidents d'exécutifs Départementaux, voire des Présidents d'Agglomérations, n'hésitez pas à les inviter à signer et donner des éléments pour une pareille convention. Le Département des Landes est déjà candidat, ce sera sûrement une des prochaines conventions que l'on sera amené à valider au sein de cette Assemblée, mais les Agglomérations sont invitées à le faire également pour que nous confortions notre avantage sur ce domaine-là à l'échelle régionale, et que nous soyons, à la fin du mandat, la

première Région en matière d'ESS. C'est possible de le quantifier par le nombre d'emplois et la création d'emplois que cela va générer, et l'ensemble des autres critères que nous prendrons au moment de cette évaluation.

En tout cas, merci de valider cette convention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pascal.

Pas de remarque ?

M. DINUCCI. - Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette délibération, une fois de plus, on demande à notre Région de concourir au développement de l'ESS par le biais d'un partenariat avec le Département de la Gironde. Or, ce modèle économique soulève plusieurs interrogations. La première, et non des moindres, est la définition que l'on entend donner à l'ESS. Est-ce un accommodement de modèle préexistant ou alors une véritable alternative au modèle capitaliste, un nouvel Eden, un nouveau paradis des peuples ?

L'ESS, malgré les vertus dont elle veut bien se parer, n'est pas exempte de dérives. Cela s'est vu notamment avec les banques dites « coopératives », lors de la crise des subprimes. Ce type de dérives est généralement entraîné par la fausse impression d'un système de gouvernance démocratique des structures, dont les dirigeants finissent bien souvent et malheureusement par se conduire en autocrates. Le fait que les techniques de management soient calquées sur celles du secteur privé lucratif n'arrange rien à la chose. Les plus petites structures, dans leur course au financement, à l'évaluation de l'usage des politiques publiques, finissent pas se doter de personnes ou de services consacrés à des tâches gestionnaires, voire de surveillance. Et non contents d'être victimes d'une précarité d'emploi jusque-là inédite, les salariés de l'ESS sont de plus victimes d'une forme de dérive sociale, de chantage à l'affectif.

Selon Mathieu ELIE, maître de conférences en Sociologie à l'université Paris-ouest Nanterre, il y a, dans ce type de structures, je cite : « des injonctions au don de soi de la part de l'employeur envers les salariés. Les réunions se déroulent tard le soir, les événements parfois le week-end et il n'est pas toujours compensé par des jours de repos ou des augmentations de salaire. La régulation des conditions de travail se fait à l'affectif, notamment dans les organisations associatives de petite taille. Plus de la moitié des associations emploieraient moins de deux salariés. Rien n'est écrit. Dans le secteur, les conflits dans le travail sont parfois violents car les salariés font des concessions importantes, mais pas toujours tenables sur le long terme », fin de citation.

Le paradis, la terre promise ne serait donc qu'illusion. Sans doute puisqu'au final, l'ESS n'est tout au plus qu'un sous-secteur en survie artificielle, sous perfusion d'argent public, fruit de l'impensée, sinon d'une pensée d'inspiration Marxiste…

Facteur de division entre les travailleurs et de plus, représentant une concurrence déloyale face aux PME-TPE, déjà en difficulté. Il n'y a qu'une économie, c'est l'économie réelle, portée par les entreprises françaises que notre Assemblée a pour premier devoir de défendre. De là à penser qu'il s'agit d'une énième forme de clientélisme, il n'y a qu'un pas, que je me refuserai toutefois à franchir car comme toutes les utopies, l'ESS part sans doute d'une bonne intention. Mais la route pour l'enfer étant pavée de bonnes intentions, le groupe Rassemblement National votera par conséquent contre cette délibération.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je suis toujours gêné de répondre parce que les propos du Rassemblement National sont tellement décalés par rapport…

M. DINUCCI. - *(intervention hors micro inaudible).*

M. LE PRESIDENT. - Quelles données ?

Vous avez changé de nature ?

Cela ne change jamais, c'est bien pour cela que je fais l'Histoire un peu. Je vous remercie de le confirmer.

Comme dans les autres secteurs, il peut y avoir des bons et des moins bons. Simplement, ce que l'on observe - encore une fois, je cite ce deuxième souvenir – j'avais fait faire le calcul de ce que rapportait à la Collectivité publique, pas simplement aux individus concernés, y compris à l'Etat en termes de ressources fiscales, à la Sécurité Sociale, aux Caisses de retraite, le fait d'avoir des personnes qui soient en insertion dans l'ESS. C'est spectaculaire. Je n'ai pas souvenir des chiffres mais c'est assez facile de le trouver. Chaque fois que l'on réinsère quelqu'un dans la vie active, c'est un bénéfice non seulement pour l'individu, mais c'est un bénéfice aussi pour la Collectivité.

Deuxièmement, vous avez, à l'intérieur de ce secteur, des secteurs de pointe. Vous avez par exemple, au Pays basque, une des plus grandes entreprises concernant le conseil en informatique. Et vous avez beaucoup de structures qui regroupent des secteurs très en pointe sur le numérique ou sur d'autres secteurs. Je rappelle qu'un certain nombre de banques sont aussi du secteur mutualiste ou du secteur de l'ESS, et que ces banques-là (le Crédit Mutuel, la Banque Populaire ou d'autres) sont plutôt utiles à nos Collectivités. Donc ne

faisons pas de procès d'intention, comme certains, à l'égard de ce secteur qui regroupe, en Nouvelle-Aquitaine, 14 % des emplois privés. La moyenne nationale est de 12 %, 22 000 entreprises, 14 % de l'emploi privé. Donc imaginons s'il y avait un non accompagnement de ce secteur, comme nous le faisons d'ailleurs pour le secteur privé classique…

Essayons, dans cette enceinte, de ne pas avoir de propos qui soient dénués de connaissance du secteur dans sa réalité. Cela n'apporte rien du tout.

Qui souhaite intervenir encore ?

M. PERREAU. - Merci Président. Je dois avouer que je réagis à une caricature un peu descriptive de l'ESS. Le premier fabricant français de câblages, Acome, c'est une scop, il y a peut-être 1500 ou 2000 salariés, je ne sais pas. Peut-être que si vous ouvrez votre portefeuille, vous avez des chèques-déjeuners. Il y a six ou sept ans, ils avaient distribué à tous les salariés 30 000 € de dividendes à chacun, quel que soit le salaire. Donc l'ESS comprend des petites entreprises, d'autres plus importantes. Il y a les mutuelles aussi, je ne pense pas que ce soit un secteur complètement en délicatesse avec ses salariés. Et ensuite, vous avez des associations, vous avez des petites entreprises qui probablement bouchent un peu les mailles du filet social qui, de temps en temps, a des trous et des mailles qui lâchent. Mais ce n'est pas un problème. Historiquement, l'ESS est la « fille de la nécessité », c'est comme cela qu'on l'appelle, c'est le renouveau fin XIXème siècle, après l'abandon de la loi LE CHAPELIER, les Hommes ont besoin de se retrouver, de se regrouper pour agir. Donc effectivement, elle agit parfois dans les secteurs où il y a des manques, mais on ne peut pas le reprocher à l'ESS, on pourrait faire la liste d'à qui l'on peut le reprocher.

Par sa gouvernance, par la loi récente de juillet 2016, l'ESS est un objet de renouveau et de réinjection d'égalité, de justice, donc il faut s'en réjouir et l'encourager. Je suis vraiment prêt à échanger avec vous sur ce sujet-là et vous donner quelques compléments d'informations et ce sera avec sincérité, sans ironie.

M. DUFORESTEL. - Juste un mot pour aller dans votre sens et dire que je crains que le groupe Rassemblement National soit en décalage spatio-temporel. Si j'en juge au petit drapeau que vous avez, sachez que le match est demain, pas aujourd'hui.

Sur l'ESS, comme cela a été très bien dit par Thierry PERREAU et par le Président, on ne peut pas en rester à des formules choc telles que celles que vous employez. C'est nier la réalité et en plus, une réalité que vous êtes censés connaître ou que vous mettez en avant régulièrement dans une soi-disant connaissance du peuple et du monde ouvrier. En l'occurrence, ce n'est pas un secteur sous perfusion. Prenez, délibération par délibération, ce que nous avons voté depuis deux ans, vous verrez que les taux de subventionnement ne

sont pas du tout au-delà du reste du monde économique, bien au contraire, et que le seul élément qui va faire que l'on va aller de 10 à 30 %, 40 % éventuellement d'aides, c'est simplement l'intérêt général. C'est le curseur, et c'est la contribution de l'acteur en question à l'intérêt général. On a des cas de figure où l'on va aider le montage d'une scop - là aussi, vous devriez y être sensibles -, une coopérative, des salariés qui, à un moment donné, soit reprennent leur propre activité délaissée par un Groupe-voyou ou par quelqu'un qui cesse son activité tout simplement, et ils décident de le reprendre ensemble. C'est une scop, c'est un modèle historique mais qui est très vivace et qui permet à des gens, au contraire, de se sublimer dans leur activité, d'être partie prenante de l'activité de leur entreprise, d'être eux-mêmes entrepreneurs. Vous devriez saluer cela.

De la même manière que dans l'insertion par l'activité économique, ce sont, comme l'a dit le Président, des centaines de personnes délaissées du champ de l'emploi. Elles ne sont pas « sous perfusion », elles retrouvent, grâce à ces acteur de l'IAE, le moyen de trouver un emploi, de retrouver une dignité et de se réinsérer dans le milieu professionnel en y continuant éventuellement, ou en enchaînant dans un secteur plus classique. Là aussi, on n'aurait pas ces acteurs de l'IAE au quotidien sur nos territoires, on aurait des champs entiers dévastés, on aurait des territoires entiers avec des taux de chômage qui atteindraient…

M. LE PRESIDENT. - Pardon de regarder l'heure.

Des oppositions ?

Le RN vote toujours contre ?

Tout le monde est d'accord ?

Mme LE GUEN. - Je suis pour également.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame. Je n'en attendais pas moins de vous.

N° 18

Vote sur la «Convention de partenariat en faveur du soutien à l'économie sociale et solidaire entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde »

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

▪ CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 19

TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS : RELATIONS AVEC LES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE

ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCE DU TRANSPORT SCOLAIRE ET INTERURBAIN AVEC LE SYNDICAT DES MOBILITES PAYS BASQUE ADOUR

M. LAGRAVE. - Une délibération qui fait suite à quelques-unes que nous avons déjà passées ici, qui fait suite au fait que le syndicat mixte du transport du Pays basque s'est étendu suite à la fusion d'agglomérations, et dans le cadre des transferts que nous avons opérés avec un certain nombre d'autorités de transport et avec d'autres territoires avec lesquels nous sommes en train de travailler également, qui ne sont pas tout à fait finalisés, nous vous proposons – comme nous l'avons déjà fait à plusieurs séances plénières – la convention qui a été validée par le syndicat mixte du Pays basque, et qui nous permettra de transférer rapidement l'ensemble des transports interurbains et scolaires à l'agglomération du Pays basque. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je ne pense pas qu'il y ait de souci, avec les applaudissements de Sylvie DURRUTY bien sûr…

Mme DURRUTY. - Bien sûr, et quelques remarques bien évidemment mais toutes plus positives les unes que les autres…

M. LE PRESIDENT. - Vous allez faire avec Renaud ce que vous avez fait pour d'autres dossiers.

Mme DURRUTY. - Toujours.

Simplement, certains l'auront bien en tête, nous avions échangé sur ce dossier il y a maintenant plus de six mois et ce qui nous est proposé aujourd'hui intervient après un travail partenarial qui a permis, au-delà des calages et des modalités financières et techniques relatives au transfert dont il est fait l'objet, de réinscrire cette convention au cœur d'une stratégie globale et partagée autour des mobilités du Pays basque. Et on ne peut que s'en féliciter.

Le partenariat avec la Région sur ce sujet est incontournable sur notre territoire, puisque la valorisation de l'offre ferroviaire, qui tient tant à cœur au Président, maillon

essentiel de notre offre de déplacement du quotidien, constituera notre réseau-armature à l'échelle de l'ensemble du Pays basque. Le syndicat des mobilités va donc organiser désormais, avec le support de la Région, les transports scolaires au sein de son ressort territorial, et pilotera l'offre interurbaine qui irrigue tout son territoire selon les principes équilibrés et lissés entre nos deux Collectivités, mobilisant dans ce contexte une partie du versement transport qui va être étendu à tout le territoire à compter du 1er juillet 2018. C'est en parallèle qu'un principe de cofinancement autour de l'amélioration de l'offre de service, sur la ligne Bayonne-Cambo-les-Bains-Saint-Jean-Pied-de-Port, a été acté entre nos deux institutions. Une ligne dont les dysfonctionnements, depuis sa réouverture, sont pour nous tous à la fois inconcevables et inacceptables compte tenu des investissements publics qui ont été réalisés. Les attentes du territoire en termes de mobilité restent fortes autour aussi de la réouverture de la gare de Bidart, au titre de la desserte périurbaine ferroviaire.

Aussi, le syndicat des mobilités a souhaité s'engager aux côtés de la Région au sein de l'outil syndicat mixte régional, vecteur de la stratégie partagée des politiques de mobilité sur des bassins de vie élargis et cohérents, et c'est dans cet esprit qu'il a validé à l'unanimité cette convention lors de sa séance toute récente du 21 juin 2018.

Nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Sylvie.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 19

Vote sur le «Transports Routiers de voyageurs : relations avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité : Adoption de la convention de transfert de compétence du transport scolaire et interurbain avec le syndicat des mobilités pays basque Adour»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 20

COOPERATION INTERNATIONALE : FEUILLE DE ROUTE ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA DELEGATION GENERALE DU QUEBEC A PARIS 2018/2021

M. LE PRESIDENT. - On passe maintenant à la feuille de route sur la coopération… en l'absence d'Isabelle BOUDINEAU - que j'excuse, qui est retenue par ailleurs - nous continuons la coopération que les trois anciennes Régions – ce n'est pas forcément un hasard – que ce soit Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine, avaient avec le Québec. Ces coopérations portent plus particulièrement sur la mobilité des jeunes, le Québec est la troisième destination privilégiée des étudiants régionaux. L'ESS, où l'on a aussi beaucoup d'échanges d'expériences, l'orientation aussi puisque vous savez que nous avons mis en place une plateforme téléphonique pour répondre, un peu comme l'a fait le Québec avec un succès assez incroyable puisqu'ils ont divisé par deux l'échec scolaire… Cette plateforme permet aussi - et elle est très utilisée au moment de la préparation du Baccalauréat bien entendu – de répondre aux élèves qui décrochent sur les mathématiques, la physique, notamment les matières scientifiques.

Nous avons aussi beaucoup de coopérations en matière de recherche, sur le bois notamment, la foresterie québécoise et la foresterie de la Nouvelle-Aquitaine sont certes différentes mais en même temps, sur la lutte contre les prédateurs, sur les risques incendie, sur la biodiversité, il y a un vrai travail qui est fait avec les entreprises et notamment l'université Laval de Québec, puisque l'université Laval de Québec dispose d'une forêt expérimentale, je ne me souviens plus de sa dimension mais je crois qu'elle est de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, et c'est assez intéressant. Il y a bien entendu tout ce qui est de la chimie verte, et notamment de la chimie du bois : que fait-on avec la cellulose notamment ?

Autre type de coopération sur le laser et l'optique, puisque c'est un lot-et-garonnais, physicien, installé à Québec, un des responsables de l'INRS (Institut National de Recherche Scientifique) un peu comme le CNRS en France, et qui nous accompagne sur nos projets sur le laser optique et notamment sur tout ce qui concerne la protonthérapie, qui est une façon de soigner le cancer, tout ce qui concerne l'optique laser et la santé. Beaucoup de travail, puisque nous avons un laboratoire commun aussi, sur la nutrition, sur l'eau, mais aussi sur tout ce qui concerne le stockage d'énergie. Je ne vous apprendrai rien de nouveau en vous disant que c'est avec Hydro-Québec que nous avons commencé à amorcer le

cluster sur le stockage d'énergie puisque nous avons un laboratoire d'Hydro-Québec que la Région accompagne, sur le bassin de Lacq.

L'idée est de poursuivre ce partenariat et de le dérouler au gré des CP ou des déplacements que nous pouvons faire, ou l'accueil des responsables du Québec.

Y a-t-il des questions ?

M. DUBOIS. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues, Monsieur le Président, une fois n'est pas coutume, nous allons valider ce beau projet de coopération. Comme vous le savez, nous préférons les échanges où la réciprocité est réelle. C'est le cas dans cette feuille de route. Il ne s'agit pas d'envoyer des millions d'euros dans des pays sans avoir aucun retour. Nous avons des liens particuliers avec le Québec, que l'on appelait autrefois « Nouvelle France ». Il est essentiel de préserver cette amitié et ces échanges pour le rayonnement de la francophonie. Nous en sommes persuadés, les acteurs concernés (entreprises, Centres de recherche, universités, étudiants) sauront coopérer dans un esprit de bonne entente et d'enrichissement mutuel.

Nous voterons donc pour.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MONCOND'HUY. - Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je souhaitais juste intervenir brièvement pour saluer tout particulièrement l'axe jeunesse de cette feuille de route. Je peux en effet témoigner de l'intérêt que suscitent les échanges avec notre cousin francophone, pour les jeunes en particulier. Le Québec est une destination qui fait rêver et il serait dommage de s'en priver. Quelle plus belle manière de rendre vivante une coopération internationale, de rendre vivant l'attachement à la francophonie que souhaite porter haut notre Région, que de permettre à des jeunes de l'incarner et de développer un sentiment d'appartenance mutuelle.

Nous avons reçu, la semaine dernière, une délégation d'acteurs jeunesse québécois dans le cadre d'un partenariat en réciprocité que nous essayons d'impulser entre la Nouvelle-Aquitaine et le Québec, autour de la mise en place du Service Civique dans nos deux pays. Un dispositif où, pour une fois, en matière pédagogique, nous, français, sommes en avance. Cet échange de jeunes mais aussi entre acteurs des politiques de jeunesse, a révélé le potentiel incroyable d'un passage à l'échelle de la coopération jeunesse avec le Québec.

Mais le Québec est aussi une destination pour laquelle les barrières financières sont parmi les plus importantes, ce qui encourage à des politiques ambitieuses et soutenues

financièrement si l'on ne veut pas en faire une politique et une destination d'élite. Notre récent échange a aussi souligné le défi que représente un travail nécessairement transversal, tant entre les acteurs différents que sur l'articulation de politiques sectorielles de notre Région.

Forts de ces bases déjà engagées, nous espérons donc que cette feuille de route servira de support performant pour impulser à nouveau des politiques transversales, en confiance, et une dynamique partenariale riche, pleinement appropriée par l'ensemble de l'institution régionale et des partenaires mentionnés dans le document.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci de ce soutien.

Je suis très heureux - à moins qu'il y ait des abstentions ou des votes contre – d'entrer dans le club très fermé de Sandrine DERVILLE, Mathieu HAZOUARD, Françoise JEANSON, Renaud LAGRAVE aussi. C'est un honneur pour moi d'avoir remplacé Isabelle BOUDINEAU.

N° 20

Vote sur la «Coopération Internationale : Feuille de route entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Délégation générale du Québec à Paris – 2018/2021 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

N° 21

CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTE DE LA COMPETENCE « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE » (CTEC-ESR)

DIAPORAMA DE PRESENTATION

M. LE PRESIDENT. - Gérard, essayez de faire aussi bien.

M. BLANCHARD. - Merci. Vous placez la barre très haut.

Président, chers collègues, l'objet de cette délibération est de vous présenter une convention-cadre, une convention territoriale d'exercice concerté sur la compétence enseignement supérieur et recherche. Cette convention est en lien direct avec le Schéma Régional du même nom (Enseignement supérieur, recherche et innovation) que nous avons voté dans cette Assemblée il y a exactement trois mois.

L'objectif de cette convention est de coordonner l'action conjuguée des Collectivités en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Juste quelques rappels – je vais aller très vite – sur le contexte du Schéma Régional pour lequel on développe cette convention. Cinq ambitions : la première est de développer et d'améliorer le potentiel universitaire et scientifique de notre Région puisque nous avons constaté que malgré les efforts importants de l'investissement de la Région Aquitaine et maintenant Nouvelle-Aquitaine, en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la dépense intérieure R&D est inférieure à la moyenne nationale : on est à 1.38 % du PIB alors que la moyenne nationale est à 2.24 %. Donc là, un besoin de faire des efforts. Il y a des objectifs qui ont été présentés pour essayer d'atteindre cet objectif général.

La deuxième ambition est qu'il existe une forte disparité à l'intérieur de la Région en matière de répartition du potentiel enseignement supérieur-recherche. Je rappelle : 50 % du potentiel sur Bordeaux-Métropole, le reste est réparti sur l'ensemble de la Région. L'ambition est de faire en sorte que tous les territoires se développent et en particulier, que l'on arrive à développer l'excellence de chaque implantation universitaire sur des logiques de spécialisation.

La troisième ambition est celle de rendre plus visible notre force en matière d'enseignement supérieur et recherche, à travers la constitution de réseaux et de s'appuyer sur la spécialité des différents territoires qui deviendraient têtes de réseaux de ces regroupements régionaux.

La quatrième ambition s'inscrit dans la valorisation économique de la recherche à travers la constitution des territoires d'innovation, en jouant sur le lien et sur le continuum depuis la recherche fondamentale jusqu'au développement économique.

Et la cinquième ambition est de faire valoir la dimension fortement éthique de l'innovation et de la science à travers, en particulier, la mission de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Formellement, en ce qui concerne la convention territoriale, la loi concernait les trois premières ambitions, mais dans la mesure où le Schéma Régional altère également la valorisation économique et valorisation de la diffusion de la culture scientifique, la convention va regrouper l'ensemble de ces cinq ambitions.

Un rappel rapide sur les instances de gouvernance du Schéma Régional, il y a trois instances de gouvernance : une première qui est la conférence régionale pour la recherche, l'enseignement supérieur et le transfert de technologies, qui est une création de la Région et qui est la seule Région qui l'a créée au niveau national, qui regroupe les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche avec lesquels on élabore notre politique et on copilote la politique régionale.

La deuxième instance est le comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique, qui est une instance ouverte sur la société civile, avec différents collèges, où l'on va chercher les avis du CCRRDT avant de venir ici en Assemblée régionale pour voter un certain nombre de délibérations.

Et enfin, la dernière instance qui est la conférence territoriale de l'action publique, qui regroupe l'ensemble des Collectivités territoriales qui s'impliquent dans le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche, et c'est dans le cadre de cette CTAP que naît la convention territoriale d'exercice concerté. L'objectif, vous l'avez bien compris, est de mettre en synergie les politiques publiques et de bien articuler les financements croisés de ces Collectivités en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enfin, dernier point de rappel, ce sont les règles de financement pour l'enseignement supérieur et la recherche par les Collectivités territoriales. Le Code de l'éducation stipule clairement que toutes les Collectivités peuvent financer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les sites d'enseignement supérieur et de recherche, dans le respect de leurs Schémas propres, le Schéma régional pour nous, mais également des Schémas locaux pour les agglomérations, ou les Schémas de développement universitaire

pour les Départements. Et également dans le respect des contrats pluriannuels que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche passent avec l'Etat, qui, je le rappelle, est la tutelle de ces établissements. Je rappelle aussi que l'enseignement supérieur et la recherche est bien une compétence partagée entre les différentes Collectivités mais que la Région est chef de file et que dans ce cadre-là, il y a un certain nombre de contraintes sur le financement des projets enseignement supérieur et recherche. Notamment, il y a une interdiction de cumul des subventions régionales et départementales, et la participation financière minimale pour une Collectivité maître d'ouvrage est de 30 % sur une opération en investissement. Ce sont deux contraintes extrêmement fortes.

L'objectif de la convention territoriale d'exercice concerté pour l'enseignement supérieur et la recherche est bien d'organiser les modalités de l'action commune de ces Collectivités territoriales et à ce moment-là, pour les Collectivités qui vont signer cette convention avec la Région, cela permet de déroger aux deux limitations que j'ai mentionnées et dans ces conditions, des financements ou des cofinancements Région-Départements signataires de la convention deviennent possibles, et la contrainte de participation de 30 % est ramenée à 20 %. Donc non seulement on lève des contraintes, mais on donne un peu plus de souplesse au financement.

Bien entendu, cette convention territoriale est votée par la Région après avis de la CTAP, donc nous avons déjà recueilli l'avis favorable de la CTAP. Et l'objet de cette convention est tout simplement de rationaliser le soutien à des Collectivités sur ces projets publics, avec une vraie coordination par la Région, un effort de simplification et une clarification des actions des différentes Collectivités : qui fait quoi ? Comment ? L'objectif est bien de sécuriser l'ensemble des projets et d'assurer leur continuité dans le temps.

Le deuxième objectif qui est important, les signataires de la convention s'engagent à une information réciproque. Cela veut dire que lorsqu'un établissement va demander des financements à différentes Collectivités, les Collectivités s'en informent entre elles et également, les Collectivités informent les autres Collectivités dès lors qu'elles modifient leur Règlement d'intervention. C'est basé sur de la coordination, mais également sur une transparence en matière d'information. Tout cela fait l'objet, normalement, d'un rapport annuel qui est communiqué à l'ensemble des signataires.

Pour mener à bien ce travail, ce n'est pas la CTAP dans sa globalité qui va s'engager, il y a un groupe de travail qui émane de cette CTAP, qui va faire des recommandations, qui va suivre l'évolution de cette convention, qui fera en particulier un suivi en termes

d'évaluation des politiques publiques. Et ce groupe de travail va être composé de moi-même, du vice-Président enseignement supérieur-recherche, par délégation du Président, et il y aura également des représentants légaux de toutes les Collectivités qui vont accepter de signer cette convention. L'Etat est représenté par le Préfet et par le Recteur ou leurs représentants, et nous demandons également au Secrétaire Générale du CCRRDT de participer. Les travaux de ce groupe de travail sont préparés et suivis par un groupe technique, qui s'appelle le comité technique opérationnel.

J'insiste bien sur le fait qu'il n'y a pas obligation de signer la convention mais vous voyez que pour lever les contraintes, en particulier pour les Départements, il est intéressant de signer cette convention.

Les éléments de calendrier, je vous rappelle que le SRESI a été voté le 26 mars, que cette convention territoriale d'exercice concerté que nous vous proposons a recueilli un avis favorable de la CTAP, le 8 juin, donc nous la soumettons à votre approbation aujourd'hui. Et en ce qui concerne le groupe de travail - et là c'est vraiment très important - on a commencé déjà à faire une première réunion de préfiguration, à laquelle relativement peu de Collectivités ont participé. Depuis, on a fait beaucoup d'information sur l'importance de signer cette convention et nous avons reçu énormément de courriers de la part des Collectivités qui nous disent vouloir s'impliquer. Et nous avons d'ores et déjà programmé une réunion de ce groupe de travail le 26 septembre pour commencer à procéder à l'élaboration et surtout à la liste des Collectivités qui seront signataires de la convention.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je suppose qu'il n'y a pas de souci particulier, c'est plutôt une façon d'accélérer notre développement de recherche.

Qui veut s'exprimer ?

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues, cette convention territoriale d'exercice concerté de la compétence enseignement supérieur et recherche constitue une nouvelle étape après l'adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de l'appropriation de son rôle de chef de file de la Région pour cette compétence ESR. L'abaissement de 30 à 20 % de la participation minimale du maître d'ouvrage public dans les opérations et la possibilité pour les Départements de les subventionner constitue bien entendu des souplesses bienvenues pour l'enseignement supérieur dans toute notre

grande Région. Toutefois, il convient de souligner que cette CTEC n'aura pas nécessairement les mêmes effets pour l'équilibre et l'aménagement du territoire régional selon que les projets seront localisés dans les Sièges des universités, qui concentrent les plus grands nombres d'étudiants, ou dans les autres villes qui accueillent des antennes universitaires et des formations d'enseignement supérieur plus ponctuelles ou isolées.

Pour les uns, les capacités d'intervention financière mobilisables peuvent être importantes en valeur absolue. L'effort des Collectivités moins favorisées sera souvent plus difficile à financer, alors que l'offre d'enseignement supérieur conditionne largement leur avenir économique et l'emploi dans les territoires qu'elles irriguent. C'est pourquoi, au-delà de cette CTEC, les arbitrages de l'Administration régionale seront déterminants pour les investissements dans les petites villes, sans doute plus encore que dans les grands pôles universitaires.

Je forme en conséquence le vœu, avec le groupe LR-CPNT, que l'équilibre territorial soit pris en compte dans ces arbitrages, tant en termes d'intensité de l'intervention que de choix dans les implantations, avec toute la concertation et la transparence qu'il mérite. Ces préoccupations étant affirmées, le groupe LR-CPNT votera donc cette délibération.

Merci Monsieur le Président.

M. BLANCHARD. - Je voudrais rassurer notre collègue, je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, il est clair que l'un des objectifs essentiel et primordial du Schéma régional est de permettre le développement sur l'ensemble des territoires. On ne va pas regarder la valeur absolue de l'investissement mais l'intensité effectivement, et de toute façon, on est déjà en train de travailler des projets sur toutes les implantations universitaires et je suis ouvert à tout projet dès lors que les autres Collectivités s'y engagent.

M. LE PRESIDENT. - La réalité est l'inverse de votre crainte. Je vous donne trois exemples dans l'ex-Aquitaine : le Département du Lot-et-Garonne, qui est intervenu continument sur les projets à Agen, le Département de la Dordogne, qui est intervenu sur son pôle universitaire de Périgueux, le Département des P-A, le Département de la Charente, qui est intervenu sur le pôle d'Angoulême, mais vous n'avez pas ce type d'intervention en Gironde par exemple. Ce qui se passe est l'inverse. L'ordre de priorité, tant le besoin d'avoir un IUT, d'avoir un premier pas de l'enseignement supérieur, est beaucoup plus prégnant dans des Départements « ruraux ». Et il y a une mobilisation plus forte des Collectivités.

Pas d'autres observations ?

N° 21

Vote sur la « Convention Territoriale d'Exercice Concerté de la compétence "Enseignement Supérieur et Recherche" (CTEC-ESR) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ce rapport est donc adopté.

N° 22

COMMISSION D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE (CEPP) : MODIFICATION DE SA COMPOSITION

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de terminer ce soir, pour commencer très tôt demain matin, par une modification de la composition de la Commission d'évaluation des politiques publiques.

M. PERREAU. - Merci Président.

Pour mémoire, chers collègues, la délibération fondatrice de la Commission d'évaluation des politiques publiques du 24 octobre dernier prévoit la désignation d'un élu régional par groupe politique. Comme nous passons de sept à huit groupes politiques, le nombre d'élus régionaux à siéger au sein de la CEPP passe de sept à huit. Nous saluons et nous remercions par avance cet(te) heureux(se) élu(e) à venir.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas de remarque particulière ?

N° 22

Vote sur la « Commission d'Évaluation des Politiques Publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine (CEPP) : modification de sa composition »

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous entérinons à l'unanimité cet élargissement.

Je vous donne rendez-vous demain matin, à 9 h 00…

(Madame SAINT-PE souhaitant intervenir sur la délibération n° 24, informe qu'elle sera absente le lendemain)

N° 24

REGLEMENT D'INTERVENTION DES CENTRES DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE

Mme SAINT-PE. - Monsieur le Président, comme je ne peux pas être là demain matin, mais sinon, on va me représenter demain matin si cela pose problème de présenter rapidement la n° 24.

M. SABAROT. - On a voté à l'unanimité, en fin d'année dernière, la stratégie pour la biodiversité et au sein de celle-ci, il avait été souligné l'importance des Centres de soins. Vous savez que dans un contexte d'érosion de la biodiversité, un des effets malheureux est un grand nombre d'animaux qui, chaque jour, sont blessés et nécessitent des soins particuliers. Il se trouve que seuls les Centres de sauvegarde de la faune sauvage sont habilités pour intervenir.

En quelques mots, pour bien cibler ce que c'est, le rôle fondamental de ces structures est bien de recueillir et de soigner des animaux sauvages dans le but de les réintroduire dans le milieu naturel. L'idée est qu'ils aient le moins de contact possible avec les humains. Un point important qu'il faut avoir en tête est que la majorité des espèces recueillies par ces Centres sont des espèces protégées. On en a identifiées neuf en Nouvelle-Aquitaine, qui ont des profils assez différents, cela peut être des associations, des fédérations de chasse, des personnes indépendantes ou encore des antennes de Départements.

L'objectif de la délibération est de rendre plus lisible notre soutien à ces Centres et surtout, que cela se fasse sur des critères objectifs, ce qui n'était pas toujours le cas dans les trois ex-Régions.

Pour faire très court, il y a quatre grands objectifs, l'idée est de les renforcer dans le temps et sécuriser ces Centres afin qu'ils puissent pérenniser leur action sur plusieurs années.

Deuxièmement, certains Centres sont quand même assez fragiles et ne sont pas du tout au même niveau en termes d'investissement, de structure et de capacité d'accueil. Donc l'idée est que dans les deux prochaines années, on se concentre sur les Centres les plus fragiles.

Le troisième objectif va être aussi de permettre à ces Centres de sauvegarde de communiquer auprès du grand public pour que le grand public appréhende mieux ce que ces

Centres font et aussi avoir de bons réflexes quand le citoyen trouve un animal sauvage blessé.

Et le dernier grand objectif est que ces Centres puissent se mettre en réseau pour qu'il y ait des actions collectives, notamment autour d'échanges entre soigneurs, vétérinaires, et aussi qu'ils montent en puissance sur l'aspect règlementaire parce que l'on est dans un contexte règlementaire dans le cadre de la faune sauvage qui est assez complexe. C'est donc un accompagnement surtout pour cadrer un peu l'intervention de la Région, ce qui n'était pas tout à fait le cas avant.

Mme SAINT-PE. - Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Rapporteur d'avoir accepté de présenter rapidement ce rapport. Je souhaiterais pour ma part connaître le positionnement géographique de ces neuf Centres, puisque le rapport fait état de neuf Centres, même si c'est la Direction des populations qui donne son aval à l'ouverture de ces derniers. J'ose penser, mais peut-être me démentirez-vous, que vous préparez entre autre l'arrivée de deux ours dans les Pyrénées béarnaises, plan initié par l'Etat.

Monsieur le Président, quelle est votre position et quelle est la position de votre exécutif sur ce sujet précisément ?

Je vous remercie.

Mme NADAU. - Monsieur le Président, notre groupe se félicite de cette délibération qui, au nom de la biodiversité, s'intéresse aux Centres de sauvegarde de la faune sauvage, qui font un travail qui n'est pas toujours reconnu, connu, ou valorisé. Vous le dites vous-même, ces Centres ont de grandes disparités administratives, mais aussi dans leur fonctionnement et les différentes missions qu'ils mènent. Vous identifiez les besoins globalement et les difficultés financières qui remettent en question leur pérennité. Par contre, nous ne sommes pas d'accord sur l'uniformisation de la dotation : 23 000 € pour tout le monde. Pourtant, les missions et le volume d'activités varient d'un Centre à l'autre. Il aurait fallu faire un état des lieux et recenser leurs réels besoins. Ce travail aurait permis de se rendre compte que le Centre de Tonneins est fermé depuis au moins un an. C'est une information que j'ai eue. Et les 23 000 € qui lui sont destinés pourraient être ainsi redistribués.

Pour illustrer mon propos, je citerai le cas du Centre landais Alca Torda, qui a accueilli 779 animaux en 2017, il en a relâché 263 sur 86 espèces différentes.

Cela vous faire rire Président ?

M. LE PRESIDENT. - Non, mais ils ont mangé le reste ou quoi ?

Mme NADAU. - Je ne sais pas. Il y avait peut-être des ortolans.

Ce Centre, dont le fonctionnement est entièrement supporté par la fédération 40 des chasseurs qui ne peut plus continuer financièrement avec ses trois salariés. Ce Centre a comme mission…

Mais ne soufflez pas Président ! C'est la fin.

Ce Centre a comme mission, et aucun autre ne l'a, d'être auxiliaire de justice, c'est-à-dire que les oiseaux saisis par la justice (perroquets, oiseaux exotiques) sont remis au Centre. Les frais de gardiennage ne sont pas pris en charge par la justice, ni par le contrevenant qui est souvent insolvable. Le coût moyen par jour et par oiseau est d'environ 2 € et souvent, les oiseaux sont gardés plusieurs années. Voilà un exemple qui montre bien que l'aide de la Région doit être adaptée aux besoins et missions des Centres. On fait de l'égalitarisme et non pas de l'égalité. Dans toute subvention il y a des critères d'attribution, pourquoi pas dans ce cas-là ? Nous demandons que le montant de l'aide, à enveloppe constante, soit réévalué au regard des missions des différents Centres.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Nous aussi.

Mme NADAU. - Cela fait un peu expéditif.

M. LE PRESIDENT. - Je suis pour la réintroduction de l'humour. Il y en a d'autres qui sont pour la réintroduction de l'ours ou autre. Je suis pour la réintroduction de l'humour dans l'action publique.

M. SABAROT. - Merci Monsieur le Président. Juste un élément de réponse pour Madame NADAU. L'an dernier, le Centre Alca Torda n'a pas épuisé tous les crédits que l'on avait votés en CP. C'est pour cela que je suis surpris de votre intervention. Vous connaissez mon attention par rapport à ce Centre en particulier, mais je n'ai jamais eu de remontée à ce niveau-là, sachant que ce qui pourrait être fait est que l'Etat, par le biais de l'ONCFS, assume sa charge. Mais en ce qui concerne la fédération, l'an dernier, il y a eu des restes qui n'ont pas été dépensés.

Mme NADAU. - Par rapport aux salariés, trois salaires, ils ne vont plus pouvoir assumer. Et pourtant, le volume du Centre le justifie.

M. LE PRESIDENT. - On va voir cela.

M. SABAROT. - Je vais essayer de reprendre tranquillement les questions. Sur la répartition géographique, en annexe, vous avez la localisation des neuf Centres, qui sont classés par ex-Régions. Vous verrez, il y a une répartition assez équilibrée, même si ce n'est pas nous qui choisissons, mais tout est dans l'annexe.

Sur les 23 000 €, c'est une somme qui a été fixée en concertation avec les neuf Centres, et c'est ce qui permet à chaque Centre de pouvoir disposer d'un capacitaire, c'est-à-dire d'une personne en capacité de faire des soins, sans laquelle le Centre ne peut pas ouvrir. On a fixé avec eux cette somme. Et il y a une enveloppe spécifique, je le disais dans mon intervention, pour les Centres qui sont plus en difficulté ou qui aimeraient être structurés un peu plus, dans lesquels on peut avoir une intervention spécifique sur deux ans.

Et pour répondre spécifiquement sur Alca Torda et sur les saisies, en effet, on a fait un choix, c'est-à-dire que l'on considère que quand l'Etat, aujourd'hui, fait des saisies au niveau des douanes et les amène dans un Centre de soins, il nous a semblé que l'Etat devait intervenir aussi. Aujourd'hui, il se trouve qu'il ne met quasiment pas un euro sur la structure, donc on a fait le choix de ne pas se substituer, de prendre notre part, mais de laisser l'Etat aussi faire sa part parce que c'est quand même aussi de sa responsabilité. C'est un choix qui a été fait.

Et sur les ours, je laisse le Président y répondre s'il veut y répondre.

J'espère que j'ai répondu à vos questions.

Mme NADAU. - Et le Centre de Tonneins, vous me confirmez qu'il est fermé ?

M. LE PRESIDENT. - On va vérifier. Il y a peut-être des fake news…

M. SABAROT. - C'est ESSOR et l'idée est bien de le relancer. L'objectif est celui-là mais cela ne dépend pas que de nous. Vous savez qu'il y a eu des problèmes particuliers, il y a eu le décès du Président, etc. donc on essaye de le relancer et quand il sera en fonction, il entrera sans problème dans la liste.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Mme SAINT-PE. - La réponse sur l'ours s'il vous plaît Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Comment cela la réponse sur l'ours ?

Mme SAINT-PE. - Je vous ai posé la question Monsieur le Président, et votre Rapporteur, votre vice-Président, vient de nous indiquer que vous nous apporteriez la

réponse. En clair, quelle est votre position et la position de votre exécutif sur la politique de réintroduction de deux ours dans les Pyrénées béarnaises, plan initié par l'Etat ?

M. LE PRESIDENT. - C'est l'Etat qui décide, Denise.

Mme SAINT-PE. - Mais votre position Président.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vais pas arrêter… je n'ai ni les moyens, ni la possibilité d'arrêter la réintroduction de ces deux ours. Donc cela sert à quoi de faire un débat là-dessus ? C'est une décision nationale, c'est une décision qui répond à des engagements de la France. Ce que l'on a obtenu avec Andde SAINTE-MARIE notamment, est que l'Europe continue de nous aider pour le maintien des cabanes, de l'héliportage, de la transhumance, et de tout ce qui est l'accompagnement par l'Europe du développement des estives. Après, quand vous discutez avec les bergers, vous en avez pour qui cela ne pose pas de problème parce qu'ils montent leurs brebis non taries, qu'ils les gardent, qu'ils les ferment, et vous en avez d'autres, d'une autre tradition, qui montent leurs brebis taries et qui ne restent pas en montagne, comme dans les Alpes, un peu comme en Ariège. Le problème est là. Je ne suis pas sûr en plus que dans dix ans, si dans cette partie ouest des Pyrénées il y a une vraie disparition, nous serions très fiers alors que l'on sait que les estives et la transhumance a vécu avec beaucoup plus d'ours. Nous ne serons pas très fiers de le dire.

Enfin, le vrai problème ma chère Denise, ce n'est pas l'ours. C'est le loup. Et nous avons commencé à y réfléchir avec un certain nombre d'autres Collectivités, et je pense, en tout cas c'est ma suggestion, celle que j'ai transmise au Préfet, celle que j'ai transmise aux acteurs de l'agriculture dans les P-A et au-delà, en Corrèze, en Creuse, en Haute-Vienne, notre problème va être, et très vite, le loup, et pas l'ours. Et ce n'est pas bien, Denise, d'avoir cherché à me tendre un piège.

Mme NADAU. - On n'a pas voté.

M. LE PRESIDENT. - Sur les Centres de soins, qui est contre ?

Qui est pour ?

Marie-Françoise, vous avez dit que vous votiez pour tout à l'heure…

Mme NADAU. - Non, je n'ai jamais dit que je votais pour d'abord... mais vous n'écoutiez pas…

M. LE PRESIDENT. - Il est vraiment temps que l'on aille manger.

Mme NADAU. - Nous nous abstenons parce que nous pensons que le règlement…

M. LE PRESIDENT. - Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 24

Vote sur le « Règlement d'intervention des centres de sauvegarde de la faune sauvage »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Mouvement démocrate et Apparentés (1)

SUSPENSION DE SEANCE

Prolongement de la séance le 26 juin à 9H

[Reprise de la séance]

N° 23

TRANSITION ENERGETIQUE – CONTRAT DE PARTENARIAT COMPETITIVITE ENERGETIQUE – SMURFIT KAPPA CELLULOSE DU PIN

M. LE PRESIDENT. - Sans désemparer, je passe la parole à Françoise COUTANT sur le contrat de partenariat - mais vous en avez déjà l'habitude - avec Smurfit Kappa.

Mme COUTANT. - En toute cohérence avec ce que l'on vient d'entendre et notamment avec le secteur industriel, et comme nous nous y étions engagés dans le SRDEII, c'est un deuxième contrat de partenariat. Le premier était avec Tembec, là on a un contrat de partenariat avec Smurfit Kappa cellulose du pin. On a pas mal de retard en France sur justement la consommation énergétique dans l'industrie, qui est encore très importante, et avec cet appel à projets qui avait été lancé par la Région, on travaille à diminuer les consommations d'énergie dans les process industriels de nos entreprises. Celle-ci s'est engagée à diminuer de 10 % ses consommations d'énergie sur trois ans, avec un budget qui vous est donné dans la délibération, de 2.5 M€, qui seront votés dans les différentes CP à venir, sur trois ans, et avec un comité de suivi bien entendu, pour regarder de manière très attentive si l'entreprise répond aux engagements qu'elle a signés dans le contrat de partenariat que vous avez également en annexe dans les délibérations.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas de souci ?

M. BOUSQUET-CASSAGNE. - Juste une intervention pour dire que nous voterons favorablement ce dossier car l'entreprise Smurfit Kappa est dans une démarche écologique encourageante. Nous avons d'ailleurs pu le constater lors d'une visite d'une délégation de notre groupe. En effet, ce sont 10 % d'autoproduction d'énergie, ce qui fait un mix énergétique très intéressant, une production de papier 100 % recyclable, l'utilisation des sous-produits de la forêt et de l'industrie du bois d'œuvre, donc aucun impact direct sur les forêts. Et enfin, leur consommation d'eau a diminué de 66 % en 30 ans, alors que leur production a été multipliée par trois. Entre 2000 et 2016, la production de papier a baissé de 20 % en France alors que dans le même temps, elle augmentait de 25 % en Allemagne notamment. Nous sommes donc fiers d'avoir une telle entreprise dans notre Région. La réindustrialisation de la France, que nous appelons de nos vœux, doit se faire avec ce type d'entreprises justement.

Outre le volet économique et environnemental, il est important de souligner l'aspect social d'une entreprise qui emploie plus de 400 personnes sur le site de Biganos et qui induit 5000 emplois directs et indirects sur la Région.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'abstention ?

Pas de vote contre ?

N° 23

Vote sur la «Transition Energétique - Contrat de Partenariat Compétitivité énergétique - Smurfit Kappa Cellulose du Pin »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 25

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020 ENTRE LES ACTEURS ENEDS (EDUCATION NATURE POUR UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE) ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite la convention pluriannuelle avec les acteurs de l'éducation de la nature et la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président. Cette convention pluriannuelle d'objectifs, dont nous avons déjà voté un premier volet à l'unanimité lors de la dernière plénière, ici, une nouvelle approche, avec quatre structures qui sont concernées. Rappeler que l'éducation nature-environnement pour un développement soutenable est un outil de la Région par rapport aux transitions, et notamment par rapport non seulement au dérèglement climatique, mais tel que l'a défini Rockström en 2009 par rapport au 10 limites planétaire.

Vous dire que l'objectif de cette démarche est de concilier l'Homme et la nature. Le Règlement d'intervention a été adopté en décembre 2016 et il prévoit la mise en œuvre de cette politique à travers, d'une part, les conventions d'objectifs pluriannuelles pour les associations têtes de réseaux, et d'autre part, l'appel à projets pour les associations ne répondant pas aux critères précédemment cités. Cette politique mobilise de nombreux acteurs tels que l'Etat, les Collectivités locales, les structures intervenant dans le secteur social, du tourisme, les acteurs de l'éducation nationale, les associations de protection de la nature et de l'environnement. Il s'agit d'inscrire les actions soutenues par la Région dans le prolongement et en déclinaison des priorités définies par la Région au sein des différentes politiques, notamment biodiversité, littoral, déchets, tourisme, et permettre à la Région de disposer d'une lisibilité sur les programmes et projets de sensibilisation-éducation environnement conduits sur l'ensemble de nos territoires.

Cette deuxième vague de CPO (Contrats Pluriannuels d'Objectifs) s'adresse ici à quatre structures très différentes et plutôt axées cette fois-ci sur la Région paléo-Limousin et notamment tout d'abord la fédération des associations laïques de la Corrèze, qui est un mouvement populaire qui est très ancien puisqu'il date de 1866. Il est partenaire de la vie associative, de l'école publique et des acteurs locaux. C'est d'ailleurs la première fédération associative départementale de la Corrèze puisqu'il compte plus de 380 associations, 15 000 adhérents. Je ne pourrai pas être exhaustif sur chacune des quatre…

M. LE PRESIDENT. - Non, ne le soyez pas. Il nous reste 26 dossiers.

M. TRIFILETTI. - Je peux accélérer si vous le souhaitez Monsieur le Président, il n'y a pas de souci.

Sur la fédération des associations laïques, simplement dire qu'ils vont être plutôt sur une approche scientifique des écosystèmes. Ils travaillent aussi sur les liens très importants entre l'alimentation et la santé.

Limousin nature environnement, qui travaille plus spécifiquement sur des sciences participatives et qui a de très jolis projets, et qui est une structure qui est peut-être un peu plus récente puisqu'elle date de 1986.

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) qui a l'agrément éducation associatif complémentaire de l'enseignement public et qui, si je le mets en parallèle par rapport à Ecobiose et notamment par rapport au fait qu'il y ait eu un effondrement de la biodiversité au niveau des oiseaux, puisque l'on a perdu 30 % du total des oiseaux de Nouvelle-Aquitaine en moins de 15 ans, qui travaille, elle, sur la découverte et l'action sur la nature de proximité en mobilisant les enfants, mais aussi la population des villages et des quartiers.

D'accord Monsieur le Président, je peux encore raccourcir.

Et puis bien évidemment, une structure très intéressante avec un projet que je trouve exemplaire, c'est la Maison de l'eau et de la pêche de la Corrèze. Cette Maison de l'eau et de la pêche travaille notamment sur tout le linéaire de la Dordogne, l'objectif étant de faire comprendre les solidarités amont-aval et de se projeter justement sur de l'éducation à travers de l'expérientiel.

Vous dire peut-être, pour finir, pour votre parfaite information Monsieur le Président, mes chers collègues, que nous sommes en train, avec les services, d'étudier la faisabilité notamment d'une chair - puisque Monsieur LE TREUT l'a rappelé à l'instant – il y a la nécessité de la connaissance donc nous sommes en train de travailler sur la faisabilité d'une chair en éducation nature environnement, qui mettrait finalement en exergue, dans un triangle didactique, à la fois les praticiens de l'environnement au niveau du terrain, les universitaires et la Région. Et d'autre part, une approche via les lycées autour d'une expérimentation sur des sciences participatives et expérientielles. Je crois que ce sont ces deux travaux que l'on va mettre en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2018. Ce sont deux travaux qui s'articulent tout à fait par rapport aux grands enjeux que vient d'évoquer Monsieur LE TREUT.

Je vous remercie Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Je mesure ce qu'il peut y avoir de frustrant quand il y a de très beaux et très riches dossiers, mais je vous en conjure, notamment ceux qui vont présenter les dossiers, cela ne doit pas durer plus de deux minutes.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

M. HUSTAIX. - Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette délibération de soutien à l'ENEDS, on nous parle de restaurer le lien entre l'Homme et la nature, redonner du sens à la protection de l'environnement en formant des citoyens éclairés, ancrer une culture de l'environnement pour un développement soutenable. Comment pourrait-on être contre ? On parle également de classes vertes ou d'activités nocturnes pour observer les hiboux. Formidable. Ayant des enfants, je sais l'importance de telles activités, particulièrement pour ceux qui vivent en milieu urbain.

Mais alors le diable est dans les détails. On nous propose d'utiliser trois têtes de réseaux : la fédération des associations laïques de Corrèze, dont la Ligue de l'enseignement, Limousin nature environnement affilié à France nature environnement, la LPO affiliée à France nature environnement aussi. Ces trois associations utopistes appartiennent bien sûr à la mouvance « Gaucho-écolo » qui confond associatif et politique…

M. LE PRESIDENT. - Vous avez oublié « marxiste ».

M. HUSTAIX. - Merci Monsieur le Président, vous le nommez, je le note.

Mettant en priorité la lutte contre notre mouvement, le Rassemblement National. L'éducation à l'environnement doit se faire avec des structures non politisées, qui militent uniquement pour la défense de la nature. La défense de l'environnement appartient à tout le monde et ne doit pas se faire en vase clos. Nous espérons également que lors de ces séances de sensibilisation au grand public, les animateurs évoqueront l'impact mortifère de la mondialisation sauvage et de l'immigration massive sur l'environnement.

M. HUSTAIX. - La métropolisation, corolaire inévitable de la mondialisation, que vous défendez avec acharnement, a de nombreuses conséquences négatives : déracinement de l'Homme, rupture du lien Homme-nature, désertification des périphéries régionales reléguées au rang de territoires secondaires, sans parler de la bétonisation.

Par notre programme de défense des nations et des équilibres, nous sommes réellement les seuls à défendre l'environnement. Les circuits courts que nous défendons sont bien moins polluants que les transports induits par les accords de libre-échange. Notre projet est un projet d'avenir car il soutient l'idée d'un Homme enraciné, fier de son héritage et

du patrimoine qu'il a reçu de ses aïeux et par conséquent, tout disposé à le respecter et à l'entretenir.

Mais il y a plus grave. Je souhaiterais souligner que le Budget dédié, toutes associations confondues, se porte à 200 M€, soit 7 % de notre Budget total de la Région. Il est en total décalage avec le Budget dédié à l'agriculture (45 M€), il aurait fallu que ce soit l'inverse. Les agriculteurs représentent 7 % de notre PIB, ils mériteraient donc d'avoir 200 M€.

Au nom du groupe Rassemblement National-Rassemblement Bleu Marine, je vous demande de baisser ce Budget dédié à ces associations et d'augmenter massivement le Budget agricole. Nous ne pouvons pas voter cette délibération mais nous sommes d'accord avec le but ultime : éduquer la population à la nature. C'est pourquoi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je suggère, puisque vous avez réussi à placer le mot « immigration » ou « réfugiés », que vous fassiez un concours entre vous pour savoir celui ou celle qui prononcera le plus de fois « réfugiés » ou « immigrés ». Je note. Pour l'instant, c'est Monsieur HUSTAIX qui gagne, il a 1.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je considère…

Mme SIARRI. - Merci Monsieur le Président, je vais vraiment essayer de faire très court.

L'éducation à la nature est un outil au service de la conservation et de la préservation de la biodiversité et nous savons tous que le déclin massif de la biodiversité menace l'humanité. Si nous ne transformons pas de façon plus radicale nos modes de vie et de consommation, nous n'atteindrons pas les objectifs du développement durable et de protection de la biodiversité.

Vous partagez naturellement ces constats alarmants, Monsieur le Président, et d'ailleurs, nous saluons la création du GIEC de la biodiversité et la perspective d'une chair sur la biodiversité. Mais précisément, puisqu'en Nouvelle-Aquitaine nous sommes terriblement conscients du drame de l'effondrement de la biodiversité, nous devons développer un plan d'éducation à la nature plus ambitieux, je pense.

Petite question de préambule, vous aviez accepté, lors de la dernière plénière, d'organiser une conférence des exécutifs sur la biodiversité. Est-ce qu'une date a été fixée ? Est-ce que vous avez avancé là-dessus ?

Et par ailleurs, si vous nous autorisez, on vous soumet peut-être quelques autres propositions complémentaires qui vont dans votre sens, est-ce qu'il serait envisageable que les délibérations qui sont liées à la biodiversité figurent en amont de chaque plénière avec quelques indicateurs clairs qui nous permettraient de voir où l'on en est, à la fois de l'effondrement de cette biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, et aussi sur le nombre d'aquitains qui ont été sensibilisés et qui ont pu bénéficier d'un accompagnement pour comprendre le drame de cet effondrement ?

Deuxième chose, est-ce que vous pensez qu'il pourrait être pertinent d'organiser des formations sur-mesure auprès des journalistes de la Nouvelle-Aquitaine pour avoir une grande compréhension de ce drame de l'effondrement et des conséquences sur notre territoire ? Peut-être qu'il peut y avoir des séances particulières qui leur permettraient, hors de nos plénières, de prendre la mesure de ces enjeux.

Troisième chose, on est dans une délibération qui est une mise en application d'un Règlement que nous avons voté il y a quelques mois et on accompagne des associations qui, grâce à leur liberté, développent des actions selon leurs souhaits. Je crois qu'il serait intéressant d'être plus en interaction avec elles et de définir avec chacune d'elles. Un certain nombre de plans d'actions communs, avec des actions qui seraient concomitantes et qui se feraient sur tout le territoire, qui nous permettraient d'avoir un vrai levier de communication pour emporter avec nous tous les habitants.

Je l'avais déjà formulé plusieurs fois et je continue à penser que peut-être c'est un chemin qui est intéressant, je crois que ce serait bien que l'on ait des Etats Généraux de l'éducation à la nature avec l'ensemble des associations en charge de l'éducation populaire, mais aussi tout le corps enseignant. Ce qui implique naturellement que les Collectivités infrarégionales soient partie prenante derrière nous, la Région, pour essayer de voir comment chaque enfant, chaque collégien, chaque lycéen, chaque étudiant, ait, dans le cadre de sa formation, des actions qui lui permettent de comprendre les enjeux de l'éducation à la nature.

Enfin, dernières choses et qui vont dans le sens de tout ce que je viens de dire, je crois que cela nous ferait du bien collectivement, si l'on décidait un plan de communication massif, dans lequel chaque Collectivité infrarégionale pourrait peut-être s'engager auprès de deux ou trois actions rapides et simples, qui nous permettraient de faire en sorte qu'à mesure où les Conseillers Régionaux sont de plus en plus lucides sur l'état de la biodiversité, on se donne le plus de chances possible que les habitants de notre nouvelle Région le soient au moins autant que nous et puissent être en action.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Alexandra.

Je l'ai dit, je crois, peut-être hier, en tout cas, je l'ai dit devant les collègues de l'exécutif ou dans une CP, je trouve que si nous voulons réussir – et cela va dans votre sens – l'éducation à l'environnement, cela passe par les professeurs. Là, on s'appuie exclusivement sur le mouvement associatif, qui est de bonne volonté, qui est militant. Mais la vraie massification de l'éducation à l'environnement est que dans les lycées, dans les collèges, dans les écoles, il y ait de vrais cours et que les professeurs, plus que les journalistes, soient formés à. Je veux bien que l'on réfléchisse à cela, Nicolas et Jean-Louis. Bien entendu, je vois bien l'inquiétude qui va se manifester dans le mouvement associatif, parce que j'ai fait un peu de provocation, surtout le mouvement associatif environnemental : « ouah, la Région va nous… ». Je ne suis pas Laurent WAUQUIEZ, mais ce qui m'intéresse est la massification et la systématisation, faire une éducation systémique là-dessus.

Sur les indicateurs, il faut que l'on regarde. C'est compliqué d'avoir ces indicateurs, notamment sur la biodiversité.

Sur la conférence des exécutifs, on en a parlé à la CTAP, je le redirai. Nicolas m'y fera penser.

Pour le reste, les Etats Généraux, regardons cela sur l'ensemble de nos territoires.

Qui souhaite intervenir ?

Est-ce que le Rapporteur veut redire un mot ?

M. TRIFILETTI. - Un mot très rapide Monsieur le Président, vous dire qu'il y a une réflexion qui est à mener avec les lycéens et notamment en interface avec l'éducation et les lycées, et aussi la recherche. C'est pour cela que l'on organise, le 18 septembre prochain, un colloque autour de l'éducation nature-environnement pour un développement soutenable autour de ce triangle didactique dont je parlais, à la fois les praticiens, les chercheurs et l'éducation nationale notamment, qui doit être mise dans la boucle via les Rectorats. C'est le premier élément.

Sur la nécessité de la communication, une difficulté par rapport à la formation des enseignants tout simplement parce que c'est une prérogative de l'Etat, ne l'oublions pas.

Et puis une réponse très rapide au collègue du Rassemblement National parce que cela fait plusieurs fois que l'on se fait traiter de « Khmers verts » Monsieur le Président, ou de « Gaucho-écolos », cela commence à bien faire.

M. LE PRESIDENT. - Marxistes.

M. TRIFILETTI. - J'avais juste envie de dire que passer pour un Gaucho-écolo auprès d'objecteurs de démocratie et de fraternité, chers collègues, est un plaisir de fin gourmet.

M. LE PRESIDENT. - Non mais de temps en temps, cela me… je n'ose pas dire la formule de Jacques CHIRAC, mais cela ne me dérange pas. Et réciproquement. On a bien vu qu'hier, vous avez encaissé votre Histoire. N'est-ce pas Monsieur CHARBONNEAU ?

Mme LE GUEN. - Je voulais simplement rebondir sur ce point, sur ce qu'a dit ma collègue Madame SIARRI, et bien évidemment, vous faire savoir, ainsi qu'au vice-Président NEMBRINI, que nos élèves de collège sont déjà en partie sensibilisés sur ce plan nature puisqu'il avait été introduit lors de la réforme du collège à travers les EPI. Sachez que nos élèves ne restent pas qu'à l'intérieur de leurs établissements scolaires, nous les sortons et ils peuvent profiter de l'enseignement à l'extérieur du collège. C'est juste le point que je voulais ajouter.

Mais bien évidemment, je pense, tout comme vous, qu'il y a besoin d'une formation supplémentaire. Je me permettrais donc de voter favorablement pour ce plan.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame.

Des oppositions à cette délibération ?

Des abstentions ?

N° 25

Vote sur la « Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018 - 2020 entre les acteurs ENEDS (Education Nature pour un Développement Soutenable) et la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ ABSTENTION : Front National/Rassemblement Bleu Marine

Il en est ainsi décidé.

N° 26

PROROGATION DE 3 ANS DU CLASSEMENT DES PARCS NATURELS REGIONAUX ET INTEGRATION DE QUATRE COMMUNES AUX PARCS NATURELS REGIONAUX DES LANDES DE GASCOGNE ET PERIGORD-LIMOUSIN

M. LE PRESIDENT. - Nicolas GAMACHE, il n'y a pas de problème particulier sur cette reconduction ?

M. GAMACHE. - Non.

La loi biodiversité nous permet de solliciter le Gouvernement pour proroger de 12 à 15 ans la durée de classement des Parcs Naturels Régionaux. C'est un premier point qui concerne les Landes de Gascogne, le Marais poitevin et Périgord-Limousin, pas Mille Vaches parce qu'il est en cours de procédure actuellement. C'est donc une simplification administrative pour les PNR, c'est un bon point.

Et la deuxième chose que nous permet la loi, c'est d'intégrer de nouvelles communes, et c'est le cas notamment sur Landes de Gascogne avec la commune de Pissos et sur Périgord Limousin, le Chalar, Mareuil en Périgord, Ladignac-le-Long en Périgord-Limousin. Cela permet de résorber notamment les enclaves et de compléter la continuité territoriale de ces Parcs.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme NADAU. - Pour dire que nous sommes d'accord sur les points soulevés dans cette délibération et que nous la voterons. Néanmoins, je voudrais renouveler mes inquiétudes quant à la gestion du Parc Régional des Landes de Gascogne – Monsieur LAGRAVE n'en sera pas surpris -. En effet, je regrette d'être trop souvent la seule à essayer de lancer un débat au sein des comités syndicaux, qui ne sont que des Chambres d'enregistrement et qui sont régulièrement reportés, faute de quorum. J'ai voté contre le BP 2018, dont l'investissement est le parent pauvre, avec des travaux d'entretien des bâtiments et des structures qui sont repoussés d'une année sur l'autre. Au CA 2016, ils atteignaient 15 % des dépenses, au CA 2017 11 %. La totalité des missions du Parc ne sont pas non plus réalisées et donc reportées d'une année sur l'autre, ce qui quand même pose question par rapport aux contrats de Parcs.

Il y a aussi le problème du mal-être au travail des agents du Parc et je pense, Président, que vous avez été destinataire de leur courrier, qui souligne un problème de management et je cite : « des conditions de travail qui ne leur permettent pas de mettre en

œuvre la charte au bénéfice du territoire et des habitants ». D'ailleurs, une procédure RPS, je crois, est en cours. Monsieur LAGRAVE nous a annoncé l'intervention d'un cabinet pour étudier les perspectives du Parc à moyen terme, c'est une très bonne chose. Le Parc ne doit pas se priver de regards extérieurs, de préconisations qui, j'espère, engageront un débat objectif, en toute transparence, sur le devenir du Parc.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

D'autres interventions ?

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons favorablement cette délibération. Cependant, le groupe Rassemblement National tient à rappeler les missions et les responsabilités des PNR dans la protection et la mise en valeur de grands espaces ruraux habités, de territoires dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine humain, culturel et bâti, sont de grande qualité.

Nous souhaitons aussi rappeler que le classement en PNR ne se justifie que pour les territoires dont l'intérêt patrimonial pour la Région est remarquable, et que ce classement n'est envisageable que si ces territoires comportent suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et même international. Or, cet équilibre si fragile entre la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, et sa valorisation que les PNR se doivent d'établir et de maintenir, cet équilibre est mis à mal et menacé par la puissance de l'industrie éolienne, avec sa finance et ses lobbies, soutenus souvent par des élus sans scrupules, prêts à sacrifier, par idéalisme naïf ou par cupidité, les territoires qu'ils administrent et dont ils ne sont que les dépositaires temporaires alors qu'ils devraient les sanctuariser. Là encore, l'intérêt général est sacrifié sur l'autel des promesses de revenus fiscaux, de loyers annuels et d'une prétendue aubaine financière, sans parler d'éventuelles prises illégales d'intérêts.

Nous l'avons bien compris, c'est une bien sinistre histoire d'argent qui s'écrit dans certains PNR de notre Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa terminologie enjôleuse de « parcs éoliens » ou de « fermes d'éoliennes ». Une histoire d'argent qui s'écrit au détriment des paysages, des forêts, de la faune et de la flore, des patrimoines, de l'environnement, du tourisme, de l'immobilier et du cadre de vie, de la santé et de la paix des habitants de nos campagnes. Une histoire de gros sous qui se moque des lois, des directives, des décrets et des arrêtés. Que des PNR fassent la promotion de l'éolien industriel alors même que le vent est insuffisant, que des hectares de forêts seront volontairement détruits, que des tonnes de béton seront à jamais engloutis, que l'économie locale en sera affectée, que des milliers

d'oiseaux seront sacrifiés, que des emplois locaux ne seront pas créés et que l'opposition locale est très forte – oserais-je dire « vent debout » - c'est inconcevable.

Le Rassemblement National est favorable à certaines énergies renouvelables promues par les PNR, mais à condition que celles-ci soient pertinentes, adaptées à nos territoires, et respectueuses à la fois de l'environnement, des différents patrimoines, et de l'intérêt général.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je pense, Madame, que l'on vient d'avoir une heure de débats avec Hervé LE TREUT, qui tirait la sonnette d'alarme sur le réchauffement climatique, et vous tenez un discours qu'il aurait peut-être été loisible de poser à Hervé LE TREUT. Ou alors, vous n'avez pas du tout pris conscience de ce qui se passe sur la planète. Je ne sais pas s'il faut plus d'éoliennes ou moins d'éoliennes, s'il faut du photovoltaïque, mais en tout cas, il faut que l'on passe à autre chose. Si vous ne l'avez pas compris, je me ferai un plaisir de vous dédicacer les deux rapports que le groupe de scientifiques autour d'Hervé LE TREUT vient de sortir. Mais je trouve navrant qu'après une heure d'un exposé sur lequel tout le monde est mobilisé, vous teniez un discours aussi caricatural.

M. LE PRESIDENT. - Le Rassemblement National s'est exprimé Monsieur CHARBONNEAU.

Y a-t-il d'autres intervenants ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

N° 26

Vote sur la « Prorogation de 3 ans du classement des Parcs naturels régionaux et intégration de quatre communes aux Parcs naturels régionaux des Landes de Gascogne et Périgord-Limousin »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ce rapport est voté à l'unanimité, je vous en remercie.

N° 27

STRATEGIE REGIONALE DE L'EAU EN NOUVELLE-AQUITAINE ET SA DECLINAISON EN POLITIQUE REGIONALE DE L'EAU

DIAPORAMA DE PRESENTATION

M. SABAROT. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne pouvais personnellement rêver d'une meilleure introduction à ce sujet que l'intervention d'Hervé LE TREUT ce matin.

Sur cette délibération, qui, je sais, était fortement attendue, je commencerai par faire un historique. Il y a un an de cela, nous avons organisé une très large concertation au niveau de la gestion et de la stratégie de l'eau en Nouvelle-Aquitaine. Là-dessus, ce sont cinq ateliers décentralisés qui ont été réalisés, à Poitiers, à Limoges, à Bordeaux et à Bayonne, avec des centaines de participants. Pourquoi sommes-nous partis dans cette première stratégie ? C'était pour faire partager un diagnostic. Nous avons fait travailler pas mal de scientifiques car avant de définir une politique sur un tel sujet - sujet qui est très certainement un des enjeux essentiels que notre humanité a à régler dans les décennies qui viennent – il fallait que le diagnostic soit partagé. Et ce diagnostic a été partagé par toutes les parties qui ont travaillé lors de ces exposés, de ces ateliers, au premier rang duquel les scientifiques, le monde agricole, les associations environnementales, peu d'élus - ce qui a été un peu une déception pour moi – mais le diagnostic globalement partagé tant au niveau de la qualité, que de la quantité.

Une fois ce diagnostic partagé, nous avions plusieurs sujets à résoudre et plusieurs volets, car sans être provocateur, je dis que notre politique de l'eau, la délibération d'aujourd'hui ne s'arrête pas à la gestion des bassines des Deux-Sèvres. Il y a beaucoup d'autres choses à côté. Pourquoi beaucoup d'autres choses ? Jusqu'à maintenant, les trois anciennes Régions avaient chacune leur politique de l'eau et chacune leur Règlement d'intervention. En plus, la difficulté de l'exercice est liée à notre diversité géographique. Nous sommes à cheval sur deux bassins versants : bassin Adour-Garonne avec une particularité très forte qui a été évoquée tout à l'heure, et le bassin Loire-Bretagne, qui n'a pas tout à fait les mêmes enjeux et surtout les mêmes utilisations. C'est clair qu'entre la Vallée des Aldudes et la Boutonne, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Par contre, je crois que là-dedans, nous avions la volonté de dégager des idées fortes qui sont affichées actuellement, et nous sommes encore au croisement de certaines stratégies avec l'arrivée de la compétence GEMAPI, qui est liée au milieu hydraulique mais

aussi à la défense contre les inondations, à la défense du trait de côte. Et la compétence GEMAPI a été attribuée aux EPCI, qui sont en train de mettre cela en place avec quelquefois un peu de difficulté, ce qui nous amènera aussi peut-être à avoir un peu de transversalité pour les aider là-dedans.

Ensuite, par rapport à ce dossier-là, une grande diversité au niveau de nos bassins versants, je l'ai dit. Je crois que dans un premier temps, la gestion de l'eau doit être pragmatique et territorialisée, sans oublier les fondamentaux qui sont affichés actuellement. Nous avons débouché ensuite sur une stratégie au niveau de l'eau. Au niveau de cette stratégie, je vous recommande d'aller voir en fin de délibération, où vous avez l'harmonisation de nos Règlements d'intervention. Pour l'harmonisation de ces Règlements d'intervention, ce que nous avons essayé de faire est de rassembler les différentes options qui étaient appliquées dans des anciennes Régions, avec des divergences que l'on n'a pas voulu effacer dans un premier temps et donc nous avons plutôt des sorties « en sifflet » pour certaines, de l'harmonisation pour d'autres. Je prends par exemple le programme Re-Sources, le programme pour l'eau potable, qui n'était appliqué que dans la Région Poitou-Charentes et que nous vous proposons d'appliquer maintenant dans les deux autres Régions de la Nouvelle-Aquitaine.

Là-dessus, les financements ont globalement été maintenus en masse, mais il y a eu un rééquilibrage sur les pourcentages de manière à ce que sur la majorité des dossiers, il y ait une unité au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine. Unité qui est quelquefois un peu difficile à prouver car le sujet de l'eau, le millefeuille de l'eau est plus impressionnant, à la limite, que le millefeuille des Collectivités territoriales. Il y a de nombreux organismes qui travaillent là-dessus. Vous verrez, sur le Règlement d'intervention, nous sommes souvent en partenariat avec les Agences de l'eau, qui sont souvent les plus gros financeurs sur pas mal d'opérations, et les Agences de l'eau ont aussi des Règlements différents, pour les deux qui nous concernent, parce que le comité de bassin a vu les mêmes différences territoriales que nous pouvons constater dans cette Région Nouvelle-Aquitaine.

Sur ce chapitre, nous vous proposons de maintenir l'accompagnement de l'arrêt des pesticides dans les espaces publics, l'accompagnement au développement sur les pratiques agro-écologiques par rapport aux contrats territoriaux, anticiper et atténuer les soutiens d'étiage car nous sommes engagés dans quatre PTB pour l'instant - il y en a une dizaine sur notre territoire - mais le soutien d'étiage, comme les réserves de substitution, ne doit pas être pris comme un gros mot. Cela a été confirmé par le Président tout à l'heure, directement, et aussi avec Hervé LE TREUT, en disant : on ne dit pas qu'il pleuvra beaucoup moins, mais on dit surtout qu'il pleuvra avec des séquences beaucoup plus fortes et que

quand la température augmente, l'évapotranspiration augmente aussi en pourcentage de façon importante. Tout cela a été pris, cela fait partie de nos Règlements, de même que la prévention et la gestion du risque inondation. L'accompagnement et l'élaboration de la mise en œuvre des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui ont la particularité, au niveau des Commissions locales de l'eau, d'avoir des gouvernances transversales. En effet, dans la gouvernance d'une CLE, nous avons un tiers d'usagers qui sont des agriculteurs, des industriels, des associations environnementales, un tiers d'élus et un tiers des services de l'Etat. Ce qui oblige à trouver un consensus car nous devons tous être convaincus que la gestion de l'eau - en particulier par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure – dans le cadre du réchauffement climatique, on parle d'éducation à l'environnement, et elle ne sera efficiente que si l'on arrive à dialoguer et à faire du consensus là-dessus.

Après, et je terminerai sur ces Règlements d'intervention, restaurer la fonctionnalité des zones humides. Dans les 30 dernières années, notre territoire national a perdu une surface très importante de zones humides. Il y a 40 ans de cela, on a séché les zones humides et on mettait en jachère des terres arables. Je crois que cette période est terminée et donc l'importance de celle-ci, que ce soit en termes de réserves mais aussi les plus belles stations d'épuration, bien souvent, sont des zones humides, donc là-dessus, nous avons aussi un volet important. Et préserver et restaurer les populations de poissons migrateurs. Cela ne vous surprendra pas que par la délégation que j'ai, nous soyons très attentifs là-dessus car c'est souvent un des meilleurs témoignages de la qualité de nos eaux.

Et enfin, un Règlement d'intervention pour agir contre les espèces envahissantes. Comme nous avons le frelon asiatique, le moustique-tigre, nous avons récupéré la jussie qui amène une perte de biodiversité importante et qui même quelquefois, amène des difficultés dans la gestion très directe de nos systèmes d'inondation et de nos cours d'eau.

Tout cela a été beaucoup travaillé, je remercie Nicolas THIERRY, en tant que vice-Président, Jean-Pierre RAYNAUD, Benoît BITEAU, sur tout ce volet, nous avons eu un consensus, qui n'a pas été facile à trouver, de suite, mais nous sommes arrivés à être bien en ligne assez rapidement. Et maintenant, sur le dernier sujet, nous sommes même arrivés à être en ligne sur le sujet qui accroche.

Avant d'aborder le sujet agricole, je voudrais faire un zoom – cela a été dit tout à l'heure par le Président, par Hervé LE TREUT aussi, je crois – sur la recherche et l'innovation. Il est clair que l'on ne peut pas rester en dehors de stratégies de recherche et d'innovation sur cette gestion de l'eau. Il est clair aussi que faire de l'agriculture sans eau n'est pas possible, et donc il faut sans doute en mettre un peu moins, amener de l'accompagnement sur certaines choses mais vous voyez qu'il y a un volet recherche, qui est

aussi très important là-dessus. Et quand on regarde, les scientifiques… nous avons déjà commencé à travailler là-dessus, la Région Nouvelle-Aquitaine, en particulier le pôle universitaire de Limoges a beaucoup de compétences là-dessus. Il est bon, quelquefois, de se faire plaisir, la stratégie qui est menée en Nouvelle-Aquitaine, que ce soit par rapport au rapport LE TREUT, par rapport à AcclimaTerra, peut être citée, je ne vais pas dire comme « modèle » au niveau de l'hexagone, mais nous sommes une Région où nous sommes plus en avance que certaines autres. Je prends l'exemple de l'Agence de bassin Adour-Garonne, où je représente notre Région, Occitanie commence juste à faire le diagnostic, alors que nous allons vous proposer aujourd'hui un Règlement et des stratégies.

Sur ce que l'on appelle un peu vulgairement les « bassines », attention – et le Président l'a dit tout à l'heure – ne « prêtons pas le flanc », le sujet est trop important pour que l'on soit divisé là-dessus. Il est clair que l'agriculture doit évoluer, l'agriculture doit se positionner dans ce volet-là. Il y avait trois Règlements qui correspondaient aux trois anciennes Régions composant la Région Nouvelle-Aquitaine. Je vous l'ai dit, le territoire de l'ex-Aquitaine n'est pas comparable en tant que régime hydraulique, par rapport aux territoires de l'ancienne Région Poitou-Charentes. Le Limousin, qui a souvent des têtes de bassins, est aussi différent. Par contre, dans notre Région, qui est la plus grande Région agricole de France, nous avons une responsabilité aussi d'harmonisation et de prendre en compte cette agriculture en termes d'aménagement du territoire. Cela a été dit tout à l'heure, je crois qu'il faut accompagner ces aménagements. Pour ces choses-là, dans une réserve de substitution, nous sommes partis d'un schéma et d'un constat assez simple en disant : tant que les esprits et que tout le monde ne sera pas au même niveau de perception de l'urgence et de l'intérêt de tous ces enjeux, il nous a semblé beaucoup plus sage de garder les trois Règlements des ex-Régions, trois Règlements qui correspondent aux trois anciens PDR et qui correspondent aussi aux trois Règlements d'intervention que sous-tendaient ces PDR.

Certains trouvent peut-être que ce n'est pas trop ambitieux en disant : il aurait fallu raser tout le monde de la même façon. Mais je dis : de quel côté ? Et je crois que tout ce qui est excessif, quelquefois, est dérisoire. Donc pour ce genre de choses, dans une réserve, pour des retenues, le plus important est de savoir comment on remplit, et le terme « substitution » a une véritable définition. Faire une réserve de substitution veut dire que l'on ne va pas prendre de l'eau ailleurs pour alimenter cela. C'est le premier point.

Ensuite, quel usage en fait-on derrière ? Là aussi, je vais me répéter mais dans l'évolution que nous avons au niveau de l'agriculture, on ne peut être que très favorable par exemple si l'irrigation permet, je prends l'exemple de Dordogne ou de Lot-et-Garonne sur

des vergers, ce n'est pas faire pousser des arbres quelquefois sans avoir de l'eau, et dans nos Régions, faire du maïs pour engraisser des canards avec une filière courte, je crois que c'est tout à fait respectable et cela correspond tout à fait aussi à ce que l'on a. Et puis avoir travaillé pour faire de l'irrigation et des réserves pour avoir de l'autonomie fourragère sur certaines choses va aussi dans le bon sens. Donc attirons-nous et inscrivons-nous sur un usage de cette eau, que nous allons encore faire progresser par rapport à l'accompagnement qu'il faut faire vis-à-vis du monde agricole, et par rapport aux efforts de recherche.

On voit bien que les sujets qui ne font pas consensus, en particulier dans l'environnement, vous savez quand, dans les années 1960, la Compagnie d'aménagement du Rhône a fait Donzère-Mondragon, il y avait moins de zadistes, et on disait : on fait la réserve. La société a évolué et elle nous oblige à faire le consensus sur ce sujet-là aussi. C'est pour cette raison que nous proposons, la porte n'est pas fermée, c'est ce que l'on a écrit et je m'inscris en faux sur certaines choses, le sujet était mal emboîté. Pourquoi était-il mal emboîté ? Parce que peut-être il n'avait pas été travaillé assez en amont. Une visite du Président chez les élus locaux a bien montré la pertinence de notre action et donc on dit : s'il faut aider pour trouver un consensus, nous serons là. S'il faut aider pour faire des études complémentaires, pour bien voir où est la substitution, nous serons là aussi. S'il faut participer à des débats, nous serons là. Et surtout, n'oublions pas dans cette affaire de réserves, que l'engagement que nous avions était sur la partie aval. C'était uniquement sur la partie aval. Le plus gros financeur des réserves est l'Etat, c'est l'Agence de l'eau. Etat qui a bien compris aussi quelquefois l'urgence de la situation en missionnant le Préfet BISCH là-dessus, que nous avons reçu avec Jean-Pierre RAYNAUD, avec Nicolas THIERRY, accompagné d'ingénieurs du CGEDD, de manière à ce que nous ayons aussi l'éclairage de l'Etat. Et ne faisons pas porter quelquefois à la Région Nouvelle-Aquitaine les responsabilités qui ne sont pas les siennes.

La porte n'est pas fermée, cela peut mûrir. Je vous ai cité les critères : que fait-on par derrière ? Comment gère-t-on cela ? Quelles sont les choses qui peuvent être mises ? Et je suis convaincu que même si dans cette salle il y n'y a plus de climato-sceptiques après ce que l'on a entendu - quoi que, parfois, il me semble que c'est un peu limite – et bien nous allons tous avancer ensemble sur cette politique de l'eau. C'est un sujet passionnant, c'est sûr, il est chronophage aussi parce que je vous ai parlé du millefeuille, mais soyons fiers d'être aquitains sur cette stratégie néo-aquitaine parce que je peux vous dire que l'on a pris un peu le coup d'avance.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Henri. Et merci pour le travail que tu as conduit parce que c'est un dossier compliqué, on le voit bien.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues, le choix de la Région de travailler à l'échelle des bassins versants est pertinent. D'ailleurs, dans le cadre de la GEMAPI, les Agences de l'eau conditionnent leurs financements à cette échelle.

Si le Schéma que vous proposez reste nécessaire, il manque pour le moins d'ambition et de moyens, notamment pour les zones humides et d'abreuvement. Aujourd'hui, il existe des syndicats qui gèrent, par délégation, des EPCI, la GEMAPI. Pourquoi ne pas intégrer ces syndicats par le biais de syndicats mixtes ouverts ?

Enfin, les plans pluriannuels de gestion sont établis sur cinq ans par les syndicats ou les EPCI. La Région ne devrait-elle pas se caler sur cette durée ?

Notre groupe relève avec satisfaction le choix de s'inscrire dans le maintien de l'agriculture sur certaines zones, avec la possibilité de projets de stockage de l'eau hivernale pour éviter de prélever en période sèche. Vous avez raison, capter une partie de l'eau lorsqu'elle est là en grande quantité, quand les niveaux des nappes sont à un bon niveau, reste une mesure de bon sens, Monsieur le Président, notamment en ayant une politique de suivi des nappes comme sur le territoire de l'ex-Poitou-Charentes avec une bonne couverture de piézomètre en relation avec l'ARBNA. Vous abordé les ouvrages de stockage de substitution et vous précisez les cultures à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois. Je reprends ce qu'Henri SABAROT vient de dire : il ne faut pas oublier les spécificités locales comme celles de la filière gras, associées à la culture céréalière en circuit court.

Dans votre introduction, il manque les chasseurs de gibier d'eau en tant qu'acteurs car nous connaissons les masses d'eau nécessaires au maintien de cette pratique, mais aussi - c'est bien fait - sur la biodiversité et sur les effets de stockage. Vous abordez la qualité de l'eau et en filigrane, une amélioration progressive de la situation sur le bassin Adour-Garonne. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'être peu convaincu de la baisse des concentrations des perturbateurs endocriniens dans le bassin Adour-Garonne, je vous rappelle que la majorité des stations d'épuration sont sur des cours d'eau et qu'elles larguent systématiquement l'ensemble des perturbateurs endocriniens. Ce sont les principales sources d'altération des capacités reproductrices de la faune aquatique et terrestre. Pour mémoire, on retrouve une partie de ces perturbateurs dans notre eau potable.

Dans les constats et enjeux, vous limitez les rejets de micropolluants et de médicaments en zone périurbaine. Or, il s'agit là de pollution sur l'ensemble du territoire (urbain, périurbain et rural). Page 37, vous abordez la continuité écologique et la prédation

des silures. L'évidence, Monsieur le Président, est qu'il y a un problème de plus en plus important avec des silures dépassant aujourd'hui les 2.50 mètres, les 90 kilos. Sauf à être naïf, ce genre de spécimens ne consomme pas que des ablettes.

Vous abordez sur cette même page la fonctionnalité des zones humides, là aussi, il y a beaucoup à faire. Depuis deux ans, sans en informer les usagers, les services de l'Etat ont fait baisser de près de 28 centimètres les niveaux d'eau dans la zone humide des marais mouillés de Marans en pleine Venise verte, impactant l'activité touristique avec les bateliers, la reproduction piscicole, la chasse, la pêche, l'élevage. Là encore, il s'agit d'un enjeu majeur avec cet exemple, celui du maintien de l'eau dans les zones humides, celui du maintien de l'élevage et des usages récréatifs. Il n'est pas acceptable de baisser les niveaux de ces zones humides remarquables pour, en filigrane, permettre une possible reconversion agricole dans cette zone-là. C'est tout le contraire qu'il faut élaborer, avec une véritable politique de maintien de l'élevage et des zones humides dans notre Région.

Vous avez raison d'associer les structures de la pêche de loisir et je vous invite à ne pas oublier la pêche récréative en mer, qui elle aussi reste un support économique non négligeable dans notre Région.

Page 46, je ne peux que me réjouir de l'engagement de faire progresser la connaissance sur les polluants, enjeu pour la santé, les substances émergentes et le risque associé, les pesticides, les perturbateurs endocriniens et leur diffusion. Nous le savons, les molécules de synthèse ne se dégradent pas dans les milieux aquatiques et agissent directement ou par des effets cocktail sur le vivant. La fiche-action n° 1 PRS 3 visant à améliorer la connaissance sur les expositions aux pesticides et aux autres perturbateurs endocriniens est extrêmement importante. La fiche-action n° 6 soutenant un appel à projets pour une recherche multidisciplinaire afin d'éclairer les décideurs publics en lien avec les perturbateurs endocriniens est, elle aussi, une excellente nouvelle.

Je corrigerais la fin de cet article, non pas en mentionnant que le champ de l'Homme dans cette étude « pourrait » être étendu aux effets dans les milieux aquatiques, mais par « doit » être étendu, car c'est un facteur d'enjeu maximal pour la dégradation des milieux. Toute votre politique de reconquête des milieux et de la biodiversité y reste conditionnée, Monsieur le Président. Vous pouvez toujours rétablir la continuité écologique, empêcher les vaches de piétiner les berges, si vous ne vous attaquez pas aux racines de la pollution, alors, la reconquête de la biodiversité dans les milieux aquatiques ne restera qu'un vœu pieu.

Même si votre stratégie de l'eau, dans ce document, va dans le bon sens, si sa nouvelle dimension incorporera pour la première fois les perturbateurs endocriniens, et c'est une bonne nouvelle, il reste quelques lacunes et frilosités, tant sur la quantité que sur le partage de la ressource. Le rapport LE TREUT nous apporte des éclairages sur l'eau de demain et si nous voulons garder la Nouvelle-Aquitaine verte et vivante, visiblement, il faudra dépasser les antagonismes et ambitionner une gestion de l'eau différente, avec des stockages plus importants, notamment dans les zones humides, et probablement au travers de stockages de substitution.

Ainsi, notre groupe s'abstiendra positivement sur cette belle délibération.

M. LE PRESIDENT. - J'adore.

Juste une petite réflexion, je suis très sensibilisé, je l'avais évoqué ici dans cette Assemblée et notamment, nous en avions parlé avec Hervé LE TREUT, sur le problème des eaux grises des villes, quelle que soit leur taille. Bien entendu, plus la taille est importante, plus il y a de risques. La France a du retard sur la modernisation de ses stations d'épuration et elle a d'ailleurs failli être condamnée par Bruxelles à un moment donné.

Et il y a ensuite ce défi pour lequel nous soutenons un certain nombre d'entreprises, qui est celui de la filtration, avec des technologies qui peuvent être soit naturelles, soit des technologies d'ultraviolet, de destruction des perturbateurs endocriniens, des molécules, notamment médicamenteuses, que les populations rejettent d'une manière systématique. Il y a une très belle entreprise qui est à Angoulême, je crois, ou Limoges, qui, à travers un filtre composé d'écorces et de lin, ou de chanvre, je ne sais plus, réussit à arrêter tout cela. Il faut que l'on massifie tout cela et qu'on le mette à la disposition des Collectivités. La difficulté de l'exercice – et merci d'avoir évoqué le fait que ce dossier allait dans le bon sens – est que si l'Etat ne met pas de normes, et lui seul en a le pouvoir – je le suggère à la fois à mes collègues élus qui travaillent sur le SRADDET et aux services – que nous ayons à l'intérieur du SRADDET une partie concernant l'eau, Henri, avec ces pistes nouvelles, de telle sorte que nous soyons non seulement en alerte, mais en construction dans ce domaine-là.

Le deuxième problème, Henri l'a évoqué dans la dernière partie de son propos, sur les projets qui font polémique, j'espère – et j'ai apporté ma « burette d'huile » à un moment donné – que nous arriverons à une position de compromis. Cette position de compromis va s'appuyer sur deux éléments qu'à la fois les maires qui n'ont pas signé les contrats d'aménagement et ceux qui portent des inquiétudes sur les bassines, la conception des bassines telle qu'elle a été faite, qui sont : premièrement, la maîtrise publique de l'usage de l'eau, je crois qu'il n'y a plus de contestation là-dessus.

Et le deuxième est le développement de cultures à valeur ajoutée. Il serait inconvenant que nous ayons des cultures qui se retrouvent sur le port de La Rochelle ou sur un autre port par la suite. Il faut vraiment que nous ayons de la valeur ajoutée, de l'accompagnement de l'installation des jeunes.

Et enfin, il y a un troisième problème, Henri l'évoque quand il parle d'« innovation », c'est celui des nouvelles technologies de régulation de l'irrigation ou d'irrigation elle-même. Je compte d'ailleurs soit accompagner, soit initier un voyage en Israël, pour aller voir sur place quelles sont les conditions d'irrigation en zone très aride, de telle sorte que nous puissions avoir un retour d'expérience.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président. C'est une délibération fondamentale, cela a été dit, et c'est vrai qu'il faut qu'on la replace dans le cadre de l'exposé plus large d'Hervé LE TREUT. Nous avons retenu l'introduction, avec des chiffres forts : baisse de 20 à 30 % des débits moyens, je ne sais pas s'il pleut autant mais j'ai la chance d'être riverain de la Garonne, je peux vous dire qu'il y a moins d'eau dans la Garonne. D'ailleurs, Michel SERRES a eu de très belles paroles, fortes, tristes d'ailleurs, en disant que la Garonne était épuisée et qu'elle n'arrivait plus à pousser ses galets sur tout son parcours.

Vous rappelez aussi que c'est une ressource-clef, multi-usages : 34 % pour l'eau potable, 46 % pour l'agriculture, 12 % pour l'industrie et 8 % pour l'énergie. Pourtant, on sent bien que c'est une délibération où vous êtes gênés. Henri SABAROT a fait un bel exposé mais on le sentait quand même gêné sur cette affaire. C'est une délibération, par certains côtés, qui date, qui n'a pas pris en compte un certain nombre de virages. Un des premiers virages qu'elle n'a pas pris, vous êtes encore sur une ligne de continuité écologique anti-barrages. Or, un certain nombre d'entre nous viennent d'un Département où l'on crève de cette position schizophrénique. On a la Garonne qui, parce qu'elle est grand fleuve sauvage Natura 2000, zéro barrage, avec de vrais problèmes de réserves en eau, et de l'autre côté, on a le Lot, cela va très bien, un barrage tous les dix kilomètres, etc. Tout cela dans le même Département. On est en pleine schizophrénie. Il faut sortir de cette impasse et la ligne anti-barrage est une ligne qui, encore une fois, est vieillotte. Vous avez maintenant des barrages avec des ascenseurs à poissons, avec la mesure de tout ce qui peut se faire en termes de continuité écologique. Votre délibération ne prend pas en compte les dernières avancées technologiques sur ce point-là. C'est notre première réserve.

Deuxièmement, c'est quand même une délibération très complexe. Elle fait 100 pages et elle nous est arrivée tardivement. Le moins que l'on puisse dire est que le CESER est gentil, courtois, on a lu sa délibération et il dit : « on souligne que la réception très tardive de la délibération ne nous a pas permis d'y travailler de manière approfondie. » C'est pareil pour

nous, il faut être raisonnable. Qui, ici, dans l'hémicycle, sur une délibération-clef, a pu la travailler, en groupe, etc. ? Je pose la question. Sans doute pas grand monde.

Et sur le fond, elle se fracasse sur l'antagonisme entre les agriculteurs et les associations environnementales. On voit bien le point où elle se fracasse, ce sont les pages 31 à 32 où vous dites : les ouvrages de stockage ne seront soutenus que dans les territoires aquitains et limousins. Donc vous excluez Poitou-Charentes. Et vous vous abritez derrière le Règlement de l'ancien exécutif Poitou-Charentes pour dire : on continue. Monsieur le Président, franchement, on vous a connu plus audacieux et moins respectueux de l'héritage de Ségolène ROYAL. Quand vous avez voulu secouer l'héritage, que ce soit pour les Nuits romanes ou pour les emprunts toxiques, vous avez montré une certaine énergie. Là, vous êtes d'une prudence de sioux sauf que la question des bassines en Poitou-Charentes est quasi existentielle pour l'agriculture de cette Région. La page 3 de la délibération du CESER montre le point de fracture. J'invite tous les collègues, pour une fois, à lire la délibération du CESER et voir à quel point on est sur un point d'opposition frontale.

Permettez à notre groupe de rappeler à quel point, pour cette Région, je parle de l'ancien Poitou-Charentes, l'irrigation est un facteur de travail vital pour l'agriculture. Notre agriculture - j'ai travaillé cette question – se bat le « dos au mur » contre ses compétiteurs européens, notamment parce qu'elle a plus de charges sur le travail que ses compétiteurs européens, y compris les agriculteurs allemands qui nous « taillent des croupières » dans des domaines où l'on ne les attendait pas, notamment sur la fraisiculture, sur tout un tas de choses. L'eau est un des seuls facteurs de compétitivité où la France a une avance. Nous vous mettons donc en garde, il ne faut pas séparer et couper nos agriculteurs de ce facteur de compétitivité.

Oui, nous souhaitons que l'on aboutisse à un vrai consensus. On ne votera pas contre cette délibération, on aurait pu, parce que c'est un sujet qui est compliqué. Mais il faut quand même nous le dire, cette délibération est un compromis politique au sein de votre majorité. Monsieur SABAROT l'a dit : la porte reste ouverte, il faut encore travailler. Soyons raisonnables alors Monsieur le Président, retirez cette délibération…

M. DIONIS DU SEJOUR. - On retravaille… Mais oui, mais bien sûr !

M. LE PRESIDENT. - Jean, il faut arrêter parce que cela fait deux minutes de dépassement.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Si vous ne le faites pas, le groupe UDI s'abstiendra.

M. AGUERRE. - Merci Monsieur le Président. Ce rapport est un rapport très important. Il évoque toutes les problématiques de l'eau sur un grand nombre de pages, mais je trouve, comme Jean DIONIS DU SEJOUR, qu'il ne traite pas les sujets en profondeur, qu'il traite cela légèrement, sans amener de choses très concrètes. D'ailleurs, j'ai le sentiment qu'Henri SABAROT, tout à l'heure en présentant le rapport, s'excusait presque du manque d'ambition et de dynamisme de son rapport. Et c'est vrai.

Je ne vais pas tout évoquer, je vais évoquer, comme Jean DIONIS DU SEJOUR, les lacs collinaires parce que c'est ce que je connais le mieux et ce qui nous préoccupe le plus. Nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage évidemment dans les lacs collinaires, mais il faudrait que nous affichions une politique ambitieuse en matière de mise en place de lacs collinaires, parce que je considère, comme Jean DIONIS DU SEJOUR, qu'ils sont très importants aujourd'hui pour l'agriculture, mais pas pour n'importe quelle agriculture. Je suis pour la règlementation de l'irrigation, on peut orienter. Aujourd'hui, il y a plein de possibilités de réglementer et de faire respecter le Règlement en matière d'irrigation. Mais un lac collinaire crée de nouveaux écosystèmes, permet de maintenir le niveau d'étiage, avec les millions de mètres cubes d'eau qui partent droit à la mer pendant l'hiver, comment peut-on être contre la mise en place de retenues collinaires ? Je trouve qu'il n'y a que des avantages. Si l'inconvénient est de dire : il faut arrêter l'irrigation, on règlemente l'irrigation. Je pense qu'il ne faut pas arrêter l'irrigation, je pense quand même que c'est très important pour l'agriculture de maintenir l'irrigation, mais je pense aussi qu'il faut la règlementer et ne pas utiliser l'eau n'importe comment. Vous parliez d'Israël tout à l'heure, j'ai visité les systèmes d'irrigation d'Israël, effectivement, allez voir, ils ont des systèmes très intéressants qui économisent l'eau et qui ne permettent pas d'arroser n'importe quoi sur le territoire d'Israël parce que c'est un pays aride, où l'eau est mille fois plus rare qu'ici.

Un autre point que je voulais évoquer, qui est peu ou pas évoqué sur le rapport, moi et mes collègues sommes un peu traumatisés par ce qui s'est passé à Salies-de-Béarn, l'inondation de Salies-de-Béarn. Or, on peut atténuer ces problèmes-là en créant des retenues écrêteurs de crues ou de rétention d'eau qui ne servent que quand il arrive beaucoup d'eau. C'est-à-dire que cela ne consomme pas de terrain, on crée une digue et elle sert une fois tous les 5 ans, tous les 10 ans ou tous les 20 ans, quand le besoin est là. Nous avons un exemple précis, qui est à Saint-Pée-sur-Nivelle, qui a été inondée en 1983, où il y a eu deux morts, un écrêteur de crue a été créé. Depuis, il a servi plusieurs fois et a réglé le problème. Je pense qu'il faut mettre en avant ce genre de solutions, ce genre de réalisations. Ce n'est pas la Région qui va le créer mais la Région peut participer et peut avoir un avis ou une politique volontariste là-dessus. Créer des bassins écrêteurs dans les endroits à risques, notamment je pense à Salies-de-Béarn.

Et je finirai en disant qu'il manque un peu de cohérence dans ce rapport, notamment par rapport aux retenues d'eau, ce que disait Jean DIONIS DU SEJOUR, pourquoi différencier une politique en ex-Aquitaine, en ex-Limousin et en ex-Poitou-Charentes ? Je pense qu'il y a les mêmes possibilités partout de créer des retenues et il n'y a que la volonté qui change. Il faut arriver à mettre un peu de cohérence là-dessus et un peu d'ambition dans la création de retenues collinaires.

Pour toutes ces raisons-là, notre groupe va s'abstenir.

M. LE PRESIDENT. - Une petite observation après les deux interventions de Jean DIONIS DU SEJOUR et de Barthélémy AGUERRE, on peut ici se faire un peu plaisir et dire : on va faire des lacs collinaires partout. Je n'ai rien contre des lacs collinaires et des barrages dans certains endroits. Sauf que l'on a vu ce qui s'est passé en Occitanie ou en ex-Midi-Pyrénées, l'acceptabilité, si l'on ne s'y prend pas autrement, n'est pas là. Une fois que tu as dit cela, sur le terrain, cela ne fonctionne pas, pour des raisons X ou Y, mais cela ne fonctionne pas. On a essayé, avec Henri, avec Nicolas, avec Jean-Pierre RAYNAUD, de faire progresser le débat sur deux éléments, je le disais tout à l'heure, ce qui n'était pas acquis dès le départ : le contrôle public et les cultures à valeur ajoutée ou l'installation des jeunes et l'élevage.

Benoît BITEAU, la parole est à la défense.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président, mais il n'y a pas de défense. D'abord, saluer la qualité du rapport que nous a proposé Henri SABAROT. Je me suis bien retrouvé dans la genèse de ce rapport tellement il a été fidèle à la teneur des débats et il n'a pas occulté les difficultés, et je le salue.

Ce que je retiens de la présentation d'Henri SABAROT est que finalement, on ouvre un chantier. C'est-à-dire que cette délibération n'est en aucun cas un point final à la politique de l'eau régionale mais au contraire, l'ouverture d'un grand chantier pour lequel Henri SABAROT pose les bonnes questions. Et j'ai l'habitude de dire que quand on pose les bonnes questions, on a des chances de trouver les bonnes réponses.

Juste rappeler des fondamentaux pour que justement dans ce chantier qui s'ouvre à mon avis sur cette politique fondamentale de l'eau… rappeler les fondamentaux, rappeler la loi sur l'eau tout simplement. L'article 1 de la loi sur l'eau nous rappelle que l'eau est un bien commun, donc nous devons, dans la mesure où c'est un bien commun, se poser la question de comment est-ce qu'on la partage. C'est-à-dire que cela nous invite à la question du partage. L'article 2 de la loi sur l'eau hiérarchise les usages de l'eau : première priorité, l'eau potable. Deuxième priorité, l'eau dédiée au bon état des milieux aquatiques. Troisième

priorité, ce que l'on appelle l'eau « économique », dans laquelle peut intervenir la problématique de l'eau en irrigation. Et c'est à la lumière de ces articles de la loi sur l'eau que nous devons engager nos travaux de manière à ce qu'ils ne « prêtent pas le flanc » à des quelconques contestations, et en respectant ces priorités-là, il n'y a plus de raison objective que certains s'opposent à une politique de l'eau, quelle qu'elle soit.

Cela amène aussi à approcher les choses avec au moins deux entrées : l'entrée qualitative et l'entrée quantitative, et ce que l'on partage avec Henri est qu'il est plus facile de faire de la qualité quand la quantité est au rendez-vous. Et sur cette entrée de quantité et de qualité, je reprends ma casquette de délégué à la mer où aujourd'hui l'on porte des ambitions élevées sur la qualité des estuaires, sur la qualité du littoral, sur la qualité des eaux marines, on ne pourra pas porter ces ambitions élevées en mer si, à l'échelon des bassins versants, on ne traite pas la problématique de l'eau à sa juste hauteur. Donc cela convoque à nouveau la problématique du partage.

Sur le sujet agricole, ne comptez pas sur moi – et je le dis publiquement Monsieur le Président – pour remettre en cause l'intérêt de l'irrigation. Ne comptez pas sur moi pour remettre en cause l'intérêt et la pertinence du stockage quand la situation s'avère être la bonne réponse. En revanche, on doit se poser la question de la réciprocité des conditions de ce stockage quand il est nécessaire, et donc se poser la question – et je vous rejoins Monsieur le Président – de la gestion publique. Cela me paraît nécessaire, quand on parle d'un fluide qui, dans la loi, est qualifié de « bien commun », de gérer ce bien commun dans une gestion publique, se poser la question de « pour qui ? », « pour quoi ? » dans cette approche de bonne gestion quantitative et qualitative. Et donc se poser la question d'une agriculture à forte valeur ajoutée et d'une agriculture qui – et cela va dans le sens de ce que disait Eddie PUYJALON – favorise l'autonomie alimentaire de nos élevages remarquables sur la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour répondre à Jean DIONIS DU SEJOUR, rappeler quand même qu'aujourd'hui, seuls 10 % des agriculteurs sont concernés par l'irrigation. Seulement 10 %. Les chiffres sont têtus. Comment font donc les autres 90 % pour continuer d'être agriculteurs ? Cela pose la question aussi du partage de l'eau, c'est-à-dire que si l'on doit donner accès à l'eau, se poser la question de comment la rend-on accessible à un plus grand nombre d'agriculteurs plutôt qu'à une petite minorité qui a tendance à la confisquer.

M. DIONIS DU SEJOUR. - *(intervention hors micro inaudible).*

M. BITEAU. - C'est difficile de faire des lacs collinaires quand le relief est plat comme une carte postale.

M. BITEAU. - Il y a un autre paramètre que l'on doit intégrer dans cette politique de l'eau, c'est que cette politique de l'eau mobilise énormément d'argent public. Donc quand on mobilise de l'argent public, je convoque à nouveau cette forme de réciprocité et se poser la question d'est-ce que l'on doit continuer dans des logiques curatives ? Est-ce que l'on doit continuer dans des fuites en avant ? Ou est-ce que l'on doit se poser la question de logiques d'anticipation, de logiques préventives, notamment sur fond de changement climatique, et engager l'agriculture dans un changement - et j'ai entendu Alain ROUSSET, Président de cette Région, insister sur cet axe-là – de manière à ce que l'agriculture ne soit pas que dans des logiques d'adaptation mais soit aussi engagée dans des logiques d'atténuation du changement climatique pour se sauver elle-même.

Je retiens l'idée du dialogue et je pense qu'il faut replacer ce débat dans un véritable débat de société. Et je salue l'initiative du Président de Région qui a été à la rencontre des maires pour justement relancer ce véritable débat de société. Je retiens qu'à la lumière de ce que nous a raconté Hervé LE TREUT ce matin, le véritable enjeu de la problématique de l'eau est un enjeu de changement climatique et quand une activité comme l'agriculture occupe 70 % de l'espace, elle doit s'engager dans des logiques d'atténuation pour qu'elle ne soit pas la première victime de ce changement climatique. Et l'idée d'un voyage en Israël est une excellente idée, pour avoir été, dans une autre vie, directeur d'un bureau d'études qui vendait de l'irrigation et du drainage, parce que l'on a beaucoup de leçons à tirer de ces personnes-là.

Et juste une dernière petite parenthèse, quand on parle d'espèces remarquables - c'est un peu décalé mais je voulais insister sur ce qu'a dit Eddie PUYJALON – il va falloir que l'on traite sérieusement la problématique des silures si l'on veut continuer d'avoir des aloses, des lamproies, des anguilles et autres sujets.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Chacun connaît ici mon souhait d'éradication des silures. J'y ai même contribué, avec Henri SABAROT, personnellement.

M. MOREAU. - Merci Monsieur le Président. Je voulais d'abord féliciter Henri SABAROT pour la franchise de ses propos, notamment concernant le projet que tout le monde connaît ici pour en avoir débattu souvent, celui du stockage de l'eau en Deux-Sèvres, qui est un vrai projet qui fera date puisqu'il risque de faire jurisprudence, je pense, par la suite, sur les financements des autres projets, à partir du moment où il y aura un accord sur celui-ci.

Ce que je voulais d'abord vous dire, Henri a parlé de risque de ZAD (Zone A Défendre) mais ce que les gens veulent sur le terrain est une ZAD (Zone Agriculture Durable). C'est le vrai enjeu de ce dossier et je crois qu'il traduit assez largement tout ce qui vient d'être dit par les différentes personnes qui sont intervenues, et que c'est à la fois une volonté d'avoir de l'irrigation pour l'agriculture, je suis moi-même irrigant et je sais qu'aujourd'hui, une agriculture sans eau, en plus de ce que vient de dire ce matin Henri LE TREUT, je pense que tout le monde en est convaincu, c'est plus ou moins impossible. La difficulté que l'on a sur tous ces dossiers-là est de faire en sorte qu'ils soient acceptables pour le plus grand nombre, qu'ils permettent à un maximum d'agriculteurs de disposer d'eau. Cela veut dire qu'il faut être capable de partager l'eau dans ces dossiers-là, il ne suffit pas de stocker, il faut aussi partager. Il faut aussi avoir – et cela a été dit tout à l'heure – certainement une évolution des modèles agricoles qui expliqueraient demain que l'on puisse créer de la valeur ajoutée, préserver la biodiversité, les rendre acceptables dans le paysage local et qu'au final, les maires signent les permis d'aménager.

L'enjeu global est à ce niveau-là. Je considère que ce qui a été présenté là est une étape, une étape nécessaire mais qui, à mon avis, nécessitera un autre débat. Et rappeler qu'en Deux-Sèvres, sur ce dossier-là, aujourd'hui, les différents partenaires de ce dossier se sont déjà vus la semaine dernière, vont se voir dans les jours qui viennent et je pense que l'on peut avoir un accord d'ici la fin de l'année sur ce sujet-là, qui garantira à la fois la quantité, la qualité, l'eau potable, la sauvegarde des zones humides, tous ces éléments nécessaires dans ce dossier. Je crois que sur ce dossier-là, il faut faire de l'écologie positive, il faut faire de l'agriculture durable, il faut faire tout ce qui est dans le rapport LE TREUT et je crois que nous pouvons y arriver ensemble.

C'est en tout cas l'objet de mon intervention.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président. Je voudrais à mon tour m'associer aux félicitations pour la qualité du rapport qui nous est présenté, et notamment saluer Henri pour ce travail que l'on imagine compliqué, sur un sujet qui est délicat.

Je voudrais souligner, au nom du groupe Génération-s, qu'à travers cette matinée, notamment le rapport de Monsieur LE TREUT tout à l'heure et cette délibération, nous vivons quand même un moment important, nous le sentons bien. Et on a vu, à travers les interventions - et sans vouloir caricaturer parce que je pense que c'est normal dans une période de transition - il y a ceux qui ont pleinement accepté l'idée que les choses ne pouvaient plus continuer comme avant dans l'utilisation des ressources naturelles, et ceux qui s'accrochent à l'idée « qu'encore un peu de temps Monsieur le bourreau ! » comme dirait l'autre, et que nous allons pouvoir, bon an mal an, avec quelques rustines, continuer sur les

solutions du passé. Et je me félicite que la Région Nouvelle-Aquitaine ait pris pleinement conscience, qu'il s'agisse de la biodiversité, du changement climatique, de la gestion de l'eau et de nos ressources naturelles, que rien ne pouvait continuer comme avant – et Hervé LE TREUT nous en a donné les raisons – et qu'il fallait nous engager dans une transition.

Alors évidemment, l'eau, bien public, cela a été rappelé, bien commun, c'est la question de son usage ou de ses usages qui nous est posée. Et cet usage doit être regardé aujourd'hui à la lumière de l'intérêt collectif, de l'intérêt commun, et non plus à travers les lunettes particulières de chaque utilisateur particulier, même s'il y a toujours de bonnes raisons à invoquer en la matière. Mais on ne peut réussir cette transition nécessaire qu'ensemble, il ne s'agit pas de montrer du doigt et de dresser des procès en responsabilité. Nous ne pouvons pas réussir cette transition vers un modèle soutenable en se dressant les uns contre les autres, mais en disant les choses. On ne peut pas non plus la réussir en disant à chacun ce qu'il a envie d'entendre. Cela veut dire qu'il faut dire les choses clairement, à partir des diagnostics, et dès lors, travailler sur les solutions d'accompagnement qui permettent de passer d'un modèle à un autre. C'est le débat qui est posé. Mais en aucun cas le statuquo n'est possible ou supportable, et je crois que c'est à cette lumière aussi qu'il faut regarder le fameux dossier polémique dont il est question à travers les lignes. Ce matin, on a bien compris qu'il y avait un sujet particulier.

Ce rapport me paraît être le point d'entrée idéal parce qu'il dit les choses clairement, il pose l'équilibre du moment mais il doit nous engager aussi à poursuivre la discussion – et le Président l'évoquait à travers le voyage en Israël, mais on pourrait citer d'autres pays d'Amérique du sud qui font également du goutte-à-goutte dans l'irrigation, où il y a toute une série d'éléments pris en considération – le débat qui nous est posé aujourd'hui est comment allons-nous consommer le moins possible ? Parce que le temps où nous pensions que l'on pourrait toujours trouver des solutions, je pense qu'il faut se faire une raison désormais si nous voulons tous être responsables, et je pense que c'est le cas, et nous tourner vers les solutions d'avenir, c'est-à-dire comment allons-nous faire évoluer nos modes de production et de consommation pour consommer le moins de ressources et d'énergie possible. C'est le véritable enjeu. On passe d'un modèle à un autre, c'est délicat, mais nous pensons que cette délibération, à ce stade, va dans le très bon sens.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane.

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président. Merci à Henri d'avoir présenté assez fidèlement le fruit du travail que nous avons mené avec Jean-Pierre, Benoît et Henri, depuis

de longs mois. Je pense que la force de ce travail est – tu l'as rappelé – une concertation qui a mobilisé 400 ou 500 acteurs différents, beaucoup de contributions. Également, et c'est très important, un état des lieux scientifique qui est extrêmement solide parce qu'il s'appuie sur un certain nombre de publications scientifiques qui ont fait consensus, ce qui a permis d'avancer. Je pense que c'est vraiment une vraie force et c'est ce qui permet, me semble-t-il, à notre Région d'avoir un coup d'avance aujourd'hui au travers de cette délibération.

J'ai entendu les interventions et je suis assez surpris parce que je vois par exemple que le fait d'avoir une approche spécifique par ex-Région serait une espèce d'approche politicienne parce que l'on ne voudrait pas… et il suffit de lire l'état des lieux scientifique – je ne sais pas si vous l'avez fait – pour s'apercevoir qu'il y a une raison qui est un peu plus noble que celle-là, qui est tout simplement que la Région ex-Poitou-Charentes a un contexte géologique différent et qu'il n'y a pas de nappe profonde. On n'a quasiment que des eaux de surface. Et c'est marqué noir sur blanc dans l'état des lieux scientifique, donc on peut interpréter cela en se disant que derrière, il y a des préoccupations politiciennes, etc. mais on peut aussi se dire que l'on a suivi l'avis des scientifiques, que l'on a travaillé et que pour trouver un consensus - comme le disait Stéphane DELPEYRAT – il faut trouver un chemin de crêtes. Et on voit, il y a des conflits d'usages extrêmement durs sur le territoire, on voit bien entre les pêcheurs, les irrigants, les ostréiculteurs, les industriels, le marais poitevin, et on voit bien que ce n'est pas si simple, en se disant : vous ne traitez pas ex-Poitou-Charentes comme vous traitez les autres territoires. Tout cela n'est pas si simple. Il y a une réalité physique, à la fois, l'eau est un bien limité, un volume limité, et deuxièmement, il y a le contexte géologique qui est extrêmement différent. Cela n'a rien à voir avec l'ex-Aquitaine ou l'ex-Limousin.

Donc j'entends que ce soit assez confortable de se dire que nous avons manœuvré politiquement, derrière tout cela, il y a un an et demi de travail, il y a des réunions approfondies avec des scientifiques et on a essayé d'éclairer les choix que nous avons faits à la lumière de la science. C'était notre préoccupation, réellement. Je pense que cela doit être souligné.

Un autre argument – je réponds à quelque chose qui a été dit – sur les barrages, on peut dire : vous avez une politique dogmatique, etc. Comment cela se passe-t-il sur les barrages ? Ce n'est pas la Région qui décide toute seule. On fait appel à la fois à l'AFB, à la fois à l'ONEMA et il y a des scénarios qui sont mis en place et l'arasement du seuil est toujours la dernière solution. À chaque fois que l'on peut essayer de faire une passe à poissons, préserver l'ouvrage, on le fait. Cela se fait toujours à la lumière des scientifiques de l'ONEMA. C'est bien aussi de repréciser et d'être un peu moins catégorique et caricatural.

Je pense que c'est important dans un domaine qui est aussi complexe et qui justement, ne peut pas souffrir juste de la somme d'intérêts particuliers. C'est-à-dire que l'on a tous besoin de l'eau et il faut que l'on ait une approche un peu transversale là-dessus.

Je réponds à Eddie sur la crainte que tu peux avoir sur les EPCI. Évidemment, c'est noté dans la délibération, on contractualise avec eux, aussi bien sur les opérations d'abreuvement, on le fait en Limousin, sur la restauration des cours d'eau, sur les zones humides, on contractualise avec eux et cela fait partie de la stratégie qui a été retenue. On a simplement recentré notre approche – mais Henri va le préciser – sur l'aspect de la restauration. Mais on peut rassurer, toutes les inquiétudes que tu as levées sont dans la délibération - je sais qu'elle est un peu longue à lire mais c'est assez exhaustif - je pense qu'approcher ce sujet en disant : il y a les agriculteurs d'un côté, les associations environnementales et votre approche s'est fracassée là-dessus. Je pense que raisonner comme cela est une voie sans issue parce qu'au final, la ressource est la même pour tout le monde et Hervé LE TREUT l'a rappelé ce matin, il y a des débits d'étiage qui vont être à 30 à 50 % si l'on maintient le dérèglement climatique à 2 °C, ce qui est loin d'être fait, donc on est face à une ressource limitée, sous pression, dont on a tous besoin. Et je pense qu'utiliser des termes comme « fracassée » ou « opposer les acteurs » est une voie sans issue et je me félicite de l'approche que l'on a eue, qui a été transversale et dans laquelle on a fait un effort assez considérable pour trouver un consensus qui me semble aujourd'hui très positif.

Merci.

M. SABAROT. - Rapidement répondre à deux ou trois remarques. Tout d'abord, celle de Barthélémy AGUERRE et celle d'Eddie par rapport aux EPCI qui devraient être financés. Je rappelle quand même le cadre dans lequel nous travaillons, la loi NOTRe, la loi MAPTAM a fixé des priorités, a fixé des compétences et en même temps, hier, nous avons pris une délibération pour restreindre nos dépenses de fonctionnement. Donc n'oublions pas, et je l'ai dit en préambule, que la GEMAPI transfère cette compétence aux EPCI mais leur donne aussi le moyen de l'assumer, puisqu'il y a 40 € maximum attribués par habitant pour gérer cela. Donc bien sûr, on sera un facilitateur, mais un facilitateur de quelle façon ? Nous avons encore des territoires vierges en Nouvelle-Aquitaine, qui ne sont pas gérés par des SAGE. Et je crois que là-dessus, il y a un volet de délibération qui encourage et qui bonifie les territoires qui ont des SAGE. Tout le monde doit payer et la Région ne peut pas se substituer à tout.

Ensuite, pour les chasseurs de gibier d'eau, tu te doutes bien que je ne les ai pas oubliés, je l'ai fait ajouter et en particulier les beaux marais qui nous intéressent particulièrement. L'Assemblée peut me faire confiance là-dessus.

Une remarque de Jean DIONIS DU SEJOUR par rapport au débit de la Garonne. C'est vrai que le débit moyen de la Garonne a baissé. Pourquoi a-t-il baissé ? L'enneigement dans les Pyrénées a baissé aussi ces dernières années, donc la Garonne, qui a une situation très particulière – on en parlera tout à l'heure, il y a une motion là-dessus -, quand elle arrive à Agen, elle a déjà eu beaucoup de prélèvements qui ont été faits pour de l'irrigation. D'où notre engagement dans le cadre du SMEAG pour arriver à ce que l'aval en ait un petit peu et que tout ne soit pas pris par l'amont. C'est dit gentiment mais là-dessus, attention au soutien (inaudible) et c'est un sujet sur lequel je travaille par rapport au SMEAG.

Ensuite, Nicolas l'a dit tout à l'heure, je recommande à Jean DIONIS DU SEJOUR de relire la fiche 2B dans le Règlement, par rapport aux barrages. Dans la fiche 2B, c'est ce qui a été dit tout à l'heure et j'ai des exemples là-dessus, où l'on devait supprimer des barrages, où on les a maintenus parce qu'en préambule de mon intervention, j'ai dit que la gestion de l'eau devait être territorialisée et pragmatique. Ce n'est pas la peine de s'arc-bouter quelquefois à vouloir supprimer un barrage, parce que la suppression de ce barrage va amener un assec sur le ruisseau, qui va mettre en péril la biodiversité, plus important que si on le laisse. C'est pour cette raison-là que l'analyse doit être faite de façon complète, en particulier avec le prisme d'entrée des poissons migrateurs mais là encore, je suis pragmatique. C'est pour cela que des abstentions positives, je n'ai jamais entendu cela.

Ou l'on s'abstient, ou l'on vote pour, ou l'on vote contre. Peut-être que ces dernières explications vont amener un petit effort de sémantique pour arriver à des notions de vote qui nous siéent plus particulièrement.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Henri.

Mme LE GUEN. - Je vais voter favorablement.

Je voulais simplement vous faire remarquer, Monsieur le Président, que vous avez évoqué un voyage en Israël. Donc vous allez constater, si vous n'y êtes jamais allé auparavant, que c'est un pays extrêmement moderne et que concernant l'eau, 75 % de l'eau en Israël provient des usines de dessalement. Il y en a cinq, dont la dernière produit 20 % de l'eau potable. Or, je voudrais faire savoir ici – parce que je suis novice concernant l'eau, pas concernant l'Israël – mais cette technologie coûte très cher, beaucoup plus cher que de pomper dans les nappes phréatiques. Telle était ma remarque, mais mon vote sera favorable.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je pense qu'il faut que l'on vérifie un point, Nicolas, Henri, et Jean-Pierre aussi : la question que je posais en fin de débat à Hervé LE TREUT, parce que j'ai entendu de la part des scientifiques deux choses différentes. DUPUY dit qu'il tombe autant d'eau et Hervé LE TREUT limite ce point-là parce que la quantité des précipitations et bien entendu les problèmes de qualité, tout ce que l'on fait pour accompagner les agriculteurs, les entreprises, les villes, etc. qui sont en haut des bassins versants, mais la quantité d'eau, la quantité de neige, il est important de le savoir parce que cela peut nous accompagner sur cette stratégie de stockage. Et je le redis ici, mon souhait est que nous arrivions, en Deux-Sèvres, à un compromis positif sur le problème du stockage et de l'irrigation. Que l'on soit clair.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions positives ?

N° 27

Vote sur la « Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés

Ce dossier est adopté.

N° 28

POLITIQUE DE PRESERVATION ET RECONQUETE DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES – PROGRAMME RE-SOURCES SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES – CONVENTION D'ENGAGEMENT DANS LE CONTRAT TERRITORIAL CADRE EAUX DE VIENNE

M. LE PRESIDENT. - Je vais me permettre, mes chers collègues, parce qu'il est 11 h 50, nous avons encore plus d'une vingtaine de dossiers, je voudrais demander aux Rapporteurs de faire des interventions très courtes et à ceux qui veulent intervenir, d'être encore plus courts. Sinon, à partir de 16 h 00, nous n'aurons plus le quorum.

Déjà Jean s'en va… Le match n'est qu'à 16 h 00…

Pascal DUFORESTEL, le match n'est qu'à 16 h 00.

M. DURAND. - Président, est-ce que l'on peut regarder le match sur grand écran ?

M. LE PRESIDENT. - Je ne fais aucune promesse mon cher, je l'avais proposé et on m'a dit : si tu dis cela, après, tout le monde va… Mais je voudrais que l'on termine à 16 h 00 parce que je sais bien que comme tout le monde ne me ressemble pas, l'appétence à l'égard du football est telle, même pour un cavalier émérite…

Nicolas, 30 secondes.

M. THIERRY. - Je vais essayer de prendre ma part pour que l'on puisse voir le match à 16 h 00.

Dans la continuité de la délibération que l'on vient de voter, on vient d'acter aussi, dans le cadre de la nouvelle politique de l'eau, d'étendre le programme Re-sources à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. C'était un programme très intéressant de l'ex-Région Poitou-Charentes et l'idée du programme Re-sources consiste à proposer des actions préventives et volontaires aux acteurs locaux pour diminuer l'impact des pratiques agricoles et non agricoles, notamment sur les nitrates et les pesticides. Vous voyez la carte sur la Nouvelle-Aquitaine des points de captage aujourd'hui qui sont proposés. On a identifié 81 points de captage en Nouvelle-Aquitaine, qui présentent une qualité inférieure au bon état – c'est comme cela que l'on dit – et l'idée est qu'aujourd'hui, on puisse mettre sur ces points de captage, autour de la table, aussi bien les Collectivités, les exploitants agricoles, les coopératives de négoce, l'ARS, l'Agence de l'eau, les industriels, etc. justement pour

changer les pratiques et éviter d'être dans le curatif, qui coûte très cher et qui marche assez peu. C'est le point global sur le programme Re-sources.

La délibération qui nous intéresse propose une convention-cadre avec le syndicat Eaux de Vienne, qui pilote plusieurs champs captant et plusieurs contrats sur son territoire, et l'idée de la convention est simplement de garantir la cohérence entre tous ces contrats pour avoir une vision globale et mieux travailler à la fois avec le syndicat et l'Agence de l'eau.

M. LE PRESIDENT. - Merci Nicolas.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

M. PUYJALON. - Je fais très vite. Juste pour dire que l'on s'arrête un peu au milieu du gué mais je vois parler des pesticides-nitrates, je ne vois pas les perturbateurs endocriniens. Une fois de plus, dans l'eau potable, il y en a et donc à traiter.

Et deuxièmement, sur le modèle agricole à avoir sur ces zones de captage, évidemment que l'on doit passer aussi par l'élevage, des circuits courts, avec une agriculture naturelle.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MOTOMAN. - J'ai réduit mon intervention.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais directement sur le Règlement d'intervention par rapport à l'orientation 3, c'est-à-dire que nous appelons à une vigilance accrue sur cette orientation qui est de préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques associés. La semaine dernière, un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) a été présenté au Tadjikistan. Il s'intitule *More people, more food, worse water ?* (Plus de personnes, plus de nourriture, moins d'eau). Ce rapport nous confirme la rareté et la pollution de la ressource en eau au niveau mondial, alertant sur les causes principales, je cite : « la pollution de l'eau induite par des pratiques agricoles non durables menace sérieusement la santé humaine et les écosystèmes de la planète. » Concluant : « la manière la plus efficace d'atténuer les pressions sur les écosystèmes aquatiques et les écologies rurales est de limiter l'exportation de polluants à la source. »

Le chapitre « eau » du rapport régional d'AcclimaTerra est également clair sur l'urgence de sécuriser l'eau potable pour les besoins fondamentaux. Selon les prospectives, une augmentation d'1 °C aura pour conséquence une hausse d'1.6 % des besoins en eau potable, précisant que « la problématique de la répartition spatiale des besoins et donc des prélèvements se pose avec acuité ». Si nous ajoutons d'autres éléments comme l'augmentation d'1 million d'habitants à l'horizon 2050, c'est-à-dire 6.9 millions de néo-aquitains, l'urgence est bien de protéger et de sécuriser l'accès à l'eau potable. Le CESER de Nouvelle-Aquitaine partage également cet avis puisqu'il déclare : « la préservation de l'eau potable doit constituer une priorité, en cohérence avec la hiérarchie établie dans le Code de l'environnement ».

La Région Nouvelle-Aquitaine a pris toute conscience de cette urgence, nous remercions d'ailleurs cette politique, Monsieur le Président, c'est la volonté du Président de vouloir s'engager dans cette nouvelle politique de l'eau. Et en décidant de déployer le dispositif Re-sources sur tout le nouveau territoire, cette initiative, qui a été soutenue par l'ex-Poitou-Charentes va nous permettre d'améliorer les résultats sur la qualité de l'eau. Mais nous avons aussi un retour d'expérience qui établit que les métaboliques de pesticides et autres polluants n'augmentent plus mais que leur concentration ne baisse pas. Nous pensons qu'il pourrait être développé des techniques agronomiques comme la phyto-épuration ou l'agroforesterie en polyculture, qui nous permettaient une épuration naturelle. Ce dispositif peut donc évoluer, comme l'a dit Henri, comme d'autres l'ont dit, je pense que c'est un début de chantier et on peut faire beaucoup mieux.

Nous regrettons un peu, au niveau de la participation citoyenne, car il nous paraît vraiment essentiel que les acteurs concernés s'approprient le projet de territoire sur ce type de sujets, de créer une dynamique autour de la protection de l'eau. D'ailleurs, le rapport AcclimaTerra souligne…

M. LE PRESIDENT. - Merci ma chère collègue.

Mme MOTOMAN. - Je vous remercie de votre attention et le rapport AcclimaTerra souligne cette importance dans la gouvernance de l'eau d'y associer beaucoup plus les citoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 28

Vote sur la «Politique de préservation et reconquête de la qualité des eaux souterraines et superficielles – Programme Re-Sources sur les aires d'alimentation de captages – Convention d'engagement dans le Contrat Territorial Cadre Eaux de Vienne »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 29

COMMUNICATION : SOUTIEN A LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS ET ATELIERS TECHNOLOGIQUES DES ETABLISSEMENTS AGRICOLES PUBLICS

M. NEMBRINI. - Je pense que la base théorique de cette communication a alimenté toute la matinée. En effet, nous avons lancé un AMI auprès des exploitations agricoles de nos lycées publics, concernant la modernisation de ces exploitations, de manière à prendre en compte les initiatives en matière de pratiques innovantes. Pratiques innovantes susceptibles d'être diffusées dans l'enseignement et dans notre agriculture. Les questions de biosécurité, de biodiversité, de changement climatique, d'organisation des marchés, circuit court, etc. sont à la base de cet AMI.

De nombreux projets nous sont remontés, 35 projets. Tous les établissements ont répondu et la prochaine CP nous permettra de choisir un certain nombre de sujets. Je dois dire que ces sujets sont très nombreux et une Commission, coprésidée par Jean-Pierre et moi-même, mobilisant l'ensemble de nos services – que je veux remercier d'ailleurs pour leur capacité à coopérer (éducation, agriculture, construction) – je les remercie, ils sont là. Pour éviter des débats trop prolongés sur cette question, je renvoie à ce que nous pourrons faire en CP. En CP au mois de juillet prochain, nous évoquerons des projets que nous avons déjà sélectionnés :

- Une serre bioclimatique à Sainte-Livrade,

- Une clôture concernant l'exploitation bovine à Verneuil-sur-Vienne, de manière à améliorer la qualité des cuirs qui pourront être utilisés dans toute la filière agricole, jusqu'à la production des sacs Hermès dans notre Région,

- Préservation des sols à Thuré pour éviter les labourages trop profonds,

- Outil numérique embarqué en montagne pour notamment diminuer l'impact des traitements sur les parcelles viticoles,

- Atelier ovin à Ahun pour satisfaire aux exigences du bien-être animal.

Voilà quel est l'objet de cet AMI, qui mobilisera, dans le Budget 2018, 1.7 M€.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas de souci ?

M. RAYNAUD. - Pas de souci. Comme l'a rappelé Jean-Louis, je me félicite du travail commun qui a été fait entre le service éducation et le service agriculture. On a un grand nombre de lycées sur la Région puisqu'il y a plus de 20 lycées avec des exploitations et à partir de ces exploitations, je crois qu'il faut que l'on puisse en faire des laboratoires sur les pratiques que l'on souhaite voir évoluer. C'est très bien que l'on ait pu, à l'instar de ce qui a été fait sur les investissements immobiliers sur les lycées, que l'on puisse le faire également sur les lycées, sachant que l'on s'est donné quatre ans pour arriver à moderniser l'ensemble des exploitations.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 29

Communication : soutien à la modernisation des exploitations et ateliers technologiques des établissements agricoles publics

L'Assemblée donne acte

Il en est ainsi décidé.

N° 30

GUIDE DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Sur le guide de maintenance et entretien des établissements publics locaux, pas de souci Jean-Louis ?

M. NEMBRINI. - Aucun souci.

Mme COSTES. - Monsieur le Président, chers collègues, je souhaitais intervenir non pas pour dénoncer ce guide, qui a le mérite d'apporter un cadre précis aux différentes opérations de maintenance des personnels dans les EPLE, et pour lequel nous voterons favorablement, mais pour évoquer le problème de la maintenance informatique dans les EPLE, que j'ai souvent soulevé en Commission. En effet, à un moment où la Région généralise l'ENT dans l'ensemble des établissements de la Nouvelle-Aquitaine - ce qui est une bonne chose – ne serait-il pas nécessaire de faire d'abord un bilan sur l'organisation en matière de maintenance informatique, qui existait en ex-Aquitaine, avant de souhaiter l'étendre ? Cette organisation se structure en équipes d'agents, nommés ELIB, qui interviennent sur 8 à 15 EPLE et qui ont remplacé des agents basés dans chaque établissement. Or, si cette organisation a permis à certains établissements d'avoir un accompagnement en matière informatique, elle n'est pas satisfaisante dans bon nombre de Départements et rencontre de nombreux dysfonctionnements, dont deux importants : le premier est le nombre insuffisant d'agents par ELIB au regard du nombre croissant des équipements informatiques dans les EPLE et de la généralisation de l'utilisation de l'outil informatique à des fins pédagogiques par les enseignants.

Le second est le manque de précision des fiches de postes des agents de maintenance informatique et de leurs fiches d'intervention, qu'il faut absolument clarifier avec le Rectorat pour savoir qui fait quoi. Il serait aussi important et nécessaire que les chefs d'établissements en soient informés.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir évaluer l'organisation actuelle et si besoin, d'apporter les modifications nécessaires afin que chaque lycéen, où qu'il se trouve dans notre Région, puisse avoir accès à la même qualité de service.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. VERDIN. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, la Région a en charge la construction, l'aménagement, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des

296 lycées publics. La gestion de ces établissements scolaires n'est pas statique. Elle est tributaire de situations politiques, économiques et sociales, toujours en plein changement. Tout ceci implique de nouvelles réformes et en fonction du contexte, les choses peuvent s'améliorer ou s'empirer. Il y a cependant une complémentarité dans les bâtiments publics, soit on fait ou l'on fait faire, entre l'entretien quotidien et la maintenance. Dans ce cadre, la protection du patrimoine public a une valeur constitutionnelle. La maintenance des bâtiments mérite donc une attention toute particulière et doit faire plus l'objet d'une maintenance préventive que curative. Cette dernière est aléatoire et plus coûteuse, qui conduit à subir l'événement avec toutes les conséquences techniques, économiques et de gêne pour les usagers, alors que la maintenance préventive peut se planifier dans la gestion de patrimoine important.

Le thème de la maintenance des bâtiments publics est peu souvent abordé à l'heure où les Collectivités territoriales et leurs établissements publics redécouvrent leur patrimoine public dans le sens d'une meilleure valorisation. Les nouveaux contrats complexes que sont les Partenariats Publics-Privés (PPP), les marchés de Réalisation et d'Exploitation ou de Maintenance (REM) et les marchés de Conception, de réalisation et d'exploitation ou de maintenance (CREM) participent à cette récente prise de conscience puisqu'ils inscrivent la maintenance sur le long terme.

Mais le diable se cache dans les détails. En effet Monsieur le Président, quelle sera la retombée de ce guide de maintenance sur les entreprises locales ? Un soin particulier devra être apporté à la rédaction des dossiers d'appels d'offres, en incluant en particulier, pour les opérations curatives, un délai d'intervention.

Je voudrais en profiter en même temps, Monsieur le Président, pour rappeler qu'au début de cette mandature – et c'est important pour nous – aucune place n'avait été réservée aux Conseillers de nos groupes d'élus pour participer aux réunions de ces lycées. Je me permets aussi de rappeler qu'au sein de votre majorité, quelques-uns de vos élus se sont « fait épingler » pour leurs absences répétées à ces réunions. Est-ce une négligence ou une volonté délibérée de ne pas nous faire participer ? Mais je pense que la révision du planning de présence des élus aux réunions dans les lycées s'avère nécessaire, et de prendre en compte notre totale motivation.

Malgré tout l'intérêt général qui prime pour l'entretien et la maintenance dans les établissements publics, nous voterons pour ce dossier.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. NEMBRINI. - Je voudrais souligner le caractère pléonastique de l'expression « maintenance préventive » parce que si la maintenance ne sert pas à conserver, elle ne sert à rien.

Sur des questions précises qui ont été posées par Madame COSTES, bien entendu, nous faisons un bilan avant de vouloir harmoniser sur l'ensemble des territoires. Je vois bien que vous vous souciez en particulier du Limousin.

Sur l'engagement de la Région sur la maintenance informatique, nous avons un ratio de 0.7 agents par lycée, la moyenne nationale est de 0.5, donc il y a déjà un effort supplémentaire à ce que l'on fait ailleurs.

Et enfin, sur la nécessité d'avoir des fiches de postes adaptées, oui, nous sommes en train de réfléchir à un guide de maintenance informatique qui complètera celui-ci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Vous dites que le diable se niche dans le détail Monsieur VERDIN, le diable, ce sont les PPP, parce que les PPP ne sont pas accessibles aux PME. Or, nous sommes une des rares Collectivités à pratiquer des lots séparés d'une manière systémique et systématique. J'en prends à témoin Patrick GUILLEMOTEAU. C'est-à-dire quand on fait un lycée, on a 100 entreprises qui y travaillent. Dans beaucoup d'autres Collectivités, c'est une seule entreprise, un des quatre grands Groupes, qui après serre le coup et garrote les PME sous-traitantes.

Pas d'opposition à ce rapport ?

Pas d'abstention ?

N° 30

Vote sur le «Guide de maintenance et entretien des Établissements Publics Locaux d'Enseignement de la région Nouvelle – Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National/Rassemblement Bleu Marine

Il en est ainsi décidé.

N° 31

CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP) NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2022

Mme VEYSSY. - Le CPRDFOP est le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, qui vous est ici proposé pour la période 2018-2022. Rappelons que ce CPRDFOP est élaboré par la Région et je remercie sincèrement toutes les équipes de la Région pour l'excellent travail qui a été fait, travail qui m'a été aussi confirmé par les partenaires.

C'est un document qui est important parce que ce sera le Document Unique, le document central de planification et de coordination des politiques d'orientation et de formation au plan régional, le tout dans un contexte qui est quand même mouvant puisque vous n'ignorez pas qu'il y a des réformes en cours de la formation et de l'apprentissage, qui vont un peu modifier le rôle des acteurs. N'empêche que dans ce contexte évolutif, ce CPRDFOP sera, pour la Région, le levier majeur qui va permettre d'organiser le dialogue social régional et surtout, de créer et de travailler autour de ce continuum orientation-formation-emploi. Le tout en synergie avec toutes les actions et les compétences que mène le Conseil Régional en termes de développement économique mais aussi, de l'aménagement des territoires.

Pour ce CPRDFOP, un grand cycle de concertations a été mis en place depuis plus d'un an maintenant. Nous avons rencontré – je remercie les élus régionaux qui m'ont accompagnée – près d'un millier d'acteurs sur des Conférences Territoriales et Régionales qui ont eu lieu à Saintes, à Poitiers, à Limoges, à Bordeaux, à Mont-de-Marsan. Nous avons également, pour la première fois en Nouvelle-Aquitaine, rencontré l'ensemble des Branches et des Fédérations professionnelles sur ce sujet-là et bien sûr, les 12 Conseils Départementaux ont également été consultés.

Nous avons privilégié la co-construction avec les services de l'Etat, l'Etat qui sera cosignataire de ce CPRDFOP, c'est-à-dire aussi les autorités Académiques, ainsi que les partenaires sociaux. Conformément à la demande du Président, je crois que vous pouvez apprécier ce que CPRDFOP est un document qui est volontairement resserré puisqu'il comprend 25 pages, avec une déclinaison opérationnelle que vous retrouverez au fur et à mesure des dossiers qui seront présentés en CP. Vous aurez aussi, j'imagine - si vous ne l'avez déjà fait - la curiosité de regarder page 29 le « portrait territorial de la Nouvelle-Aquitaine », qui est un travail d'excellente qualité, qui a été fait par le CARIF-OREF, la Cité

des métiers du Limousin, où vous aurez des approches à la fois sectorielles par filière, mais aussi par Département. C'est vraiment un document passionnant.

Pour terminer, sachez, et vous l'avez vu, que ce plan se décline en quatre priorités qui sont :

- L'égalité d'accès à l'emploi et la formation,

- La qualification et le développement des compétences,

- Le développement équilibré des territoires, en lien avec le SRADDET,

- Sur les métiers et les compétences de demain, en lien avec le SRDEII.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui souhaite intervenir ?

Oh là là ! Essayez vraiment… Je ne sais pas, personne n'a conscience que dans moins de trois heures, on n'aura pas le quorum. Il y a cinq intervenants.

Mme MOGA. - Je n'ai pas parlé hier Monsieur, je n'ai pas ouvert la bouche.

M. LE PRESIDENT. - J'entends. Je vais donner la parole à tout le monde.

Mme MOGA. - Merci Monsieur. Bonjour à toutes et tous. Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, nous approuvons sans réserve ce contrat de plan, d'autant que nous y retrouvons un certain nombre d'axes majeurs que nous avions défendus à l'occasion du plan aquitain. D'abord, un tournant philosophique avec l'abandon d'une vision purement adéquationniste, sachant que 30 % des actifs seulement exercent un métier correspondant à leur formation professionnelle initiale, que les parcours sont de moins en moins linéaires et il est particulièrement opportun de passer d'un modèle basé sur les qualifications, à un modèle basé sur les compétences. Cette évolution est seule de nature à garantir l'employabilité tout au long de la vie.

Ensuite, deux points forts : l'orientation et l'équilibre des territoires. La montée en puissance de la compétence régionale en matière d'orientation, affirmée par le projet de loi sur la formation et l'apprentissage, qui transfère notamment aux Régions la compétence ONISEP, vient se combiner avec les engagements du CPRDFOP de coordonner définitivement les acteurs de l'orientation. C'est une évolution positive. Il faudra tenir compte toutefois du cadre national mis en place par la loi, qui garantira l'unité du service public et favorisera l'égalité d'accès à l'emploi.

Sur l'équilibre territorial, nous sommes séduits par le concept d'aménagement éducatif des territoires et l'optimisation des ressources et des moyens de formation qu'il permet d'organiser. Nous partageons par ailleurs les préoccupations liées au risque de polarisation de l'emploi, du fait du dynamisme accru des emplois très qualifiés et des fonctions métropolitaines. Nous comptons bien sûr sur les Schémas Régionaux (SRADDET et SRDEII) pour opérer un rééquilibrage, même si nous nous interrogeons toujours sur la force contraignante de ces Schémas.

Comme nous sommes d'accord sur l'essentiel, je vais me limiter à deux remarques : d'abord, un zoom sur la VAE, un peu négligée par ce contrat de plan qui reste assez vague sur le sujet. Comme le disait Vincent MERLE : « c'est une voie d'égale dignité par rapport aux voies classiques de la formation », pourtant, elle reste très inégalitaire. Dans le maquis des dispositifs, le candidat isolé, celui qui ne peut pas mobiliser un capital social en plus de son capital scolaire a peu de chances d'en profiter. De plus, bien qu'elle soit un outil de promotion sociale, l'accès à l'emploi correspondant à la nouvelle certification ou au nouveau diplôme, est souvent difficile. La VAE est perçue comme peu insérée dans les politiques de l'emploi.

Et cela m'amène à ma seconde remarque, plus générale. Comme vous Monsieur le Président, nous sommes préoccupés par ce que l'on peut considérer comme le maillon faible de la chaîne formation-orientation-emploi, c'est-à-dire le placement. Comment améliorer l'appariement offre-demande d'emploi ? L'article 9 du contrat de plan évoque l'organisation d'un rapprochement entre les sortants de formation et les entreprises qui recrutent, mais il fournit peu d'exemples opérationnels. Faute d'une compétence emploi reconnue aux Régions, il faut donc faire preuve d'imagination et de pragmatisme. Nous disposons d'outils précieux, comme le Campus des métiers et des qualifications, et de façon générale, tous les écosystèmes qui combinent formation et entreprises. Mais il faut surtout compter sur les partenariats que nous entretenons avec les entreprises, que ce soit celles des filières prioritaires ou celles d'autres champs d'activités, vous avez cité, Monsieur le Président, lors de la réunion du CREFOP, l'exemple de SABENA, qui s'est engagée à assurer la formation de trois promotions d'apprentis. Il me semble qu'il serait d'ailleurs opportun d'inscrire de façon générale les stratégies de recrutement dans les contrats de partenariat que nous concluons avec elle.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux acteurs du CPRDFOP qui, à travers ce contrat de plan, de grande qualité, font la démonstration de la vitalité et de la fécondité du quadripartisme.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Martine.

Mme NADAU. - Merci Président. Nous adopterons ce contrat de plan et je salue tout le travail qui a été fait en amont, cette co-construction-concertation, bravo.

Par contre, des questions subsistent par rapport à la réforme en cours, dans l'attente de l'adoption définitive de la loi après l'examen du Sénat, nous nous questionnons sur l'articulation de cette réforme au niveau régional. Quel sera le rôle précis de l'Agence Nationale de Régulation par rapport au contrat de plan formation qui nous est proposé aujourd'hui ?

Quelle sera l'implication des nouveaux opérateurs de compétences, qui devraient construire les diplômes avec les Branches qui le souhaitent ?

Il nous est proposé un plan régional pour les cinq années à venir, mais nous connaissons encore mal la gouvernance, la future gouvernance et les Budgets.

Autre question sur l'articulation avec nombreux plans de formation initiés par l'Etat en Région et le nouveau PIC.

Sur les quatre priorités dans le CPR formation professionnelle, nous prenons acte de la concertation qui a eu lieu, je viens de le dire.

Et nous sommes d'accord sur les quatre priorités générales énoncées en l'état. Mais quelle déclinaison concrète dans la mise en application du contrat de plan ?

Enfin, des points de vigilance pour une équitable répartition territoriale des offres de formation, sur le ciblage des demandeurs d'emploi en priorité et les chômeurs de longue durée, dont nous avons vu le poids considérable dans notre Région, pour une veille permanente sur les besoins des entreprises, les emplois nouveaux, une meilleure réactivité de l'offre de formation en adéquation, sur l'information et l'orientation de la formation. Nous sommes au cœur de la compétence de la Région : quelle organisation territoriale par contre des espaces d'information qui deviennent régionaux ? Et quel coût supplémentaire à la charge de la Région ?

Autre point de vigilance, une indispensable simplification des circuits de formation professionnelle alors que persiste toujours la multiplication d'un grand nombre d'acteurs : quel rôle la nouvelle Agence AROF Nouvelle-Aquitaine ?

Et enfin, sur l'évaluation de la mise en place du contrat de plan de formation, nous demandons que cette évaluation soit présentée régulièrement en CP et une fois par an en plénière pour assurer la transparence des résultats et réorienter les actions mal engagées.

Il nous paraît enfin indispensable d'avoir une réelle culture de résultats probants et non pas les seuls moyens financiers mobilisés et parfois insuffisamment convaincants.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous tenons en premier lieu à remercier et féliciter les services de la Région pour la rédaction du CPRDFOP, qui propose une analyse détaillée du marché du travail dans notre Région, ainsi que les spécificités des Départements qui la composent.

Sur le fond, nous nous réjouissons que des solutions concrètes soient proposées, en conformité avec les propositions de bon sens formulées de longue date autrefois par le FN, aujourd'hui par le Rassemblement National – nous rendons aussi hommage à Jacques COLOMBIER, qui dans cette Assemblée, sur ces travées, a longtemps défendu ces propositions –. La volonté d'impliquer les entreprises est en rupture avec les décennies de politiques méprisantes à l'égard de l'apprentissage et du travail manuel et peu soucieuse de l'adéquation entre les besoins en emplois et les formations qualifiantes proposées.

Le groupe Rassemblement National votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MONCOND'HUY. - Merci. Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, Monsieur le vice-Président, c'est une belle responsabilité qu'acquiert la Région dans son nouveau rôle de coordination des politiques régionales de formation professionnelle et d'orientation. Sans être opposés à ce plan et en vous réaffirmant notre confiance a priori, nous aurons plusieurs points de vigilance dans sa déclinaison.

Tout d'abord, les débouchés présentés se concentrent exclusivement sur le secteur marchand. Les entreprises sont les seuls interlocuteurs mentionnés, selon une logique assez adéquationniste. Or, l'emploi public représente 26 % de l'emploi dans notre Région et l'emploi associatif 11 % en moyenne, avec de vraies différences selon les territoires. Si l'on veut traiter avec objectivité le défi de l'emploi dans notre Région, il est essentiel de considérer les employeurs publics et associatifs comme des foyers d'emplois et

interlocuteurs à part entière, et nous aurions aimé que le périmètre des partenaires apparaisse comme tel dans ce plan.

Ensuite, sur l'orientation, nous avons eu l'occasion d'en discuter avec Jean-Louis NEMBRINI, on sait que l'orientation est un des facteurs principaux d'inégalité scolaire et que les jeunes les plus favorisés sont aussi les plus mobiles relativement à leur choix d'orientation. Or, avec la régionalisation de l'orientation et de la formation, vient un risque de recentrage géographique des opportunités de formation offertes par le Service Public de l'Orientation. Attention donc à garantir non seulement l'égalité de toutes et tous dans l'accès à la formation, qui est votre premier point prioritaire, mais aussi à l'accès à une formation de qualité et perçue comme telle pour tous. Nous ne souhaitons pas créer un système à deux vitesses, avec des formations régionales qui seraient perçues comme de second rang et d'autres, qui, via d'autres canaux d'information éventuellement privatisés, auraient connaissance des opportunités hors Région, voire à l'étranger.

Enfin, sachons tirer le bilan de la manière dont a été menée l'harmonisation parfois douloureuse d'un certain nombre de structures à l'échelle régionale. Nous nous faisons le relais des représentants des CIO et des DRONISEP, inquiets quant à leur avenir. Nous savons que vous y êtes attentif. Mais à l'heure où nous voterons une motion de soutien aux Rectorats de Poitiers et de Limoges, en toute cohérence avec cette demande, attention à ce que la gouvernance et l'expertise de l'orientation restent au plus près des territoires dans leur diversité.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais vous rassurer chère Léonore, aujourd'hui, tout est vertical. Et il n'y a pas d'égalité aujourd'hui. Croire que la régionalisation du dispositif d'orientation va faire régresser une soi-disant égalité qui n'existe pas… il faut quand même que l'on soit bien conscient qu'aujourd'hui, nous sommes dans un moment jamais vu en France, depuis 60 ans, de reproduction des classes sociales, avec un système qui n'est absolument pas ouvert.

Quant aux inquiétudes des directeurs de CIO, il suffit de voir ce qui s'est passé avec la prise de responsabilité des Régions des TOS. 20 % des membres des TOS étaient licenciés en juin et repris en septembre. Il n'y avait pas de Médecine du travail, il n'y avait pas de formation, il n'y avait pas d'équipement. Il n'y a donc aucune crainte à avoir, si ce n'est la prise en compte d'un nouveau service public que l'on gèrera d'une manière plus expérimentale.

Je vais regarder ceux qui veulent prendre la parole maintenant et ceux qui vont partir à 16 h 00 pour voir le match.

M. MINVIELLE. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Génération-s votera pour l'adoption de cette délibération car ce plan qui nous est présenté et proposé correspond aux ambitions et aux objectifs qui sont les nôtres dans ce domaine.

Nous le savons, le travail va connaître, ces prochaines années, une mutation sans précédent : une orientation choisie, un large choix de métiers, l'accès à des qualifications reconnues, et l'accès à des formations tout au long de la vie sont donc une nécessité. Et au-delà, c'est une question de justice sociale. Il nous faut donc élever le niveau de qualifications, de connaissances, et il le faut d'autant plus que si les emplois disparaissent, d'autres se créent et apparaissent. Personne ne doit être laissé sur le bord du chemin et chacune et chacun doit avoir le droit à une formation tout au long de la vie. Les enjeux sont fondamentaux et nous faisons nôtres les quatre priorités qui sont contenues dans ce contrat de plan régional, car elles sont à même de répondre à ces différents enjeux.

À travers ces priorités, nous répondons à un triple objectif :

- Répondre aux besoins régionaux en matière de formation professionnelle, aux besoins des femmes et des hommes de ce territoire, des entreprises et des territoires,

- Faire des populations sans qualifications ou à bas niveau de qualifications, un objectif prioritaire,

- Et faire de la formation qualifiante une priorité pour répondre aux enjeux d'attractivité et de compétitivité, auxquels les acteurs économiques de la Région Nouvelle-Aquitaine sont confrontés.

Cependant, on aurait quelques observations et remarques à formuler sur le plan d'actions qui nous est présenté. La formation professionnelle des jeunes et adultes en situation de handicap, qui devrait être une cause régionale, n'est peut-être pas assez mise en avant dans ce plan (deux lignes intégrées dans l'action 7). Nous espérons et nous croyons que le programme régional d'accès à la formation et qualification des personnes handicapées permettra de répondre à notre préoccupation dans ce domaine. Notre préoccupation qui, je crois, est partagée sur tous les bancs de l'Assemblée. Je rappelle qu'il y a plus de 500 000 travailleurs handicapés au chômage et que chaque année, plus de 160 000 inaptitudes sont prononcées par la Médecine du travail, dont 90 % se soldent par un

licenciement. Il y a donc un vrai problème de formation au niveau des personnes en situation de handicap.

Au niveau du plan, il y a également un manque au niveau des parcours de formation transfrontaliers. Une action spécifique dans ce domaine (offre de formation sur la langue espagnole ou sur la langue basque par exemple) nous semblerait appropriée. Le groupe Génération-s est favorable à encourager ce type d'initiatives qui permettent un essor de formation de part et d'autre de la frontière franco-espagnole.

Et pour conclure – parce qu'il faut bien en parler – comment occulter le contexte dans lequel s'inscrit ce plan régional de développement des formations et de l'orientation ? Catherine VEYSSY, la vice-présidente, en a parlé, on veut évidemment parler du projet de loi relatif à la liberté de choisir son avenir professionnel, qui a été adopté en première lecture au Parlement, qui sera débattu en juillet au Sénat. Il faut le dire, après le démantèlement du Code du travail, le Gouvernement s'attaque, de façon frontale, à l'apprentissage, à la formation professionnelle. Et n'en déplaise à certains, ce projet de loi est dangereux, contreproductif, et aura des effets dévastateurs sur l'apprentissage et la formation professionnelle. Un projet de loi libéral et centralisateur. En confiant aux Branches professionnelles la compétence de l'apprentissage, ce dernier sera livré à la loi du marché et à la concurrence. Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas Génération-s, c'est ce qu'a déclaré l'ARF en parlant de « privatisation de l'apprentissage » et que je sache, ce n'est quand même pas un repaire de dangereux Gauchistes. Cette privatisation du système porte en elle la disparition d'offres de formation, en particulier dans les zones reculées ou dans les zones rurales, de montagne, ou de quartiers dits « sensibles ».

Le financement au contrat, autre joyeuseté de cette loi, mettra en péril de nombreux CFA. 30 à 50 % de CFA seront menacés de fermeture ou de restructuration, selon une étude de l'ARF. Donc un projet libéral, mais aussi centralisateur puisque l'on gèrera la compétence apprentissage depuis Paris, à travers un organisme (France Compétences). Rappelons quand même que jamais depuis 1982 l'on n'avait retiré une compétence aux Régions.

Et enfin et surtout, quelle cohérence dans la démarche gouvernementale ? D'un côté, retirer aux Régions la compétence apprentissage et de l'autre côté, laisser aux Régions la responsabilité orientation. Comment s'occuper de l'orientation de façon responsable et efficace si l'on ne peut plus agir sur l'apprentissage ?

Alors oui, on votera la délibération proposée, tout en voulant alerter l'Assemblée de la dangerosité de la politique gouvernementale dans le domaine de l'apprentissage et de la

formation, qui risque de reléguer, malheureusement, les Régions et les territoires à une place secondaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Michel.

Mme VEYSSY. - La VAE, la Région va lancer un Schéma Régional de développement de la VAE, qui sera l'approfondissement du CPRDFOP.

S'agissant de l'adéquation offre/demande, je rappelle qu'il y a un travail en cours, un groupe de travail suite au séminaire « Recruter », qui a été mis en place et qui travaille actuellement avec des chefs d'entreprises, justement sur la difficulté que peuvent avoir les entreprises à recruter des personnes qualifiées.

Vous avez évoqué l'absence du monde associatif ou de l'ESS dans le CPRDFOP, je signale que l'ESS est bien sûr comprise dans les entreprises. Et enfin, le monde associatif est aussi très présent, ne serait-ce que par tous les métiers d'aide à la personne qui sont actuellement majoritairement portés par le secteur associatif.

Pour les personnes en situation de handicap, je rappelle que nous avons un programme régional d'accès à la formation des personnes en situation de handicap, qui fait aussi partie de l'axe de travail du CPRDFOP.

Quant aux inquiétudes toutes légitimes que nous partageons avec le Président sur la réforme en cours de la formation et de l'apprentissage, nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir.

Quoi qu'il en soit, la volonté, et le Président ROUSSET l'a affirmé à plusieurs reprises, notamment auprès des acteurs de la formation, de l'apprentissage, des Branches professionnelles, c'est bien de faire en sorte qu'ici, en Nouvelle-Aquitaine, nous puissions poursuivre ce modèle, qui est salué partout comme étant un modèle qui fonctionne bien, et de créer les conditions pour que cela se poursuive. Ce qui signifie très clairement que l'enjeu de ce CPRDFOP est bien de faire en sorte que la Région Nouvelle-Aquitaine continue à être « aux manettes » et à avoir toute la puissance de feu possible avec les partenaires pour, à travers ce cadre de la loi qui nécessite beaucoup de vigilance de notre part – et nous aurons l'occasion de revenir là-dessus, j'imagine, à plusieurs reprises – que nous puissions ici, en Nouvelle-Aquitaine, dans ce cadre-là, nous emparer de tout ce qui peut faire en sorte que nous puissions continuer de porter des politiques volontaristes.

J'aurais pu aller plus loin mais je sais que l'on aura l'occasion d'y revenir.

M. LE PRESIDENT. - Merci Cathy.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 31

Vote sur le « Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) Nouvelle-Aquitaine 2018-2022 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 32

DEVELOPPEMENT DES CHANTIERS FORMATION QUALIFICATION NOUVELLE CHANCE EN PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE FOOTBALL DE NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il est besoin de décrire le projet de chantiers formation en partenariat avec la Ligue de football ?

Mme VEYSSY. - Non, simplement dire que l'on salue l'arrivée d'un partenaire important, la Ligue de football de Nouvelle-Aquitaine, 200 000 licenciés en Nouvelle-Aquitaine, qui du coup s'intéresse au modèle des chantiers formation qualification Nouvelle chance et propose donc d'aider les territoires ruraux, Communautés de communes, communes, dès lors qu'ils s'engagent à réaliser ou rénover des équipements sportifs dédiés au football, à condition que cela serve à la formation des demandeurs d'emploi via les chantiers formation.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas de souci ?

Mme DUTARET-BORDAGARAY. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues, on ne peut que souligner et féliciter l'action volontariste de la Ligue de football de Nouvelle-Aquitaine, porteur de ce projet dans ce dispositif permettant l'accès à la qualification des jeunes, levier d'insertion au sein du territoire. La Ligue de football de Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, Communautés de communes, et communes, les Départements et Fédérations françaises du bâtiment, vont développer des chantiers formation qualification Nouvelle chance dans le domaine de la rénovation d'équipements sportifs dédiés au football amateur, notamment dans les territoires ruraux. Espérons que les territoires ruraux concernés par les inondations de ces dernières semaines puissent bénéficier de ce dispositif en priorité, pour retrouver des installations fonctionnelles. Nous avons une pensée émue pour les communes impactées. Gageons que nous puissions communiquer suffisamment afin que ce projet puisse être source d'inspiration, de motivation, pour d'autres associations et structures, afin de développer d'autres chantiers formation qualification Nouvelle chance et diversifier les secteurs et les supports de chantiers, en incluant l'agriculture, les espaces verts, l'animation, l'industrie, par exemple.

Il serait intéressant, Monsieur le Président, d'avoir un retour sur le suivi de ces chantiers de formation qualification Nouvelle chance.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas de souci. Cela marche. L'insertion est très forte à travers ces chantiers.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, juste pour vous dire que nous voterons pour ce dossier. Vous savez ce que l'on pense du dispositif Nouvelle chance, nous ne sommes pas dupes quant à l'aspect idéologique qui se cache derrière le Service Civique.

M. LE PRESIDENT. - Il va même y avoir plein de réfugiés dedans.

Mme DIAZ. - Vous n'allez pas pouvoir me donner de bon point parce que je n'allais pas employer ce terme. Je vous surprends Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Non mais « immigrés » pareil…

Mme DIAZ. - Je n'allais pas le dire non plus.

Je voulais juste vous dire que nous avons émis quelques réserves quant au dispositif PIC mais que malgré tout, comme le dossier parle de valorisation du patrimoine, de soutien aux territoires ruraux, auxquels nous sommes très attachés, et que nous faisons confiance à la FFB et à la CAPEB, nous voterons pour ce dossier.

Mme MOGA. - Au passage, puisque l'on parle de football aujourd'hui, signaler qu'il y a une très belle association qui s'appelle Drop de béton, qui travaille beaucoup pour l'insertion professionnelle des jeunes.

M. LE PRESIDENT. - On les aide beaucoup ma chère Martine.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 32

Vote sur le « Développement des Chantiers Formation Qualification Nouvelle Chance en partenariat avec la ligue de football de Nouvelle-Aquitaine »

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ce dossier est donc adopté.

N° 33

ADAPTATION DES DISPOSITIFS RELEVANT DES POLITIQUES JEUNESSE, FORMATION-EMPLOI

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite l'adaptation des dispositifs relevant des politiques jeunesse, formation-emploi.

Pas de souci ?

Qu'est-ce qui change ?

Mme VEYSSY. - Ce sont des adaptations du Règlement, il n'y a aucun impact financier. On a réajusté - parce que c'est important - le fonds d'aide sociale aux apprentis, qui est plafonné à 750 € pour les apprentis qui connaissent des difficultés. Les CFA ont attiré notre attention sur le fait qu'il y avait parfois des situations très graves, qui nécessitaient, en cas de circonstances exceptionnelles, de monter l'aide jusqu'à 1500 €, après avis de la Commission régionale. Cela fait partie des exemples qu'il y a dans ce Règlement, que l'on peut détailler si nécessaire.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. PALUTEAU. - Le groupe Rassemblement National salue l'adaptation de dispositifs relevant des politiques jeunesse formation-emploi, consistant à modifier ces Règlements d'intervention en facilitant l'instruction des demandes pour réduire les délais de versement des aides, en augmentant le nombre d'employeurs éligibles et en encourageant la mobilité par une aide à la préparation du permis de conduire. La Région œuvre, selon nous, de manière positive, au développement de la formation.

En conclusion, notre groupe votera favorablement cette délibération.

Mme DUTARET-BORDAGARAY. - L'objectif de cette adaptation est de simplifier et améliorer le service rendu à l'usager, même si nous pouvons nous poser la question de l'accès égalitaire à l'information concernant ces dispositifs selon les différents territoires de notre Région, essentiellement les territoires ruraux.

Cette adaptation concerne autant les dispositifs d'aide aux apprentis qu'aux employeurs, ce qui paraît intéressant dans le fait de prendre en compte les deux parties. Les situations particulières ou exceptionnelles afin de sécuriser le parcours des apprenants vont être mieux appréhendées, ce qui paraît être naturel et légitime. Etonnant que ce ne soit pas le cas jusqu'alors.

Enfin, l'important est que ce soit maintenant mis en place. Il faudra cependant mesurer les écarts et l'impact d'une telle adaptation.

L'aide au passage du permis de conduire B va permettre d'encourager la mobilité géographique et professionnelle. C'est une excellente initiative pour lever le frein à l'accès à une formation et à un emploi. Cependant, l'éloignement géographique reste un obstacle à l'acceptation d'un poste car peut représenter des coûts supplémentaires et une organisation différente. Ici aussi, il serait intéressant de voir les résultats de ce dispositif à long terme dans l'accès à l'emploi. Dans tous les cas, au vu des chiffres du chômage concernant les jeunes en Nouvelle-Aquitaine, il est important de mettre toutes les chances de leur côté afin d'accéder à une formation qualifiante et adaptée aux besoins des territoires.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 33

Vote sur l' «Adaptation de dispositifs relevant des politiques jeunesse, formation-emploi »

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 34

REGLEMENT D'INTERVENTION RELATIF AUX INDEMNITES DE STAGES ET FRAIS DE TRANSPORT DES ETUDIANTS INFIRMIERS

Mme JEANSON. - Pas grand-chose à dire si ce n'est qu'elles ont été revalorisées il y a un an et que ce Règlement présente la façon dont cette revalorisation va être appliquée, sachant que nous avons choisi – et c'est la particularité de la Nouvelle-Aquitaine – de revaloriser les indemnités pour les étudiants qui sont en formation initiale, mais également pour les étudiants demandeurs d'emploi, alors qu'en sont exclus les étudiants en formation professionnelle puisqu'elles doivent être payées par leurs employeurs.

Voilà grosso modo la particularité de cette délibération.

Mme DUTARET-BORDAGARAY. - Ce Règlement d'intervention va dans le bon sens puisqu'il structure, harmonise et règlemente les indemnités de stage et frais de transport délivrés par les Instituts de formation en soins infirmiers. Cette revalorisation était nécessaire puisque les étudiants toucheront désormais 28 € hebdomadaire par stage se déroulant la première année, contre 10 € seulement auparavant, ce qui n'était pas beaucoup au regard de l'investissement que représente l'acquisition des compétences techniques et relationnelles lors du parcours de formation. 38 € hebdomadaire contre 20 € auparavant en deuxième année, et 58 € contre 30 € auparavant en troisième année. Ce Règlement d'intervention va donc sécuriser un peu plus le parcours de formation.

Concernant les frais kilométriques, les IFSI prendront en charge les frais kilométriques correspondant à la distance parcourue entre l'IFSI et le domicile et le lieu de stage. On ne peut donc pas parler d'équité entre les étudiants puisque les étudiants ne pouvant pas louer un logement proche du lieu de formation et habitant parfois à plus de 70 kilomètres du lieu de formation, se trouvent défavorisés par rapport à leurs homologues alors que les frais investis dans la formation le sont tout autant, voire plus, tout au long de l'année.

Ce Règlement d'intervention nous donne l'occasion de rebondir sur l'après-formation et appeler de nos vœux, concernant le parcours de formation, que les principes de la feuille de route silver économie que nous avons votée hier, se traduisent en actes. Comment expliquer aux étudiants infirmiers, après trois ans intenses d'études, qu'ils ne pourront pas tous prétendre à un emploi sécuritaire et qu'ils seront en proie à la précarité ? En effet, que dire des multiplications de CDD durant quatre-cinq ans, voire plus, sans savoir quand ils signeront un CDI, avec toutes les conséquences que cela représente dans la sécurité des biens et des personnes, dont par exemple l'accession à un prêt bancaire pour accéder au

foncier ? Comment expliquer aussi qu'après trois ans d'études, ils ne toucheront que 1400 € nets, parfois moins que leurs collègues aides-soignants ou agents hospitaliers, alors que la responsabilité qui incombe à leurs actes est majeure, et qu'ils vont faire face tous les jours et sans relâche à la mort, la maladie, avec une dépendance grandissante des personnes soignées ? Dépendance que ne prennent d'ailleurs pas en compte les quotas fixés par l'ARS en ne comptant pas le temps passé à la relation humaine et au respect de l'autonomie et de la dignité de la personne soignée. Le soin est devenu complexe et la charge administrative plus importante, ce qui génère le mal-être croissant chez les soignants.

Nous souhaitons donc exprimer à tous les personnels paramédicaux notre soutien et espérons que leurs attentes puissent être entendues par les instances compétentes en la matière.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - C'est une campagne électorale qui commence ?

Ce que vous avez fait est totalement crypto-marxiste. Je vous félicite de votre entrée dans la majorité.

Mme DUTARET-BORDAGARAY. - Je ne comprends pas l'expression « crypto-marxiste ». Il va falloir que vous me l'expliquiez.

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, en préambule à ce Règlement Régional d'Intervention des indemnités de stage et frais de transport des étudiants infirmiers, vous écrivez : « le champ des formations sanitaires et sociales est organisé pour faire face au nombre croissant de patients atteints de maladies chroniques consécutives au vieillissement de la population ». Je suis moi-même assistante de soins en Gérontologie en unité d'hébergement renforcé auprès de patients atteints de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Donc bien placée pour savoir que la présence d'un personnel qualifié, formé et ayant exprimé sa volonté de travailler auprès de ces malades, est plus que jamais indispensable.

Aujourd'hui, l'hôpital est en danger et de fait, les soignants et les soignés le sont tout autant. La suppression d'emplois et la réduction des dépenses publiques dans le domaine de la santé est criminelle. L'idéal de soins se heurte à une élite énarque et déconnectée de la réalité, voulant gérer l'hôpital comme une entreprise privée. Dans ce contexte désastreux, causé par les politiques menées conjointement par la Droite et la Gauche depuis des décennies, toute mesure prise par la Région pour promouvoir et accompagner les étudiants

infirmiers est positive, comme ici l'harmonisation des modalités de remboursement des indemnités de stages et des frais de transport aux demandeurs d'emploi.

Le groupe Rassemblement National votera donc cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme JEANSON. - Juste une réponse sur le fait que les étudiants peuvent louer un logement à proximité de leur lieu de stage, c'est d'ailleurs dans la délibération. Après, sur le reste du sujet, on peut mener un débat sur le système de soins, ce serait certainement très important, mais ce n'est peut-être pas aujourd'hui le moment, ni le lieu.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle aussi que la Région Nouvelle-Aquitaine est la seule Région de France à avoir engagé un programme de construction de logements des jeunes, quels qu'ils soient (étudiants, lycéens, apprentis, jeunes travailleurs) et où que ce soit. J'ai inauguré d'ailleurs, à Boulazac et à Périgueux, 220 logements où la Région a été le premier financeur.

Pas d'opposition à ce rapport ?

Pas d'abstention ?

N° 34

Vote sur le « Règlement d'intervention relatif aux indemnités de stages et frais de transport des étudiants infirmiers »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 35

TABLEAU DES EMPLOIS : CREATIONS – TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que sur le tableau des emplois, Pierre…

M. CHERET. - Deux mots Président, si vous voulez bien. Il y a deux créations qui concernent les problématiques européennes et la gestion des déchets, sachant que pour la gestion des déchets, la compétence a été en grande partie transférée mais sans aucun moyen humain. Donc il faut quand même un minimum pour pouvoir l'assurer et les efforts sont faits pour les services puisque quatre ETP à peu près ont été mobilisés sur les moyens actuels, mais on avait besoin d'un moyen supplémentaire.

Et après, il y a 20 créations temporaires pour les lycées, pour pouvoir faire face à la fois à la mise en place d'un dialogue de dotation dans les établissements, et d'autre part, à la croissance, à la démographie positive de notre Région. Après, des choses extrêmement traditionnelles, des suppressions, créations, classiques, qui sont relativement fastidieuses mais nécessaires.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre.

Pas de remarque particulière ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

LR.

N° 35

Vote sur le «Tableau des emplois : créations - transformations d'emplois »

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

▪ CONTRE : Les Républicains-CPNT

ADOPTE A LA MAJORITE

Ce texte est donc approuvé.

N° 36

COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET ACCEPTER LES INDEMNITES D'ASSURANCE

M. LE PRESIDENT. - Sur la délégation qui m'est confiée pour ester en justice sur les indemnités d'assurance.

M. CHERET. - C'est la même délibération qu'à chaque plénière. On rend compte des poursuites et ester en justice qui sont faits par le Président au nom de la Collectivité.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. CHERET. - C'est une information, mais qui doit être délibérée.

M. LE PRESIDENT. - Pas de souci ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 36

Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine et accepter les indemnités d'assurance

L'Assemblée donne acte

Il en est ainsi décidé.

N° 38

CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET URHAJ NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Anne GERARD, quelque chose de particulier ou de nouveau sur l'URHAJ ?

Mme GERARD. - Oui, on parlait du logement des jeunes, il s'agit là de la convention-cadre qui organise notre partenariat avec l'URHAJ. Pour votre information, c'est vraiment un partenaire historique de nos trois anciens territoires. Les associations qu'elle fédère aujourd'hui gèrent 2900 places à destination des jeunes en mobilité, formation et insertion, dont les apprentis et les étudiants en alternance. Comme nous, les URHAJ ont fusionné, d'où la remise sur l'ouvrage de notre partenariat qui formalise un engagement commun autour de trois axes :

- L'analyse et l'observation partagée des besoins des jeunes sur le territoire,
- Le développement d'une stratégie commune d'accompagnement à l'insertion des jeunes par le logement et la citoyenneté,
- Et enfin, le développement d'une mission prospective en faveur du logement des jeunes et ce, par l'innovation et l'expérimentation.

M. LE PRESIDENT. - Merci Anne GERARD.

Pas de remarque particulière ?

Pas d'abstention ?

Pas d'opposition ?

N° 38

Vote sur la « Convention-cadre de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine et URHAJ Nouvelle-Aquitaine »

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 39

MOBILITE INTERNATIONALE : MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION

Mme GERARD. - C'est une modification de notre Règlement d'intervention, rappelez-vous, on l'a voté en décembre, ce n'est pas tant une modification qu'une précision, celle du non cumul de l'aide régionale avec l'aide de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le volet 3 du Règlement. C'est vraiment une précision, on l'avait indiqué mais on nous a demandé de le mentionner, donc vous pouvez voir au niveau du chapitre I, article 2, volet 3. Le reste est inchangé.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 39

Vote sur la «Mobilité internationale : modification du Règlement d'Intervention »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

N° 40

APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE DANS L'ENCEINTE DU LYCEE HELENE DUC DE BERGERAC (24)

M. LE PRESIDENT. - Sur la plaque au lycée Hélène DUC, de Bergerac.

M. CATHUS. - Monsieur le Président, chers collègues, au petit matin du 6 août 1914, plus de 3000 soldats composant le 108ème RI quittaient la caserne Chanzy de Bergerac pour rejoindre le front. À l'occasion du centenaire de la grande guerre, l'association Le souvenir français a sollicité la Région afin d'accoler une plaque commémorative sur site, c'est-à-dire aujourd'hui au sein de l'enceinte du lycée des métiers Hélène DUC. Il s'agit d'une plaque en métal, en forme de livre ouvert, réalisée bien entendu par les élèves du lycée dans le cadre d'un projet pédagogique.

Chers collègues, il s'agit d'autoriser l'apposition de cette plaque commémorative dans l'enceinte du lycée. Si tel est le cas, un hommage public aura lieu le 18 septembre prochain, en présence de Monsieur le vice-Président en charge de l'éducation et des lycées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Christophe.

Je pense que tout le monde est d'accord.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 40

Vote sur l' « Apposition d'une plaque commémorative dans l'enceinte du lycée Hélène Duc de Bergerac (24) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

A l'unanimité.

N° 41

COMMUNICATION : RAPPORT SPECIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DE MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE AUX SOCIETES D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX – EXERCICE 2017

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a le rapport des conditions d'exercice des mandats. Il y a des choses à évoquer, Jean-Louis NEMBRINI ?

N° 36

Communication : rapport spécial sur les conditions d'exercice de mandat confié par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine aux Sociétés d'Economie Mixte pour la réalisation des travaux - exercice 2017

L'Assemblée donne acte

C'est une communication. L'Assemblée donne acte.

N° 42

ACTUALISATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS POUR LES DEUX CENTRES DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE (CREPS) DE NOUVELLE-AQUITAINE

N° 42b

CONVENTION QUADRIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CREPS DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

Mme LANZI. - C'est juste un document qui va nous permettre de définir une gouvernance partagée. C'est fixer un cadre pluriannuel, définir les missions et surtout, nos relations avec les tutelles. Et c'est surtout un outil de gouvernance qui n'a absolument pas d'incidence financière.

On essaye de travailler avec l'ensemble des différentes scènes pour arriver à travailler sur des objectifs qui sont l'ouverture à la jeunesse, le déplacement en résidence en milieu rural. C'est juste fixer des caps pour l'ensemble des conventions.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle que sur les CREPS, à partir du moment où l'on a eu cette responsabilité, la Région s'est engagée – je parle sous le contrôle de Nathalie – pour plus de près de 50 M€ d'investissement, tant à Poitiers qu'à Bordeaux.

Sur la convention du programme pluriannuel (42) et sur les Conventions quadriparties d'objectifs et de moyens des CREPS (42 b), y a-t-il des oppositions sur ces deux rapports ?

Des abstentions ?

N° 42

Vote sur l' « Actualisation du programme pluriannuel des investissements pour les deux Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42b

Vote sur la « Convention quadripartite d'objectifs et de moyens CREPS de la Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

S'il n'y en a pas, il en est ainsi décidé.

N° 43

REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPECTACLE VIVANT : PRINCIPES, MODALITES ET DISPOSITIFS

DIAPORAMA DE PRESENTATION

N° 44

SPECTACLE VIVANT – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DE 3 SCENES NATIONALES, 4 SCENES CONVENTIONNEES ET 2 LIEUX DE CREATION

Mme LANZI. - Je souhaite déjà remercier l'ensemble des services de la culture qui ont travaillé dans le cadre de la Conférence Territoriale de la Culture.

C'est un Règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant, à destination des équipes artistiques, des lieux, pour une étape d'harmonisation parce que nous avions, dans les trois anciennes Régions, des modalités complètement différentes. Il y a eu, je tiens à le souligner, un an de consultations, de réunions thématiques, de chantiers, avec l'ensemble des partenaires dans le cadre de cette Conférence Territoriale de la Culture.

Le public et l'ensemble des équipes artistiques ont été concertés et nous avons travaillé sur ce que j'appelle un Règlement audacieux, raisonné, qui tient compte des réalités du terrain et des priorités régionales. En clair, c'est plus de structuration et de mutualisation, plus d'équité sur les territoires, plus d'égalité entre les femmes et les hommes, plus de soutien à l'emploi, et je tiens à dire que ce Règlement d'intervention a été salué unanimement par le CESER, ce qui montre justement qu'à travers tout ce travail et cette concertation, nous sommes, je pense, dans un Règlement d'intervention qui va convenir à l'ensemble des équipes. Il y a cinq dispositifs dédiés aux équipes artistiques, aux lieux de fabrique, aux opérateurs labellisés par l'Etat, aux scènes de territoires sans lieu et aux orchestres, autour de deux appels à projets.

Pour finir, nous avons pensé, avec l'ensemble des partenaires, que ce dispositif pouvait se composer à partir d'une base fixe, de mesures d'équité et d'incitation, des aides complémentaires, et ce sont – je tiens à le préciser – des aides structurelles qui complètent les aides aux projets de l'OARA, notre agence repère qui soutient, assure la promotion et la diffusion de ces équipes.

Il s'agit donc pour ce Règlement de structurer, d'accompagner les équipes artistiques dans des lieux et dans un éclectisme respecté pour la Nouvelle-Aquitaine.

Je vous remercie.

M. ROGISTER. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, la présente délibération nous interpelle, et tout particulièrement celle ayant trait à la Convention pluriannuelle liant notre Région à la Coopérative culturelle dite « le Carré-Colonnes ». En effet, Monsieur le Président, dans ce contrat d'objectifs, il est indiqué en page 61, dans le paragraphe « coproduction et résidences » que, je cite : « depuis quatre ans, 60 % des coproductions sont allées vers les artistes femmes [ce qui ne me déplaît pas en l'occurrence, mais on ajoute] cette attention paritaire sera maintenue dans les prochaines années ». Comme vous le savez Monsieur le Président, la parité est un concept d'égalité d'Etat ou d'équivalence fonctionnelle. Ce concept est également lié au nombre de. On le retrouve dans plusieurs domaines : en mathématiques, où la parité de plusieurs objets peut être étudiée, en arithmétique, ou la parité des entiers en algèbre générale par la parité des permutations, en Physique, où la parité est une propriété de la mécanique quantique.

Mais Monsieur le Président, mes chers collègues, vous m'accorderez qu'en Sociologie et en politique, la parité désigne l'objectif d'égalité des sexes dans les conditions de travail, les salaires, les avantages et l'accès aux responsabilités. Pouvons-nous encore parler de parité Monsieur le Président dans un rapport 60 %/40 % ? Que penser d'une revendication à maintenir cette situation choquante dans les prochaines années ? J'ai interrogé, en Commission, sur cette anomalie, Monsieur le Président. La réponse fut claire. Il ne vous a pas échappé que cette Coopérative est dirigée par une femme. Dois-je en déduire, Monsieur le Président - et je n'ose y croire - que le fait d'être une femme permettrait, de manière discriminatoire, de transgresser les principes auxquels on se réfère, ou ne permettrait pas de les comprendre ? C'est là que les athéniens s'atteignirent, que les perses se percèrent, que les satrapes s'attrapèrent, à vouloir trop en dire, on peut y perdre une subvention.

C'est ce que je vous encourage, Monsieur le Président et mes chers collègues, à démontrer en votant non à cette délibération discriminante.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme FERREIRA. - Merci Monsieur le Président. Je vais prendre juste une petite attache en lien avec ce qui vient d'être dit. Je suis heureuse de voir que cela « chatouille les mecs » lorsque pour une fois, les femmes deviennent majoritaires, et que tant de décennies et de siècles d'inégalité ne les ont jamais heurtés…

M. ROGISTER. - N'utilisez pas le terme « paritaire ». 60 %/40 % ne me dérange pas. Même 100 %. C'est l'usage du terme « paritaire » Monsieur le Président.

Mme FERREIRA. - Maintenant, je passe si vous le voulez bien, à mon propos.

Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente et chers collègues, l'ensemble des délibérations, et je vais faire un tracé direct de la 43 à la 47 puisque nous sommes tenus par le temps, nous offre un panel cohérent de la politique culturelle de la Région, qui se traduit ici par des Règlements d'intervention, par des conventions, par des contrats de filières. Ce sont des outils nécessaires à la mise en œuvre de cette politique qui se veut accessible à tous sur l'ensemble du territoire, et égalitaire, tant pour le spectacle vivant que pour les arts plastiques et visuels.

L'esquisse de la trame organisationnelle régionale de la culture passera donc sous peu à l'état de réalisation, ayant ainsi réussi l'harmonisation des trois anciennes Régions et les liens avec les partenaires institutionnels et les acteurs de la culture. Les Agences sont en place, les fusions ont eu lieu, les services ont beaucoup travaillé et pour cela, nous les remercions.

Il reste à démontrer que les fruits de cet énorme chantier seront à la hauteur des moyens engagés. Les indicateurs et les objectifs sont identifiés. Il s'agit :

- De faire sortir l'art du pré-carré citadin pour l'amener au plus près des citoyens de tous les territoires,

- De donner l'accès à la culture en production et en réception à tous,

- De faire entrer la culture dans tous les espaces de vie, et je suggère que nous les emmenions à l'hôpital, dans les EHPAD, c'est important qu'ils se répandent partout,

- De développer l'éducation artistique et culturelle, avec accès aux livres pour les jeunes et les bibliothèques pour tous,

- Soutenir les professionnels du monde culturel, tant dans leur demande de statut, de salaire et de qualité de vie,

- Mais le principal de tout est de préserver l'indépendance de la culture car elle reste et elle restera, et elle doit l'être, le premier pilier de la démocratie.

Notre mission d'élu est de lui allouer les moyens tant budgétaires que matériels, pour l'exercice d'une liberté absolue. Le squelette structurel qui nous est ici proposé va dans ce sens et pour cette raison, les élus du groupe MoDem et apparentés le voteront.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme BOURDIN. - Je vous rassure toute de suite Monsieur le Président, j'ai l'intention, avec cette intervention, de concourir dans le palmarès des interventions les plus courtes que l'on ait connues depuis ce début de mandat.

Mon groupe souhaitait simplement applaudir la démarche de concertation qui a abouti à ce Règlement d'intervention, je parle de la délibération 43. L'esprit des droits culturels et la lutte contre les discriminations ont donné la couleur de ce dispositif, attendu par les acteurs du spectacle vivant, par les territoires et la population.

Nous nous félicitons du vent de la diversité qui souffle sur ces Règlements d'intervention, qui auront, j'en suis sûre, un effet-levier sur la création, la production et la diffusion, et qui répond avec intelligence aux défis de l'harmonisation et du cadre législatif.

Je vous remercie.

M. LUMMEAUX. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, vous nous proposez d'adopter un Règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant. Sur le principe, on ne peut qu'être favorable à cette proposition. Elle doit permettre en tout cas, comme l'a signalé Madame LANZI tout à l'heure, d'harmoniser nos dispositifs d'intervention entre les trois anciennes Régions qui composent désormais la Nouvelle-Aquitaine. On sait bien que les anciennes politiques de ces Régions présentaient un certain nombre de différences quant aux critères et au niveau d'intervention et l'une d'entre elles s'était montrée plus généreuse que les deux autres. Voilà pourquoi c'est nécessaire.

Deux questions ou interrogations, ou remarques sur la suite, d'abord, sur le périmètre de ce Règlement, qui s'adresse aux Compagnies artistiques et aux lieux de diffusion. Je me suis demandé pourquoi les festivals n'avaient pas été intégrés à ce dispositif. Certes, ils ne concernent pas tous le spectacle vivant, mais ils en constituent néanmoins un élément majeur.

Sur le contenu-même du Règlement, dont la rédaction n'appelle pas d'objection particulière, il sera peut-être nécessaire, à l'expérience, d'affiner ou de préciser un certain nombre de critères sur ce Règlement. Ce qui me paraît essentiel dans ce domaine est de veiller à garantir l'équité, l'équité dans la répartition des interventions, et je pense notamment aux scènes nationales ou aux scènes conventionnées, mais pas seulement. Équité à laquelle les professionnels sont, à juste titre, très attentifs. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'illustrer cette problématique dans la délibération suivante, où l'on voit bien que nos niveaux

d'intervention sont d'ampleur très variable, aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage. Sans doute me dira-t-on que les établissements sont de tailles différentes et que leurs activités ne sont pas toutes comparables, et il y a peut-être aussi le poids de l'Histoire. Mais quoi qu'il en soit, les questions d'équité demeurent, à nos yeux, un objectif indispensable et nécessaire.

Ce Règlement proposé amorce un pas dans la bonne direction et c'est pourquoi, notre groupe l'approuve et votera la délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Mme CHARAI. - Merci Monsieur le Président. Mon intervention concernera, comme Otilia, l'ensemble des délibérations sur la culture : le Règlement d'intervention spectacle vivant, les contrats de filières et la convention, et cela permettra, je crois avec une intervention un peu retenue, que l'ensemble des hommes et des femmes de cette Assemblée, puissent regarder le match à 16 h 00.

Je tenais à saluer à la fois le contenu et la méthode du travail qui a été initié par la Direction culture et par Nathalie LANZI.

Sur la méthode, la Région a mené un travail remarquable de concertation, qui a participé à la définition du Règlement d'intervention.

Sur le contenu, concernant le Règlement d'intervention spectacle vivant, il propose des critères novateurs en termes de vulnérabilité des territoires, avec une carte des territoires qui va plus loin que ceux qui ont été définis par la DATAR, car elle intègre la notion d'« accès à la culture ».

Le deuxième critère est celui de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec un bonus accordé aux structures et spectacles dirigés par les femmes, parce que dans le milieu de la culture comme dans d'autres domaines, l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être atteinte.

Enfin, ce Règlement d'intervention pense l'accès au droit culturel avec comme fondement l'accès à tous et toutes à la culture.

Pour le contrat de filière comme pour le Règlement d'intervention, la concertation, même plus, la co-écriture de ce contrat ont guidé son élaboration avec les acteurs de l'ensemble du territoire, ceux qui ont fait un contrat remarquablement complet et innovant.

Génération-s tenait à féliciter, avec notre prise de parole, ceux qui font de la culture en Nouvelle-Aquitaine un vrai levier d'intégration et remercier les services, Nathalie, et le conseiller technique en charge de la culture, de ce travail remarquable.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

Sinon, ce qui serait peut-être intéressant, puisque que ce soit Otilia ou que ce soit Naïma, il y a eu des interventions sur les trois rapports, que vous présentiez rapidement les trois rapports (42 B, 43 et 44).

Mme LANZI. - Il s'agit, comme vous l'avez certainement lu, de retravailler sur les conventions avec l'ensemble des scènes sur leur travail d'écriture, sur leurs résidences, sur leurs capacités à accueillir la jeunesse. Il n'y a rien de particulier à préciser. Vous l'avez dit, il va y avoir de l'équité, il va y avoir un travail plus affiné sur ces conventions. L'intérêt est de travailler scène par scène pour voir, au regard de leur Histoire et de ce qu'elles présentent, comment mieux irriguer les territoires et être au plus près des territoires, avec l'ensemble des partenaires, que nous n'oublions pas, sur ces territoires.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je rappelle que la Région, dans le domaine culturel, a une compétence un peu spécifique par rapport à d'autres Collectivités, c'est qu'elle anime cette correspondance entre le modèle économique et l'activité culturelle, ou la diffusion culturelle, ou la formation culturelle sur les territoires. D'où la création de la MECA, non pas la fusion des trois structures mais le regroupement dans un même lieu de ces trois structures. Ces structures, que ce soit l'OARA, le FRAC, ALCA, ont un rôle aussi extrêmement ruisselant sur le territoire, puisqu'elles accompagnent beaucoup de Compagnies et beaucoup de structures dans le domaine du spectacle vivant ou dans le domaine du cinéma.

Je vais mettre aux voix ces deux dossiers (43 et 44).

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Le Rassemblement National.

Des abstentions ?

Madame LE GUEN.

Des oppositions ?

N° 43

Vote sur le « Règlement d'intervention en faveur du Spectacle Vivant, principes, modalités et dispositifs »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés**

▪ **CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine**

▪ ABSTENTION : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

N° 44

Vote sur le «Spectacle Vivant - conventions pluriannuelles d'objectifs de 3 Scènes Nationales, 4 Scènes Conventionnées et 2 lieux de création »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés**

▪ **CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine**

▪ ABSTENTION : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

Je considère que ces deux dossiers (43 et 44) sont adoptés.

(Diffusion vidéo).

Mme LANZI. - Je voudrais vous préciser que vous aurez la grande chance, au mois d'octobre, d'examiner et de voter, je l'espère, un Règlement d'intervention sur les manifestations, pour vous répondre Monsieur. Là, nous étions sur les lieux et le spectacle vivant, donc ce sont plusieurs Règlements d'intervention. Nous travaillons avec les services - et je les remercie encore – avec la Conférence Territoriale de la Culture, sur ce Règlement d'intervention, toujours en concertation, et que nous vous proposerons. Et avec le Président et l'ensemble, je pense, de l'exécutif, nous pouvons être fiers de nos équipes de spectacle vivant, des Compagnies qui se produisent en Nouvelle-Aquitaine et qui rayonnent au-delà de la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme CHASSAGNE. - Monsieur le Président, chers collègues…

M. LE PRESIDENT. - Sur quel rapport ? Parce que l'on vient de faire voter les deux Règlements d'intervention et les conventions.

Vous voulez intervenir sur quoi ?

Mme CHASSAGNE. - Je voudrais remercier justement la Nouvelle-Aquitaine d'accompagner le spectacle vivant et tout ce que nous venons de voir sur ce petit film, et étant adjointe à la culture à la ville de Niort, avec un programme riche et accompagné par la Région, je tiens à le souligner, ce qui n'est pas toujours fait. Je le fais ici.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Christelle.

N° 45

CONTRAT DE FILIERE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS 2018-2020

DIAPORAMA DE PRESENTATION

N° 46

ARTS PLASTIQUES ET VISUELS : CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC DES STRUCTURES D'INTERET REGIONAL

N° 47

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF : ASSOCIATION DE PRÊT DE MATERIEL POUR LES ACTIONS CULTURELLES - APMAC

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que l'on peut passer maintenant à Éric CORREIA ? Et est-ce que je peux lui demander d'abord de rester…

M. CORREIA. - Monsieur le Président, je vous propose, parce que cela tombe toujours sur la culture…

M. LE PRESIDENT. - Vous présentez les trois dossiers…

M. CORREIA. - D'abord, je vous propose, Monsieur le Président – j'allais le faire – de fusionner la 45 et la 46 parce que la 46 dépend directement de la 45.

M. LE PRESIDENT. - 45, 46 et 47.

M. CORREIA. - Je commence par la première. Président, chers collègues, je vais vous présenter le premier contrat de filière arts plastiques et visuels 2018-2020, qui est une double première. Tout d'abord, c'est la première fois que notre Région traduit par ce type de document partenarial, son engagement dans le domaine des arts plastiques et visuels, après l'avoir fait dans les domaines du livre, du cinéma et de l'audiovisuel, ou des musiques actuelles. Mais c'est également la première fois, à l'échelle nationale, qu'un tel document associant la Région, l'Etat et une structure représentative des opérateurs du secteur arts visuels est produit.

Cette double première est d'abord le résultat d'une démarche volontariste de co-construction des politiques publiques, qui associe maintenant depuis deux ans la Région,

l'Etat, mais également les trois réseaux d'art contemporain qui existaient à l'échelle des trois Régions, c'est-à-dire le Cinq 25 en Limousin, Cartel en Poitou-Charentes, et Fusée en Aquitaine. Entre octobre 2016 et 2017, 18 réunions ouvertes, qui se sont tenues aux quatre coins de la Région, permettant d'aborder une grande diversité de thématiques et impliquant au total plus de 500 participants différents. Au sortir de cette démarche, le contrat de filière présente l'engagement commun que la Région, l'Etat, et maintenant le réseau, un des premiers résultats est la fusion de ces trois réseaux à l'échelle d'un nouveau réseau d'art contemporain à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, qui s'appelle Astre. Donc la Région, l'Etat et le réseau Astre prennent, s'agissant de la structuration du secteur arts plastiques et arts visuels, pour la période 2018-2020.

Ce texte est construit autour de quatre éléments :

- Il définit des principes d'actions partagées,

- Il met en place des dispositifs nouveaux,

- Il identifie des chantiers prioritaires d'amélioration des dispositifs existants,

- Et il instaure une gouvernance ouverte.

Ce travail s'articule autour d'actions et d'objectifs : d'abord, le soutien inconditionnel à la liberté de création. La reconnaissance du travail de l'artiste et le développement artistique, culturel, territorial, par la coopération. Ce contrat a pour vocation de cadrer l'entièreté des interventions de la Région et de l'Etat au bénéfice de la filière arts visuels. Mais il a aussi paru important de donner une impulsion à nos politiques et de permettre la mise en place de dispositifs nouveaux, complémentaires à ceux existants. C'est pourquoi, la Région et l'Etat mobiliseront conjointement et de manière paritaire, une enveloppe globale de 250 000 € supplémentaires, qui aura une double fonction :

- Elle permettra tout d'abord de financer des actions collectives mises en œuvre sur le réseau,

- Mais également de lancer un appel à projets annuel dédié au financement d'actions innovantes.

Voilà en ce qui concerne ce contrat tout à fait innovant.

Rappeler qu'après le cinéma, les musiques actuelles, le livre, la politique culturelle régionale s'enrichit aujourd'hui de deux nouveaux cadres d'intervention élargis à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, tout d'abord, le spectacle vivant, qui a été présenté tout à l'heure par

Nathalie LANZI, et je salue le travail qui a été effectué par tous les professionnels dans le cadre de la Conférence Territoriale de la Culture, et de signifier que ce premier Règlement d'intervention spectacle vivant tient compte des droits culturels. Donc merci à Nathalie pour la présentation de ce Règlement d'intervention.

Et enfin, celui du contrat de filière arts plastiques et visuels. Ces deux cadres s'inscrivent dans une même logique, initiée depuis le début de la mandature, de co-construction et concertation avec les acteurs culturels régionaux dans le cadre de la Conférence Territoriale de la Culture et en étroite collaboration avec l'Etat.

Si l'Assemblée vote, la signature officielle du contrat de filière arts plastiques, arts visuels (SODAVI) aura lieu au Centre international d'arts et du paysage de Vassivière le 28 juin prochain, c'est-à-dire après-demain.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - La 47 tant que l'on y est et après, on donne la parole.

M. CORREIA. - Il s'agit de l'extension d'une mission de l'association APMAC, qui est basée à Saintes, en Charente et qui a des missions maintenant d'intérêt régional. Il s'agit d'une convention d'actions avec cette association-là, qui notamment va pouvoir offrir un parc de location de matériel sur l'échelle de l'ex-Limousin, après la disparition de l'AVEC, c'est donc ce qui vous est proposé aujourd'hui en délibération.

M. CHARBONNEAU. - Merci Madame la vice-Présidente. Je voulais intervenir et cela devrait requérir une certaine sérénité à cette intervention puisque je ne parlerai pas de migrants, je ne ferai pas, comme le Président, de révisionnisme historique, et j'essaierai d'expliquer avec un certain nombre de citations, les aspects sur ces différents dossiers.

Ce dossier, comme d'autres dossiers, contient un certain nombre de « gravitudes » comme l'aurait dit Madame ROYAL, parce qu'il consacre 5 M€ par an, sous différentes formes, à l'art contemporain. Celui qui fut pilote dans une armée étrangère, pilleur de temples en Extrême-Orient et Ministre de la culture, MALRAUX disait : « la culture, c'est l'héritage de la noblesse du monde et la définition de l'œuvre d'art, c'est ce qui a échappé à la mort ». Vous connaissez mon goût pour le patrimoine, pour la culture, et j'essaye d'analyser notamment maintenant ce qui concerne l'art contemporain, car je trouve qu'il est navrant que son aspect élitiste par son aspect financier. Seules quelques personnes y ont accès, celles-ci décident de ce qui sera ou non une œuvre d'art en se basant sur l'artiste, sans tenir compte des qualités techniques, didactiques et esthétiques de l'œuvre. Elles en fixent le prix et la valeur.

Ce qui est encore plus navrant, selon moi, sur cette forme d'art contemporain, c'est que c'est un art mensonger, qui fait croire que les œuvres exposées signifient quelque chose, alors qu'elles ne veulent rien dire. Sinon, j'explique, pourquoi ne plus mettre les musées, les expositions, les galeries, ces panneaux explicatifs qui, dans tous les musées, nous permettaient de comprendre l'œuvre ? Ces étiquettes sont réduites aujourd'hui au simple nom de l'auteur, avec titre et date.

Quand vous sortez d'une exposition d'art contemporain, l'objectif est atteint : il s'agit simplement de flatter l'égo et de répondre à un certain narcissisme. L'art contemporain produit ce sentiment que nous avons tous ressenti, un certain orgueil et beaucoup d'autosatisfaction. L'art contemporain est également minimaliste et conceptuel car il fait l'apologie de l'ordinaire, du futile et de l'insignifiant. Pourquoi ? Parce qu'il laisse place au relativisme absolu et à la subjectivité la plus totale, qui sont animés par une culture du vide, sans idéal, sans philosophie, vide de sens. Cet art contemporain ne porte aucun jugement de valeur et il devient donc absurde par son insignifiance et son absence d'enjeu. L'art contemporain ne valorise pas non plus la nudité en lui apportant une dimension vulgaire et exhibitionniste, en laissant place à un certain voyeurisme, qui prime sur la pudeur, marquant la décadence de la société et de la politique, qui finance ces arts.

M. CHARBONNEAU. - J'ai bientôt terminé.

L'art contemporain met en avant le déchet, très souvent, et il s'en flatte, la scatologie, le morbide, et je prends trois exemples : Lady GAGA de Jeff KOONS, le Vagin de la reine d'Anish KAPOOR et Plug anal de Paul McCarthy.

M. CHARBONNEAU. - On est dans le sérieux…

Pour finir, l'art contemporain est excluant envers les artistes sélectionnés. C'est là que c'est encore plus grave. Pour vous donner un exemple d'un artiste que tout féru d'art contemporain connaît, qui est Richard ORLINSKI, qui n'a été sollicité qu'une seule fois pour exposer au Fonds international d'art contemporain, au bout de deux jours, cet artiste a été chassé du Fonds d'art contemporain et il donne l'explication de pourquoi a-t-il été chassé : « mes œuvres sont vues comme trop accessibles. Je ne suis pas dans le registre du trash, du sexuel et du morbide ». Encore un danger car nul ne peut échapper à la dictature de cet art contemporain spéculatif. On ne peut pas dire que l'on n'aime pas, ce serait une faute de goût, on ne peut pas dire que l'on ne comprend pas, ce ne serait pas intelligent…

M. CHARBONNEAU. - J'interviens sur trois dossiers… Mettez le b**del dans vos Maisons de la culture mais laissez parler un élu qui résume trois…

M. LE PRESIDENT. - Quatre minutes. C'est terminé Monsieur CHARBONNEAU.

M. CHARBONNEAU. - C'est assez stupéfiant de dire, le philosophe Jean BAUDRILLARD, qui s'est exprimé dans les colonnes d'un journal qui vous est assez proche, Libération : « l'art contemporain spécule sur la culpabilité de ceux qui n'y comprennent rien, et ceux qui n'ont pas compris, il n'y avait rien à comprendre ». Damien HIRST, encore un grand penseur, disait que « l'on peut se foutre de la gueule de l'art mais pas de la gueule du marché ».

Pour conclure, et vous voyez, je resterai très ouvert car je vais citer PICASSO, qui a disparu il y a 45 ans – et vous me permettrez de le citer en 30 secondes : « les raffinés, les riches, les oisifs, les distillateurs de quintessence cherchent le nouveau, l'extraordinaire, l'original, l'extravagant, le scandaleux. Et moi [cela va vous faire plaisir les g***lards !]…

M. LE PRESIDENT. - Terminez Monsieur CHARBONNEAU.

M. CHARBONNEAU. - PICASSO disait : « depuis le cubisme, j'ai contenté ces Messieurs et ces critiques avec toutes les multiples bizarreries qui me sont venues en tête, et moins ils les comprenaient, plus ils les admiraient ». PICASSO ajoutait : « aujourd'hui, vous savez, je suis célèbre et très riche mais quand je suis seul avec moi-même, je n'ai pas le courage de me considérer comme un artiste dans le sens grand et antique du mot. GIOTTO, Le Titien, REMBRANDT et GOYA sont eux de grands peintres. »

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur CHARBONNEAU.

M. CHARBONNEAU. - C'est pour cela que nous nous opposerons sur les dossiers du 43 au 46, et nous rectifions, contre le 38, parce que nous trouverions d'autres exemples pour enrichir et pour soutenir le patrimoine régional.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme LANZI. - Le sujet du Baccalauréat de Philosophie, Monsieur CHARBONNEAU, cette année, était le suivant : l'art rend-il humain ? Point d'interrogation, je mettrais plutôt l'affirmatif, sauf pour certains.

M. CHARBONNEAU. - Voulez-vous que j'intervienne à nouveau sur le sujet ?

M. LE PRESIDENT. - Sur le contrat de filière arts plastiques, y a-t-il des oppositions ?

Le Rassemblement National, je suppose.

Madame DIAZ, Madame LE GUEN.

Vous êtes contre sur les trois dossiers ?

Mme BOURDIN. - Merci Monsieur le Président. Madame la vice-Présidente, nous prenons acte de ce contrat, qui a le mérite de participer à la structuration d'un écosystème fragile. En particulier lorsque l'on considère le statut précaire de l'artiste dans le secteur des arts visuels et des arts plastiques. Ce travail d'élaboration du contrat avec l'Etat a été un chemin difficile et je tiens à saluer le travail des services et des élus, pour lesquels ce travail d'harmonisation est particulièrement sensible et où l'on trouve, là aussi, comme dans le domaine de l'eau, des conflits d'usage.

Cette délibération propose, comme dans de nombreux autres secteurs, une fusion des réseaux qui permet de rationnaliser, au risque d'être parfois exclusif, à l'heure où les droits culturels nous engagent à nous appuyer, au contraire, sur la diversité des acteurs, qui est la seule garantie du respect de la liberté artistique, sans exclure les œuvres controversées. Le rapport législatif d'ailleurs, à l'Assemblée Nationale, préconisait de soutenir les pratiques dans toute leur diversité, sans mépris pour les arts urbains (le street art) et donc sans confiscation. En effet, nous devons faire attention, dans cette fusion des réseaux, à ne pas être exclusif, à ne pas être discriminant et à ne pas être élitiste.

On notera que cette délibération ne concerne qu'un très faible pourcentage de l'enveloppe consacrée aux arts visuels et aux arts plastiques, et vous pouvez compter sur nous, Monsieur le Président, pour l'élaboration des Règlements à venir dans ce secteur, qui devra s'appuyer sur la concertation du SODAVI. La démarche de concertation, en effet, est un bon signal pour la démocratie, mais cela peut générer des frustrations, compréhensibles, si les préconisations des participants sont négligées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je mets aux voix ce rapport sur les contrats de filière arts plastiques et visuels.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 45

Vote sur le « Contrat de filière Arts plastiques et visuels 2018-2020 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés**

▪ **CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

Le rapport est donc adopté.

Sur les arts plastiques et visuels, les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les structures d'intérêt régional, qui est contre ?

Rassemblement National, Madame LE GUEN.

Qui s'abstient ?

N° 46

Vote sur les « Arts plastiques et visuels : Conventions pluriannuelles d'objectifs avec des structures d'intérêt régional »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés**

▪ **CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

Le rapport est donc adopté.

Sur la convention pluriannuelle d'objectifs Association de Prêt de Matériel pour les Actions Culturelles (APMAC), qui est contre ?

M. PAGES. - Cette délibération me paraît quand même très emblématique de la loi NOTRe et de ses difficultés. En effet, on avait affaire à un problème qui était le fait d'arriver à fusionner les différentes solutions de prêt de matériel. Et elle montre aussi les opportunités dont la Nouvelle-Aquitaine en général, et les acteurs de la filière culturelle en particulier, ont pu bénéficier. En effet, pour le Limousin, transférer à l'APMAC les services de prêt de matériel aux associations culturelles, c'était un service auparavant confié à l'ancienne Agence AVEC et cela a engendré des difficultés de reprise du personnel. Et nous pouvons

témoigner de l'exemplarité de la sécurisation professionnelle des salariés impactés grâce au patient travail d'Eric CORREIA et de Nathalie LANZI.

Pour l'opportunité, on voit que le nouveau périmètre régional permet la montée en charge des structures, pour atteindre la masse critique au bénéfice de tous. Alors que l'ancienne AVEC voyait son parc où faire la location limité vieillissant par manque d'investissement, l'APMAC offre désormais aux associations limousines du matériel renouvelé et beaucoup plus diversifié, et même des prestations de formation et d'inventaire. Je ferai remarquer, mes chers collègues, que si la subvention pluriannuelle a augmenté de façon conséquente pour faire face à cet accroissement de son activité, l'augmentation est inférieure au Budget que lui consacrait l'ancienne AVEC, pour un service qui était bien moindre. Je trouve que c'est intéressant de parler de cette décision parce que c'est une illustration concrète des économies d'échelle que permet la taille de notre grande Région : faire plus et mieux à moindre coût et au bénéfice de tous les territoires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jean-Louis.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix cette convention avec l'association de prêt de matériel pour les actions culturelles.

Qui est contre ?

Madame LE GUEN.

Pas d'autres groupes ?

Qui s'abstient ?

N° 47

Vote sur la « Convention pluriannuelle d'objectif : Association de Prêt de Matériel pour les Actions Culturelles – APMAC »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine**

▪ **CONTRE : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

Ce rapport est donc adopté.

Merci à Eric CORREIA et à Nathalie LANZI.

N° 48

PATRIMOINE – POLE INTERNATIONAL DE LA PREHISTOIRE – MODIFICATION DES STATUTS

N° 49

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE ABBAYE ROYALE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY

M. LE PRESIDENT. - On a deux modifications de statuts : le pôle international de la Préhistoire…

Mme LANZI. - Cela va s'appeler justement le pôle d'interprétation de la Préhistoire. Il y a un élargissement de la gouvernance avec les Communautés de communes concernées par l'opération, et avec une contribution minimale et un élargissement des missions sur le volet paysager.

Pour Saint-Jean-d'Angély, ce sont des modifications statutaires sur la composition du CA et des contributions financières.

Juste ces changements qui sont purement statutaires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Saint-Jean-d'Angély, on sort de…

Sur le premier rapport concernant le pôle d'interprétation de la Préhistoire, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 48

Vote sur le « Patrimoine - Pôle International de la Préhistoire - Modification des statuts »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le rapport est adopté.

Sur les statuts de l'établissement public de coopération de l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, dont nous sortons, qui est contre ?

Cela ne signifie pas que la Région va arrêter d'accompagner l'Abbaye de Saint-Jean-d'Angély, qui est un joyau absolu mais pour lequel, il y a eu de petits problèmes de gestion.

Qui s'abstient ?

N° 49

Vote sur la « Modification des statuts de l'Établissement public de coopération culturelle Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le rapport est donc adopté.

MOTIONS - VOEUX

M. LE PRESIDENT. - Nous avons quelques motions et autres vœux. J'avoue que l'augmentation du nombre de motions et de vœux me gêne.

Je pense qu'il y a eu des discussions ce matin entre les différents groupes, si nous voulons qu'un vœu ait une efficacité, il faut qu'il soit voté par le plus grand nombre, donc il faut qu'il y ait des compromis.

MOTION : RECTORATS : POUR UN MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS SUR LES TERRITOIRES

M. LE PRESIDENT. - On a le maintien concernant les Rectorats à Limoges et à Poitiers. Qui le présente ?

Mme TORTOSA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, suite au rapport WEIL, le Ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER, a annoncé, le 19 mai, lors d'un séjour en Creuse, la disparition des Académies de Limoges et Poitiers, au profit d'un super-Rectorat à Bordeaux. La Région Nouvelle-Aquitaine est la plus vaste de France. Cette situation serait donc injuste par rapport au traitement des autres Régions. C'est pourquoi nous demandons le maintien des Académies de Limoges et Poitiers.

M. LE PRESIDENT. - De plein exercice.

Mme MARTY. - Cette motion est surréaliste et typique du syndrome du pompier pyromane. Le Gouvernement du Président HOLLANDE, dont le Président du groupe Socialiste dans cette Assemblée a été Ministre, a décidé, à la va-vite, pour complaire aux instances européennes, cette réforme territoriale créatrices des grandes Régions. Si à l'époque il n'a pas été mesuré que cette réforme nous amènerait aux conséquences gravissimes dont il est question dans cette motion, alors, cela frise l'irresponsabilité. Et Dieu sait si, à l'époque, notre mouvement avait pressenti et alerté sur les dangers de cette réorganisation territoriale.

Nous y sommes. Les Rectorats et universités de Limoges et Poitiers sont sérieusement menacés, entrainant ainsi des inquiétudes pour les personnels, la perte d'attractivité et de dynamisme de ces deux villes. Ce serait un nouveau coup porté à l'égalité des territoires, si clairement affichée par notre Collectivité, ne serait-ce que dans le sigle SRADDET.

Nous recommandons donc aux Socialistes, plutôt que de rédiger de vaines motions, de peser du peu de poids qui leur reste pour se retourner contre le Gouvernement qu'ils ont fait élire. En effet, je vous rappelle que les Présidents d'universités ont usé, entre les deux tours de la présidentielle, des moyens professionnels mis à leur disposition, à savoir les fichiers de leurs professeurs, de leurs personnels, et surtout de leurs étudiants, pour présenter l'arrivée de notre Président au pouvoir suprême comme un grave danger. Réglez donc les conséquences de vos choix entre vous.

Nous ne participerons pas au vote de cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame.

M. GUERIN. - Merci Président. Simplement pour vous donner la position du groupe LR-CPNT, on votera cette motion mais je n'emploierai pas les termes employés par Madame MARTY, mais il faut bien constater que dans ce cas de figure-là, on paye ici, encore une fois, à Limoges comme à Poitiers, les conséquences d'une réforme territoriale. Et c'est un peu triste de venir pleurer après avoir soutenu cette réforme territoriale, tant localement qu'à l'Assemblée Nationale.

Mais on votera cette motion.

Merci Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui souhaite s'associer à cette motion le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Madame LE GUEN.

Non-participation au vote ?

Mme REQUENNA. - Pour le MoDem, nous ne porterons pas la responsabilité de la loi NOTRe, donc nous votons contre.

M. LE PRESIDENT. - L'UDI pour.

MOTION

Vote sur la motion-« Rectorats : pour un maintien des services publics sur les territoires »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants

CONTRE : Mouvement démocrate et Apparentés

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

ABSTENTION : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mouvement démocrate et Apparentés (1)

Cette motion est donc adoptée.

MOTION : LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE DECLARE SES PORTS OUVERTS AUX ONG HUMANITAIRES

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a une motion qui s'intitule « ouvrir les portes aux ONG ».

Qui la présente ?

M. TRIFILETTI. - C'est une motion qui est présentée par le groupe des élus Ecologistes et citoyens et le groupe Génération-s. Si vous voulez que je le fasse très rapidement, je dirai la chose suivante : la solidarité des gens de la mer doit continuer à gagner nos terres. C'est pour cela que la Région Nouvelle-Aquitaine déclare ses ports ouverts aux ONG humanitaires, et la Région Nouvelle-Aquitaine réaffirme le principe de solidarité dans le sauvetage des migrants, en pleine application des accords de Genève de 1951, s'inscrit dans la tradition de la solidarité des gens de mer et déclare ainsi, solennellement, ses ports ouverts aux ONG humanitaires.

M. LE PRESIDENT. - Je suppose que le Rassemblement National va voter contre…

M. CORREIA. - Une déclaration du groupe Socialiste et apparentés, et Républicains. Depuis qu'à l'aube d'une humanité encore balbutiante, nos lointains ancêtres ont décidé de se dresser debout pour quitter les vastes forêts d'Afrique et s'élancer à la conquête d'un monde alors inconnu, l'Homme n'a eu de cesse de migrer à travers son vaste espace terrestre et de s'émanciper d'une nature longtemps perçue comme hostile. Aujourd'hui, la France et l'Europe font face à un défi de taille. En effet, l'arrivée massive de migrants questionne notre bon sens et notre responsabilité. Ces femmes, ces hommes et ces familles risquent leur vie quotidiennement. L'immigration n'est ici pas choisie, elle est subie. Ces migrants avaient, pour la grande majorité d'entre eux, des emplois, des familles, des projets, une vie tout simplement. Face à cette responsabilité, l'Europe se crispe, les populistes sèment aujourd'hui les graines du doute en jouant sur les peurs, la peur de l'autre, celle de ces étrangers qui sont en réalité nos frères et ce, afin d'asseoir une politique d'exclusion et d'intolérance qui nous conduira à la régression. Les valeurs françaises et européennes de liberté, d'égalité et de fraternité doivent plus que jamais se réaffirmer, voire se restaurer, afin de bannir le spectre populiste qui nous hante à présent.

Notre Région a toujours été une terre d'accueil de l'immigration et je m'en félicite. Il est donc nécessaire de nous projeter vers l'avenir. Nous devons à la fois offrir un espoir à ceux qui souffrent de ce péril forcé par le désespoir, et saluer également l'action de nos voisins

espagnols, qui se doit d'être un exemple pour chaque Gouvernement européen. Sinon, si nous ne trouvons pas de solution, les passeurs le feront pour nous, au détriment du respect de la vie humaine et du tissu social de nos sociétés.

Pour terminer, je vous rappelle ces quelques mots d'Antonio GUTERRES, Secrétaire Général de l'ONU : « l'immigration existe depuis toujours et elle continuera à exister à cause des changements climatiques, de l'évolution démographique, de l'instabilité, des inégalités croissantes, des marchés du travail et de la volonté de mener une vie meilleure. La réponse passe par l'instauration d'une coopération internationale qui aidera à encadrer l'immigration, de sorte que les bénéfices qu'elle apporte soient plus largement répartis et que les droits fondamentaux de toutes les personnes concernées soient protégés. » Jack LONDON écrivait que « les plus belles histoires commencent toujours par des naufrages ». Etat, Région, élus, citoyens, il nous appartient désormais d'écrire une nouvelle page en prenant la mesure nécessaire. Mais au-delà de tout, cette motion, au final, nous interroge tous en nous posant une question : qu'as-tu fait de ton frère ?

M. LE PRESIDENT. - Merci.

D'autres interventions ?

Mme REQUENNA. - Simplement une explication de vote Monsieur le Président. Nous sommes bien sûr tout à fait d'accord avec l'urgence de la situation des migrants et la nécessité d'agir. La situation de l'Aquarius nous a profondément bouleversés. Toutefois, décréter l'ouverture des ports ne peut se faire sans accord de l'Etat, sans accord des ports, sans concertation avec les ONG.

C'est pourquoi, nous nous abstiendrons.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est contre ?

Rassemblement National, Madame LE GUEN, le groupe LR-CPNT.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Le MoDem ne prend pas part au vote ?

Abstention.

L'UDI pareil ?

Contre.

MOTION

Vote sur la motion-« La Région Nouvelle-Aquitaine déclare ses ports ouverts aux ONG humanitaires »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés

Cette motion est donc adoptée.

VŒU POUR LE VERSEMENT DES AIDES AGRO-ENVIRONNEMENTALES AUX AGRICULTEURS PAR L'AGENCE DES SERVICES ET DE PAIEMENTS

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a, de la part du groupe Radical de Gauche, versement des aides agroenvironnementales aux agriculteurs par l'Agence de service et de paiement.

M. BITEAU. - Monsieur le Président, on va évoquer la PAC dans un vœu tout à l'heure. Dans la PAC version connue depuis 2015, des aides agroenvironnementales tournées vers l'agriculture biologique, vers les éleveurs qui entretiennent des espaces prairiaux de type montagnes, de type zones humides, ou des éleveurs qui élèvent des races menacées, sont éligibles à des aides du second pilier de la PAC et pour certains d'entre eux, pour des motifs que je qualifie d'« indécents » de logiciel informatique, paraît-il, n'ont toujours pas reçu la totalité de leurs aides 2015, 2016 et 2017. Ce qui les met dans des situations économiques et financières particulièrement désastreuses.

M. LE PRESIDENT. - Je connais bien le dossier.

M. BITEAU. - Et comble de l'indécence, l'Agence de service et de paiement, qui est responsable du non-paiement de ces aides, a repris les contrôles sur les fermes des agriculteurs qui sont concernés par le non-paiement et donc vient contrôler des pratiques qu'elle n'a pas honorées contractuellement, puisque contractuellement, l'agriculteur s'engage sur des pratiques et l'Etat s'engage à vers des aides au 31 décembre de chaque année. Et alors que cette partie contractuelle n'est pas respectée, ils ont en plus l'audace de diligenter des contrôles sur ces structures-là.

Nous demandons donc le paiement urgent de ces aides pour 2015, 2016 et 2017, et nous avons reçu, il y a 15 jours, un courrier des DDT qui nous dit que les paiements qui étaient prévus fin mars, qui devaient être payés fin juin, ne seront payés qu'en septembre pour l'année 2016. Donc nous demandons également que ces contrôles cessent tant que ces aides ne sont pas payées auprès des agriculteurs, qui eux, ont tenu leurs engagements.

M. LE PRESIDENT. - Je ne pense pas qu'il y ait de souci particulier sur cette motion, que l'on doit pouvoir tous soutenir.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

VOEU

Vote sur le vœu « pour le versement des aides agro-environnementales aux agriculteurs par l'Agence des Services et de Paiements »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

VOEU ADOPTE A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

VŒU POUR LA PRESERVATION DES CAPACITES D'INTERVENTION DES AGENCES DE L'EAU

M. LE PRESIDENT. - Sur la préservation des capacités d'intervention des Agences de l'eau.

M. BITEAU. - Les Agences de l'eau se voient prélever, depuis deux ou trois ans maintenant, des fonds importants pour alimenter les caisses de l'Etat. L'objet de ce vœu n'est pas de contester les besoins que peut avoir l'Etat à prélever des fonds pour des raisons X ou Y, peu importe l'orientation choisie avec ces fonds, il s'avère que les Agences de l'eau, depuis qu'elles existent, ont la vertu de prélever des fonds liés à la gestion de l'eau. On a l'habitude de dire aux Agences de l'eau que l'argent de l'eau va à l'eau, or aujourd'hui, l'argent de l'eau va ailleurs qu'à l'eau. En m'appuyant sur les débats que l'on a eus tout à l'heure sur les enjeux autour de l'eau, nous dénonçons ces prélèvements par l'Etat sur le Budget des Agences de l'eau, qui sont financées exclusivement par des redevances liées à l'eau et qui vont servir à autre chose que de conduire des politiques d'accompagnement d'une meilleure gestion de la ressource en eau.

C'est l'objet de cette motion. J'espère qu'elle sera adoptée par la majorité d'entre nous.

M. LE PRESIDENT. - Je pense qu'il n'y a pas de souci particulier.

Tout le monde est d'accord ?

Pas d'opposition ?

Abstention.

Mme DIAZ. - Ne participe pas au vote.

Mme LE GUEN. - Je vote pour.

VOEU

Vote sur le vœu «pour la préservation des capacités d'intervention des agences de l'eau »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

VOEU ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants,

NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National/Rassemblement Bleu Marine

VŒU : SOUTIEN AUX SALARIES DE FORD BLANQUEFORT

M. LE PRESIDENT. - Sur le soutien aux salariés de Ford.

M. WILSIUS. - Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une motion en soutien aux salariés de Ford. Vous le savez, Ford a décidé de ne plus investir à Blanquefort et donc de laisser 900 salariés menacés dans leur emploi. L'arrivée de Donald TRUMP aux Etats-Unis a certainement accéléré cette décision et donc aujourd'hui, à mon avis, on ne fera pas revenir Ford sur sa décision, mais il faut travailler sur un repreneur potentiel, de manière à sauvegarder un maximum d'emplois et pouvoir pérenniser ce site.

Cette motion de soutien aux salariés de Ford, on prend acte de la décision de Ford, mais qu'ils fassent le nécessaire pour trouver des solutions qui permettent de maintenir un maximum d'emplois et de donner de la charge de travail, pour que l'on réussisse à trouver un repreneur qui puisse permettre la pérennité de ce site.

M. LE PRESIDENT. - Merci Francis.

Mme MOGA. - Chers amis, vous connaissez le soutien du groupe MoDem à l'égard des salariés de Ford, depuis longtemps, et notamment le soutien de Joan TARIS qui s'était beaucoup impliqué dans ce dossier. Vous comprenez donc notre amertume depuis l'annonce de la fermeture. Malgré l'engagement de toutes les Collectivités locales, sous l'impulsion de leurs dirigeants, qu'il s'agisse d'Alain JUPPE, de Vincent FELTESSE ou de vous-même, Monsieur le Président, nous avons été victimes du cynisme de la société Ford, voire de sa trahison. Je pense notamment au 1.2 M€ que notre Région avait engagé pour soutenir un plan de formation destiné à la reconversion des personnels. Cette aide a servi à occuper les salariés à des formations généralistes, sans aucune intention de les préparer à une nouvelle activité.

Nous sommes donc totalement solidaires de la motion de nos collègues mais en même temps, malheureusement, nous n'y croyons plus. Le récent déplacement de l'intersyndicale Ford à Francfort a sonné le glas, nous semble-t-il, de nos dernières espérances.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition à cette motion...

D'abstention non plus…

Mme DIAZ. - Nous ne prenons pas part au vote.

Mme LE GUEN. - Je vote pour.

M. LE PRESIDENT. - Je trouve que Marie-Pierre LARRE a une autorité extraordinaire.

Mme LE GUEN. - Absolument rien à voir avec ma réflexion d'hier.

M. LE PRESIDENT. - Non, mais c'est parce que vous vous exprimez clairement sur vos choix. C'est ce dont je voulais parler.

Mme LE GUEN. - Merci.

VOEU

Vote sur le vœu « Soutien aux salariés de Ford Blanquefort »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

VOEU ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National/Rassemblement Bleu Marine

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est adoptée.

MOTION RELATIVE A LA BAISSE DES AIDES EUROPEENNES AGRICOLES PAC

M. LE PRESIDENT. - On a aussi une motion commune sur l'opposition à la baisse des aides européennes de la PAC.

Qui la présente ?

M. GUERIN. - Merci Monsieur le Président. Je tiens à remercier la majorité qui s'est associée à nous sur cette motion, moyennant quelques aménagements, auxquels nous souscrivons totalement.

La Commission européenne a présenté au Parlement européen, le 2 mai, le futur Budget pluriannuel de l'UE pour la période 2021-2027. Prenant acte des conséquences du Brexit et de la perte de financement d'environ 10 milliards d'euros qui l'entraînera, la Commission européenne, posant de nouvelles priorités comme la sécurité, l'immigration ou l'environnement, a décidé d'appliquer des coupes budgétaires sur la PAC, qui constitue la plus grosse part du Budget européen, soit 39 %.

La PAC actuelle consiste à soutenir l'ensemble des filières agricoles et à orienter les aides agricoles en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la performance à la fois économique, environnementale et sociale des territoires ruraux. Les enjeux liés aux incitations géographiques (promotion et protection des productions) doivent être également tout particulièrement défendus, notamment dans le cadre des accords commerciaux que passe l'UE avec les pays tiers. La Commission propose une modernisation de la PAC, avec une gouvernance rénovée, introduisant plus de subsidiarité mais surtout une baisse, selon ses affirmations, de 5 %, passant théoriquement de 408 milliards d'euros sur la période 2014-2020, à quelque 365 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Mais cette baisse de 5 %, qui frappera les deux piliers de la PAC, est largement sous-estimée. Elle est plus proche, selon de nombreuses sources, de 12 à 15 %, si l'on prend en compte l'inflation. Les Euro-Députés notamment, contestent ce chiffre de 5 % de la Commission. Selon leur calcul, cette baisse est de 15 % en termes réel, dont plus de 10 % pour les paiements directs, et plus de 25 % pour le développement rural. Cette réforme de la PAC s'apparente plus à une réforme des moyens financiers que du contenu des politiques.

Les deux piliers seront maintenus : le premier, le FEAGA, doté d'une enveloppe de 278 milliards d'euros pour la période 2014-2020, finance notamment les aides directes aux agriculteurs qui font preuve de bonnes pratiques agricoles et environnementales, ainsi que

des mesures de soutien au marché agricole. Il serait recentré sur les petites et moyennes exploitations. Les aides basées sur la taille seraient régressives à partir de 60 000 € et plafonnées à 100 000 € par an, calcul laissé au choix de chaque Etat.

Le deuxième, le FEADER, doté de 100 milliards d'euros sur 2014-2020, est destiné au développement rural. L'innovation dans le secteur agricole, la viabilité et compétitivité de l'agriculture, ou encore l'inclusion sociale. La perte est très significative pour la France, principale bénéficiaire de la PAC. Les aides de la PAC s'élèvent, pour 2014-2020, pour la France, à 9.1 milliards d'euros courants de crédits européens par an, pour une contribution totale au Budget européen de quelque 19.5 milliards d'euros. Je vous passe les détails sur les pays actuels.

Le premier pilier de la PAC, qui était doté de 7.7 milliards d'euros d'aides directes annuelles diminuerait, pour la France, de 3.9 % et passerait à 50 milliards d'euros pour les sept ans à venir, soit environ 7 milliards d'euros par an. Les subventions directes seraient en baisse de 8 % par rapport au niveau de 2020, ce qui pénalisera lourdement le revenu des agriculteurs français.

Le second pilier, qui correspond au cofinancement européen de projets de développement rural, et qui était doté d'1.4 milliards d'euros d'aides par an, chuterait de 23 % en euros constants sur 2021-2027. Selon plusieurs calculs, la France risquerait de perdre, au total, quelque 5 milliards d'euros d'aides PAC sur les sept années, impactant d'autant le revenu des agriculteurs.

La Nouvelle-Aquitaine, première Région agricole de France, sera la plus pénalisée par cette diminution des aides agricoles européennes, avec un risque direct sur la viabilité des exploitations, alors que l'objectif de soutenir la compétitivité et l'adaptation des exploitations doit être poursuivi. En effet, sur l'année 2016, dernière année de référence, les aides de la PAC ont représenté 1.2 milliards d'euros, distribués à plus de 57 000 agriculteurs sur les 76 400 exploitations que compte la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour beaucoup d'exploitations, les aides de la PAC constituent l'essentiel des revenus (15 à 47 %), sachant que ces revenus agricoles sont parmi les plus bas pour une filière soumise, de surcroît, à de nombreuses crises et d'autant d'aléas climatiques. La vulnérabilité du secteur agricole et les conditions de vie des agriculteurs dépendent aussi largement des prix fixés sur les marchés mondiaux. Dans ce contexte contraint, sans les aides de la PAC, il n'y aurait pas, pour beaucoup de filières, de revenu agricole décent.

Les critiques sur ces coupes sombres des aides agricoles se manifestent à plusieurs niveaux : les Euro-Députés ont dénoncé, dans une résolution adoptée le 30 mai 2018, les

coupes de la PAC. Ainsi précisant : « le Parlement européen déplore que cette proposition induise directement une diminution du niveau de la PAC et de la politique de cohésion, respectivement de 15 à 10 %. S'oppose tout particulièrement à toute coupe drastique ayant une incidence négative sur la nature et les objectifs-mêmes de ces politiques. Insiste en particulier sur l'appel à maintenir le financement de la PAC et de la politique de cohésion pour l'UE à 27, au moins au niveau du Budget 2014-2020. » Les Ministres de l'agriculture de l'Espagne, de la France, de l'Irlande et du Portugal, ainsi que les représentants de la Finlande et de la Grèce, ont publié une déclaration commune : ils regrettent conjointement, vivement, que la Commission envisage une baisse du Budget de la PAC dans sa proposition budgétaire…

M. LE PRESIDENT. - Il ne faut pas lire la totalité de la motion cher ami…

M. GUERIN. - Si vous voulez.

Je vous fais les considérants alors.

Au regard de l'importance du sujet et dans la mesure où elle est cosignée de tous les groupes, Président, je pense qu'au point où l'on en est- le match n'est encore pas commencé- on aurait pu la finir. Mais ce n'est pas grave.

On va passer aux considérants.

En conséquence, les Conseillers Régionaux de Nouvelle-Aquitaine, réunis en séance plénière le lundi 25 et le mardi 26 juin 2018. Considérant la position unanimement défavorable du Gouvernement, du Parlement européen et des Régions de France. Considérant l'importance de la PAC face aux nouveaux défis que doit relever l'agriculture en matière de santé, d'environnement, de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité pour s'adapter aux nouvelles attentes de la société. Considérant la nécessité de soutenir la transformation des modèles et des pratiques agricoles, de favoriser l'innovation et la compétitivité des exploitations, de rendre l'agriculture attractive pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs, de tenir compte des variations du revenu agricole selon les pays européens. Considérant l'intérêt majeur des soutiens au développement des projets ruraux en Nouvelle-Aquitaine, qui compte de nombreux territoires en forte précarité. Considérant l'incertitude manifeste des compensations, aussi bien nationales que régionales, dans le contexte plus que contraint des Budgets respectifs. Considérant que la manière dont la nouvelle PAC sera mise en œuvre est aussi importante que son niveau financier.

Demandant solennellement au Gouvernement et au Parlement européen de s'opposer à ce projet de Budget 2021-2027, basé sur des baisses drastiques de la PAC. De Réclamer le maintien du Budget antérieur pour la future PAC 2021-2027. De mener des négociations pour trouver un juste équilibre entre la nécessité de cohésion européenne et le maintien d'une politique agricole garante de la qualité et de la sécurité alimentaire. De privilégier des orientations et des mesures permettant d'accélérer et d'accompagner la transition de l'agriculture vers une anticipation et une adaptation au changement climatique. De prévoir un second pilier fort, suffisamment doté financièrement pour assurer une proximité des politiques agricoles en lien avec les spécificités des agricultures et des territoires ruraux. Enfin, demande au Gouvernement de laisser l'autorité de gestion au second pilier et aux Régions pour la définition des mesures, leur mise en œuvre et leur suivi.

Merci Président.

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît, ne lisez pas les motions, on les a sous les yeux.

Je pense que l'on est tous d'accord sur le maintien d'une PAC vigoureuse.

Si je voulais dire quelque chose dans le détail, c'est bien que le deuxième pilier reste en gestion régionale, parce qu'il y a une volonté de recentralisation.

Mme DIAZ. - Merci Monsieur le Président. Nous découvrons avec amusement que nous n'avons pas été associés à ces tractations. Mais je peux vous comprendre, je comprends que vous complexiez parce que vous savez que nous sommes les seuls véritables défenseurs de l'agriculture.

Mme DIAZ. - Ne riez pas. Nous sommes les seuls, quasiment les seuls, à voter contre les traités, vous savez, les accords bilatéraux mortifères pour nos agriculteurs. Nous sommes les seuls à nous opposer à cette technocratie de l'UE qui impose des normes ubuesques à nos agriculteurs. Et si les crédits de la PAC baissent, il faut être lucide, c'est parce que l'UE va disposer de nouvelles compétences, notamment – et Monsieur le Président, vous allez pouvoir me mettre mon bon point – celle relative à l'immigration. Vous êtes responsables de cette immigration, vous votez les quotas d'accueil des migrants donc forcément, il y a des répercussions sur le Budget.

Donc les agriculteurs n'ont pas besoin de cette vaine motion pour savoir qui les défend, ils savent qu'ils peuvent compter sur Jacques COLOMBIER, Député français au Parlement européen et membre de la Commission agriculture…

Mme DIAZ. - Mais cette motion aura eu au moins un intérêt, celui de démontrer que dans cette Assemblée, l'« UMPS » existe encore.

Nous ne prendrons pas part au vote et nous dénonçons cette mascarade.

Mme REQUENNA. - Les « gagas » européens voteront pour cette motion. Nous avons été consultés tardivement, nous l'aurions cosignée, mais pour ne pas refaire imprimer… donc nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT. - Je vous invite à la voter, même si je pense qu'elle ne va pas assez loin sur les contenus et les problèmes de la régionalisation du FEADER. Je vous propose de voter cette motion.

Qui ne prend pas part au vote ?

Le Rassemblement National.

Mme LE GUEN. - Non-participation.

MOTION

Vote sur la motion « relative à la baisse des aides européennes agricoles PAC »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est donc adoptée.

MOTION A LA SUITE DE LA LIQUIDATION DE L'USINE METAL-AQUITAINE DE FUMEL LE 4 JUIN 2018, MOTION DE SOUTIEN AUX EMPLOYES DE L'USINE POUR UN ACCOMPAGNEMENT FORT DE LA REGION AUX PROJETS DE RECONVERSION DU SITE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, j'ai une motion sur la liquidation de Métal-Aquitaine, une motion de soutien aux employés de l'usine. Je ne vous propose pas de la lire, simplement, la Région, depuis longtemps, en tout cas depuis que je suis Président, s'est mobilisée constamment, y compris en abondant un fonds de formation, à l'égard de cette unité. Et je peux vous dire que j'essaye de voir quelles sont les pistes possibles. Ce n'est pas une décision qui incombe à la Région, mais ne faisons pas de démagogie à l'égard des salariés qui restent dans l'usine. Je comprends, pour des raisons territoriales, pourquoi vous proposez cette motion. Soyons prudents.

Mme COSTES. - Cette motion n'était pas axée sur le soutien aux 38 salariés qui ont été licenciés, c'était plutôt pour remettre dans le contexte. Il y a des projets que vous soutenez et qui sont à l'ébauche, mais je tenais quand même à présenter cette motion puisque c'est quand même un point important pour notre territoire. Je vais donc quand même présenter cette motion.

Aujourd'hui, c'est une tranche de l'Histoire de la ville de Fumel et du bassin fumélois qui se termine. Cette terre, que l'on surnomme « terre de feu, terre de fer », à cause de son usine qui avait vu le jour en 1847, a appris sa liquidation le 4 juin dernier. Au-delà de l'impact sur les 38 employés qui viennent de perdre leur emploi, c'est le symbole et l'image que la fermeture définitive de cette usine donne à notre territoire, qui est terrible. En effet, elle laisse une friche de 20 hectares en plein cœur de ville, et avec la menace sur la ligne Agen-Périgueux, les fumélois ont un véritable sentiment d'abandon. Les Collectivités locales sont d'ores et déjà mobilisées, au premier rang desquelles la ville de Fumel, qui a lancé le projet d'aménagement de l'avenue de l'usine, artère d'1 kilomètre qui longe l'usine et le Lot. La Communauté de communes Fumel-Vallée du Lot, aujourd'hui propriétaire de l'ensemble du site et seulement aujourd'hui, a lancé des études pour la valorisation de la machine de Watt, inscrite au titre des monuments historiques et dont il ne reste que deux exemplaires dans le monde. La Région a certes participé à cette étude mais aujourd'hui, elle a l'occasion de faire de ce site le premier pôle de tourisme industriel de la Région Nouvelle-Aquitaine, en apportant son ingénierie et sa puissance financière, afin de redonner un peu d'espoir à ce territoire.

Monsieur le Président, notre territoire a besoin d'un projet global, faisant émerger une stratégie de développement touristique, économique, culturel, éducatif, et même écologique, dont voici quelques pistes :

- Un Centre de formation des métiers de la métallurgie,

- Un Centre de formation sur les énergies renouvelables, en cohérence avec la machine de Watt et le barrage,

- Une pépinière d'entreprises,

- Le tourisme fluvial, et bien d'autres.

Aidez-nous à construire ce projet et à le mener à bien en votant avec nous cette motion qui vous engage avec la Région.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas de souci sur cette motion, simplement, la machine de Watt, Sandrine me le redisait à l'instant, cela fait longtemps qu'on l'étudie. Placer Fumel dans l'organisation touristique ne pose pas de problème particulier. Le barrage a malheureusement été vendu, qui appartenait à l'usine, par une des Directions successives de l'usine. Dire : « elle décide de tout mettre en œuvre », oui. « Elle apportera un soutien financier fort », oui, dans le cadre de la contractualisation.

Est-ce que vous voulez bien ajouter cela ?

Mme COSTES. - Cela peut être effectivement dans le cadre d'une contractualisation. Pour le moment, c'est à l'état d'ébauche.

M. LE PRESIDENT. - Très bien, il va y avoir un contrat de pays il sera signé, et je suppose que la Vallée et la ville y prioriseront ces dossiers. Il n'y a pas de souci pour moi.

Mme COSTES. - Ce que je souhaite est surtout que contrairement à ce qui est évoqué pour le moment, cela ne reste pas que sur un secteur touristique, puisqu'il pourrait y avoir un volet culturel et autre.

M. LE PRESIDENT. - Non mais s'il peut y avoir un accompagnement… Quel est le problème de cette partie ? Je suis désolé de vous le dire comme cela chère Madame, c'est que les élus ne s'entendent pas sur place, et nous n'arrivons pas à organier des priorisations. C'est aussi bête que cela. Chaque fois qu'un territoire est en difficulté, c'est souvent que les élus, sur le territoire, ne s'entendent pas.

En tout cas personnellement, je n'ai pas de difficulté pour voter cette motion. Chacun est libre de le faire ou pas.

Qui s'oppose à cette motion ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Madame LE GUEN.

Qui est contre ?

Qui vote pour cette motion ?

MOTION

Vote sur la motion « à la suite de la liquidation de l'usine Métal-Aquitaine de Fumel le 4 Juin 2018 : motion de soutien aux employés de l'usine pour un accompagnement fort de la Région aux projets de reconversion du site»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

Cette motion est adoptée, sous réserve des modifications que j'ai proposées. Mais réfléchissons à cela parce que cela fait longtemps que je me suis engagé, que nous nous sommes engagés, les uns et les autres, pour ce territoire. Chaque fois, on s'est trouvé devant des difficultés parce que nous n'arrivions pas à avoir, de la part des élus locaux, une union sacrée.

MOTION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN FONDS REGIONAL D'URGENCE INONDATIONS (FRUI)

M. LE PRESIDENT. - J'ai maintenant la création d'un fonds régional d'urgence inondation… C'est retiré… Qui proposait 1 M€ alors que l'on mettait 2 M€.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, nous l'avons retirée puisque vous avez proposé vous-même… surenchéri.

M. LE PRESIDENT. - 2 M€.

MOTION
« en faveur de la création d'un fonds régional d'urgence inondations (FRUI) »

MOTION RETIREE

MOTION : CALENDRIER BUDGETAIRE – PILOTAGE FINANCIER

M. LE PRESIDENT. - J'ai une motion du groupe UDI : calendrier budgétaire.

Mme CHASSAGNE. - C'est par rapport à ce que Jean DIONIS DU SEJOUR proposait à l'ouverture, disposer d'un CA prévisionnel établi à la fin du mois d'octobre de l'année afin d'avoir plus d'éléments.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que vous acceptez que l'on confie à Andréa BROUILLE…

Mme BROUILLE. - Mais Président, cela va être tout de suite réglé, j'ai déjà répondu le 3 mai en Commission des finances, le 21 juin en Commission des finances, j'ai répondu favorablement à la demande de la motion, donc cette motion n'a pas lieu d'être, donc je vous propose de voter contre.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez une réponse positive d'Andréa BROUILLE elle-même.

Mme CHASSAGNE. - Merci Andréa.

MOTION
« Calendrier budgétaire – pilotage financier »

MOTION RETIREE

MOTION : PRIVATISATION DES CENTRALES HYDROELECTRIQUES : FAISONS BARRAGE A BRUXELLES !

M. LE PRESIDENT. - J'ai un certain nombre de motions du Rassemblement National sur la privatisation des Centrales hydroélectriques faisant barrage à Bruxelles. Je rappelle, simplement pour l'information, que sur le renouvellement des concessions, il est totalement impossible de dire aujourd'hui, puisque d'ailleurs, un certain nombre de concessions que vous appelez « privatisées », je suppose sortir du giron d'EDF ?

Aujourd'hui, vous avez déjà des barrages hydroélectriques, notamment dans les Pyrénées, je pense à la Vallée d'Ossau et à la Vallée d'Aspe, qui sont à La Shem et si ma mémoire est bonne, La Shem est une société privée.

Mme DIAZ. - Les barrages privés ne représentent que 15 % du parc et le problème est qu'à cause de l'UE, tout de suite l'on va avoir 150 barrages qui vont être privatisés et d'ici à 2050, la totalité. Et en Nouvelle-Aquitaine, on est concerné particulièrement.

M. LE PRESIDENT. - Le Gouvernement est en train de négocier. Il ne s'agit pas d'« allumer le feu » là où il n'y est pas, excusez-moi.

Qui souhaite adopter cette motion ?

Qui est contre ?

Mme LE GUEN. - Non-participation.

M.DURAND. – Non-participation des Républicains également.

MOTION

Vote sur la motion « privatisation des centrales hydroélectriques : faisons barrage à Bruxelles ! »

▪ POUR : Front National/Rassemblement Bleu Marine

▪ **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche

MOTION REJETEE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite) Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est rejetée.

MOTION POUR UNE VERITABLE LIBERTE D'EXPRESSION EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Sur une véritable liberté d'expression en Nouvelle-Aquitaine – je me sens concerné -…

M. LE PRESIDENT. - Garantir aux élus la possibilité de travailler, de tenir des réunions, je pense qu'il n'y a pas de problème là-dessus. Faire entendre leurs positions idéologiques, vous le faites très bien. Et de ne pas effectuer des demandes de censure d'outils de communication. Qu'est-ce que c'est ?

M. DUBOIS. - Je vais présenter la motion, comme cela on va vous l'expliquer Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Et ne pas attiser les conflits qui gèrent des débordements. Je ne sais pas qui commence là. C'est l'arroseur arrosé.

Je propose de ne pas retenir cette motion.

M. DUBOIS. - C'est la liberté d'expression.

M. LE PRESIDENT. - Vous proposez une motion, je propose de voter contre.

M. DUBOIS. - J'aimerais quand même la défendre.

M. LE PRESIDENT. - Allez-y, 30 secondes s'il vous plaît.

M. DUBOIS. - Merci Monsieur le Président. Par cette motion, nous avons à cœur que notre Région s'engage à défendre l'un des piliers de notre nation qui est la liberté d'expression, d'autant plus importante au cœur de cet hémicycle, lieu de débats et d'échanges permettant la construction du meilleur avenir possible pour nos concitoyens, en s'appuyant sur la diversité d'idées qui y règne. Mais peut-être est-ce un peu trop idéaliste de notre part d'espérer un respect de cette liberté. L'actualité nous prouvant que même au sein de cet hémicycle, celle-ci n'est pas respectée, rendant l'adoption de cette motion indispensable.

En effet, Monsieur le Président, nous trouvons inadmissible le fait que votre responsable du groupe PS puisse soutenir des personnes ayant participé au lynchage d'un citoyen français, élu démocratiquement. Nous trouvons cela d'autant plus inadmissible que ce citoyen est un représentant de la République, agressé sauvagement alors qu'il comptait tenir une simple réunion.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas moi alors…

M. DUBOIS. - En soutenant ces agissements, Monsieur FEKL va à l'encontre des valeurs véhiculées par la République, bafouant les libertés d'expression, de rassemblement et d'opinion. Vous allez me dire que Monsieur FEKL a nuancé ses propos le lendemain, certes, mais son soutien reste intact. Sachez que si l'un de vous avait été à terre, nous serions intervenus pour lui prêter main forte. Jamais nous ne laisserons ou soutiendrons la violence et cela, peu importe envers qui elle est tournée.

M. DUBOIS. - De même, Madame CHARAI, si prompte à condamner la violence en politique, n'hésite pas à tronquer la vérité quant au supposé racisme de Monsieur MENARD, alors qu'il a été relaxé en appel. Mais peut-être souffre-t-elle d'amnésie.

Trop souvent la liberté d'expression est bafouée et certains mots sont censurés et ne peuvent être prononcés sans déclencher des cris, des hurlements d'indignation : « fœtus », « frontières », « avortement », « euthanasie », « immigration », « PMA », « identité »…

(Tentative d'interruption de Monsieur le Président)

M. DUBOIS. - Je termine.

J'ose néanmoins espérer que nos libertés, nos démocraties si chères à nos yeux, vous tiennent un tant soit peu à cœur, d'autant que celles-ci sont en danger, entre la charia qui tente de s'installer en Europe et le fondamentalisme islamiste…

M. DUBOIS. - Aux portes de nos maisons, et que par conséquent, vous trouverez le courage de soutenir cette motion.

Merci Monsieur le Président de m'avoir écouté avec attention.

Mme BEDU. - Président, chers collègues, la motion du groupe Rassemblement National demande l'établissement d'une « véritable » liberté d'expression et c'est bien dans l'ajoute de cet adjectif que réside la manipulation de cette requête. Le groupe Rassemblement National devrait savoir que la liberté d'expression ne se qualifie pas. Elle est ou elle n'est pas, comme tous les autres grands principes qui cadrent nos pratiques démocratiques. Et quand elle n'est pas, la justice lui rend ses droits.

En l'occurrence, en ce qui concerne votre liberté d'expression, elle est pleinement et simplement. Vous exercez votre mandat comme bon vous semble, vous pouvez vous réunir, tenir des propos conformes à votre idéologie, tant qu'elle respecte nos lois. Vous n'avez jamais été censurés par notre institution car nous avons confiance en notre capacité à

contrer vos analyses, à réfuter vos arguments, et à combattre vos idées. D'ailleurs, rappelez-vous que vous siégez au sein de cette Assemblée grâce à la tolérance de notre démocratie, au regard des opinions. Et c'est un comble que vous osiez vous plaindre d'un défaut de liberté d'expression à votre encontre, dans une telle situation. C'est la même stratégie qui vous fait combattre contre l'idée européenne et pourtant siéger au Parlement européen. Vous ne devriez pas oublier d'où vous venez, ni d'où vous tenez le pouvoir qui est le vôtre.

Lorsque vous évoquez la défense de la liberté d'expression, c'est toujours pour qu'elle serve vos intérêts, selon la logique victimaire qui est la vôtre et qui est maintenant bien connue. Mais c'est vous qui pratiquez les attaques récurrentes de la presse et du droit d'information, c'est vous qui muselez les associations culturelles dans les municipalités frontistes, vous encore qui déprogrammez des artistes, vous qui fermez les lieux de diffusion culturelle, vous encore qui vous permettez, comme ce matin sur le contrat de filière arts plastiques, de citer et trahir PICASSO pour défendre la censure à laquelle vous aspirez et que vous mettriez sans aucun doute en œuvre si vous en aviez les moyens. Alors quand vous évoquez, dans votre motion, le fait que chacun s'enrichit à l'écoute des autres, permettez-moi de vous dire qu'il m'arrive, dans certains moments comme celui-ci, d'en douter profondément.

Mme DIAZ. - Ne vous en déplaise, si votre vision n'était pas aussi caricaturale, nous n'aurions pas 11 millions d'électeurs à la présidentielle.

M. LE PRESIDENT. - Cela ne sert à rien Naïma… Anne-Laure a tout dit… 30 secondes.

Mme CHARAI. - S'il vous plaît. Il y a quelques propos mensongers qui ont été évoqués lors de l'intervention du groupe RN. Je suis tombée de ma chaise quand j'ai découvert que Robert MENARD avait porté plainte contre moi pour propos diffamatoires au sujet d'un article de presse. J'ai été interrogée par le journal Sud-ouest et en effet, j'ai évoqué avec la journaliste de Sud-ouest le fait que nous avions saisi la CNIL, il y a quelques années, avec un ami, Mehdi OURAOUI, parce que Robert MENARD avait mis en place un fichier pour comptabiliser les enfants musulmans de sa commune et que les fichages ethniques contrevenaient aux lois de notre République. J'ai rappelé cela à la journaliste de Sud-ouest.

J'ai rappelé aussi que Monsieur MENARD avait été condamné en première instance pour provocation raciale et incitation à la haine et ensuite, il avait fait appel et il a été relaxé. Ceci étant dit, Anne-Laure l'a très bien rappelé, je n'ai jamais été présente lors de l'altercation de Robert MENARD lorsqu'il a voulu faire sa conférence avec une coalition avec une partie de la Droite du territoire de Saint-André-de-Cubzac et l'Extrême Droite. Je n'étais

pas présente lors de cette manifestation et j'ai toujours, dans mes engagements politiques, défendu la liberté d'expression et la démocratie, et j'ai condamné avec fermeté que la démocratie n'est pas d'aller malmener un élu de la République. Et dans le même temps, j'ai condamné les propos racistes, xénophobes de Monsieur MENARD, que vous défendez ce matin dans cette Assemblée.

M. FEKL. - Monsieur le Président, très brièvement, vu que je suis mis en cause personnellement, je veux simplement apporter les précisions qui s'imposent. Il est d'ailleurs intéressant de voir que dans une motion sur la liberté d'expression, l'un des arguments développés oralement est une fausse nouvelle, une rumeur et en même temps, une calomnie. C'est extrêmement révélateur. Naïma CHARAI a dit ce qu'il fallait dire, je n'ai, à aucun moment, ni explicitement bien sûr, ni implicitement, soutenu l'agression contre Robert MENARD, je l'ai même condamnée. Et je condamne ici, une nouvelle fois, cette agression, comme je condamnerai toute agression contre un élu et toute agression quelle qu'elle soit. Ce que j'ai dit et que je redis aussi volontiers est que j'apportais mon soutien à des élus, comme Naïma CHARAI, qui sont trainés en justice pour une seule raison, c'est l'intimidation, comme elle a été exercée encore hier, ou tentée d'être exercée contre notre collègue Stéphane DELPEYRAT, et c'est très exactement cela que visait mon soutien.

Je tenais à rétablir ici cette vérité.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui est contre cette motion ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Rassemblement National.

Mme LE GUEN. - Je ne participe pas Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est rejetée.

M.DURAND. – Les Républicains ne participent pas.

M. LE PRESIDENT. - C'est étonnant…

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes vraiment sûrs ?

Je refais voter.

Qui est contre cette motion du RN ?

Qui ne prend pas part au vote ?

C'est un peu curieux mais bon… Surtout dans la ville d'Alain JUPPE.

MOTION

Vote sur la motion « pour une véritable liberté d'expression en Nouvelle-Aquitaine »

▪ POUR : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Les Républicains-CPNT(1)

▪ **CONTRE :** Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche

MOTION REJETEE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite) Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés**,**

MOTION : L'IMMIGRATION A TOUTES LES SAUCES

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, il y a une autre motion, qui concerne le droit d'asile est dévoyé à la cantine. Je ne peux pas accepter cela.

Qui est contre cette motion ?

Mme LE GUEN. - Monsieur le Président, j'ai ma liberté d'expression un peu ?

Merci.

Je vote contre cette motion parce que je l'ai lue mais je ne sais pas de quoi il en ressort, je n'étais pas présente lors des faits donc quand je ne vois pas ce qui se passe, je ne vote pas.

Donc je vote contre cette motion, je n'ai rien vu, je n'ai rien entendu, en plus, je n'ai pas mangé…

Mme LE GUEN. - Je n'ai pas bu. Vous avez tous les éléments Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Andde SAINTE-MARIE, rapidement… Ces histoires de dépôt de motions en rafale sont insupportables.

M. SAINTE-MARIE. - L'espace cantine est un lieu de restauration…

M. LE PRESIDENT. - Quel est le problème ?

M. SAINTE-MARIE. - Je réponds au RN au nom du groupe PS et apparentés.

M. LE PRESIDENT. - 30 secondes.

M. SAINTE-MARIE. - J'essaye de faire court. La neutralité de l'espace est effective dans le réfectoire. Cependant, vous devez encore une fois ne pas saisir la notion de liberté d'expression. Si vous n'êtes pas d'accord avec certaines paroles ou opinions, rien ne vous empêche d'avoir un débat constructif, mais rien ne vous empêche non plus de vous rendre au réfectoire et de passer un moment agréable et de détente. Le refuge Food festival n'a pas pour objectif d'exclure certains employés ou élus. Pour rappel, ce festival a pour objectif d'offrir des opportunités professionnelles, mais surtout sociales, à des personnes qui subissent une certaine forme de précarité.

De plus, il est nécessaire de prôner au quotidien une intégration multiculturelle, afin de renforcer cette intégration sociale. À ce jour, il n'y a pas de demande de censure d'outils de

communication ne produisant pas d'effet et de contenu illégal. Ainsi, vous pouvez utiliser les outils institutionnels comme tous, par exemple les réseaux sociaux, et cela le plus librement possible tant que vos propos respectent les lois concernant la liberté d'expression. Nous sommes ici dans un espace démocratique, où n'importe quelle forme de violence, tant physique que psychologique, ne pourrait être tolérée, conformément à la loi. La culture constitue, plus que jamais, un enjeu citoyen majeur pour nos sociétés. Il nous faut donc continuer à défendre la culture et la liberté de créer. Imaginer notre Région terre d'humanisme et de résistance, c'est revendiquer notamment le respect de la diversité culturelle.

De tous temps, par contre, les forces obscures d'Extrême Droite ont cherché à faire main basse sur la liberté d'expression et sur la culture, et nous le voyons encore aujourd'hui. Certaines municipalités frontistes (rassemblistes) comme par exemple Orange, déprogramment certains artistes, ferment des lieux de diffusion ou font des programmations en coupes réglées, que ce soit contre certains festivals, qui, à leurs yeux, offrent une programmation pas assez « à leur goût », contre l'art contemporain qui mélange, selon leurs dires, « spectacles étranges » et œuvres qui interrogent le bon sens, ou plus particulièrement contre certaines associations culturelles. Le parti frontiste a pour principale ambition de réduire la diversité culturelle.

Pour toutes ces bonnes raisons, notre groupe va voter résolument contre cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est pour ?

MOTION

Vote sur la motion « L'immigration à toutes les sauces »

▪ POUR : Front National/Rassemblement Bleu Marine,

▪ **CONTRE :** Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite

MOTION REJETEE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés**,**

MOTION « DEFICIENTE VINE, DEFICIT OMNE »

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a une autre motion qui est étonnante parce que le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine s'engage à devenir ou redevenir un acteur de la prévention des fléaux climatiques. Je ne sais pas - même si je suis correctement bâti, avec mes petits bras - arrêter la grêle. Donc je propose que l'on ne retienne pas cette motion.

Mme CHASSAGNE. - J'ai juste une petit minute culture justement parce que cette motion était tellement mal rédigée que je me suis attardée à la formule latine qui était : « deficiente vine, deficit omne ». Comme la motion était complètement étrange, j'ai vérifié avec un copain – je n'avais que cela à faire – qui est traducteur chez Galimard, professeur agrégé en Lettres à Bordeaux, et ce Monsieur me dit : la formule habituelle est : « deficiente vino, deficit omne ». « Vino » à l'ablatif et non « vine », qui est d'un barbarisme crasse, le genre de faute que l'on fait et que l'on trouve chez les analphabètes qui veulent faire croire qu'ils font du latin.

Mme CHASSAGNE. - Je traduis quand même parce que cela veut dire : si le vin manque, il manque tout. Comme je m'appelle CHASSAGNE, vous comprendrez que j'aime beaucoup le vin et que je m'y attarde, c'est pour cela que j'ai aussi perdu du temps. Mais si l'on pousse la chose et que l'on veut vraiment être efficace, pour avoir un latin classique et irréprochable, il aurait fallu utiliser l'ablatif en « i », soit : « deficienti vino », qui est la forme classique du participe présent quand il s'accorde avec un unanime.

Tout cela pour vous dire que Galimard fait aussi une chose super, cela s'appelle Le latin pour les nuls. Je vous y invite.

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est donc repoussée par acclamation.

MOTION

Vote sur la motion « deficiente vine, deficit omne »

▪ **POUR :** Front National/Rassemblement Bleu Marine,

▪ **CONTRE :** Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,

MOTION REJETEE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés**,** Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

MOTION : LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE : ZONE HORS CETA

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a le CETA, zone hors CETA. Je suis désolé mais je ne sais pas ce que cela veut dire, donc je vous propose de repousser cette motion.

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est pour ?

Le RN.

Ensuite, les centrales, c'est déjà fait, l'immigration à toutes les sauces, c'est déjà fait.

MOTION

Vote sur la motion « La Région Nouvelle-Aquitaine : zone hors CETA »

▪ POUR : Front National/Rassemblement Bleu Marine,

▪ **CONTRE :** Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,

MOTION REJETEE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

MOTION : CONTRE LE PROJET EOLIEN DANS L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a une motion sur laquelle il y a eu des discussions, sur le projet éolien dans l'estuaire de la Gironde.

Qui veut rapidement dire un mot ?

Elle est sur les tablettes parce qu'il y a eu des discussions.

M. PUYJALON. - Pour précision, on a enlevé la partie « radars » et on n'a gardé que la partie « éolien ». Pour faire simple, et je vais m'adresser d'abord à mes collègues Ecologistes, sur ce dossier - vous avez l'habitude pour ceux qui me voient travailler à la Commission environnement – je ne suis pas quelqu'un d'extrémiste et j'essaye de m'investir au maximum dans la protection des milieux et la biodiversité m'intéresse. Il est rare qu'un dossier fasse consensus entre la LPO et les représentants du monde de la chasse, et je suis peut-être l'un des seuls chasseurs à participer au colloque organisé par la LPO sur les dossiers d'énergie renouvelable. J'aime bien essayer d'approcher de près les enjeux et sans dogmatisme sur ce dossier-là, il est aujourd'hui à savoir si l'on veut prioriser la protection des milieux. Cela revient pratiquement à faire passer une autoroute sur une réserve ornithologique.

Je vous le dis aujourd'hui, il y a d'autres enjeux ailleurs, on pourra mettre des éoliennes, ce n'est pas de l'affichage, mais sur ce territoire-là, tant les élus, tous les élus du territoire concerné, les maires, les représentants du Conseil Départemental, se sont positionnés en défaveur, le Conservatoire du littoral aussi. Je pense que c'est un vrai enjeu, quand on discute avec Madame COUTANT par exemple, sur la déforestation et les panneaux photovoltaïques, on a un enjeu commun, on a des choses à partager. Je crois qu'il faut sortir du dogmatisme et avoir un regard particulier sur cet enjeu de biodiversité.

Je vous remercie.

M. SABAROT. - Je voudrais positiver un peu cette délibération à la lumière des débats que l'on a eus, et je proposerais que l'on ait un chapeau à cette délibération, où l'on pourrait écrire : « les enjeux liés au réchauffement climatique représentent un défi majeur pour l'humanité et s'imposent à toutes et à tous. Pour atténuer ces impacts, la recherche d'énergies de substitution aux énergies fossiles (biomasse, énergie marine, solaire, éolien) doit être une priorité aux côtés des politiques d'économie d'énergie ». Cela permettrait de repositionner un peu un contexte sociétal beaucoup plus large. Et j'ajouterais, après le dernier paragraphe, quand on dit : « or, cette partie estuarienne est un joyau de biodiversité

unique en France, l'une des plus sauvages d'Europe ». Je dirais : « et de plus, comporte dans sa partie centrale le Verrou Vauban, citadelle de Blaye, Fort Paté, Fort Médoc à Cussac, classé au patrimoine de l'UNESCO. Et quand on sait la rigueur du classement au patrimoine, je rappellerais qu'à un moment, le pont CHABAN à Bordeaux, a fait débat par rapport au classement des quais de Bordeaux.

Donc je souhaiterais, si vous en êtes d'accord, que l'on ajoute ces deux choses sur la motion présentée.

M. PUYJALON. - Je suis d'autant plus d'accord qu'il y a le futur dossier du phare qui est en cours de classement, lui aussi.

Mme BEDU. - Président et chers collègues, je vais m'exprimer au nom du groupe PS, qui est le mien, et mon intervention sera brève. Vous connaissez mon attachement à la transition énergétique en tant que fondatrice et ex-Présidente d'ENERCOOP Aquitaine. Vous connaissez également mon engagement dans la préservation de la biodiversité, étant très proche de membres de la LPO, et j'ai dédié toute mon activité à ces deux sujets depuis 20 ans. Il nous a été rappelé ce matin que ces deux sujets étaient totalement liés et mon expérience m'a enseigné qu'il faut être subtile et vigilant sur l'examen de ces sujets et accepter leur complexité.

Il y a eu un séminaire, les 21 et 22 novembre derniers, sur « éolien et biodiversité », dont les actes sont sortis il y a deux mois. L'une des recommandations était d'analyser les études d'impacts relatives à ces projets. Des études d'impacts qui doivent être motivées, précisées, détaillées, et qui sont des preuves scientifiques de ce que l'on avance. Il me semble que nous sommes tous sensibles au devoir de vigilance qui nous est rappelé avec les différentes associations qui se sont mobilisées sur ces dossiers, mais il me semblerait pour autant prématuré de nous engager dans une position a priori, quelle qu'elle soit, faute d'arguments scientifiques légitimes. En tant qu'institution, il me semble dangereux de tenir deux discours sur le rapport au droit et en revanche, il sera temps de nous prononcer une fois les études réalisées, en toute connaissance de cause.

Et pour cette raison, je vous invite à voter contre cette motion.

Mme MONCOND'HUY. - En ce qui concerne le groupe Ecologistes, c'est une motion qui nous amène à choisir entre à la fois la transition énergétique, qui nous tient à cœur politiquement, qui fait partie de nos priorités, bien sûr, et l'attachement à la préservation de la biodiversité. Et il nous semble que le projet tel qu'il est présenté dans son état d'avancement, ne permet pas de distinguer entre ces deux enjeux et n'est pas suffisamment avancé.

Ce qui fait que nous ne prendrons pas part au vote.

Mme CHARAI. - Le groupe Génération-s ne prendra pas part au vote non plus.

M. LE PRESIDENT. - Moi non plus d'ailleurs.

M. BITEAU. - Idem pour les Radicaux de Gauche, qui ne prennent pas part au vote.

Mme DIAZ. - Même s'ils font parfois preuve d'incohérence, je me réjouis que le groupe LR se soit largement inspiré de notre motion sur les éoliennes, que nous avions déposée en décembre 2017, pour rédiger la sienne. Je me rappelle aussi que seulement très peu de membres de leur groupe avaient voté pour notre motion, mais nous sommes cohérents, donc nous avons le plaisir de voter pour la motion de LR.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui ne prend pas part au vote ?

Madame LE GUEN.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

MOTION

Vote sur la motion « contre le projet éolien dans l'estuaire de la Gironde »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés (5), Les Républicains-CPNT (31), Front National/Rassemblement Bleu Marine (27)

CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés (30), MODEM (1)

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Parti Socialiste et Apparentés (45), Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

Cette motion est donc adoptée.

Ce qui est important, je le dis, soit on fait un coup politique, soit on essaye de travailler en amont pour construire la position de la Région. Je le dis à la plupart des groupes, comme cela s'est passé tout à l'heure.

M. SABAROT. - La motion qui a été mise aux voix est bien la motion qui comporte le préambule et ensuite, qui parle du Verrou Vauban ?

M. LE PRESIDENT. - Oui, Eddy PUYJALON a approuvé quand tu ….

MOTION RELATIVE A LA REFORME DE L'APPRENTISSAGE

M. LE PRESIDENT. - Sur la réforme de l'apprentissage, c'est le cas typique. Il y a des mots qui fâchent. À titre personnel, comme Catherine VEYSSY, comme Jean-Louis NEMBRINI, on ne peut pas ne pas s'exprimer sur la réforme mais en même temps, il y a des choses qui ne figurent pas dans cette motion et qui gênent tout le monde.

Mme NADAU. - Président, hier, en fin d'après-midi, avec Catherine VEYSSY et Guillaume, on a fait, je pense, un travail intéressant. Et Catherine a amené des éléments intéressants aussi pour compléter cette motion, notamment en parlant de l'abandon de la régulation publique exercée par les Régions, en incluant également les CFA agricoles, qui étaient menacés. Donc je pense que nous avons fait un travail très positif. Elle a été proposée à des groupes apparentés au groupe PS et le blocage est venu de : « la facilité de rupture du contrat après 45 jours ». Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que maintenant, on n'aura plus besoin de passer devant les Prudhommes, ce ne sera plus obligatoire pour rompre un contrat d'apprentissage. Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant là, tout comme n'est pas choquant l'assouplissement du temps de travail. Vous l'avez souvent dénoncé en disant que parfois, il fallait aussi s'adapter.

Je pense que cette motion nous rassemble plus qu'elle ne nous divise et elle va quand même largement dans le sens des constats de recentralisation que vous avez largement dénoncés. Et nous sommes tout à fait d'accord sur les préconisations qui ont été faites par les Régions de France. Je veux bien qu'il y ait des petits mots qui « chatouillent » et qui « picotent », mais je pense que la motion et le sujet est vraiment d'actualité pour que nous puissions la voter, et on pourra éventuellement ajouter ce qu'avait proposé Catherine, qui me paraissait important.

Mme VEYSSY. - En l'état, tel que la motion a été présentée par LR, elle n'est pas acceptable parce qu'il manque pas mal de choses. Il y a des arguments auxquels nous tenons beaucoup et sur lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine a notamment déposé des amendements au Sénat, c'est justement cet abandon de la régulation publique au détriment des Régions et franchement, c'est un sujet auquel nous tenons beaucoup. Et la validation de la carte des formations qui est le grand absent du texte qui est proposé. Et c'est parce que la Région Nouvelle-Aquitaine perd la possibilité de cette validation de la carte des formations que justement, on n'a plus la régulation publique et que derrière, on peut détricoter les territoires et l'équilibre, l'aménagement du territoire. C'est un élément essentiel.

On a discuté là-dessus, vous étiez prêts à évoluer sur ce sujet-là…

Mme NADAU. - J'ai évolué.

Mme VEYSSY. - De même que vous étiez prêts aussi à mentionner les CFA agricoles, nous ne tenons pas à la liste qui est mentionnée. Je pense que faire apparaître une liste d'établissements dans une motion, surtout qu'il n'y a rien de consolidé et d'avéré, c'est plutôt anxiogène qu'autre chose et c'est un argument sur lequel on ne vous suivra pas.

En revanche, pour qu'un texte fasse l'unité, il faut qu'il soit adopté par tout le monde et il y a quand même cette petite ligne de fracture qui nous paraît importante, qui est que vous considérez comme un élément favorable le fait que la rupture du contrat, après 45 jours, soit facilitée, et en ce qui nous concerne, nous considérons que c'est quand même un élément de fragilité, de fragilisation, de précarisation du statut de l'apprenti. Et sur ce point-là, si cela reste en l'état, nous ne voterons pas cette motion.

M. LE PRESIDENT. - C'est quand même dommage, compte tenu des risques que l'on fait courir, que cette réforme fait courir aux apprentis, que nous n'arrivions pas à avoir un texte commun. Il faut en plus que cette motion soit beaucoup plus courte. Je suis d'accord sur la ressource fiscale. La future Agence France Compétences, discutez-en avec les services, cela terrorise tout le monde…

Mme NADAU. - Je suis d'accord.

M. LE PRESIDENT. - Mettez-vous d'accord bon sang de bois !

Mme NADAU. - Attendez Président, maintenant cela va être de ma faute !

Mme NADAU. - Nous étions, hier au soir, Catherine n'en aurait pas parlé au groupe apparentés, elle était présentée avec les modifications qu'a portées Catherine, alors il ne faut pas être hypocrite non plus.

Et quand on parle – permettez Président et ne vous agacez pas – de cette histoire de rupture, cela va dans les deux sens. Il ne faut pas croire que parce que l'on ne passera plus devant les Prudhommes, les apprentis vont être jetés comme des malpropres. Ce n'est pas vrai. Mais cela peut éviter et lever un frein, justement à prendre des apprentis. Il faut voir aussi peut-être les choses de l'autre bout de la lorgnette.

Mme MOGA. - Je vais vous mettre d'accord, on s'abstient par principe. Nous ne pouvons pas voter cette motion parce que nous sommes convaincus de la nécessité d'une réforme de l'apprentissage. Le système actuel est enlisé dans une logique malthusienne et victime d'une image dévalorisée. Pour réaliser l'objectif de 15 % de jeunes en apprentissage, qui est la moyenne en Europe, il faut de nouveaux droits concrets, facilement mobilisables et

ouverts à tous. D'ailleurs, la motion relève les dispositions du projet de loi qui vont dans ce sens.

Nous ne pouvons pas la voter parce qu'elle est sans objet, nous semble-t-il, sur la question de l'orientation, puisqu'elle revendique, pour les Régions, des compétences que le projet lui reconnaît déjà.

Enfin, nous ne pouvons pas la voter – et vous le comprendrez aisément – parce que le projet initial a été amélioré grâce notamment au groupe MoDem à l'Assemblée Nationale, qui a fait entendre sa voix lors des débats. Parmi les amendements qu'il a proposé et qui ont été retenus, et qui vont dans votre sens, citons par exemple celui qui modifie l'alinéa 33 de l'article 16, qui précise que « le versement aux Régions des fonds au titre de la péréquation territoriale doit s'effectuer selon des critères définis par négociation avec les Régions, et non pas par décret ». Cela a été obtenu par le groupe MoDem.

Mais en tant qu'élus des territoires qui défendons depuis toujours la décentralisation et l'équité territoriale, nous sommes sensibles aux inquiétudes qui s'expriment, notamment sur le devenir de certains CFA ruraux et le risque de fracture territoriale. Nous comprenons que les auteurs de la motion souhaitent porter, sur ce point, des propositions qui alimenteront le débat lors des prochaines étapes du processus législatif.

C'est la raison pour laquelle nous ne nous y opposerons pas.

M. LE PRESIDENT. - C'est désespérant.

C'est dommage, c'est vraiment quelque chose sur lequel on devrait tous être d'accord parce que tout le monde a la même attitude à l'égard de l'apprentissage, tout le monde a bien vu que ce que nous avions fait, nous, ici, en Nouvelle-Aquitaine, faisait de nous une des Régions les plus performantes. Si l'on nous enlève la carte, si l'on nous enlève des moyens, dans un CFA comme celui de Chasseneuil-sur-Bonnieure, + 17 % d'apprentis. En une rentrée, on a franchi le souhait du Gouvernement.

Je ne prends pas part à quelque vote que ce soit sur cela.

(Mouvements divers dans la salle).

M. LE PRESIDENT. - Essayons de se mettre d'accord…

Mme NADAU. - Est-ce que vous avez lu les corrections ?

M. LE PRESIDENT. - Non, j'ai un texte sous les yeux…

Mme NADAU. - Amenées par Catherine. Vous ne les avez pas lues.

M. LE PRESIDENT. - Si vous vous mettez d'accord toutes les deux, je vote…

Mme NADAU. - …Rien que toutes les deux.

M. LE PRESIDENT. - Il faut qu'il y ait la carte dedans, bien entendu. Jean-Louis a raison.

M. NEMBRINI. - Une motion comme celle-ci, qui ne mentionne pas la question du vote de la carte par l'Assemblée délibérante, on est à côté. C'est un acquis dont tout le monde est satisfait, y compris l'Etat. Donc ce serait quand même une erreur de ne pas mettre cet élément dans une motion, même avec les ajouts de Catherine, pardon Cathy…

Mme NADAU. - On ne se comprend pas bien. La carte était intégrée. La régulation par la Région était intégrée, je l'avais acceptée. Alors maintenant ne me dites pas que c'est de ma faute.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que cette Assemblée ne peut pas faire confiance, sur cette motion, à une réécriture qui mettrait d'accord Marie-Françoise, Catherine, Jean-Louis, peut-être ceux qui veulent, etc. Je vous fais confiance. Mais la condition que vient d'évoquer Jean-Louis est indispensable.

Est-ce que vous êtes d'accord sur ma motion de confiance ?

Sauf le MoDem qui, bien entendu…

Mme REQUENNA. - … perd pas de vue l'objectif principal de 15 %, nous sommes à 8 % Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je vous rappelle que l'apprentissage a dégringolé pendant la période de crise économique et que si nous n'avions pas été là, l'apprentissage se serait encore plus effondré parce que les CFA auraient fermé.

M. LE PRESIDENT. - C'est la Région qui a sauvé l'apprentissage et beaucoup de CFA.

Est-ce que vous êtes d'accord pour que Marie-Françoise NADAU, Catherine VEYSSY, Jean-Louis NEMBRINI, à table, trouvent un texte ?

M. LE PRESIDENT. - Pourquoi ?

Mme LEICIAGUECAHAR. - Il n'y a pas urgence. Qu'ils le présentent à nouveau la prochaine fois.

M. LE PRESIDENT. - A quoi sert - bon sang de bois ! – de se diviser, alors que l'on est tous d'accord ? Je le dis à tout le monde ici. Je ne fais pas de la politique politicienne. Ce qui m'importe est l'apprentissage, les apprentis et les entreprises. Et avoir une bataille idéologique est stupide ma chère Naïma.

Mme NADAU. - Nous allons déjeuner tous les trois…

M. LE PRESIDENT. - En tout cas, je ne m'associe pas à ce genre de texte et à ce genre de débat. C'est nul.

Je ne participe pas à ce vote.

M. GUERIN. - Président, si vous le voulez bien, une proposition alternative : nos amis concernés se réunissent à midi et on vous propose à nouveau cette motion en CP la semaine prochaine.

M. LE PRESIDENT. - Cela me va bien.

M. GUERIN. - Merci Monsieur le Président.

MOTION
« relative à l'apprentissage »

MOTION RETIREE ET REPORTEE A LA PROCHAINE COMMISSION PERMANENTE

Accord de l'assemblée

MOTION : PROMOUVOIR LA BIEN TRAITANCE ANIMALE

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a une autre motion ?

La maltraitance animale.

M. PAGES. - Monsieur le Président, chers collègues, je suis content que ce soit la dernière motion de toute cette plénière et je suis tout à fait ému de la présenter au nom de tous les groupes de la majorité, et j'en suis fier aussi, cela va nous « décrasser » un peu de l'émotion du Rassemblent National. Et je vais essayer de vous faire partager la fierté que vous pourrez avoir en la votant.

En deux mots, nous sommes la première Région agricole d'Europe. Il faut savoir que le Code civil prévoit déjà depuis trois ans, que les animaux sont des êtres doués de sensibilité. Il faut savoir que 80 % de la population est opposée à la souffrance animale et qu'à l'heure actuelle, il y a des dizaines de millions de poussins qui sont broyés, il y a des volailles qui vivent dans des conditions absolument inhumaines, il y a des porcelets qui sont castrés à vif, et je pense que ces conditions indignes sont inhumaines, dans le sens qu'elles interrogent notre inhumanité.

C'est la raison pour laquelle, la première Région agricole d'Europe pourra s'enorgueillir, et vous aussi en la votant, de souscrire à cette motion, qui demande simplement la chose suivante : que la Nouvelle-Aquitaine cesse progressivement, d'ici la fin de la mandature, d'octroyer tout financement direct à des entreprises ou des industries qui s'adonneraient à ces pratiques ignobles. La Région s'engage d'ailleurs aussi à réunir les filières concernées pour définir les modalités d'actions afin d'accompagner ces objectifs.

Je pense que c'est une très belle conclusion de notre plénière et ce sera une grande première et un grand signal pour les défenseurs de la cause animale.

Je vous remercie.

M. DURAND. - Monsieur le Président, chers collègues, mon groupe LR-CPNT a bien voulu accepter que j'intervienne sur ce sujet sensible. Tout d'abord, pour exprimer notre engagement auprès de tous ceux qui veillent au bien-être animal et pas uniquement au moment de leur abattage. Sur un tel sujet, la sensibilisation de chaque individu est un défi majeur, comme il l'est, on le sait, pour la conservation de notre environnement, le respect de la biodiversité, ou le changement climatique, comme cela nous a été rappelé ce matin.

A l'âge de 15 ans, pour avoir accompagné à l'abattoir un cheval ayant été percuté par un camion, je peux confirmer la détresse et l'anxiété qui ont gagné cet animal à son arrivée dans cet endroit glauque, où les carcasses pendaient à des crochets et où l'on pataugeait dans le sang. Ce souvenir douloureux restera à jamais gravé dans ma mémoire, mais j'ai compris, en ce petit matin blême, qu'un animal était doté d'une grande sensibilité.

En dehors de tout mobile politique, comment vouloir ne pas aménager par exemple des conditions dignes et sans souffrance aux animaux qui vivent leurs derniers instants avant d'être abattus ? A ce titre, je regrette que la motion ne cite pas l'exemple de cet abattoir d'un nouveau genre, qui a dû voir le jour ou qui devrait voir le jour bientôt dans notre Région, à Bourganeuf, dans la Creuse. 60 éleveurs locaux se sont associés pour réduire la souffrance animale en reconstituant son environnement dès l'arrivée dans l'abattoir. Dans cet abattoir, l'animal ne verra pas le coup fatal arriver.

De préférence à la décision de cesser tout financement aux industries qui n'adopteraient pas sans tarder les bonnes pratiques, ne serait-il pas – mais j'ai vu que finalement, la motion ayant évolué au dernier moment, cela a été globalement intégré – plus efficace d'encourager, voire aider les professionnels des filières qui s'engagent dans une démarche qui concoure à l'amélioration permanente des conditions de bien-être des animaux ? Au-delà de cette question de la souffrance animale portée initialement uniquement par les élus Ecologistes de notre hémicycle, il faut, ensemble, me semble-t-il, peser fortement pour contribuer à la mise en œuvre d'une législation qui prenne en compte l'évolution des relations Homme-animal et des enjeux sociétaux divers qui émergent sur la question animale, sans tomber bien sûr dans l'anthropomorphisme ou sans subir des façons excessives de s'alimenter que l'on voudrait nous imposer par ailleurs.

Ce sujet me tient à cœur et je voterai donc favorablement, mais s'agissant d'une question qui interpelle la conscience de chacun, notre groupe laisse une liberté individuelle de vote à ses élus.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre.

Mme JOUBERT. - Dans le cadre de la loi agriculture et alimentation, les Députés RN ont voté en faveur de la cessation des pratiques industrielles qui induisent la souffrance animale. Des alternatives existent en effet pour mettre fin à ces pratiques, d'une extrême cruauté envers les animaux. Mais cette motion qui nous est présentée est incomplète, car elle omet une souffrance animale et non des moindres, celle de l'abattage rituel.

Pour cette raison, nous ne participerons pas à ce vote.

M. FEKL. - Cela a été dit avec beaucoup de finesse par presque tous les groupes, la cause qui fait l'objet de cette motion ne peut que rassembler et ne peut qu'interpeller chacune et chacun d'entre nous. Nous avons beaucoup travaillé – et je remercie les équipes des groupes qui l'ont fait – pour pouvoir retravailler la première version qui était proposée, notamment dans un souci qui est de ne pas stigmatiser. Dans l'état d'esprit que vous indiquiez ce matin, Monsieur le Président, au sujet du changement climatique, il s'agit d'accompagner et aussi de souligner les efforts très importants qui sont mis en œuvre déjà, notamment par les agriculteurs. Et donc dans cette logique-là, qui permet de tirer le débat vers le haut et ainsi, de tenter d'apporter des réponses à ce sujet majeur.

Pour cette raison, notre groupe votera en faveur de cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Merci Matthias.

M. CORREIA. - Je veux d'abord remercier Pierre DURAND d'avoir cité un bel exemple, certes d'abattoir, mais privilégiant la bienveillance animale, et rappeler la cohérence de la Région, qui a soutenu financièrement la construction de cet abattoir à Bourganeuf.

Mme REQUENNA. - Une explication de vote Monsieur le Président, simplement pour dire que nous sommes bien sûr sensibles à ce sujet. Néanmoins, dire qu'il faut sanctionner les entreprises n'est pas une solution. Pour nous, il faut au contraire soutenir les entreprises et les aider pour qu'elles puissent se reconvertir.

Donc nous nous abstiendrons.

Cela a été modifié ?

Au temps pour moi, j'avais lu la motion, je n'ai pas relu la dernière… Par conséquent, nous voterons favorablement.

M. GUERIN. - Une explication de vote. Je ne prendrai pas part au vote sur ce sujet-là, pour une raison simple qui est que si sur le fond, la cause est noble et entendue, l'Assemblée Nationale a eu récemment à se prononcer sur le projet de loi auquel faisait référence un de nos collègues tout à l'heure, or, tous les amendements en ce sens, ou quasiment tous, ont été rejetés. Au regard de la proximité avec les débats qui ont eu lieu à l'Assemblée Nationale, je doute de l'effet positif d'une telle motion quand on voit comment le Parlement a tranché ces sujets-là.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Madame LE GUEN la vote.

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Mme DUTARET-BORDAGARAY. – Je trouve dommage que l'on n'ait pas pu participer à l'élaboration de la motion et de la discussion.

M. LE PRESIDENT. - On va mettre un bureau de liaison, c'est un peu ce que je disais tout à l'heure…

MOTION

Vote sur la motion « Promouvoir la bien traitance animale »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT (10), Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

CONTRE : Les Républicains-CPNT (1)

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

ABSTENTION : Les Républicains-CPNT (3)

NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Les Républicains-CPNT (6), Mouvement démocrate et Apparentés (1)

Mes chers collègues, je vous remercie affectueusement, cordialement, amicalement, de ces échanges sur deux jours.

Je vous précise qu'à la demande instante d'un certain nombre d'élus, et notamment du célèbre cavalier Pierre DURAND, qui est un footballeur amateur impressionnant, la retransmission du match à partir de 16 h 00 est prévue en bas, dans le hall.

Avant de partir, je voudrais, en votre présence, saluer Jean-Baptiste, qui va vers d'autres fonctions. Il va rester en Gironde pour s'occuper de jeunes handicapés, ou de personnes handicapées. Je veux le saluer, j'aurai l'occasion de le faire dans la petite fête que l'on fera avec lui. Je voudrais d'abord saluer sa patience à mon égard…

M. LE PRESIDENT. - Je note ceux qui applaudissent.

Je veux saluer aussi le courage et l'engagement qu'il a eu dans cette tâche impensable il y a quelques années, de regrouper trois Administrations, et de faire en sorte qu'à travers l'inquiétude des territoires, l'inquiétude des personnels, les choses avancent. Que le service public soit régulièrement non seulement défendu, mais rendu, ce n'est pas une tâche facile. Et qu'au gré de la restructuration, des avancées notables, quelles qu'en soient les remarques que les uns et les autres aient pu faire, que ce service public et cette réorganisation administrative se fassent.

Je voudrais aussi saluer la pudeur du personnage, qui fait que dans cette tâche complexe qui est d'être DGS, ne jamais se mettre en avant et pourtant être toujours là, est quelque chose d'important. J'aurai l'occasion de le lui redire. Et puis s'appeler FAUROUX n'est pas toujours facile… donc merci aussi de cela, Jean-Baptiste. J'ai – il le sait – bien connu son père, puisque c'est à son père que je dois d'avoir été nommé à la reconversion du bassin de Lacq, donc j'ai beaucoup de plaisir aussi à avoir partagé ces sept années. Je ne l'ai pas convaincu de tous les plaisirs du sud-ouest, mais de quelques-uns, et je lui souhaite pleine réussite, tout en sachant que l'on pourra compter sur lui pendant cette période de transition, qui est une période pas facile.

Merci Jean-Baptiste.

M. FAUROUX, directeur Général des services **-** Merci à vous tous.

M. LE PRESIDENT. - Après la dernière motion, dont je ne vous rappelle pas le titre, je vous souhaite bon appétit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

Annexe – 1 *[Diaporama de présentation]*
Page 131 : – N°11 « La Région proche de ses territoires ruraux – Mission ruralité »
– Cf présentation par Madame Geneviève BARAT - p 131 – p 137

Annexe - 2 *[Diaporama de présentation]*
Page 138 : – N°12 « Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs »
– Cf présentation par Madame Sandrine DERVILLE - p 138 – p 151

Annexe - 3 *[Diaporama de présentation]*
Page 164 : – N°14 « La feuille de route silver économie de la Nouvelle-Aquitaine »
– Cf présentation par Madame Françoise JEANSON - p 164 – p 173

Annexe - 4 *[Diaporama de présentation]*
Page 195 : – N°21 « Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) »
– Cf présentation par Monsieur Gérard BLANCHARD - p 195 – p 200

Annexe - 5 *[Diaporama de présentation]*
Page 220 : – N°27 « Stratégie régionale de l'eau »
– Cf présentation par Monsieur Henri SABAROT - p 220 – p 239

Annexe - 6 *[Diaporama de présentation]*
Page 274 : – N°43 « Règlement d'Intervention en faveur du Spectacle Vivant »
– Cf présentation par Madame Nathalie LANZI - p 274 – p 281

Annexe - 7 *[Diaporama de présentation]*
Page 282 : – N°45 « Contrat de filière Arts plastiques et visuels »
– Cf présentation par Monsieur Eric CORREIA - p 282 – p 288

Annexe - 8
Page 345 – Liste des Conseillers Régionaux

ANNEXE 1

N°11

- LA REGION PROCHE DE SES TERRITOIRES RURAUX MISSION RURALITE -

[Diaporama présenté par Madame Geneviève BARAT - p 131 – p 137]

La Région proche de ses territoires ruraux

Mission « Ruralité »

➢ 5 grands enjeux :

- ✓ L'**évolution démographique** et l'occupation du territoire
- ✓ La **croissance économique** et la mise en valeur des ressources.
- ✓ L'amélioration de la **qualité de vie rurale**
- ✓ La **participation** et la prise en main par le milieu
- ✓ L'**adaptation des interventions régionales** à la réalité du **monde rural**.

➢ L'intervention régionale sur les territoires ruraux

- ✓ Une démarche collective en lien avec les Politiques régionales sectorielles, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux et une coordination entre les élus et les porteurs de projets.
- ✓ Intégration des pratiques innovantes aux politiques menées localement.
- ✓ Création du lien entre les espaces ruraux avec les territoires urbains.
- ✓ Valorisation des territoires, encourager les initiatives au sein du Cluster ruralité.

➢ Le Cluster ruralité :

- ✓ A ce titre le Cluster ruralité, entité facilitatrice apporte un soutien technique, du conseil et un accompagnement tourné vers des communes de 2000 habitants maximum.

➢ Objectifs :

- ✓ Etude / diagnostic des espaces ruraux.
- ✓ Développer les capacités de mise en réseau et d'interdépendance de ces pôles et clusters.
- ✓ Fournir un cadre de réflexion et d'action à entité régionale

➢ La création d'une Maîtrise d'œuvre rurale et sociale **(équipe au stade du projet/elle reste à constituer sous l'autorité de la mission ruralité-DATAR),**

ANNEXE 2

N°12

- SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS -

[Diaporama présenté par Madame Sandrine DERVILLE - p 138 – p 151]

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

Séance plénière du 25 Juin 2018

Une compétence partagée

Une très large concertation

Une filière économique majeure

Faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1ère région touristique durable

Faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1ère région touristique durable

- Conforter la place de **leader**
- **Anticiper les mutations**, les attentes des visiteurs
- **Préserver** nos atouts et la qualité de vie
- Faire bénéficier **l'ensemble du territoire** de l'attractivité
- Développer le **tourisme intérieur**
- Permettre le **départ en vacances de tous**

7 défis, 32 enjeux

Une stratégie partagée

Prochains chantiers

ANNEXE 3

N°14

- LA FEUILLE DE ROUTE SILVER ECONOMIE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE -

[Diaporama présenté par Madame Françoise JEANSON - p 164 – p 173]

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

LA FEUILLE DE ROUTE SILVER ECONOMIE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

Les publics concernés

- **Des jeunes seniors actifs** qui consomment, voyagent, s'engagent socialement, soutiennent parents et enfants
- **Des personnes qui avançant en âge** ont besoin de soins et pour lesquels l'enjeu est de préserver leur autonomie
- **Des personnes dépendantes** pour lesquelles un soutien important est nécessaire pour rester à domicile ou qui doivent intégrer un hébergement médicalisé

La situation en Nouvelle-Aquitaine

- Aujourd'hui: 30,1 % de la population âgée de 60 ans ou plus, 11,2 % ont plus de 75 ans

- A l'horizon 2040: 35% de la population sera âgée de plus de 60 ans soit 740 000 seniors supplémentaires

La situation en Nouvelle-Aquitaine

Indice de jeunesse en 1968, 1982 et 2012

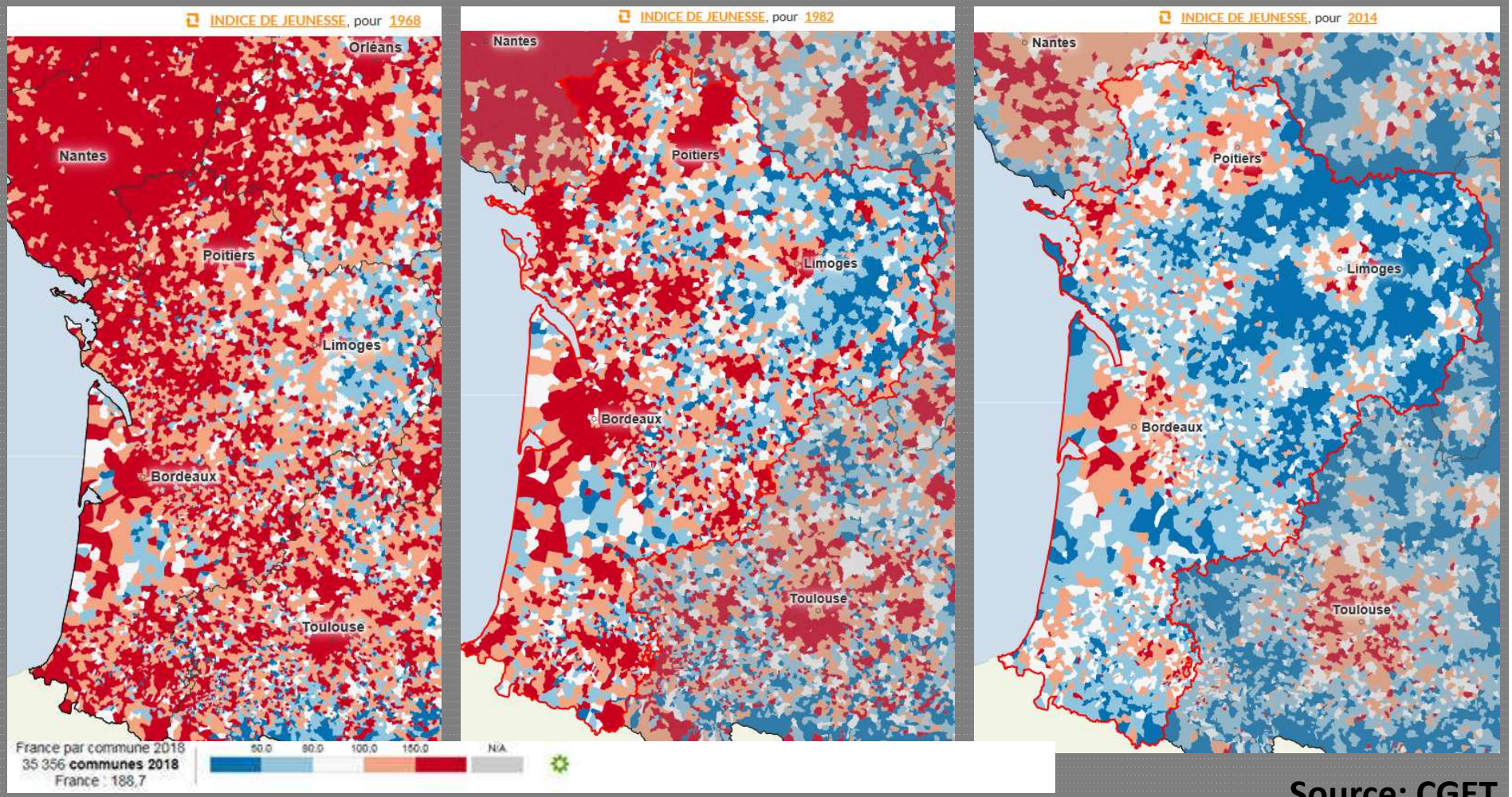

Source: CGET

http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#s=2014;v=map56;i=pop_age_historique.ind_jeunesse;l=fr

Les enjeux de la feuille de Route

1. Transformer l'image associée au vieillissement

2. Vieillir en bonne santé

3. Lutter contre la précarité et l'isolement

CHANTIER 1 : INNOVER EN SILVER-ECONOMIE

- **Rendre l'innovation possible:**
- Création d'un Euro-gérontopole
- Favoriser la création d'un cluster ou d'une fédération de clusters

- **Rendre l'innovation utile et universelle:**
- Replacer l'usager au centre du modèle et s'assurer que les innovations sont bien utiles
- Accompagner l'organisation des living'labs

- **Rendre l'innovation accessible:**
- Tenir compte des capacités financières des cibles et engager une démarche éthique et sociale

CHANTIER 2 : ACCOMPAGNER LE BIEN-VIEILLIR

- **Aider au bien vieillir:**

- Valoriser les métiers de l'autonomie : qualité, reconnaissance, évolution dans l'emploi

- Permettre un vieillissement actif et accompagné

Préparer les métiers du soutien à domicile

+ de 6,4 % des emplois de Nouvelle-Aquitaine

- **Faible attractivité des métiers de l'aide à domicile :**
  - Salaires faibles et temps partiels
  - Difficultés de mobilité
  - Risques de maladies professionnelles

- **Manque de perspectives d'évolution de carrière :**
  - Manque de formation continue
  - Absence de formation au numérique

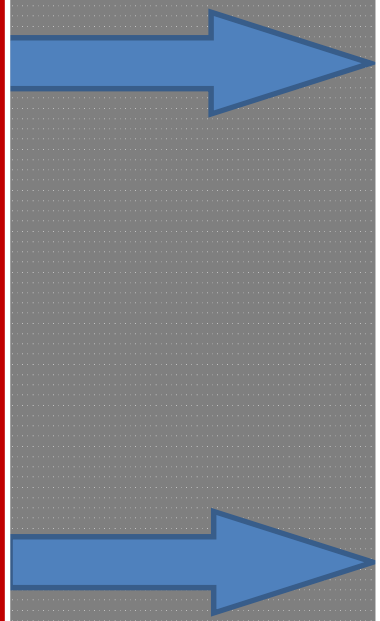

- **Assurer un véritable parcours de formation :**
  - Schéma des Formations Sanitaires et Sociales
  - Accompagner les parcours professionnels

- **Garantir une perspectives d'évolution de carrière:**
  - Accompagner les évolutions du management et des ressources humaines dans les entreprises de services à domicile en les intégrant dans la démarche usine du futur

CHANTIER 3 : Gouvernance locale et ouverture aux modèles européens et aux marchés internationaux

- **Mise en place d'une gouvernance régionale**
- **Affiner la cartographie des acteurs et des initiatives**
- **Accompagner les entreprises à se positionner à l'international**

ANNEXE 4

N°21

- CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTE (CTEC) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE (ESR) -

[Diaporama présenté par Monsieur Gérard BLANCHARD - p 195 – p 200]

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

SRESRI

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) Enseignement Supérieur et Recherche (ESR)

25 juin 2018

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)

Rappel des constats et des 5 ambitions du SRESRI

- Un potentiel ESR régional inférieur à la moyenne nationale
  - ➲ *Améliorer le potentiel universitaire et scientifique de la région dans une dynamique d'excellence*
- Une forte disparité dans la répartition régionale du potentiel ESR
  - ➲ *Lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche*
- Le besoin d'améliorer la visibilité nationale et internationale de l'ESR régional
  - ➲ *Structurer en réseaux des forces de recherche et d'enseignement supérieur pour répondre aux grands enjeux sociétaux*
- La volonté de faire coopérer les acteurs académiques et économiques
  - ➲ *Développer les déterminants de l'innovation sur le territoire régional*
- La nécessité de développer la dimension éthique de la science et de l'innovation
  - ➲ *Aider les citoyens à mieux appréhender la science, ses applications et leurs impacts sur la Société*

Rappel des 3 instances de gouvernance du SRESRI

- Conférence régionale pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et le Transfert de technologie (CREST)
  - ➲ *Co-piloter la stratégie avec les acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*
- Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement technologique (CCRRDT)
  - ➲ *La société civile conseille et propose*
- Conférence Territoriale de l'Action Publique / *Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC)* Enseignement Supérieur et Recherche
  - ➲ *Mettre en cohérence les actions avec les collectivités territoriales*

Rappel des règles de financement des projets ESR

- Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent contribuer au financement des sites et des établissements d'ESR implantés sur leur territoire
  - ➲ *Dans le cadre de leurs propres schémas (SRESRI, SLESRI…)*
  - ➲ *Dans le respect des contrats pluriannuels de sites des établissements ESR*
- L'ESR est une compétence partagée pour laquelle la Région est « *chef de file* »
- Le financement par les collectivités est contraint
  - ➲ *Interdiction du cumul des subventions des Régions et des Départements*
  - ➲ *Participation financière minimale de 30% du maître d'ouvrage sur les opérations en investissement*

La Convention Territoriale d'Exercice Concerté ESR

- **Elle est votée par la Région après avis de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**
- **Elle organise les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sur la compétence de soutien à l'ESR**
- **Elle permet de *déroger aux limitations* imposées pour le financement des projets communs**
  - ➲ ***Le cofinancement de la Région et des Départements signataires est autorisé***
  - ➲ ***La participation financière minimale du maître d'ouvrage public est ramenée à 20% des financements publics***

L’objet de la CTEC-ESR Nouvelle-Aquitaine

- **Rationaliser le soutien aux projets publics qui contribuent aux objectifs du schéma régional de l’ESRI avec ses 5 ambitions**
  - ➲ ***Par la coordination, la simplification et la clarification des actions des collectivités territoriales quant à leurs interventions financières***
- **Partager l’information réciproque des signataires sur toutes les questions liées au champ de l’ESRI**
  - ➲ ***Demandes d’aides conjointes, subventions attribuées aux maîtres d’ouvrages, évolution des dispositifs d’intervention***
  - ➲ ***Ces informations partagées alimentent un rapport annuel établi collectivement et soumis à l’avis de la CTAP***

Le Groupe de Travail ESR (GT-ESR)

- Emanation de la CTAP, il émet des recommandations dans la mise en œuvre de la CTEC
- Il est associé aux mesures d'évaluation de l'action publique, notamment par la mise en place d'un observatoire régional de l'ESR
- Il est composé des personnalités suivantes:
  - ➲ *Le Vice-président Enseignement Supérieur Recherche, par délégation du Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, il préside les séances du GT-ESR*
  - ➲ *Le représentant légal de chacune des collectivités, ou groupements, signataires, ou son représentant expressément désigné*
  - ➲ *Le Préfet ou son représentant, les Recteurs ou leurs représentants*
  - ➲ *Le Secrétaire général du CCBRDT*
- Il est assisté d'un Comité Technique Opérationnel (CTO) composé conjointement des services de chacun des Signataires et se réunit *a minima* une fois par an

Calendrier

SRESRI

- Avis de la CTAP du 1er mars 2018
- Vote en séance plénière du Conseil régional le 26 mars 2018

CTEC-ESR (convention cadre)

- Avis de la CTAP le 8 juin 2018
- Projet soumis au vote de la présente séance plénière du Conseil régional

Groupe de travail ESR (en application de la CTEC-ESR)

- Réunion de préfiguration 26 avril 2018
- Réunion des parties intéressées le 26 septembre 2018 (12h30 – 16h30)

sresri@nouvelle-aquitaine.fr

ANNEXE 5

N°27

- STRATEGIE REGIONALE DE L'EAU -

[Diaporama présenté par Monsieur Henri SABAROT - p 220 – p 239]

RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Stratégie Régionale Eau

L’eau : un enjeu majeur pour la Nouvelle-Aquitaine

Une grande diversité de la ressource en eau et milieux associés (têtes de bassin, rivières, fleuves, zones estuariennes, nappes souterraines, lacs, zones humides…)…. mais sous « pressions »

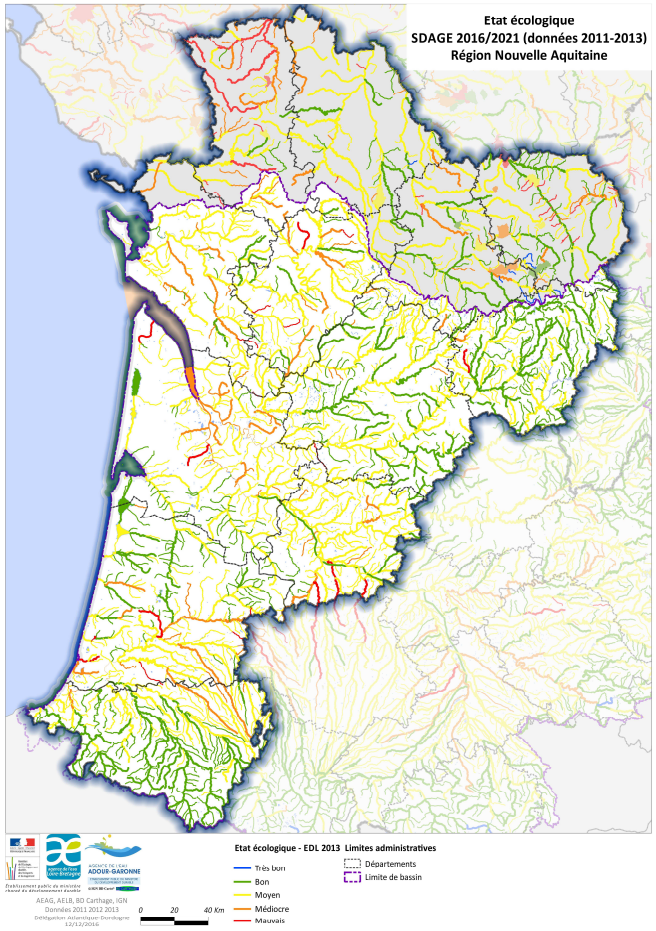

Etat des masses d’eau superficielles

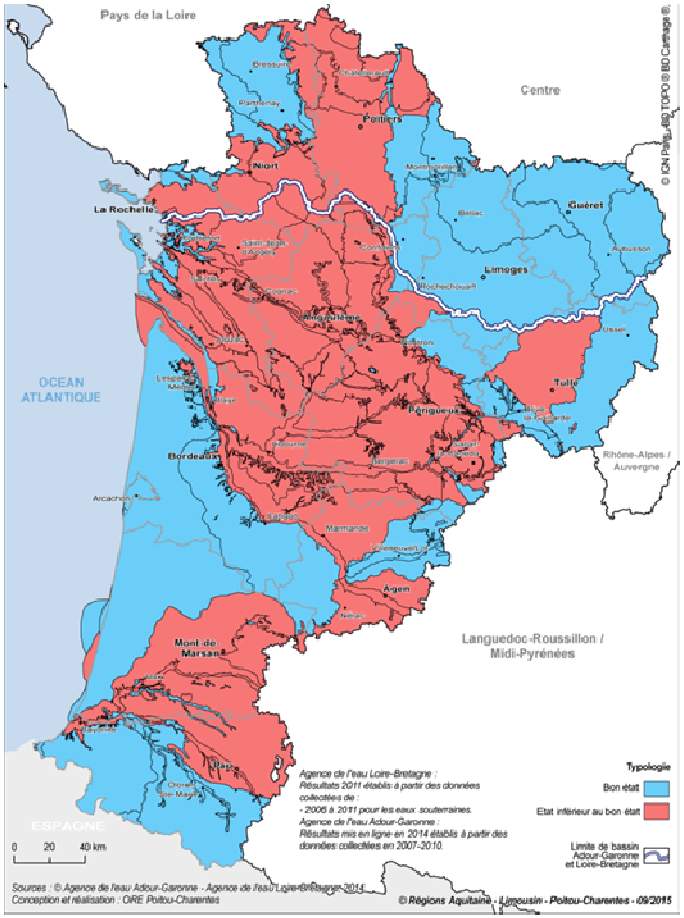

Etat des masses d’eau souterraines

Stratégie Régionale de l'Eau : les principes fondamentaux de l'action régionale

Stratégie Régionale de l'Eau : l'architecture

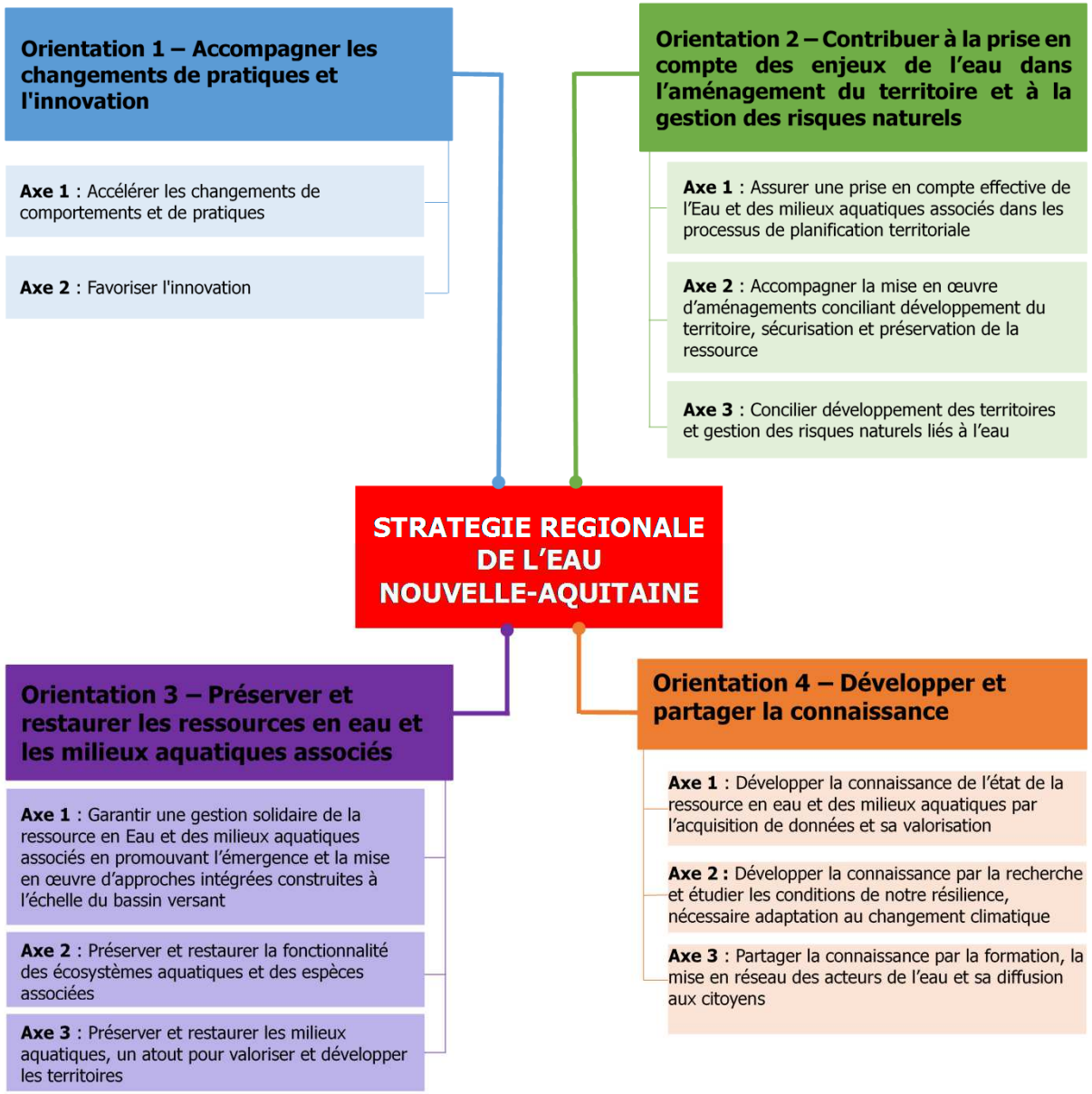

ANNEXE 6

N°43

- REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPECTACLE VIVANT -

[Diaporama présenté par Madame Nathalie LANZI - p 274 – p 281]

RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Règlement d'Intervention en faveur du Spectacle Vivant

RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Des grands principes

Grands principes

« la mise au travail des droits culturels des personnes »

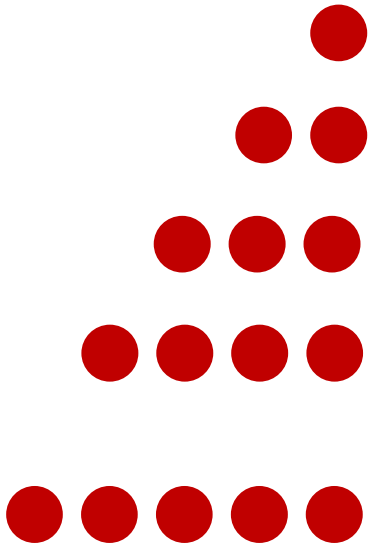

- La **structuration**
- L'équilibre des **territoires**
- Le soutien à **l'emploi**
- L'**égalité**
- Le développement de l'interaction entre les artistes, les personnes et les structures

Une complémentarité entre la Région et son agence

Aides structurelles
fonctionnement, développement, consolidation de l'emploi, recherche-innovation, stratégies

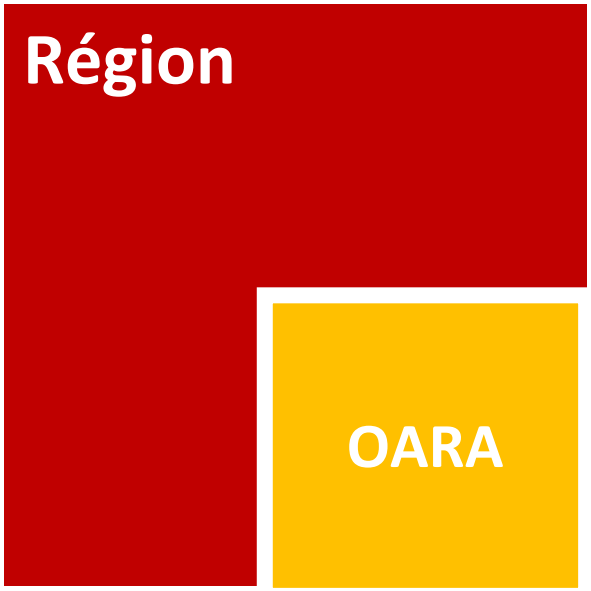

Aides aux projets
Repérage, soutien à la création, résidences, coproduction, promotion, diffusion

RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

L'architecture du Règlement d'intervention

1 règlement d'intervention

↳ 5 dispositifs

- 1 aide socle
- 3 mesures d'équité
- 4 aides complémentaires

↳ 2 appels à projets

Les dispositifs

5 dispositifs

1. **Compagnies et ensembles** indépendants
2. **Lieux de fabriques** (opérateurs ou créateurs)
3. **Labels** de la création, de la diffusion, de la production
4. **Scènes** de territoires et **Saisons sans lieux**
5. **Les Orchestres**

Les appels à projets

2 appels à projets

1. Structuration de l'emploi des opérateurs intermédiaires

2. Soutien aux projets innovants dans le champ du Spectacle Vivant

Recherche - innovation

Médiation et publics

Appropriation territoriale

Stratégie de coopération

+

Rééquilibrage des territoires

Egalité Femmes-Hommes

Equité des moyens de production FH

+

FONCTIONNEMENT

+

OARA

1 an

3 ans

ANNEXE 7

N°45

- CONTRAT DE FILIERE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS -

[Diaporama présenté par Monsieur Éric CORREIA - p 282 – p 288]

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Assemblée plénière
des 25 et 26 juin 2018

Contrat de filière
Arts plastiques et visuels

Une démarche de co-construction des politiques publiques

- Le Sodavi, initié conjointement par la Région, l'Etat et les trois réseaux d'opérateurs alors existants
- Oct 16 – oct 17 : 18 réunions ouvertes, 500 participants
- Un premier résultat concret : les trois réseaux s'unissent et n'en forment plus qu'un, le réseau Astre.

Un engagement collectif sur la période 2018-2020

- Définition de principes d’action partagés
- Mise en place de dispositifs nouveaux
- Identification de chantiers prioritaires
- Une gouvernance ouverte

Des principes d'action partagés

- Le soutien inconditionnel à la liberté de création
- La reconnaissance du travail de l'artiste
- Le développement artistique et culturel territorial par la coopération
- L'innovation, le développement économique et le rayonnement de la scène artistique

De nouveaux dispositifs, structurants pour la filière

- 250 000 € mobilisés conjointement par l'Etat et la Région
- Des actions collectives portées par le réseau Astre : Université d'été, journées Bourses à projet, identification et formation de relais territoriaux…
- Un appel à projet « actions innovantes » : compagnonnage artiste/structure, résidences en entreprise…

Des chantiers prioritaires d'amélioration des dispositifs publics

- L'accès des artistes à des espaces de travail adaptés
- Une charte de rémunération des artistes
- Le développement des passerelles entre le secteur des arts plastiques et les autres secteurs économiques

Une gouvernance ouverte

- Un comité de pilotage associant Région, Etat et Astre
- Ouverte aux autres collectivités territoriales et autres structures représentatives
- Une évaluation programmée
- Une prise en compte de la démarche régionale « Droits culturels ».

ANNEXE 8

Liste des Conseillers Régionaux
avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

107	- Parti Socialiste et Apparentés (80) - Ecologiste et Citoyen – EELV (18) - Generation.s Nouvelle-Aquitaine (5) - Les Radicaux de Gauche (4)
31	- Les Républicains - CPNT (31)
9	- Union des Démocrates et des Indépendants (9)
7	- Mouvement Démocrate et Apparentés (7)
27	- Front National - Rassemblement Bleu Marine (27)
2	- Non inscrit à un groupe (2)
183	TOTAL : 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE	
Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional	
CONSEILLERS REGIONAUX	**GROUPES POLITIQUES**
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Ecologiste et Citoyen - EELV
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Les Radicaux de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
BERROYER Jean-Paul	Front National - Rassemblement Bleu Marine
BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT

BITEAU Benoît	Les Radicaux de Gauche
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National - Rassemblement Bleu Marine
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Front National - Rassemblement Bleu Marine
CALMELS Virginie	Les Républicains - CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains - CPNT
CHADOURNE Sandrine	Front National - Rassemblement Bleu Marine
CHARAÏ Naïma	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National - Rassemblement Bleu Marine
CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT

CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National - Rassemblement Bleu Marine
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National - Rassemblement Bleu Marine
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Front National - Rassemblement Bleu Marine
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains - CPNT
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National - Rassemblement Bleu Marine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National - Rassemblement Bleu Marine
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés

DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National - Rassemblement Bleu Marine
DINUCCI José	Front National - Rassemblement Bleu Marine
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National - Rassemblement Bleu Marine
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT
FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés

FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Non inscrite à un groupe
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Front National - Rassemblement Bleu Marine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Front National - Rassemblement Bleu Marine
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Front National - Rassemblement Bleu Marine
HUSTAIX Gilles	Front National - Rassemblement Bleu Marine
IRATCHET Jean-Michel	Front National - Rassemblement Bleu Marine
JACQUILLARD William	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National - Rassemblement Bleu Marine
JUTEL Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés

LAINEZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National - Rassemblement Bleu Marine
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Front National - Rassemblement Bleu Marine
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Non inscrite à un groupe
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MACAIRE Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
MALHERBE Gonzague	Front National - Rassemblement Bleu Marine
MARCHAND Régine	Les Radicaux de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National - Rassemblement Bleu Marine
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate et Apparentés
MINVIELLE Michel	Generation.s Nouvelle-Aquitaine

MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Front National - Rassemblement Bleu Marine
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains - CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains - CPNT

RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National - Rassemblement Bleu Marine
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIJOULET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés
TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés

UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Front National - Rassemblement Bleu Marine
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National - Rassemblement Bleu Marine
WILSIUS Francis	Les Radicaux de Gauche